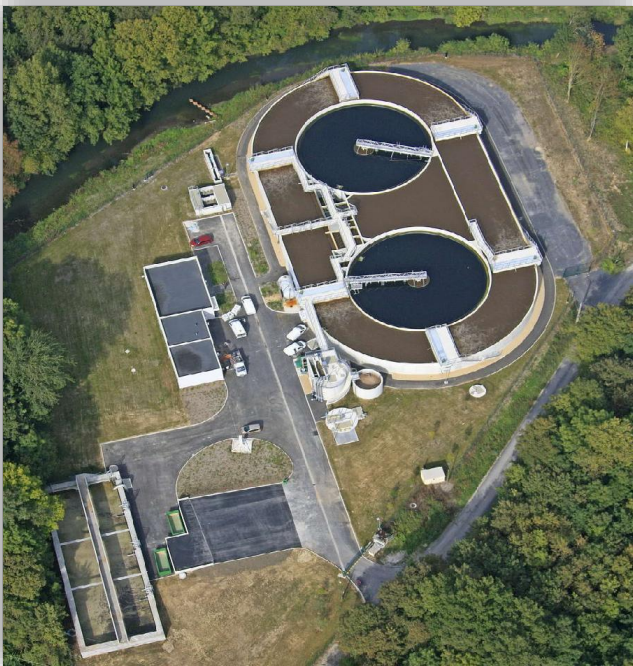


2022

RAPPORT ANNUEL EAU & ASSAINISSEMENT



1 rue de Nogent

60290 LAIGNEVILLE

Tél. : 03 44 73 89 10

la  **Vallée dorée**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LIANCOURTOIS



SOMMAIRE

1 PRÉAMBULE	14
PARTIE I : EAU	15
1 PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE.....	16
1.1 COLLECTIVITÉ	16
1.2 ADMINISTRATIONS.....	17
1.3 NATURE DU SERVICE ASSURÉ PAR LA COLLECTIVITÉ.....	17
1.4 ORGANIGRAMME	18
1.5 PRESTATAIRE.....	19
1.6 CONTRAT D'EXPLOITATION (PRESTATION DE SERVICES)	19
2 INDICATEURS TECHNIQUES DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	20
2.1 STATISTIQUES.....	20
2.1.1 Généralités	20
2.1.2 Consommations / facturations	21
2.1.3 Mensualisation des abonnés	26
2.1.4 Portail « L' E.A.U. »	27
2.2 VOLUMES PRODUITS, VENDUS, ACHETÉS	31
2.3 RENDEMENT DU RÉSEAU	33
2.3.1 Résultats.....	33
2.3.2 Amélioration du rendement et recherches de fuite	34
2.3.3 Analyse réglementaire	36
2.4 VOLUMES ACHETÉS	36
2.4.1 Communauté de Communes du Clermontois	36
2.4.2 Agglomération Creil Sud Oise.....	36
2.5 FORAGES	38
2.5.1 Capacité de prélèvement	38
2.5.2 Descriptions des forages	38
2.5.3 Interventions majeures / travaux / études 2022	40
2.5.4 Analyses	41
2.5.5 Temps de fonctionnement	44
2.5.6 Volumes et débits par forage	44
2.5.7 Volumes globaux des ressources propres.....	46
2.5.8 Volumes globaux avec les ressources extérieures	47
2.5.9 Energie	47
2.5.10 Hauteurs de nappe	49
2.5.11 Protection de la ressource	49
2.6 TRAITEMENT DE L'EAU	54
2.6.1 Description.....	54
2.6.2 Travaux / aménagements 2022	55
2.7 RESERVOIRS.....	57
2.8 POSTES DE SURPRESSION.....	60
2.8.1 Demi-Lune à Labruyère	60
2.8.2 Rue de Nogent à Laigneville.....	60
2.8.3 Rue Paul Fort à Laigneville.....	60
2.8.4 Travaux / aménagements 2022	61

2.9 RESEAU D'ADDUCTION ET DE DISTRIBUTION	62
2.9.1 Type de réseau	62
2.9.2 Linéaire de réseau d'eau potable	62
2.9.3 Travaux de renouvellement et de création de réseau 2022	65
2.9.4 Mise à jour du schéma directeur d'eau potable	73
2.9.5 Nombre de branchements neufs ou refaits	76
2.9.6 Interventions sur les réseaux	79
2.9.7 Compteurs	83
2.9.8 Poteaux d'incendie, réserves incendie, bornes de puisage	89
2.9.1 Sectorisation	94
2.9.2 Procédures d'intervention sur amiante	96
2.9.3 Bilans des interventions	97
2.10 INTERVENTIONS EN ASTREINTE	101
2.11 ACHATS DE GROS MATERIELS / VEHICULES	103
2.11.1 Matériels	103
2.11.2 Véhicules	103
2.12 SIG	104
2.12.1 Logiciel SIG	104
2.12.2 Optimisation de traitement – Création de scripts	106
2.12.3 Transversalité du service SIG : Création d'un nouveau service	106
2.12.4 Réponses aux DT-DICT-ATU	107
2.12.5 Avis réseaux eau potable et assainissement sur les dossiers d'urbanisme	107
2.13 BILAN ET PERSPECTIVES DES ETUDES ET TRAVAUX DU SERVICE EAU POTABLE	109
2.13.1 Bilan 2022	109
2.13.2 Perspectives 2023	110
3 QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE	111
3.1 ORIGINE DE L'EAU ET QUALITÉ DE LA PRODUCTION	111
3.2 BILAN DES CONTRÔLES ET ANALYSES	111
3.3 QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE - SUIVI DE LA QUALITÉ	112
4 RÉCLAMATIONS CLIENTS	112
5 BILAN ANIMATIONS EAU POTABLE / COMMUNICATION	115
5.1 CLASSES D'EAU	115
5.1.1 Contexte et objectifs	115
5.1.2 Rôle de la CCLVD	115
5.1.3 Nombre de classes	115
5.2 COMMUNICATION / SENSIBILISATION	116
6 INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	118
6.1 PRIX DE L'EAU – ÉVOLUTION	118
6.1.1 Mode de tarification selon les types d'abonnés	118
6.1.2 Éléments constitutifs du prix de l'eau potable	118
6.2 COMPTE ADMINISTRATIF	119
6.2.1 Recettes d'exploitation	119
6.2.2 Dépenses d'exploitation	121
6.2.3 Dépenses d'investissement	124
6.3 AUTRES INDICATEURS FINANCIERS	125
7 INDICATEURS DE PERFORMANCE	127

PARTIE II : ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	128
1 PREAMBULE – TEXTE CADRE	129
2 PRESENTATION DE LA COLLECTIVITÉ.....	129
2.1 COLLECTIVITÉ	129
2.2 ADMINISTRATIONS.....	130
2.3 NATURE DU SERVICE ASSURÉ PAR LA COLLECTIVITÉ.....	131
2.4 ORGANIGRAMME	132
2.5 PRESTATAIRES	133
2.6 CONTRAT D'EXPLOITATION (PRESTATION DE SERVICES)	133
3 INDICATEURS TECHNIQUES DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	134
3.1 STATISTIQUES.....	134
3.1.1 Généralités	134
3.1.2 Consommations / facturations	135
3.1.3 Mensualisation des abonnés	140
3.2 RÉSEAUX DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES EFFLUENTS.....	141
3.2.1 Type de reseau et fonctionnement général.....	141
3.2.2 Linéaire de réseau d'assainissement.....	143
3.2.3 Travaux de renouvellement/rehabilitation et de création de réseau 2022	144
3.2.4 Curage.....	150
3.2.5 ITV (inspections télévisées).....	152
3.2.6 Interventions sur les réseaux en journée et d'astreinte.....	154
3.2.7 Contrôles de conformité.....	155
3.2.8 Conventions de rejet avec les industriels.....	159
3.2.9 Nombre de branchements neufs.....	160
3.2.10 Zonage d'assainissement	160
3.3 POSTES.....	163
3.3.1 Inventaire	163
3.3.2 Energie	164
3.3.3 Réactifs.....	164
3.3.4 Travaux / aménagements 2022	164
3.3.5 Etude H ₂ S.....	169
3.4 OUVRAGES ANNEXES	173
3.4.1 Inventaire	173
3.4.2 Travaux / aménagements 2022	174
3.5 FOSSES / BASSINS.....	174
3.5.1 Rappel des compétences	174
3.5.2 Campagne d'Entretien 2022	174
3.5.3 Travaux / aménagements 2022	176
3.6 STATION D'ÉPURATION DE MONCHY SAINT-ÉLOI.....	177
3.6.1 Remarques préalables.....	177
3.6.2 Bilan hydraulique	178
3.6.3 Bilan d'exploitation	179
3.6.4 Travaux / aménagements 2022	186
3.6.5 RSDE.....	189
3.6.6 Conclusion	194
3.7 ACHATS DES GROS MATERIELS.....	194
3.8 SIG	195
3.9 BILAN ET PERSPECTIVES DES ETUDES ET TRAVAUX DU SERVICE ASSAINISSEMENT ..	196
3.9.1 Bilan 2022.....	196

3.9.2 Perspectives 2023	196
4 DEMARCHE ISO 14001	197
5 MISE EN PLACE DE LA PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC).....	198
6 RÉCLAMATIONS CLIENTS	199
7 BILAN DES ANIMATIONS ASSAINISSEMENT / COMMUNICATION	200
7.1 CLASSES D'EAU	200
7.2 COMMUNICATION / SENSIBILISATION	201
8 INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	201
8.1 PRIX DE L'ASSAINISSEMENT	201
8.2 COMMENTAIRES SUR L'ÉVOLUTION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT	202
8.2.1 Bailleval, Cauffry, Labruyère (demi-lune), Laigneville, Liancourt, Mogneville, Monchy Saint Eloi, Rantigny, Rosoy, Verderonne	202
8.2.2 Rosoy, Verderonne et Labruyère (bas)	202
8.3 COMPTE ADMINISTRATIF : ASSAINISSEMENT	204
8.3.1 Recettes d'exploitation	204
8.3.2 Dépenses d'exploitation	206
8.3.3 Dépenses d'investissement	209
8.4 AUTRES INDICATEURS FINANCIERS	209
8.5 COMPTE ADMINISTRATIF : EAUX PLUVIALES	213
8.5.1 Recettes d'exploitation	213
8.5.2 Dépenses d'exploitation	214
8.5.3 Dépenses d'investissement	215
9 INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	215
PARTIE III : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....	216
1 PREAMBULE	217
2 PRESENTATION DE LA COLLECTIVITÉ.....	218
2.1 COLLECTIVITÉ	218
2.2 ADMINISTRATIONS	219
2.3 NATURE DU SERVICE ASSURÉ PAR LA COLLECTIVITÉ.....	219
2.4 ORGANIGRAMME	220
3 INDICATEURS TECHNIQUES DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	221
3.1 PATRIMOINE DES INSTALLATIONS	221
3.1.1 Recensement.....	221
3.1.2 Type d'installation	223
3.2 REVISION PARTIELLE DU ZONAGE.....	223
3.3 CONTRÔLES DE CONFORMITE.....	225
3.4 ACHATS DES GROS MATERIELS.....	229
4 RÉCLAMATIONS CLIENTS	229

5	BILAN DES ANIMATIONS ASSAINISSEMENT / COMMUNICATION	229
6	INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	229
6.1	PRIX DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	229
6.2	COMPTE ADMINISTRATIF	230
6.2.1	Recettes d'exploitation	230
6.2.2	Dépenses d'exploitation	231
6.2.3	Dépenses d'investissement	231
7	INDICATEURS DE PERFORMANCE	231
	ANNEXES	232
8	ANNEXE 1 : RAPPORT ANNUEL 2022 DE L'ARS	233
9	ANNEXE 2 : FACTURE POUR UNE CONSOMMATION DE REFERENCE FIXEE PAR L'INSEE A 120 M3/AN	246
10	ANNEXE 3 : NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU SUR LES REDEVANCES & LE PROGRAMME D' ACTIONS	247
11	ANNEXE 4 : INDICATEURS DE PERFORMANCE : EAU POTABLE	250
12	ANNEXE 5 : INDICATEURS DE PERFORMANCE : ASSAINISSEMENT COLLECTIF	253
13	ANNEXE 6 : FACTURE TYPE ANC POUR UNE CONSOMMATION DE REFERENCE FIXEE A 120 M ³ /AN.....	255
14	ANNEXE 7 : INDICATEURS DE PERFORMANCE : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	256
15	ANNEXE 8 : RAPPORT D'ACTIVITES ANIMATION BASSIN D'ALIMENTATION DE CAPTAGE 2022	257
16	ANNEXE 8 : INFO FACTURE ARS – LA QUALITE DE VOTRE EAU EN 2022	294

TABLES DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Territoire CCLVD	16
Figure 2 : Organigramme	18
Figure 3 : Evolution des volumes facturés par commune entre 2021 et 2022	22
Figure 4 : Répartition de la consommation en 2022	23
Figure 5 : Evolution du nombre d'abonnés et des volumes facturés au cours de ces 10 dernières années	24
Figure 6 : Volumes facturés et nombre d'abonnés par commune en 2022	25
Figure 7 : Consommation moyenne par abonné et par an (en m ³)	25
Figure 8 : Evolution du nombre total d'abonnés et du pourcentage d'abonnés mensualisés depuis 2011	26
Figure 9 : Pourcentage d'abonnés mensualisés par communes (2022)	27
Figure 10 : Vue du portail l'E.A.U. de la CCLVD	28
Figure 11 : Statistiques du portail L'EAU	30
Figure 12 : Evolution des ressources propres et extérieures depuis 2005	32
Figure 13 : Evolution du rendement depuis 2012	33
Figure 14 : Matériel de recherche de fuite	35
Figure 15 : Evolution du rendement et de l'indice linéaire des volumes et pertes depuis 2005	35
Figure 16 : Catégorie de l'ILP	36
Figure 17 : Volumes achetés à l'ACSO en 2021 et 2022	37
Figure 18 : F1 et F2bis	38
Figure 19 : F7 et F9	38
Figure 20 : F10	39
Figure 21 : F11	39
Figure 22 : Renouvellement de la pompe du F10 (VEOLIA)	41
Figure 23 : Support et câble en attente de raccordement d'un groupe électrogène (VEOLIA)	41
Figure 24 : Temps de fonctionnement de chaque forage en 2021 et en 2022	44
Figure 25 : Evolution du débit horaire de chaque forage en 2021 et en 2022	45
Figure 26 : Evolution des volumes des forages en 2021 et en 2022	46
Figure 27 : Evolution des ressources propres et extérieures en 2021 et en 2022	47
Figure 28 : Evolution de la consommation énergétique sur les forages en 2021 et en 2022	48
Figure 29 : Cône de rabattement de nappe	49
Figure 30 : Exemple de relevé sur le forage F7	49
Figure 31 : Carte du périmètre de protection rapprochée	50
Figure 32 : : Carte du périmètre de protection immédiate, rapprochée et éloignée	51
Figure 33 : : Carte du périmètre de protection éloignée	53
Figure 34 : Usine de déferrisation	54
Figure 35 : Support et câble en attente pour raccorder un groupe électrogène (VEOLIA)	55
Figure 36 : Vanne de décharge en entrée d'usine (VEOLIA)	56
Figure 37 : Test de mise en service de la vanne de décharge	56
Figure 38 : Réservoirs semi-enterrés de Liancourt (2 x 750 m ³)	57
Figure 39 : Appareil de nettoyage des réservoirs	58
Figure 40 : Pompe de vidange – Réservoirs semi-enterrés (VEOLIA)	58
Figure 41 : Dalle béton et étiquettes – Réservoirs semi-enterrés (REGIE CCLVD)	59
Figure 42 : Poste de surpression à Labruyère	60
Figure 43 : Poste de surpression Rue de Nogent à Laigneville	60
Figure 44 : Poste de surpression Rue Paul Fort à Laigneville	61
Figure 45 : Câble en attente pour raccorder un groupe électrogène – Poste de surpression à Labruyère (VEOLIA)	61
Figure 46 : Répartition des matériaux	63
Figure 47 : Evolution de la répartition des matériaux depuis 2010	64
Figure 48 : Evolution des linéaires renouvelés, créés / rétrocedés et totaux depuis 2011	66
Figure 49 : Renouvellement du réseau – Rue Jean Moulin à Mogneville (Régie CCLVD)	67
Figure 50 : Renouvellement du réseau – Rue du bout du monde à Cauffry (Régie CCLVD)	67
Figure 51 : Renouvellement du réseau – Rue des quinconces à Liancourt (Régie CCLVD)	67
Figure 52 : Mise en conformité de plusieurs branchements complexes – Rue Victor Hugo à Liancourt (Régie CCLVD)	68
Figure 53 : Renouvellement des branchements – Avenue de la gare à Rantigny (Régie CCLVD)	68
Figure 54 : Création d'un by-pass du réservoir 1500 m ³ (Régie CCLVD / SETHA)	69
Figure 55 : Démolition d'un vieux bâtiment – Rue du 8 mai 1945 à Laigneville (DMVA)	69
Figure 56 : Evolution des principaux investissements de renouvellement ou d'extension de réseau d'eau potable depuis 2015	70

Figure 57 : Renouvellement de la conduite d'eau potable – Avenue du général de Gaulle à Liancourt (DEGAUCHY / CAGNA)	71
Figure 58 : Regard de comptage général – Avenue du Général de Gaulle à Liancourt (Régie CCLVD).....	71
Figure 59 : Extrait du plan d'aménagement de la Rue de la République / Place de la mairie à Laigneville	72
Figure 60 : Extrait du plan de renouvellement des réseaux d'eau potable Rue Victor Hugo et place de la Rochefoucauld à Liancourt ...	72
Figure 61 : Localisation des réservoirs CCLVD et ACSO.....	73
Figure 62 : Tracé potentiel d'interconnexion	74
Figure 63 : Scan de la canalisation	75
Figure 64 : Canalisation du chemin Berenger à Labruyère	75
Figure 65 : Evolution du nombre de branchements entre 2013 et 2022	78
Figure 66 : Fuite sur conduite Rue des quinconces à Liancourt (août 2022)	81
Figure 67 : Evolution depuis 2014 du nombre de fuites sur conduite au global	82
Figure 68 : Evolution depuis 2014 de fuite sur conduite par commune	82
Figure 69 : Fuite sur conduite Rue Victor Hugo à Liancourt (février 2022)	83
Figure 70 : Pyramide des âges des compteurs au 01/01/2023	84
Figure 71 : Patrimoine et enjeux du marché	85
Figure 72 : Performances système de télérelève	86
Figure 73 : Renouvellement du poteau d'incendie LIA 50 – Rue des quinconces à Liancourt (Régie CCLVD).....	90
Figure 74 : Mogneville- Pose du Copernic sur le poteau d'incendie à l'angle de la rue du Saint-Sacrement et de la rue Paul Faure.....	91
Figure 75 : Extrait du logiciel de supervision « Smart inside » de Bayard.....	92
Figure 76 : Borne de puisage – Avenue Henri Besse à Cauffry	93
Figure 77 : Borne de puisage – Rue de l'abattoir à Liancourt.....	93
Figure 78 : Borne de puisage – Rue Joseph Cugnot à Laigneville	94
Figure 79 : S2 – Avenue de la gare à Monchy Saint Eloi	95
Figure 80 : S3 – Rue du Moulin à Bailleval	96
Figure 81 : Intervention sur amiante	97
Figure 82 : Répartition du temps de travail de la régie par type d'intervention depuis 2014	99
Figure 83 : Répartition du temps de travail de la régie par type d'intervention en 2022.....	100
Figure 84 : Répartition du temps de travail de la régie par commune depuis 2016	100
Figure 85 : Répartition du temps de travail de la régie par commune 2022.....	101
Figure 86 : Fuite sur branchement – Rue Henri Thébault à Laigneville (novembre 2022)	102
Figure 87 : Nombre d'appels en astreinte	103
Figure 88 : Infrastructure du SIG	106
Figure 89 : Nombre mensuel de réponses aux DT-DICT-ATU 2022	107
Figure 90 : Nombre d'avis réseaux eau potable et assainissement émis en 2022.....	108
Figure 91 : Répartition des réclamations sur le territoire de la CCLVD.....	113
Figure 92 : Evolution depuis 2016 par commune du nombre de dossiers fuite sur le territoire de la CCLVD	114
Figure 93 : Illustration d'animation	116
Figure 94 : Exemples de quelques communications Facebook.....	117
Figure 95 : Répartition du prix de l'eau pour un abonné (abonnement + consommation)	118
Figure 96 : Evolution des recettes d'exploitation (millions € HT)	119
Figure 97 : Répartition des recettes par chapitre	120
Figure 98 : Evolution des dépenses d'exploitation (millions € HT).....	121
Figure 99 : Répartition des dépenses par chapitre.....	122
Figure 100 : Résultat de l'exercice hors excédent antérieur (€).....	123
Figure 101 : Evolution des dépenses d'investissement (millions d'€ HT)	124
Figure 102 : Evolution de la dette	125
Figure 103 : Territoire CCLVD	129
Figure 104 : Organigramme.....	132
Figure 105 : Evolution des volumes facturés par commune entre 2021 et 2022.....	136
Figure 106 : Répartition des volumes d'assainissement 2022.....	137
Figure 107 : Evolution du nombre d'abonnés et des volumes facturés depuis 2011.....	138
Figure 108 : Volumes facturés et nombre d'abonnés par commune en 2022	139
Figure 109 : Consommation moyenne par abonné et par an (en m3)	139
Figure 110 : Evolution du nombre total d'abonnés et pourcentage d'abonnés mensualisés depuis 2011	140
Figure 111 : Pourcentage d'abonnés mensualisés par commune (2022).....	141
Figure 112 : Territoire SITTEUR.....	142
Figure 113 : Evolution des linéaires renouvelés, créés ou rétrocedés depuis 2011.....	146
Figure 114 : Casiers d'infiltration des eaux pluviales– Place Chanoine Snejdareck à Liancourt (DEGAUCHY).....	146

Figure 115 : Récupérateur d'eaux pluviales – Place Chanoine Snejdareck à Liancourt (DEGAUCHY)	147
Figure 116 : Pavés drainants – Avenue du Général de Gaulle à Liancourt (DEGAUCHY)	147
Figure 117 : Pose du réseau d'eaux usées – Avenue du Général de Gaulle à Liancourt (DEGAUCHY)	148
Figure 118 : Reprise ponctuelle de branchements d'eaux usées – Avenue de la gare à Rantigny (DMVA).....	148
Figure 119 : Evolution des principaux investissements de renouvellement ou d'extension de réseau d'assainissement depuis 2015 (montant annuel et taux de renouvellement)	149
Figure 120 : Extrait du plan d'aménagement de la Rue de la République / Place de la mairie à Laigneville.....	150
Figure 121 : Extrait du plan de renouvellement des réseaux Rue Victor Hugo et place de la Rochefoucauld à Liancourt	150
Figure 122 : Pourcentage par commune de linéaire curé en 2020 et 2021	151
Figure 123 : Evolution du linéaire curé depuis 2015	152
Figure 124 : Linéaire inspecté par commune en 2021 et 2022.....	153
Figure 125 : Evolution du linéaire inspecté depuis 2015	154
Figure 126 : Evolution du nombre de contrôles de conformité depuis 2016	156
Figure 127 : Test à la fumée à la piscine de Liancourt.....	156
Figure 128 : Répartition du nombre des contrôles 2022.....	158
Figure 129 : Répartition par commune des différents contrôles réalisés en 2022.....	158
Figure 130 : Evolution du type de contrôle depuis 2016.....	159
Figure 131 : Cartographie du zonage des communes de Rosoy et Labryère	161
Figure 132 : Schéma de zonage.....	162
Figure 133 : Evolution de la consommation électrique et du temps de fonctionnement des pompes entre 2021 et 2022	164
Figure 134 : Renouvellement d'une pompe sur le PR « CURIE » à Laigneville (VEOLIA).....	165
Figure 135 : Renouvellement de l'enveloppe de l'armoire électrique sur le PR « AAGV » à Laigneville (VEOLIA)	166
Figure 136 : Renouvellement des pompes sur le PR « LAVOIR » à Liancourt (VEOLIA)	166
Figure 137 : Renouvellement d'une pompe sur le PR « MARAIS » à Labryère (VEOLIA).....	167
Figure 138 : Evolution du montant annuel des principaux travaux aménagements sur les PR depuis 2015	167
Figure 139 : Architecture cible	168
Figure 140 : Piliers de l'audit	168
Figure 141 : Illustrations de l'H ₂ S.....	169
Figure 142 : Architecture des postes de la CCLVD	169
Figure 143 : Liste des postes à équiper par priorité	170
Figure 144 : Traitement anti H ₂ S du PR BEREGOVY à Liancourt.....	171
Figure 145 : Désodorisation du PR THEBAULT à Laigneville	171
Figure 146 : Traitement anti H ₂ S du PR MARAIS à Labryère.....	172
Figure 147 : Traitement anti H ₂ S du PR PONCEAU à Verderonne	172
Figure 148 : Ventouses sur les refoulements du PR « BEREGOVY » à Liancourt (VEOLIA).....	174
Figure 149 : Fossé Rue du Pré de la Huche à Cauffry (VISSE)	175
Figure 150 : Fossé Rue de l'église à Verderonne (VISSE).....	175
Figure 151 : Fossé Chemin des jardins à Laigneville (DMVA)	176
Figure 152 : Vue aérienne de la step de Monchy Saint Eloi	177
Figure 153 : Volumes et débits en 2021	178
Figure 154 : Volumes et débits en 2022	178
Figure 155 : Graphiques des charges entrantes	179
Figure 156 : Evolution des volumes reçus depuis 2014	180
Figure 157 : Evolution des paramètres depuis 2017	182
Figure 158 : Evolution des rendements depuis 2017	183
Figure 159 : Evolution de la consommation énergétique de la STEP (kW/mois) depuis 2015	185
Figure 160 : Données énergétiques, volumétriques et pluviométrie 2022	185
Figure 161 : Motoréducteur à graisses (VEOLIA)	187
Figure 162 : Canalisations d'alimentation des centrifugeuses (VEOLIA).....	187
Figure 163 : Bouées de secours (VEOLIA)	188
Figure 164 : Motoréducteur dégrilleur (VEOLIA)	188
Figure 165 : Evolution du montant annuel des principaux travaux aménagements sur la station d'épuration depuis 2015	189
Figure 166 : Liste des substances significatives retrouvées.....	189
Figure 167 : Identification des domaines d'activité des substances significatives.....	190
Figure 168 : Découpage des étapes du diagnostic amont	191
Figure 169 : Cartographie des résultats de la campagne de mesures – Nonylphénols	192
Figure 170 : Tampons et boît de branchement logotés CCLVD et marqués EU	194
Figure 171 : Caméra.....	195

Figure 172 : Répartition des réclamations sur le territoire de la CCLVD.....	200
Figure 173 : Exemple de communication Facebook.....	201
Figure 174 : Répartition du prix de l'eau pour un abonné (abonnement + consommation).....	202
Figure 175 : Evolution des recettes d'exploitation (millions € HT)	204
Figure 176 : Répartition des recettes d'exploitation	205
Figure 177 : Evolution des dépenses d'exploitation (millions € HT).....	206
Figure 178 : Répartition des dépenses d'exploitation.....	207
Figure 179 : Résultat de l'exercice hors excédent antérieur	208
Figure 180 : Evolution des dépenses d'investissement (millions € HT)	209
Figure 181 : Etat de la dette 2014-2034.....	210
Figure 182 : Evolution des dépenses d'exploitation (€ TTC)	214
Figure 183 : Evolution des dépenses d'investissement (€ TTC).....	215
Figure 184 : Territoire CCLVD	218
Figure 185 : Organigramme.....	220
Figure 186 : Répartition des installations sur le territoire CCLVD.....	222
Figure 187 : Plan du projet de desserte en assainissement du hameau de l'Ordibée.....	222
Figure 188 : Exemple d'une installation type ANC	223
Figure 189 : Répartition par commune des contrôles ANC réalisés depuis 2012	227
Figure 190 : Guide ANC de la CCLVD.....	228
Figure 191 : Répartition du prix de l'eau pour un abonné (abonnement + consommation)	230

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Généralités de données sur l'eau potable	20
Tableau 2 : Données de consommation d'eau potable par commune	21
Tableau 3 : Nombre d'abonnés.....	24
Tableau 4 : Statistiques 2022 du portail l'E.A.U.	29
Tableau 5 : Statistiques du portail L'EAU.....	30
Tableau 6 : Données générales Volumes produits, vendus, achetés	31
Tableau 7 : Evolution du rendement depuis 2012.....	33
Tableau 8 : Volumes déduits du rendement.....	34
Tableau 9 : Tableau récapitulatif.....	40
Tableau 10 : Bilan financier des interventions aux forages 2022.....	40
Tableau 11 : Résultats des analyses de fer	42
Tableau 12 : Résultats des analyses de manganèse.....	42
Tableau 13 : Résultats des analyses de conductivité.....	43
Tableau 14 : Résultats des analyses de sulfate.....	43
Tableau 15 : Volumes par forages.....	44
Tableau 16 : Volumes globaux des ressources propres.....	46
Tableau 17 : Consommation énergétique des forages (en kWh).....	48
Tableau 18 : Liste des communes présentes dans le BAC	52
Tableau 19 : Bilan financier des interventions à l'usine 2022	55
Tableau 20 : Inventaire des réservoirs.....	57
Tableau 21 : Bilan financier des interventions aux réservoirs 2022.....	58
Tableau 22 : Bilan financier des interventions aux postes de surpression 2022	61
Tableau 23 : Linéaire de réseaux d'eau potable	62
Tableau 24 : Type de matériaux des réseaux d'eau potable par commune.....	63
Tableau 25 : Linéaire créé ou renouvelé.....	65
Tableau 26 : Tableau récapitulatif des principaux investissements	69
Tableau 27 : Nombre de branchements neufs ou refaits.....	77
Tableau 28 : Evolution du nombre de branchements neufs ou refaits depuis 2013.....	78
Tableau 29 : Nombre d'interventions de la régie CCLVD	80
Tableau 30 : Nombre de fuite sur conduite (en journée et en astreinte)	81
Tableau 31 : Age des compteurs par commune.....	83
Tableau 32 : Nombre et pourcentage de compteurs < 2000	84
Tableau 33 : Liste des récepteurs de télérelève.....	88
Tableau 34 : Inventaire des poteaux incendie et des réserves.....	89
Tableau 35 : Travaux de renouvellement / création des poteaux incendie, bornes incendie 2022.....	90
Tableau 36 : Liste des sectorisations.....	95
Tableau 37 : Répartition du type d'intervention	98
Tableau 38 : Tableau récapitulatif des appels en astreinte	102
Tableau 39 : Montant du marché SIG « 1SPATIAL France ».....	105
Tableau 40 : analyses bactériologiques.....	111
Tableau 41 : analyses chimiques.....	111
Tableau 42 : Nombre de réclamation par commune	113
Tableau 43 : Nombre de dossiers fuite	114
Tableau 44 : Coût des visites	116
Tableau 45 : Evolution des recettes par chapitre	119
Tableau 46 : Evolution des dépenses par chapitre	121
Tableau 47 : Analyse budgétaire CA Eau 2021	124
Tableau 48 : Montant des annuités.....	125
Tableau 49 : Généralités de données assainissement.....	134
Tableau 50 : Données de consommation d'assainissement collectif par commune	135
Tableau 51 : Nombre d'abonnés.....	137
Tableau 52 : Linéaire des réseaux d'assainissement.....	143
Tableau 53 : Linéaire créée ou renouvelé.....	144
Tableau 54 : Tableau récapitulatif des principaux investissements	148
Tableau 55 : Linéaire annuel curé par commune (hors ITV)	151
Tableau 56 : Linéaire annuel curé	151

Tableau 57 : Linéaire annuel inspecté par commune.....	153
Tableau 58 : Evolution du linéaire inspecté depuis 2014	153
Tableau 59 : Nombre de contrôles de conformité par commune.....	155
Tableau 60 : Nombre de contre-visites par commune.....	157
Tableau 61 : Nombre de branchements neufs par commune.....	160
Tableau 62 : Inventaire des postes par commune	163
Tableau 63 : Consommation énergétique des postes	164
Tableau 64 : Consommation des réactifs sur les postes	164
Tableau 65 : Liste des travaux et aménagements sur les postes en 2022	165
Tableau 66 : Inventaire des ouvrages annexes.....	173
Tableau 67 : Charges entrantes sur la STEP.....	179
Tableau 68 : Principaux volumes.....	180
Tableau 69 : Normes de rejet	181
Tableau 70 : Concentrations de rejet	181
Tableau 71 : Rendement.....	182
Tableau 72 : Quantité de boues produites	183
Tableau 73 : Production des sables et des refus de dégrillage	183
Tableau 74 : Consommation de réactifs	184
Tableau 75 : Consommation énergétique mensuelle	184
Tableau 76 : Liste des travaux et aménagements sur la step en 2022.....	186
Tableau 77 : Tableau de synthèse du plan d'actions	193
Tableau 78 : Nombre de réclamation par commune	199
Tableau 80 : Prix de l'assainissement pour les usagers de Rosoy et Verderonne.....	203
Tableau 81 : Prix de l'assainissement pour les usagers de Labruyère	203
Tableau 82 : Recettes d'exploitation.....	205
Tableau 83 : Dépenses d'exploitation.....	206
Tableau 84 : Analyse budgétaire CA Assainissement 2022	209
Tableau 85 : Montant des annuités.....	209
Tableau 86	212
Tableau 87 : Recette de fonctionnement	213
Tableau 88 : Dépenses d'exploitation.....	214
Tableau 89 : Recensement des installations.....	221
Tableau 90 : Nombre de contrôles ANC réalisés	225
Tableau 91 : Nombre total de contrôle des installations ANC depuis 2012	226
Tableau 92 : Illustrations des conclusions de diagnostic ANC	227
Tableau 93 : Recette d'exploitation.....	231
Tableau 94 : Dépense d'exploitation.....	231

1 PRÉAMBULE

Le décret du 6 mai 1995 modifié le 9 avril 2000 puis par la loi n°2010-788 du 12/07/2010 et la loi n°2016-1087 du 08/08/2016 article 31 portant engagement national pour l'environnement, a institué un rapport annuel portant sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Le décret n°2007-675 du 2 mai introduit des indicateurs de performance dans le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement. Ce décret a été mis en application par l'arrêté du 2 mai 2007 et la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008.

Le rapport annuel doit également inclure la note établie par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie sur les redevances figurant sur les factures d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Dans le cas où les Communes ont transféré leur compétence en matière d'eau potable et d'assainissement à une structure de coopération intercommunale, comme la *communauté de communes du Liancourtois – la Vallée dorée*, le Président de la Communauté de Communes établit un rapport que chaque Maire doit compléter le cas échéant et présenter à son Conseil Municipal. Ce rapport est mis à la disposition du public. Le public en est avisé par voie d'affichage pendant au moins un mois.

La distribution d'une eau potable de qualité constante et le traitement des effluents pour protéger la santé publique et le milieu naturel nécessitent des investissements et des frais d'exploitation importants. Ce rapport a pour but d'informer les élus et le public sur la qualité de l'eau distribuée et sur les efforts d'assainissement consentis par la collectivité et qui justifient, en dernière analyse, le prix payé par les consommateurs.

Ce rapport comporte, en outre, la présentation d'une facture calculée au 1^{er} janvier de l'année de présentation du rapport et au 1^{er} janvier de l'année précédente, pour une consommation de référence de 120 m³ définie par l'INSEE. Cette présentation décompose la facture entre les éléments constitutifs du prix et fait apparaître l'évolution sur un an de chacun d'entre eux.

Il devra être présenté par le Président dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice au Conseil Communautaire puis par les maires des communes constituant la Communauté de Communes à leurs conseils municipaux respectifs avant fin décembre 2023.

PARTIE I : EAU

1 PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE

1.1 COLLECTIVITÉ

Communauté de Communes du Liancourtois – La Vallée Dorée
1 rue de Nogent
60 290 LAIGNEVILLE
Tel : 03.44.73.89.10



Figure 1 : Territoire CCLVD

Président : Olivier FERREIRA

Maires sur l'année 2022 :

- BAILLEVAL : Olivier FERREIRA
- CAUFFRY : Virginie GARNIER
- LABRUYERE : Jean-François CROISILLE
- LAIGNEVILLE : Christophe DIETRICH
- LIANCOURT : Roger MENN
- MOGNEVILLE : Michel DELAHOICHE
- MONCHY-ST-ELOI : Alain BOUCHER
- RANTIGNY : Dominique DELION
- ROSOY : Gérard LAFITTE
- VERDERONNE : Philippe LEPORI

En octobre 2018, les commissions « eau potable » et « assainissement » ont été fusionnées.

Dans le cadre de la nouvelle mandature 2020 – 2026, la commission eau et assainissement est devenue la commission environnement regroupant l'eau, l'assainissement, les déchets, le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), et d'une manière générale la thématique du développement durable.

Lors du conseil communautaire du 12/12/2022, il a été décidé la création d'un groupe de travail spécifique pour le PCAET composé du Président et des 9 Vice-Présidents et d'un membre par commune sur proposition des Maires. Il est animé par M. Patrick DAVENNE.

Membres de la commission Environnement :

- LABRUYERE : M. CROISILLE, Vice-Président
- BAILLEVAL : M. Jean Paul MARAZANOFF, remplacé en cours d'année par M. Romuald GERARD
- CAUFFRY : Mme Céline CHARBONNEAU,
- LAIGNEVILLE : M. Gilbert DEGAUCHY, M. Cédric THIVER
- LIANCOURT : Mme Ophélie VAN ELSUWE, M. Thierry BALLINER
- MOGNEVILLE : M. Jean Claude PECKSTADT
- MONCHY-SAINT-ELOI : M. Claude BOURGUIGNON
- RANTIGNY : M. Patrick DAVENNE
- ROSOY : M. Jacky DOUBLET
- VERDERONNE : Mme Delphine COCCILO

Membres du groupe de travail PCAET :

- LABRUYERE : M. CROISILLE
- BAILLEVAL : M. Romuald GERARD, M. Olivier FERREIRA
- CAUFFRY : Mme Virigine GARNIER
- LAIGNEVILLE : M. Christophe DIETRICH
- LIANCOURT : Mme Laetitia COQUELLE, M. Roger MENN
- MOGNEVILLE : M. Thierry BONNEAUD, M. Michel DELAHOUCHE
- MONCHY-SAINT-ELOI : M. Claude BOURGUIGNON, M. Alain BOUCHER
- RANTIGNY : M. Patrick DAVENNE, M. DELION
- ROSOY : M. LAFITTE
- VERDERONNE : M. LEPORI

En 2022, la commission « environnement » s'est réunie **2 fois** pour des thématiques liées à l'eau et l'assainissement :

- Le 25/01/2022 : point sur les études et travaux eau et assainissement projetés en 2022,
- Le 01/09/2022 : présentation du rapport annuel DEA 2021 et de l'animation Bassin d'Alimentation de Captages

1.2 ADMINISTRATIONS

ARS - BEAUVAIS
Mr FLANDRIN
Tel : 03.44.06.48.61

Agence de l'Eau Seine Normandie - COMPIEGNE
Mme GOSSELIN
Tel : 03.44.30.50.00

Direction Départementale des Territoires de l'Oise / Service Eau et environnement - BEAUVAIS
M. BATALLER
Tel : 03.44.06.50.58

1.3 NATURE DU SERVICE ASSURÉ PAR LA COLLECTIVITÉ

La distribution d'eau potable, le relevé des consommations et la facturation sont assurés en régie.

1.4 ORGANIGRAMME

Fin 2022, un pôle Data & SIG (initialement rattaché au service Eau et Assainissement) a été créé.

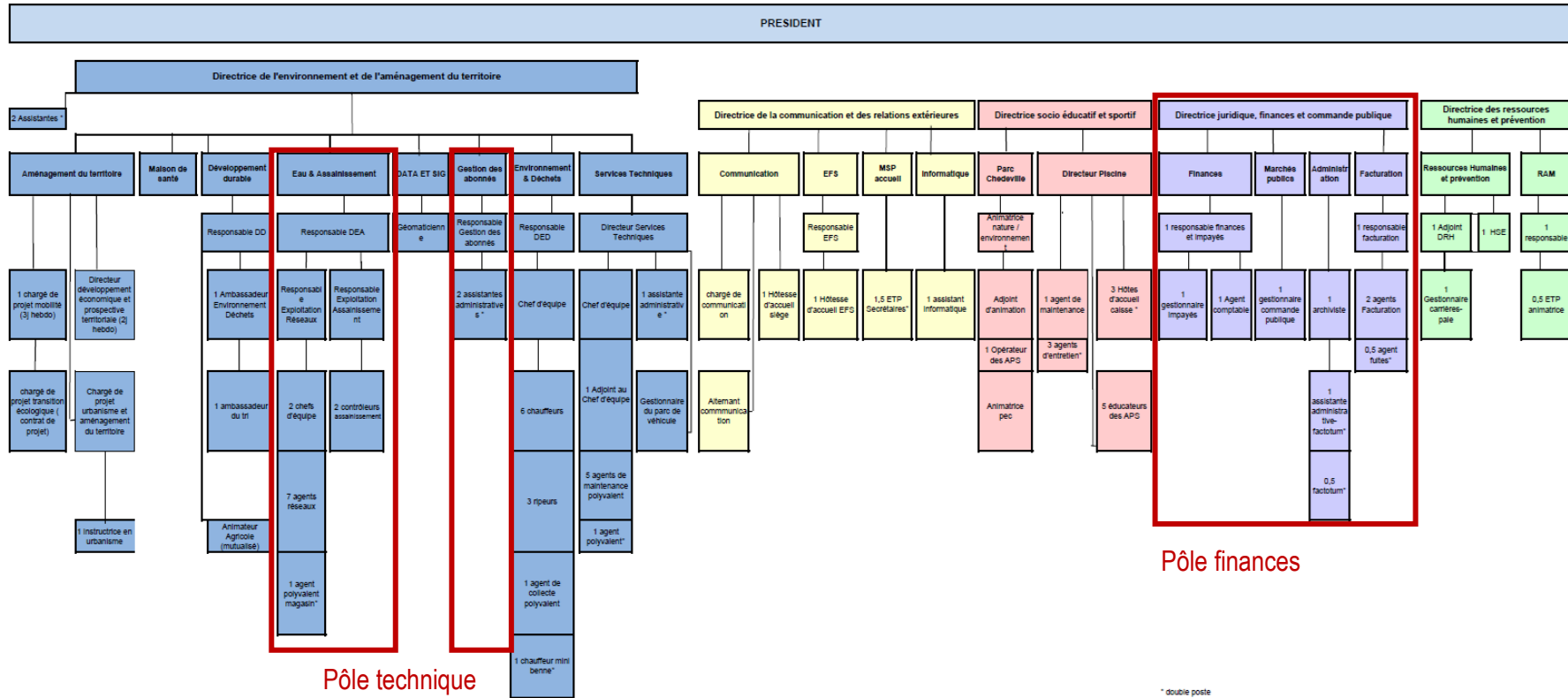


Figure 2 : Organigramme

L'entretien du réseau d'eau potable ainsi que la majorité des travaux (changements de compteur, réalisation de branchements, changements de vannes, extensions de réseau, renouvellements de réseau, renouvellements de poteau d'incendie...) sont réalisés en **régie**.

L'équipe de la régie en 2022 était composée de **8 personnes** :

- 1 responsable exploitation réseaux
- 1 chef d'équipes
- 5 agents de réseaux
- 1 magasinier

L'effectif 2022 est en baisse par rapport à 2021 (**8,5 personnes en 2021 et 10 personnes en 2020**). En effet, les départs d'agent sur ces dernières années n'ont pas été remplacés ce qui est lié à des difficultés de recrutement.

En incluant les services administratifs et supports, le DEA est constitué de **15 personnes en 2022** (hors facturation).

1.5 PRESTATAIRE

La production et le traitement d'eau potable sont assurés en prestation de services par :

VEOLIA EAU
1 rue du Thérain
60000 BEAUVAIS

1.6 CONTRAT D'EXPLOITATION (PRESTATION DE SERVICES)

Afin de sécuriser les installations de production d'eau potable, un nouveau contrat a été créé et passé au 18 août 2016 (tranche ferme et tranche optionnelle n°1) et au 19 septembre 2016 (tranche optionnelle n°2) avec VEOLIA EAU pour **une durée d'un an renouvelable 1 fois**.

Le marché a pour objet l'assistance/l'exploitation des puits de pompage, l'usine de déferrisation, les réservoirs ainsi que les postes de surpression de la CCLVD.

Ce marché est arrivé à échéance en 2018. Il a été de nouveau attribué à VEOLIA EAU le 1^{er} janvier 2019, pour un montant forfaitaire annuel de **68.301,60 € HT/an**, et des prestations sur bons de commande selon les besoins. La durée est d'un an renouvelable 3 fois. Il a été exceptionnellement prolongé jusqu'au 31/01/2024. Celui-ci sera relancé au second semestre 2023.

2 INDICATEURS TECHNIQUES DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

2.1 STATISTIQUES

2.1.1 GENERALITES

	2021	2022
Nombre d'habitants	24.168 habitants (Données INSEE 2021)	24.268 habitants (Données INSEE 2022)
Nombre d'abonnés eau potable	9.898 abonnés (y compris industriels) (+ 1,1 %/2020)	9.898 abonnés (y compris industriels) (+ 0 %/2021)
Nombre d'abonnés mensualisés eau potable	4.880 abonnés soit 49,3 % + 3,7 %/2020	5.043 abonnés soit 50,9 % + 3,3 %/2021
Volumes facturés abonnés domestiques	813.672 m ³ - 0,9 %/2020	810.524 m ³ - 0,39 %/2021
Volumes facturés Gros consommateurs	215.645 m ³ - 2,3 %/2020	216.114 m ³ + 0,22 %/2021
Volumes facturés Communaux	13.709 m ³ + 1,7 %/2020	17.978 m ³ + 31,1 %/2021
Volumes Totaux	1.043.025 m³ - 1,1 %/2020	1.044.616 m³ + 0,15 %/2021

Tableau 1 : Généralités de données sur l'eau potable

Les volumes facturés sont stables par rapport à 2021.

2.1.2 CONSOMMATIONS / FACTURATIONS

2.1.2.1 Consommations

Communes	2021				2022			
	Domestiques Volumes facturés (m ³)	Industriels Volumes facturés (m ³)	Communaux Volumes facturés (m ³)	Volumes totaux (m ³)	Domestiques Volumes facturés (m ³)	Industriels Volumes facturés (m ³)	Communaux Volumes facturés (m ³)	Volumes totaux (m ³)
Bailleval	52.711 (- 4,3 %/2020)	856 (+69,9 %/2020)	776 (+1,2 %/2020)	54.344 (-3,5 %/2020)	58.794 (+ 11,5 %/2021)	580 (- 32,3 %/2021)	1.078 (+ 39 %/2021)	60.452 (+ 11,2 %/2021)
Cauffry	86.587 (- 11,5 %/2020)	13.743 (+67,7 %/2020)	1.149 (- 34,7 %/2020)	101.479 (- 5,9 %/2020)	88.950 (+ 2,7 %/2021)	11.998 (- 12,7 %/2021)	1.425 (+ 24 %/2021)	102.373 (+ 0,9 %/2021)
Labruyère	18.157 (-8,7 %/2020)	27.563 (- 24,5 %/2020)	162 (+84,6 %/2020)	45.882 (- 18,7%/2020)	19.388 (+ 6,8 %/2021)	25.866 (- 6,2 %/2021)	85 (- 47,6 %/2021)	45.339 (- 1,2 %/2021)
Laigneville	170.315 (-4,9 %/2020)	19.962 (+19,2 %/2020)	2.700 (+ 20,5 %/2020)	192.977 (- 2,6 %/2020)	176.450 (+ 3,6 %/2020)	20.651 (+ 3,5 %/2021)	3.945 (+ 46,1 %/2021)	201.046 (+ 4,2 %/2021)
Liancourt	220.920 (+ 2 %/2020)	107.831 (- 6,4 %/2020)	5.243 (- 12,4 %/2020)	333.994 (- 1,1 %/2020)	210.537 (- 4,7 %/2021)	104.602 (- 3 %/2021)	6.216 (+ 18,6 %/2021)	321.355 (- 3,8 %/2021)
Mogneville	48.705 (- 3,9 %/2020)	Sans objet	780 (+49 %/2020)	49.485 (- 3,4 %/2020)	48.947 (+ 0,5 %/2021)	445 (+ 100 %/2021)	2.092 (+ 168,2 %/2021)	51.484 (+ 4 %/2021)
Monchy Saint Eloi	70.391 (+ 6 %/2020)	11.031 (- 12,4 %/2020)	1.453 (+ 76,6 %/2020)	82.875 (+ 3,9 %/2020)	67.306 (- 4,4 %/2021)	12.487 (+ 13,2 %/2021)	1.412 (- 2,9 %/2021)	81.205 (- 2 %/2021)
Rantigny	101.871 (+ 11,5 %/2020)	27.761 (+5,5 %/2020)	1.182 (+ 6,6 %/2020)	130.814 (+ 10,1 %/2020)	92.268 (- 9,4 %/2021)	29.390 (+ 5,9 %/2021)	1.560 (+ 32 %/2021)	123.218 (- 5,8 %/2021)
Rosoy	22.786 (- 1,2 %/2020)	Sans objet	159 (+ 31,9 %/2020)	22.945 (- 1,0 %/2020)	24.240 (+ 6,4 %/2021)	Sans objet	87 (- 45,3 %/2021)	24.327 (+ 6 %/2021)
Verderonne	21.229 (+ 1,8 %/2020)	Sans objet	104 (+74,5 %/2020)	21.332 (+ 2,0 %/2020)	23.644 (+ 11,4 %/2021)	Sans objet	78 (- 24,6 %/2021)	23.722 (+ 11,2 %/2021)
Angicourt (hors CCLVD)	Sans objet	6 898 (+ 48,3 %/2020)	Sans objet	6.898 (+ 48,3 %/2020)	Sans objet	10 095 (+ 46,3 %/2021)	Sans objet	10.095 (+ 46,3 %/2021)
Total	813.672 m ³ (- 0,9 %/2020)	215.645 m ³ (- 2,3 %/2020)	13.709 m ³ (+ 1,7 %/2020)	1.043.025 m ³ (-1,1 %/2020)	810.524 m ³ (- 0,4 %/2021)	216.114 m ³ (+ 0,2 %/2021)	17.978 m ³ (+ 31,1 %/2021)	1.044.616 m ³ (+ 0,2 %/2021)

Tableau 2 : Données de consommation d'eau potable par commune



Globalement les consommations globales des gros consommateurs et des domestiques sont stables. On observe quelques baisses de volumes chez les gros consommateurs selon les communes.

La consommation globale est stable par rapport à 2021 hormis sur les communes de Bailleval, Rosoy, Verderonne et les abonnés d'Angicourt (camping La Falaise où des fuites sur réseau privé ont été observées).



Concernant les consommations communales, elles ont augmenté hormis sur les communes de Monchy-Saint-Eloi, Labruyère, Verderonne et Rosoy.

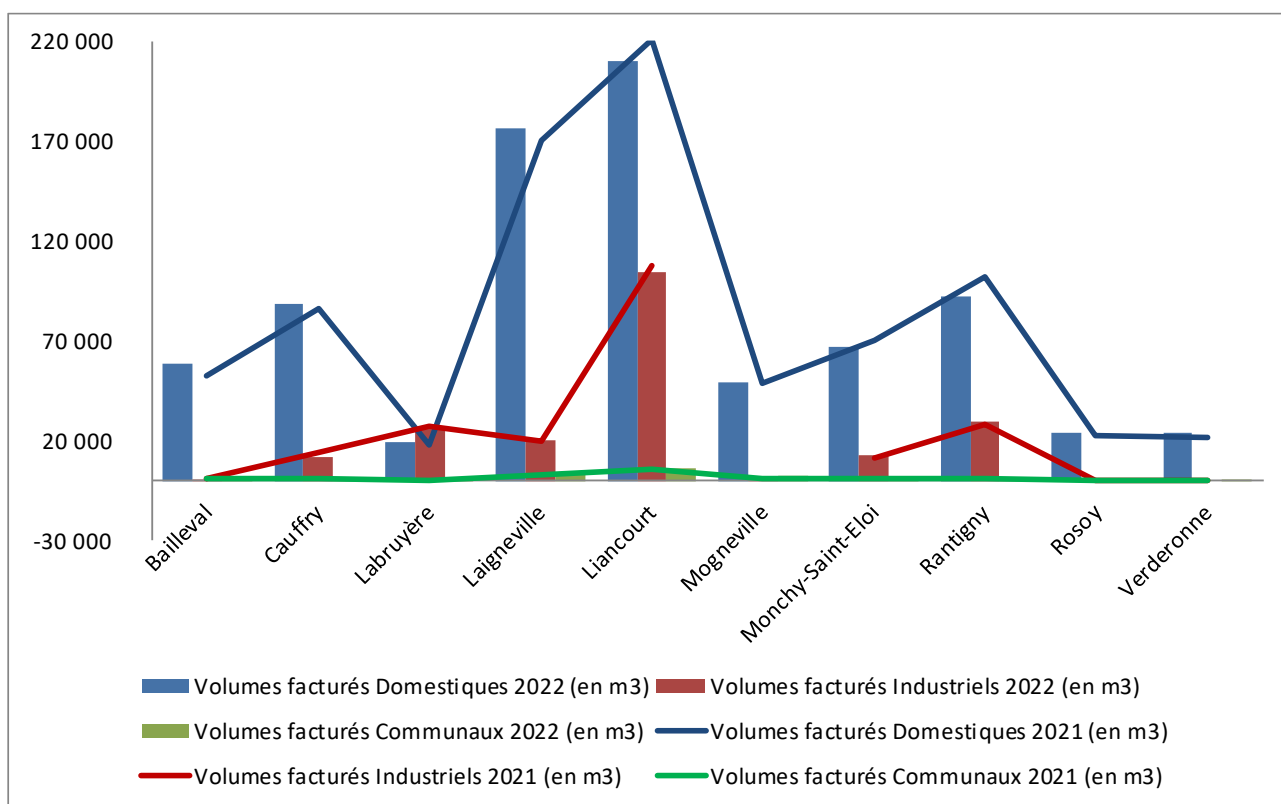


Figure 3 : Evolution des volumes facturés par commune entre 2021 et 2022

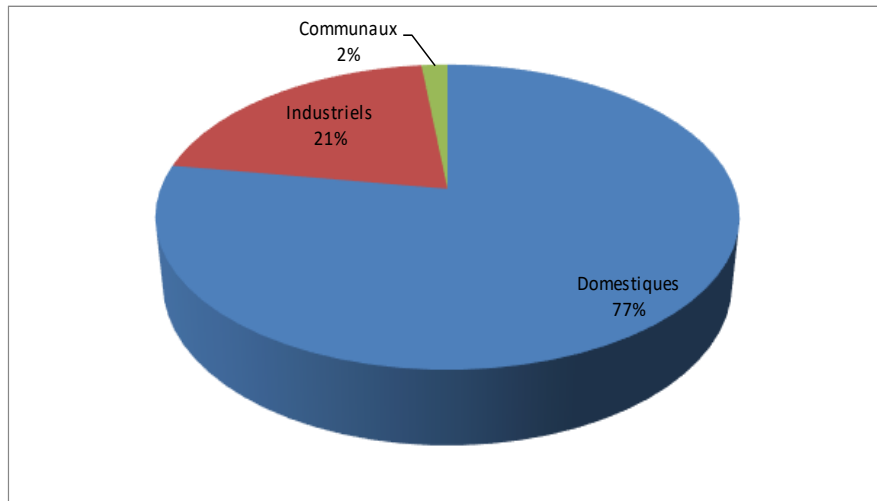


Figure 4 : Répartition de la consommation en 2022

La répartition des consommations a très peu évolué en 2022 par rapport à 2021 :

- 77% en 2022 contre 78% en 2021 liés aux domestiques,
- 21 % en 2022 et 2021 liés aux gros consommateurs,
- 2% en 2022 contre 1 % en 2021 liés aux bâtiments communaux.

Sur le territoire de la CCLVD, la consommation liée aux gros consommateurs (industriels mais également administrations) a une forte influence.

2.1.2.2 Abonnés

	2021	2022
Bailleval	653 (0 %/2020)	651 (- 0,3 %/2021)
Cauffry	1.049 (- 1,7 %/2020)	1.044 (- 0,5 %/2021)
Labruyère	236 (- 0,8 %/2020)	237 (+ 0,4 %/2021)
Laigneville	2.081 (- 1,4 %/2020)	2.073 (- 0,4 %/2021)
Liancourt	2.566 (+ 0,8 %/2020)	2.538 (- 1,1 %/2021)
Mogneville	609 (+ 1,7 %/2020)	604 (- 0,8 %/2021)
Monchy Saint Eloi	793 (+ 0,1 %/2020)	792 (- 0,1 %/2021)
Rantigny	1.243 (+ 3,5 %/2020)	1.195 (- 3,9 %/2021)

	2021	2022
Rosoy	261 (+ 1,2 %/2020)	262 (+ 0,4 %/2021)
Verderonne	277 (+ 6,9 %/2020)	277 (0 %/2021)
Industriels	130 (+ 8,4 %/2020)	225 (+ 73,1 %/2021)
Total	9.898 (+ 1,1 %/2020)	9.898 (0 %/2021)

Tableau 3 : Nombre d'abonnés

Par rapport à 2021, le nombre d'abonnés est stable. Il y a une augmentation du nombre d'abonnés typés « industriels » uniquement parce qu'un abonné disposant d'un numéro SIREN a été catégorisé « industriel » ce qui n'était pas le cas précédemment. Ainsi, la baisse d'abonnés sur Rantigny et Liancourt est relative car elle correspond uniquement à un changement de typologie de l'abonné.

2.1.2.3 Consommations / Abonnés

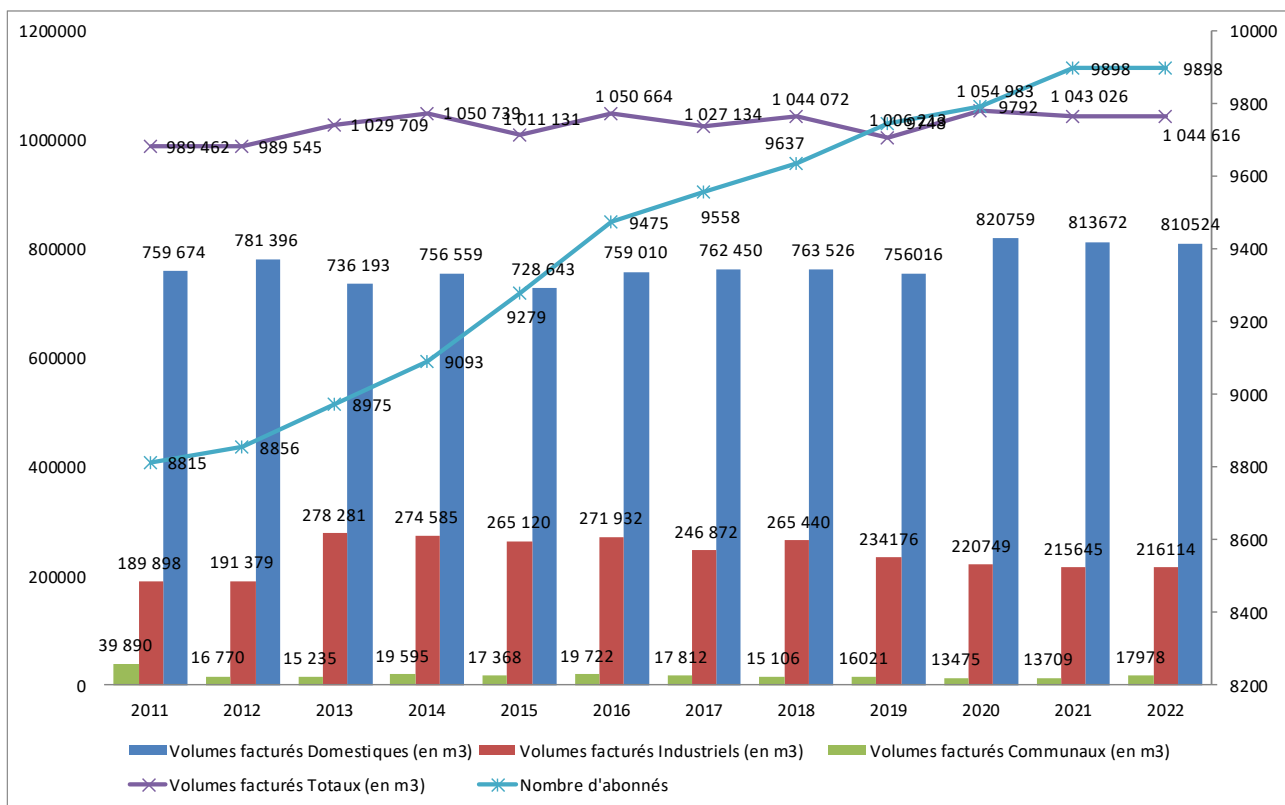


Figure 5 : Evolution du nombre d'abonnés et des volumes facturés au cours de ces 10 dernières années

Le volume facturé aux abonnés en 2022 est stable (+ 0.15 %/2021).

Cette évolution de consommation est à surveiller dans les années à venir car elle peut impacter directement les recettes de fonctionnement. L'augmentation des abonnés montre que le territoire est dynamique, une stagnation des volumes domestiques facturés est observée ces 3 dernières années,

alors que le nombre d'abonnés est en hausse constante (sauf sur 2022 où il est stable). On observe une tendance à la baisse des volumes « industriels » qui devrait se poursuivre dans les années qui viennent dans le cadre de la mise en place d'une tarification progressive. En effet la Communauté de communes travaille en 2023 sur la mise en place d'une tarification progressive dont l'objectif est la baisse des volumes consommés de 10 % en moyenne.

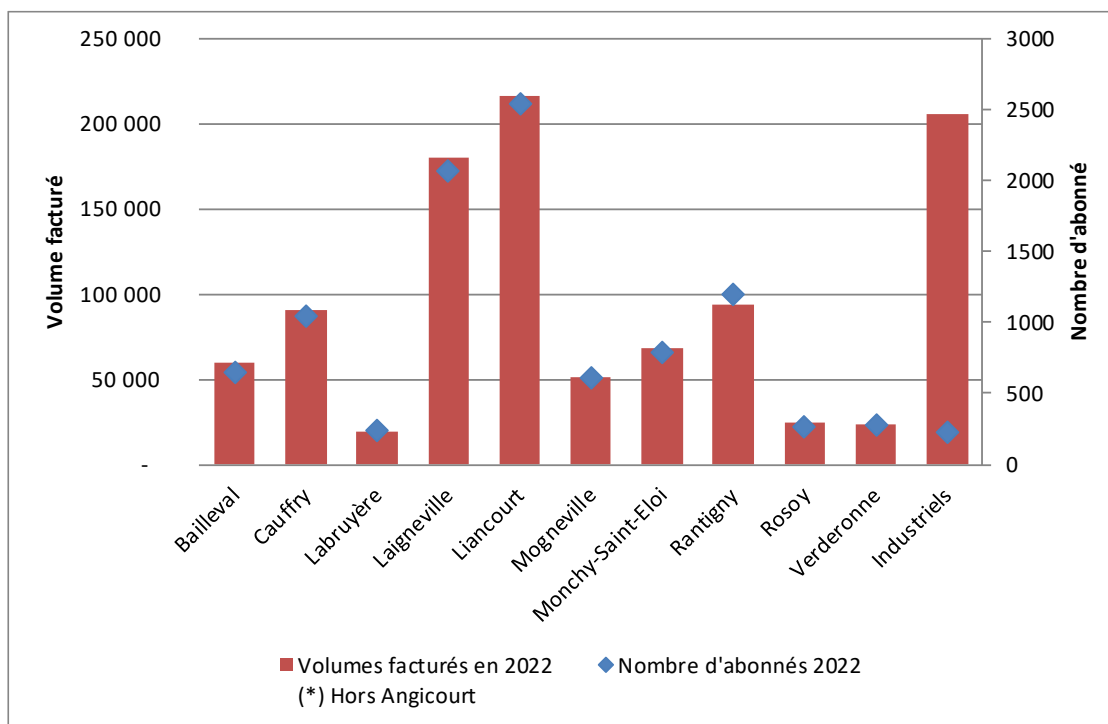


Figure 6 : Volumes facturés et nombre d'abonnés par commune en 2022

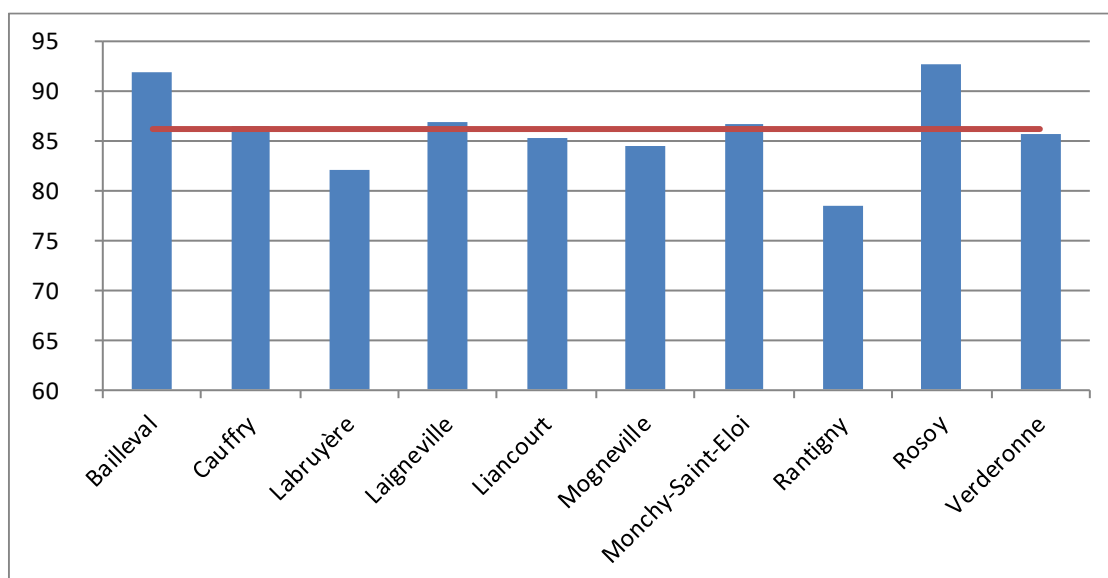


Figure 7 : Consommation moyenne par abonné et par an (en m³)

Sur le territoire de la CCLVD, la consommation moyenne par abonné et par an s'échelonne entre 79 m³/an/abonné (Rantigny) et 93 m³/an/abonné (Rosoy). La moyenne sur le territoire est de 86 m³/an/abonné (en légère hausse par rapport à 2021, +3 m³/an/abonné), soit **104 l/j/hab**. La donnée du nombre moyen de

personnes par foyer est de 2,26 personnes / foyer, source INSEE). La moyenne nationale (INSEE) est de l'ordre de **120 l/j/hab** et de l'ordre de 120 m³/an/foyer. Une étude plus fine de croisement des données INSEE et de consommations sera lancée en 2023.

2.1.3 MENSUALISATION DES ABONNES

Le nombre d'abonnés mensualisés est de 50,9 % contre 49,3 % en 2021.

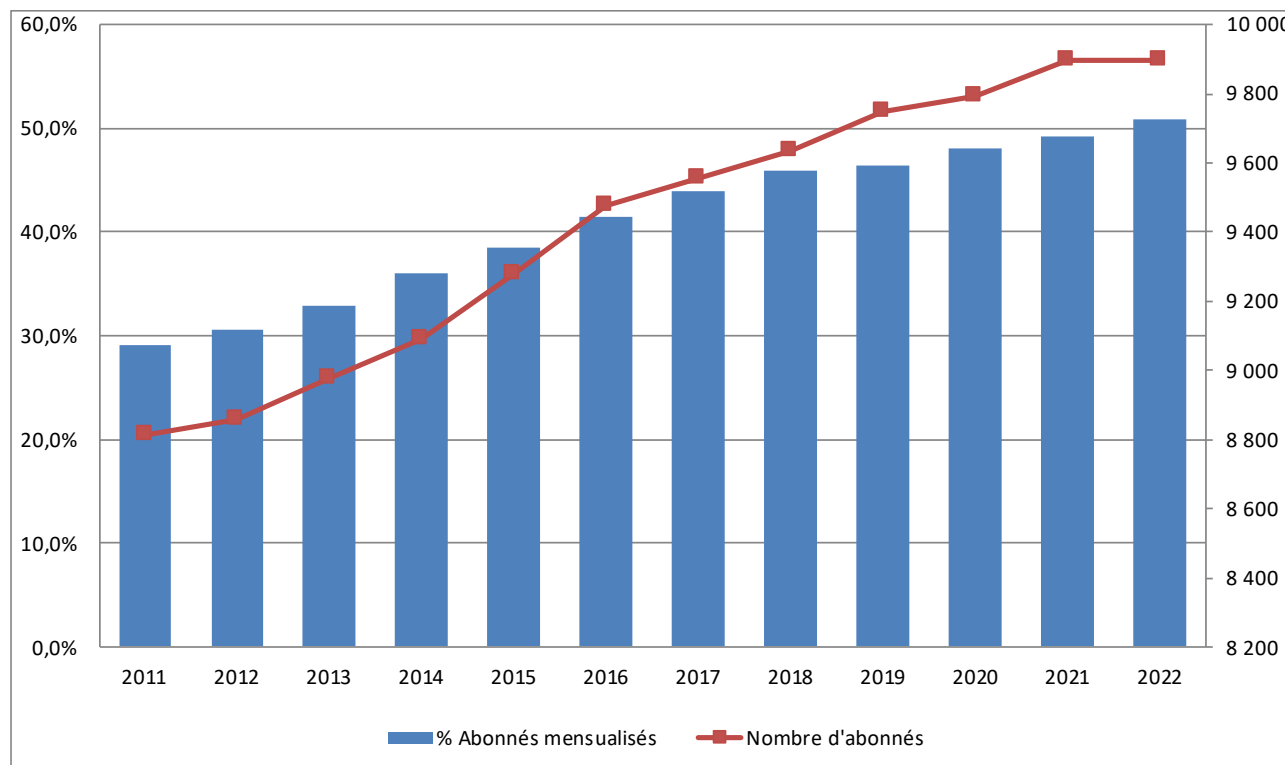


Figure 8 : Evolution du nombre total d'abonnés et du pourcentage d'abonnés mensualisés depuis 2011

Le nombre de mensualisés continue d'augmenter, majoritairement au niveau des nouveaux abonnés mais également des abonnés existants.

Ce taux semble important au regard d'autres services rencontrés qui sont généralement autour de 30%. Il n'existe cependant pas de données nationales sur la mensualisation dans le système d'information des services d'eau et d'assainissement (SISPEA), source « audit de facturation de CITEXIA, avril 2017 ».

A ces abonnés, s'ajoutent 963 abonnés prélevés, ce qui porte le taux de prélevés et mensualisés à 60,7% des abonnés.

Cette mensualisation et les prélèvements permettent de réduire les impayés et la mensualisation incite également à la fermeture du compteur en cas de départ ce qui facilite le suivi et diminue les litiges.

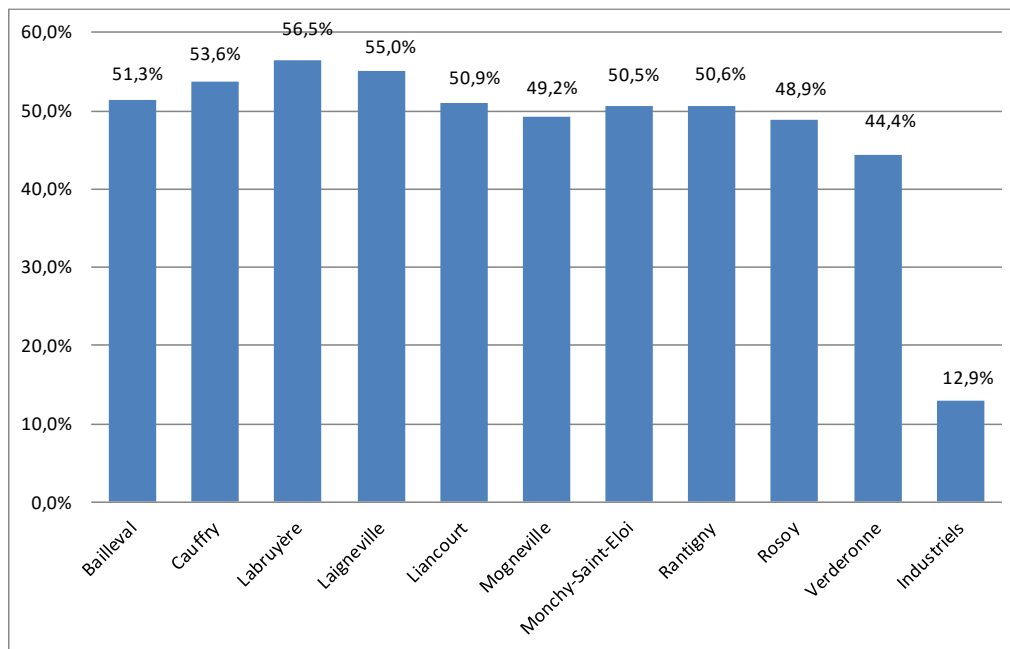


Figure 9 : Pourcentage d'abonnés mensualisés par communes (2022)

La commune de Labruyère est celle qui présente le plus d'abonnés mensualisés, celle de Verderonne le moins. Les industriels restent peu mensualisés.

2.1.4 PORTAIL « L' E.A.U. »

En septembre 2017, a été ouverte une agence en ligne pour les usagers : l'EAU (Espace Autogéré des Usagers).

L'E.A.U. permet aux usagers d'accéder à leurs informations en ligne et d'effectuer certaines démarches sans se déplacer.

Ainsi, ils peuvent :

- Contrôler leurs consommations (y compris les consommations télérelevées),
- Consulter et régler leurs factures en ligne (via TIPI, logiciel du Trésor public),
- Opter pour la e-facture (facturation électronique),
- Gérer leurs abonnements en cas de déménagements, de changements de RIB ...
- Faire une demande d'intervention technique.

Il est accessible depuis le site de la Communauté de communes du Liancourtois.



Figure 10 : Vue du portail l'E.A.U. de la CCLVD

Pour l'année 2022, les statistiques liés à l'utilisation de cet outil par les usagers sont les suivantes :

	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	TOTAL
nombre de demandes de créations de comptes	380	251	108	49	34	111	138	90	59	54	58	106	1438
nombre de comptes créés	289	193	61	11	0	66	99	30	32	38	19	16	854
nombre de comptes rejetés	91	58	47	16	0	45	39	60	27	16	39	33	471
nombre de demandes d'auto-relèves	2	3	2	1	2	2	3	2	1	4	6	0	28
nombre de demandes d'interventions	0	1	5	1	0	1	2	2	1	1	2	3	19
nombre de demandes administratives	11	5	8	3	7	7	10	6	1	4	1	7	70
nombre de demandes de mensualisations	11	17	8	2	1	4	5	3	1	0	1	3	56
nombre de demandes de modifications ou arrêts de mensualisations	6	4	3	3	1	2	3	2	1	1	0	9	35
nombre de demandes de prélèvements automatiques	10	18	4	2	0	4	7	1	0	2	1	2	51
nombre de demandes arrêts de prélèvements automatiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
nombre de paiements en ligne	2559	2559	2596	2597	2597	2719	3178	3176	3178	3178	3183	3187	
total du montant des paiements en ligne	523 307.45 €	531 730.05 €	532 016.13 €	532 178.57 €	532 178.57 €	556 783.35 €	672 101.42 €	671 855.99 €	672 101.42 €	672 101.42 €	672 871.51 €	673 538.05 €	
total lignes de comptes actifs	3359	3500	3546	3554	3554	3614	3725	3410	3733	3763	3782	3799	

Tableau 4 : Statistiques 2022 du portail l'E.A.U.

Si l'on compare l'année 2021 et l'année 2022, les statistiques sont les suivantes :

	2021	2022
nombre de demandes de créations de comptes	1.178	1.438
nombre de comptes créés	798	854
nombre de comptes rejetés	380	471
nombre de demandes d'auto-relèves	30	28
nombre de demandes d'interventions	12	19
nombre de demandes administratives	60	70
nombre de demandes de mensualisations	55	56
nombre de demandes de modifications ou arrêts de mensualisations	35	35
nombre de demandes de prélèvements automatiques	26	51
nombre de demandes arrêts de prélèvements automatiques	1	0
nombre de paiements en ligne	2198	3187
Nb de compte actifs	3.511 (35,5% du nb d'abonnés)	3.799 (38,4% du nb d'abonnés)

Tableau 5 : Statistiques du portail L'EAU

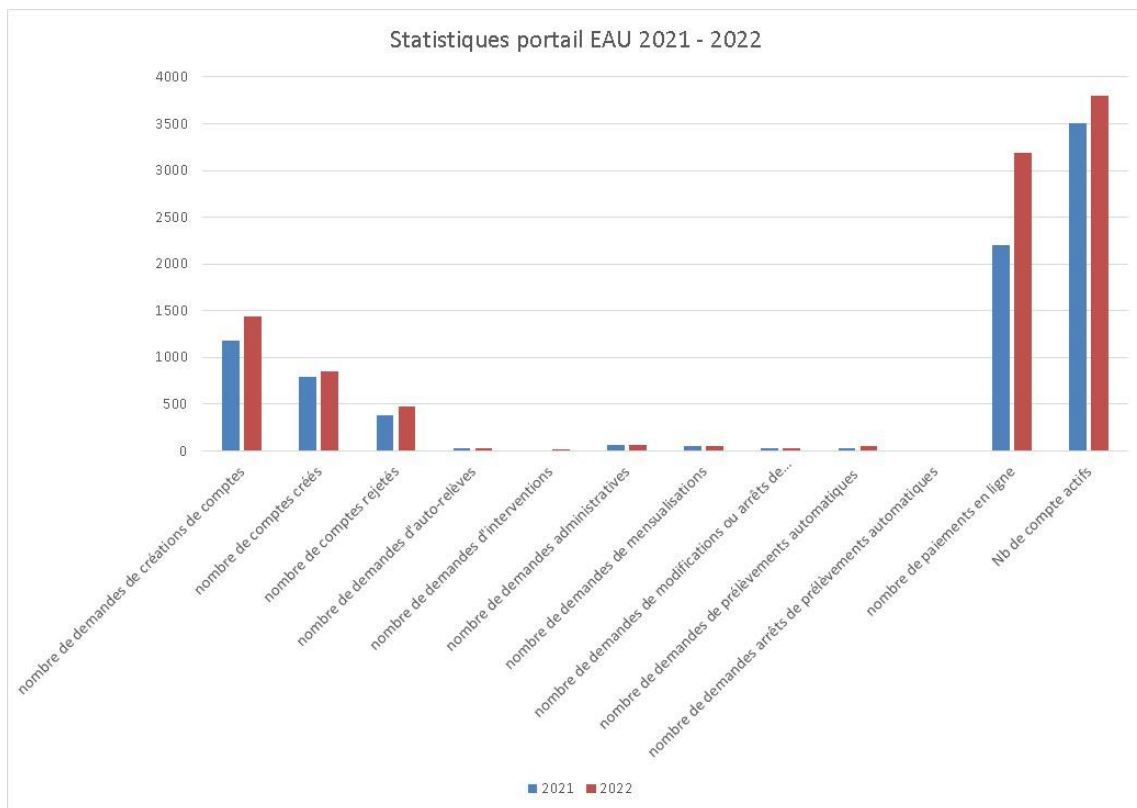


Figure 11 : Statistiques du portail L'EAU

Le nombre de demandes entre 2021 et 2022 est relativement stable, pour autant le nombre de comptes actifs augmente chaque année. **Le Portail EAU sert principalement aux paiements en ligne et aux demandes de**

mensualisations et administratives. Le nombre de demandes d'interventions restent faibles par le portail EAU.

Concernant le rejet des créations de compte, il est lié par exemple à des erreurs dans la saisie des coordonnées permettant de créer son compte (n° de pdc inscrit sur la facture).

Certaines modalités restent à améliorer sur ce portail (notamment la visualisation des consommations télérelevées).

Le % de e-factures reste également faible (337 abonnés en 2022, 294 abonnés en 2021).

2.2 VOLUMES PRODUITS, VENDUS, ACHETÉS

	2021	2022
Volumes prélevés sur les forages	1.285.328 m ³ (+ 0,3 %/2020)	1.254.712 m ³ (- 2,38 %/2021)
Volumes achetés à l'ACSO (Agglomération Creil Sud Oise)	86.844 m ³ (- 4,9 %/2020)	110.702 m ³ (+ 27,5 %/2021)
Volumes totaux	1.372.172 m³ (- 0,06 %/2020)	1.365.414 m³ (- 0,49 %/2021)
Volumes vendus (*)	1.043.025 m³ (- 1,1 %/2020)	1.044.616 m³ (+ 0,15 %/2021)
Différence	329.147 m ³ (+ 3,5 %/2020)	320.798 m ³ (- 2,54 %/2021)

Tableau 6 : Données générales Volumes produits, vendus, achetés

Cette différence de **320.798 m³** correspond à :

- Défense – incendie, essais poteaux : 294 m³ en 2022. *Volume déduit du rendement.*
- Volumes prélevés non distribués (lavage des filtres station de déferrisation, vidange réservoirs semi-enterrés) : 30.122 m³. *Volume déduit du rendement.*
- Volumes non relevés et consommations sans comptage, non facturés (exemple : curage réseaux : 0 m³, purges 65 m³ en 2021, désinfection : 54 m³). *Volume déduit du rendement.*
- Fuites sur réseau. Volume non déduit du rendement.
- Volumes pris sur les bornes de puisage : volume inclus dans le volume « facturé ».
- Volumes détournés : piquages clandestins, vols d'eau sur les poteaux incendie notamment, compteurs retournés (même si cela devient négligeable car nous avons les alarmes télérelève de retour d'eau)
- Gaspillages : chasses d'égouts, débordements de réservoirs, ... Il n'en existe plus sur le territoire et les réservoirs sont équipés d'alarmes sur les trop-pleins en cas de dysfonctionnements.
- Les défauts de comptage (sous-comptage) : ils sont mineurs. Au 01/01/2023, il ne reste plus que 2.3 % du parc qui a plus de 15 ans et non équipé en télérelève. Ainsi, le sous-comptage, les compteurs arrêtés, les compteurs surdimensionnés, les erreurs de lecture, estimations ont donc été fortement diminués.

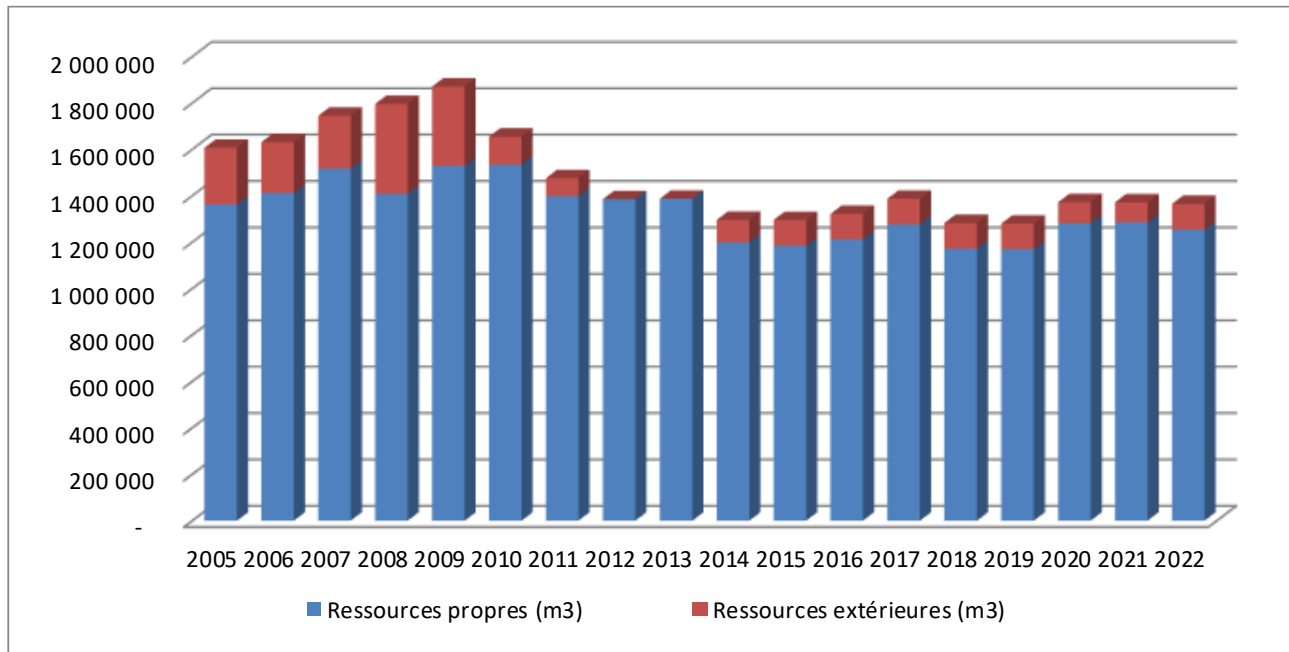


Figure 12 : Evolution des ressources propres et extérieures depuis 2005

L'apport en ressources extérieures (achat d'eau à l'ACSO) a été de 110.702 m³ en 2022 (en hausse par rapport à 2021). En effet, du 27/10/2020 au 02/04/2021, il y a eu un défaut de fonctionnement sur le poste de surpression amenant l'eau depuis l'ACSO.

Concernant l'interconnexion avec la CC du Clermontois, elle est fermée depuis le 22/12/2011, elle ne servirait qu'en secours.

Le volume lié aux ressources propres est en légère baisse par rapport en 2021 (- 2,4 %).

Au global, le volume prélevé et acheté 2022 a légèrement baissé par rapport à 2021 (- 0,49 %).

2.3 RENDEMENT DU RÉSEAU

2.3.1 RESULTATS

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Rendement du réseau	74%	76%	80,60%	80,80%	82,80%	77,80%	84,10%	80,70%	79,40%	79,00%	78,6%

Tableau 7 : Evolution du rendement depuis 2012

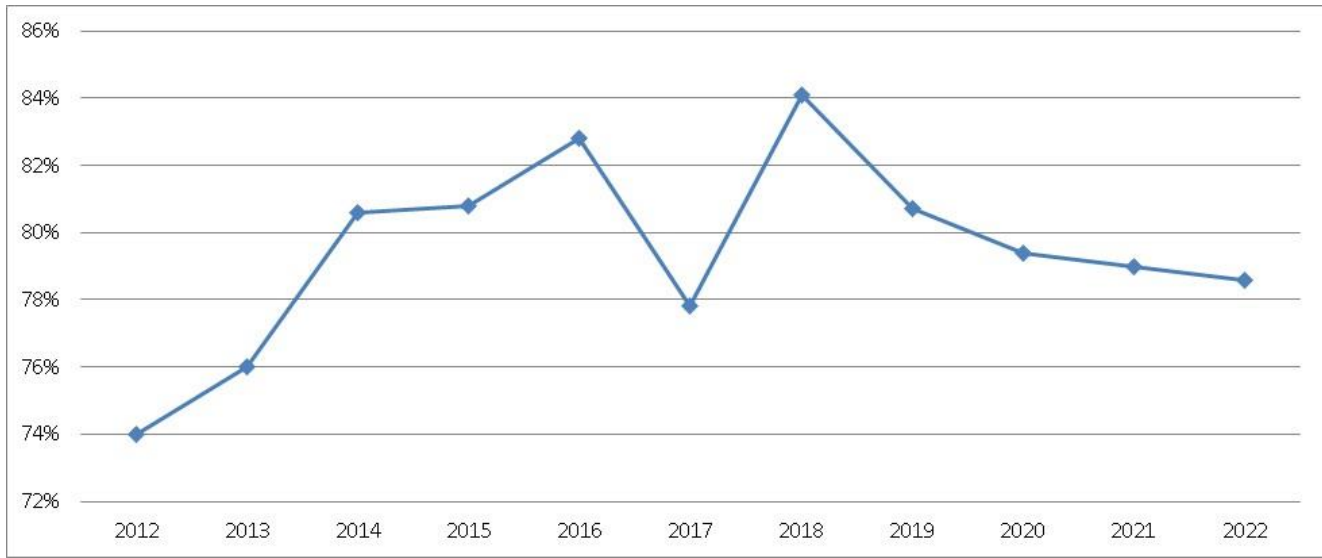


Figure 13 : Evolution du rendement depuis 2012

Le rendement de l'exercice 2022 a légèrement baissé par rapport à 2021.

La moyenne nationale du rendement est de 79,9 % (source Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement, panorama des services et de leur performance en 2018). Pour 2022, la Communauté de communes est légèrement en dessous de la moyenne nationale.

Afin d'affiner le calcul du rendement, il serait nécessaire **de poursuivre la comptabilisation des volumes consommés non comptés mais autorisés** (manœuvres incendie, désinfection des réseaux après travaux, purge et lavage des conduites...) et surtout d'optimiser le suivi de la sectorisation. Le croisement des données télérelevées avec les compteurs de sectorisation est prévu dans le cadre de la mise en œuvre du marché de télérelève.

Les volumes suivants ont été enlevés :

	2021	2022
Volumes prélevés non distribués liés aux lavages des filtres de la station de déferrisation et aux vidanges des réservoirs	30.093 m ³	30.122 m ³
Volume utilisé pour la vidange des réservoirs	300 m ³	300 m ³
Volume utilisé sur la station d'épuration	- m ³	- m ³
Volume lié aux essais des poteaux incendie	0 m ³	294 m ³
Purges	65 m ³	65 m ³
Désinfections de conduite	73 m ³	54 m ³
Volume pris sur les poteaux d'incendie (vols quantifiés par le système COPERNIC)	9 m ^{3*}	Non fonctionnels
Volume pris sur les poteaux d'incendie (camions hydrocureurs)	- m ³	- m ³
Volume pris sur les bornes de puisage (volume « vendu ») hors vols d'eau dont les volumes ne peuvent être estimés*	989 m ³	1.662 m ³
Total	31.529 m³	30.835 m³

Tableau 8 : Volumes déduits du rendement

*Non déduits du rendement car comptabilisés par des compteurs

En ce qui concerne les gens du voyage, le volume estimé par caravane est de 10 m³/mois soit pour 80 caravanes, 9800 m³/an. Si ce volume est retranché aux volumes perdus, le rendement serait de 79,3 %.

Des bornes de puisage ont été posées au niveau de Cauffry, Laigneville et Liancourt pour diminuer les prises d'eau sur poteau incendie. Cela permet de diminuer les prises d'eau non quantifiées sur poteaux (et les endommagements de poteaux).

2.3.2 AMELIORATION DU RENDEMENT ET RECHERCHES DE FUITE

La réflexion se poursuit **pour réduire les fuites du réseau et améliorer le rendement** (pose de compteurs de sectorisation pour suivre le bon fonctionnement du réseau, la mise en service a été réalisée en 2012, une remise à plat complète est en cours pour fiabiliser le système, mise en place de la télérelève en 2017, diminution de la pression sur certains secteurs par la pose de stabilisateurs, campagne de détection de fuites et réparation des canalisations concernées, optimisation des délais d'intervention des services techniques, plan de renouvellement des canalisations).

Fin 2015, 2 agents de la régie ont suivi une **formation sur la recherche de fuite** et plus particulièrement sur l'utilisation du matériel d'écoute que la CCLVD a acquis en 2014 (marque SEWERIN). Cette formation complète la formation reçue lors de l'acquisition du matériel.



Figure 14 : Matériel de recherche de fuite

En 2022, une campagne partielle du territoire a été réalisée mais aucune fuite n'a été détectée.

Ces campagnes se poursuivront sur 2023 et seront croisées avec les données de sectorisation dans le cadre de la mise en œuvre d'AQUADVANCED prévue dans la mise en œuvre du marché de télérelève.

Deux indicateurs de performance permettent usuellement de mesurer la performance d'un réseau et son étanchéité :

- **le rendement du réseau**, qui indique le rapport entre les volumes facturés et le volume produit. Il s'exprime en %. On y retranche les volumes comptabilisés non facturés.
- **l'indice linéaire de pertes (ILP)** : il comptabilise le volume d'eau « perdu » par jour et par km de réseau en service. Il s'exprime en m³/km/j.

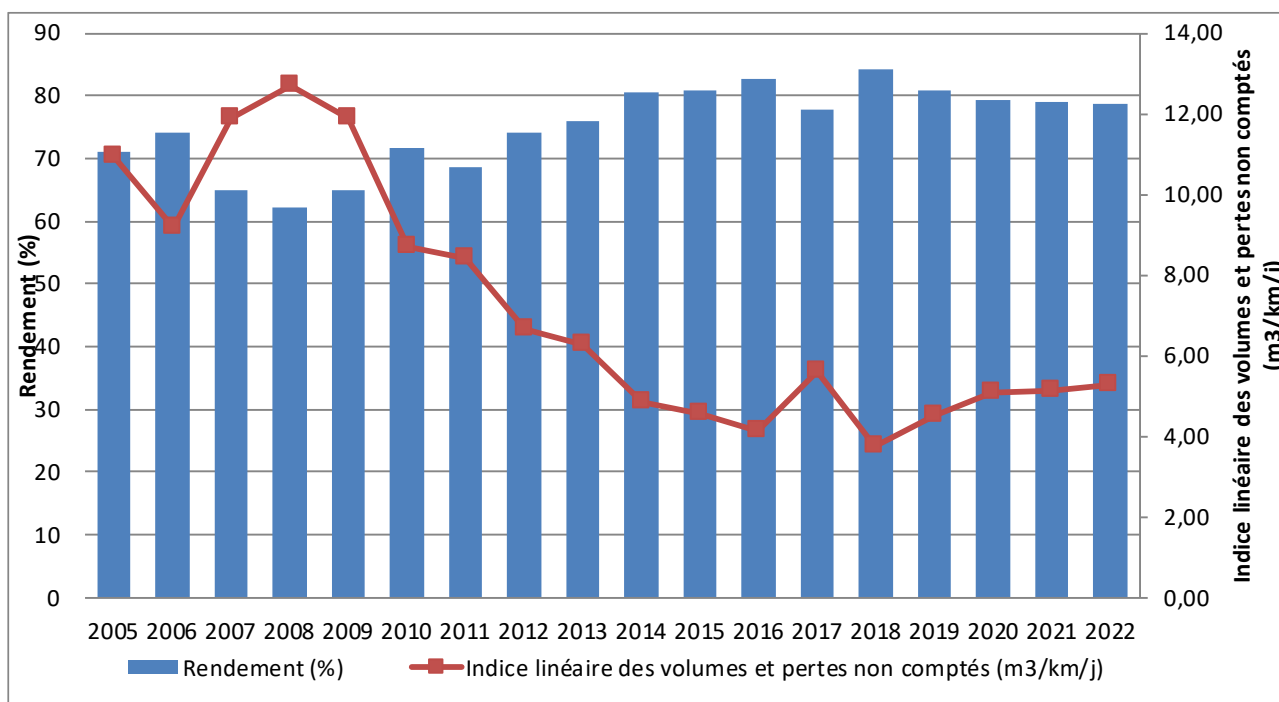


Figure 15 : Evolution du rendement et de l'indice linéaire des volumes et pertes depuis 2005

Le rendement a légèrement baissé par rapport à 2021, il est de l'ordre de **78,6 %** en 2022 et l'ILP de **5,25 m³** en 2022 d'eau « perdu » par jour et par km de réseau est quasiment stable par rapport à 2021.

Le nombre d'abonné par km pour la CCLVD est de **64,8 ab/km** (considéré comme urbain), l'ILP est donc **acceptable**.

Source : ENGREF / labo GEA enquête nationale auprès DDAF 2005-2007

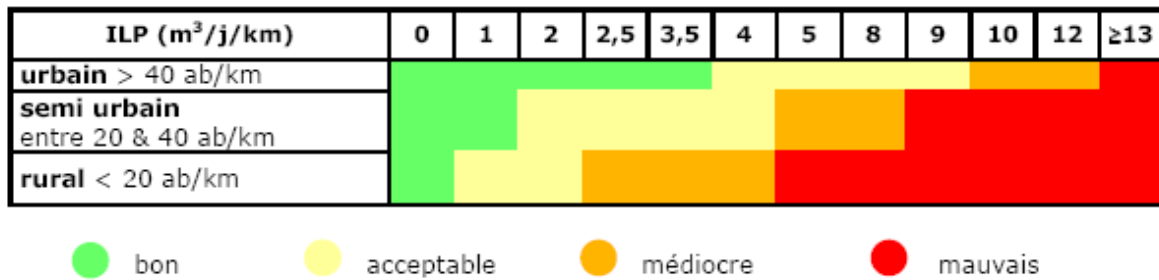


Figure 16 : Catégorie de l'ILP

2.3.3 ANALYSE REGLEMENTAIRE

L'arrêté du 27/01/2012 fixe un rendement minimum de 85 % ou, lorsque cette valeur n'est pas atteinte, le résultat de la somme d'un terme fixe égal à 65 et du cinquième de l'indice linéaire de consommation.

Dans le cas où ce rendement n'est pas atteint, un plan d'actions incluant un suivi annuel du rendement des réseaux de distribution d'eau et indiquant les secteurs ayant fait l'objet de recherches de pertes d'eau par des réseaux de distribution ainsi que les réparations effectuées doit être établi. En cas de non réalisation du plan d'actions, le doublement du taux Agence de l'Eau de la redevance pour l'usage « alimentation en eau potable » est appliquée.

Appliqué à la Communauté de Communes, le rendement de 85 % n'est pas atteint, la valeur à respecter au minimum est de 68,8 %, cette valeur est atteinte pour 2022.

2.4 VOLUMES ACHETÉS

2.4.1 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTOIS

Une convention de vente d'eau liait les Communautés de Communes du Liancourtois et du Clermontois depuis le 02 avril 1980, pour une durée de 10 ans reconductible successivement par période de 5 ans. En 2009, la Communauté de Communes du Clermontois a souhaité renégocier les modalités de cette convention sur les plans quantitatifs et financiers.

La nouvelle convention signée en 2010 pour une durée de 2 ans, définissait l'achat des volumes suivants : 150.000 m³ en 2010 et 120.000 m³ en 2011.

Le prix du m³ était de 0,5731€ HT/m³ (hors redevance prélèvement Agence de l'Eau).

L'interconnexion, située route d'Uny à Rantigny, est fermée depuis le 22/12/2011, elle ne servirait qu'en secours.

2.4.2 AGGLOMERATION CREIL SUD OISE

L'interconnexion par la rue de Nogent à Laigneville avec l'ACSO (Agglomération Creil Sud-Oise, ex CAC) a été mise en service le 29/01/2014 (apport de l'ordre de 100.000 à 150.000 m³/an). Une convention de vente d'eau a été signée entre l'ACSO et la CCLVD.

Le prix de l'eau étant de 0,4110 € HT / m³ au 31/12/2022 (hors redevance prélèvement Agence de l'Eau).

Le volume acheté pour 2022 est de 110.702 m³ (+ 27,5 % / 2021, cf. explication précédemment) soit 303 m³/j en moyenne.

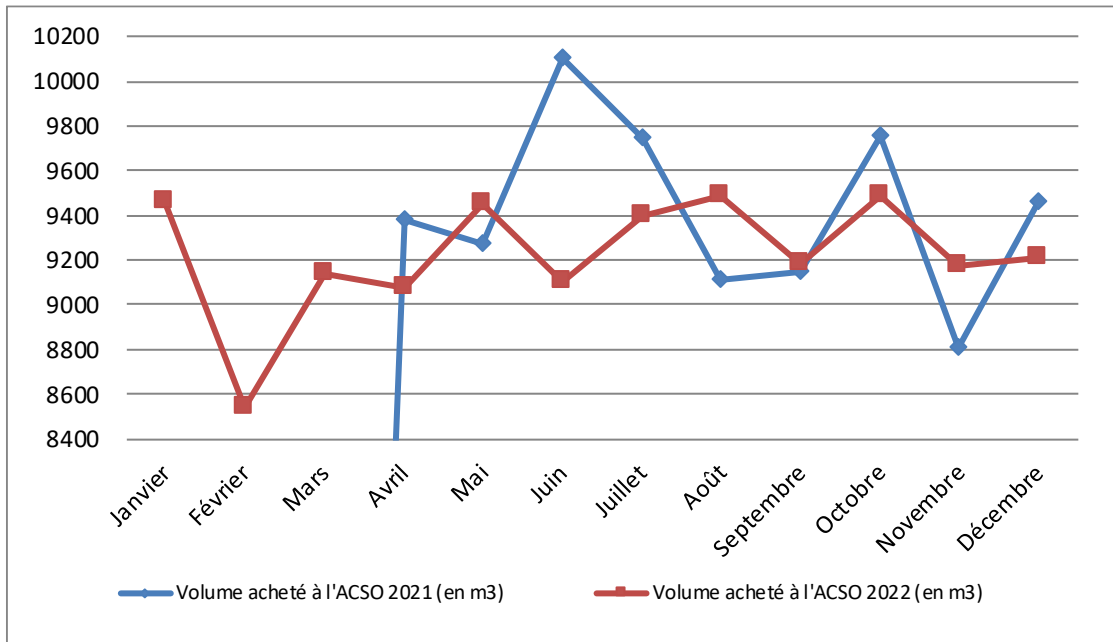


Figure 17 : Volumes achetés à l'ACSO en 2021 et 2022

2.5 FORAGES

2.5.1 CAPACITE DE PRELEVEMENT

L'arrêté préfectoral portant renouvellement d'autorisation concernant le prélèvement d'eau du champ captant sur la commune de Labruyère a été renouvelé pour une durée de 15 ans.

Le volume annuel maximum autorisé est de **1.600.000 m³/an** jusqu'au 31 décembre 2029 (1.800.000 m³/an autorisé sur l'arrêté précédent).

Le volume journalier doit être de **4.380 m³/j** (4900 m³/j sur le précédent arrêté) en débit d'exploitation moyen sur l'année.

Le fonctionnement du champ captant de Labruyère préconisé par l'hydrogéologue est un pompage de l'ordre de **19 à 20 h/j** avec un débit horaire de 240 m³/h.

Dans le cadre du SAGE Oise Aronde, un Volume Maximal Prélevable d'objectif (VMPO) a été fixé à 1 300 000 m³/an à l'horizon 2021 (volume non réglementaire mais d'objectif).

2.5.2 DESCRIPTIONS DES FORAGES

Le champ captant de Labruyère exploite l'aquifère de la craie du Crétacé supérieur dans un secteur où celui-ci est alimenté par drainance verticale par celui des sables de Bracheux. Les caractéristiques chimiques de ces deux nappes sont différentes et la qualité des eaux brutes prélevées dépend de l'importance relative des apports de chacun des deux aquifères (notamment la concentration en fer).

Depuis le 08/12/2009, les nouvelles installations sont en service. Il existe une rotation entre les forages F1, F2bis, F7, F9, F10, avec 4 forages en fonctionnement simultané.



Figure 18 : F1 et F2bis



Figure 19 : F7 et F9



Figure 20 : F10

Le débit unitaire par forage est de 60 m³/h, le débit horaire maximum est de 240 m³/h pouvant aller à 300 m³/h en mode manuel (surpresseur en entrée de la station de déferrisation).

Le forage F8 a été abandonné au vu des taux de fer et de sulfates mesurés. Un diagnostic général des captages a été confié à SADE FORAGES en 2020. Leurs conclusions pour le forage F11 est que cet ouvrage ne peut être utilisé de par sa mauvaise qualité d'eau liée à des contaminations naturelles et non anthropiques. Ils conseillent cependant de ne pas le reboucher et de le garder comme un point de mesure des niveaux de nappe (piézomètre), la Communauté de communes doit se positionner en 2022 sur ce sujet.



Figure 21 : F11

Les forages F4, F5 ont été rebouchés.

Les forages F1, F2bis et F7 ont fait l'objet d'une réhabilitation (nettoyage, inspections caméra) fin 2009.

Le forage F10 a fait l'objet d'une acidification en septembre 2010, de nouveau en avril 2014 puis en novembre-décembre 2020.

Le forage F9 a fait l'objet d'une régénération en 2019, et le F1 en 2021.

	Capacité	Profondeur	Date de mise en service
Forage F1	60 m ³ /h	25,5 m	1965 réhabilité en 2009
Forage F2 bis	60 m ³ /h	38 m	1989 réhabilité en 2009
Forage F4	Rebouché		
Forage F5	Rebouché		
Forage F7	60 m ³ /h	50 m	1992 réhabilité en 2009
Forage F8	Abandonné		
Forage F9	60 m ³ /h	45 m	2008
Forage F10	60 m ³ /h	45,5 m	2008
Forage F11	60 m ³ /h	45 m	2008

Tableau 9 : Tableau récapitulatif

2.5.3 INTERVENTIONS MAJEURES / TRAVAUX / ETUDES 2022

Les principaux aménagements et travaux sur les forages en 2022 ont été les suivants :

Opération	Société	Montant
Remontée de la pompe du F10, nettoyage, redescente	VEOLIA	2.694,25 € HT
Renouvellement de la pompe du F10 (avec baisse de sa puissance 37 kW au lieu de 55 kW)	VEOLIA	14.670,76 € HT
Installation d'un support + câble en attente pour raccorder un groupe électrogène	VEOLIA	2.265,60 € HT
Garde-corps et escalier du F8	VEOLIA (ST VENEQUE)	5.491,25 € HT
	Total	25.121,86 € HT

Tableau 10 : Bilan financier des interventions aux forages 2022



Figure 22 : Renouvellement de la pompe du F10 (VEOLIA)



Figure 23 : Support et câble en attente de raccordement d'un groupe électrogène (VEOLIA)

2.5.4 ANALYSES

2.5.4.1 Fer

Le paramètre le plus contraignant sur les forages en terme de qualité est le fer.

Les analyses d'exploitation sur le paramètre fer des différents forages sont les suivantes :

	2021	2022
Forage F1	0,24 mg/l	0,072 mg/l
Forage F2 bis	0,07 mg/l	0,005 mg/l
Forage F7	0,03 mg/l	0,032 mg/l
Forage F9	0,81 mg/l	0,804 mg/l
Forage F10	1,32 mg/l	1,137 mg/l
Entrée d'usine	0,03 mg/l	0,026 mg/l
Sortie d'usine	0,05 mg/l	0,014 mg/l

Tableau 11 : Résultats des analyses de fer

Les teneurs en fer sont les plus élevées au niveau des forages F9 et F10. Le F10 a fait pourtant l'objet d'une régénération en fin d'année 2020 et le F9 en début d'année 2019.

La référence de qualité du fer sur l'eau potable est de 0,2 mg/l soit 200 µg/l.

2.5.4.2 Manganèse

	2021	2022
Forage F1	1,4 µg/l	0 µg/l
Forage F2 bis	0 µg/l	0 µg/l
Forage F7	0 µg/l	0,26 µg/l
Forage F9	17 µg/l	19 µg/l
Forage F10	0,8 µg/l	0,7 µg/l
Entrée d'usine	0 µg/l	0 µg/l

Tableau 12 : Résultats des analyses de manganèse

La teneur en manganèse est la plus élevée sur le F9.

La référence de qualité du manganèse sur l'eau potable est de 50 µg/l.

2.5.4.3 Conductivité

	2021	2022
Forage F1	802 µS/cm	794 µS/cm
Forage F2 bis	812 µS/cm	817 µS/cm
Forage F7	776 µS/cm	785 µS/cm
Forage F9	771 µS/cm	794 µS/cm
Forage F10	874 µS/cm	895 µS/cm
Entrée d'usine	843 µS/cm	850 µS/cm

Tableau 13 : Résultats des analyses de conductivité

La référence de qualité de la conductivité sur l'eau potable est de 180 à 1000 µS/cm.

2.5.4.4 Sulfates

	2021	2022
Forage F1	88 mg/l	92 mg/l
Forage F2 bis	90 mg/l	93 mg/l
Forage F7	68 mg/l	67 mg/l
Forage F9	96 mg/l	110 mg/l
Forage F10	130 mg/l	135 mg/l
Entrée d'usine	101 mg/l	102 mg/l

Tableau 14 : Résultats des analyses de sulfate

La teneur en sulfate est la plus élevée sur le F10.

La référence de qualité des sulfates sur l'eau potable est de 250 mg/l.

2.5.5 TEMPS DE FONCTIONNEMENT

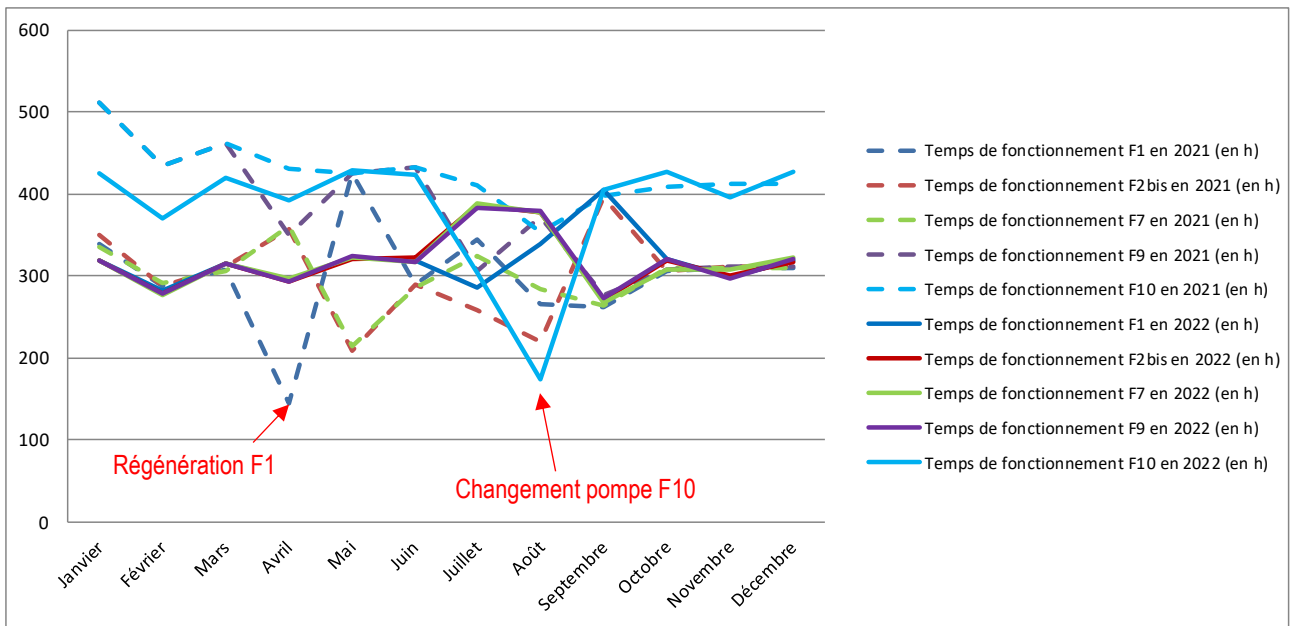


Figure 24 : Temps de fonctionnement de chaque forage en 2021 et en 2022

Le temps moyen de pompage 2022 est en légère baisse par rapport à 2021, - 3% (340 h/forage/mois en 2021 et 331 h/forage/mois en 2022) ce qui est en cohérence avec la baisse mineure de volume pompé aux forages (- 2,4 %).

2.5.6 VOLUMES ET DEBITS PAR FORAGE

	2021		2022	
	Volumes puisés	Débites horaires moyens	Volumes puisés	Débites horaires moyens
Forage F1	216.156 m ³	59,8 m ³ /h	233.715 m ³	61,3 m ³ /h
Forage F2 bis	234.776 m ³	65,2 m ³ /h	248.642 m ³	65,4 m ³ /h
Forage F4	Rebouché			
Forage F5	Rebouché			
Forage F7	255.379 m ³	71,8 m ³ /h	261.240 m ³	68,7 m ³ /h
Forage F8	Abandonné			
Forage F9	237.550 m ³	53,8 m ³ /h	214.750 m ³	56,1 m ³ /h
Forage F10	341.467 m ³	69,3 m ³ /h	296.365 m ³	61,3 m ³ /h
Forage F11	0 m ³	0 m ³ /h	0 m ³	0 m ³ /h
Total	1.285.328 m ³	/	1.254.712 m ³	/

Tableau 15 : Volumes par forages

Les volumes pompés sont les plus importants sur les forages F7 et F10. En effet, le forage F7 dispose d'une bonne productivité et la pompe du F10 a été changée en 2022.

Le F9 présente la productivité la plus faible et donc le volume pompé le plus faible. Il a été régénéré en avril 2021 avec changement de sa pompe.

Le débit moyen par forage est de 62,5 m³/h en 2022 contre 64 m³/h en 2021.

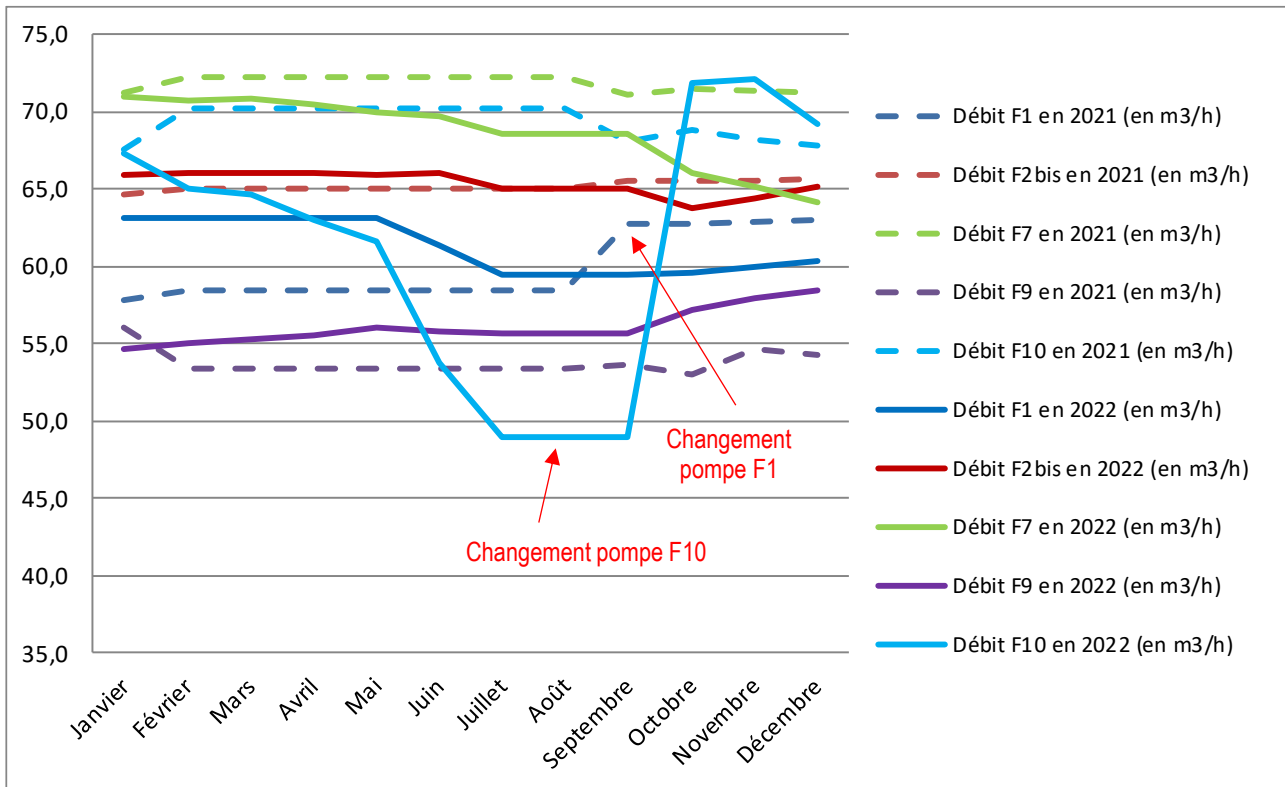


Figure 25 : Evolution du débit horaire de chaque forage en 2021 et en 2022

Le graphique précédent montre que les débits des forages varient en 2022 en moyenne entre 49 m³/h (F10) et 72 m³/h (F10) en 2022.

En théorie, les forages sont équipés des mêmes pompes produisant le même débit : 60 m³/h/forage. En pratique, les forages ne donnent pas les mêmes débits selon leur productivité (qualité de l'eau, fissuration de la craie), leur configuration hydraulique, la hauteur de nappe.

2.5.7 VOLUMES GLOBAUX DES RESSOURCES PROPRES

	Volume moyen journalier (en m ³ /j)		Volume mensuel (en m ³ /mois)	
	2021	2022	2021	2022
	Janvier	4.170	3.536	129.269
Février	4.617	3.915	110.302	95.119
Mars	3.595	3.473	111.449	107.662
Avril	3.338	3.331	100.131	99.940
Mai	3.388	3.504	105.024	108.619
Juin	3.612	3.444	108.366	103.322
Juillet	3.285	3.397	101.842	105.301
Août	3.103	3.268	96.206	101.317
Septembre	3.435	3.431	103.041	102.923
Octobre	3.413	3.545	105.790	109.906
Novembre	3.565	3.421	106.954	102.632
Décembre	3.450	3.495	106.954	108.357
Moyenne	3.581	3.480	107.111	104.559

Tableau 16 : Volumes globaux des ressources propres

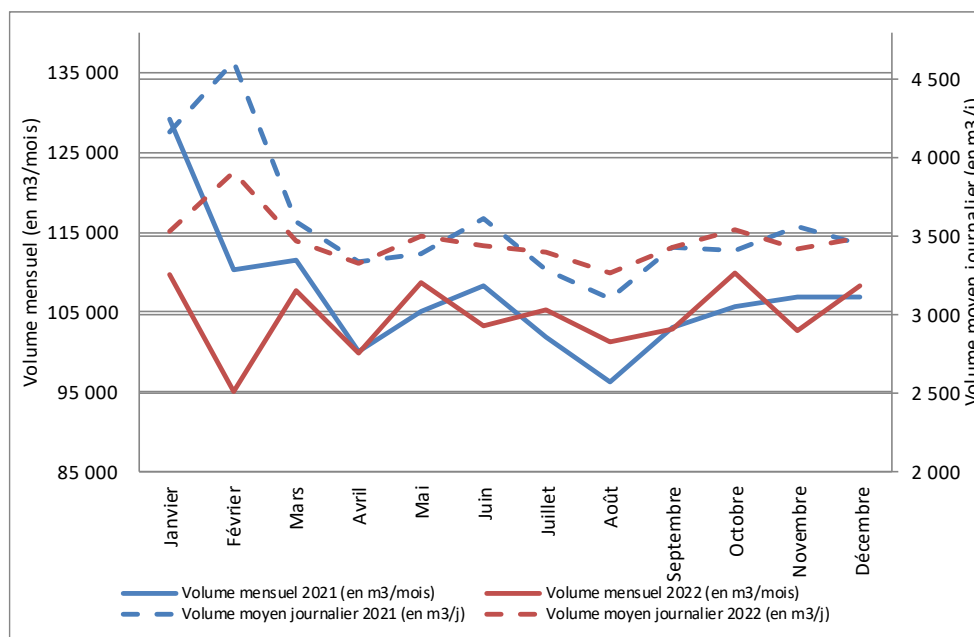


Figure 26 : Evolution des volumes des forages en 2021 et en 2022

Les volumes journaliers et mensuels 2022 sont légèrement en baisse par rapport à 2021. Le volume maximum est observé au mois d'octobre 2022, le minimum au mois de février 2022.

2.5.8 VOLUMES GLOBAUX AVEC LES RESSOURCES EXTERIEURES

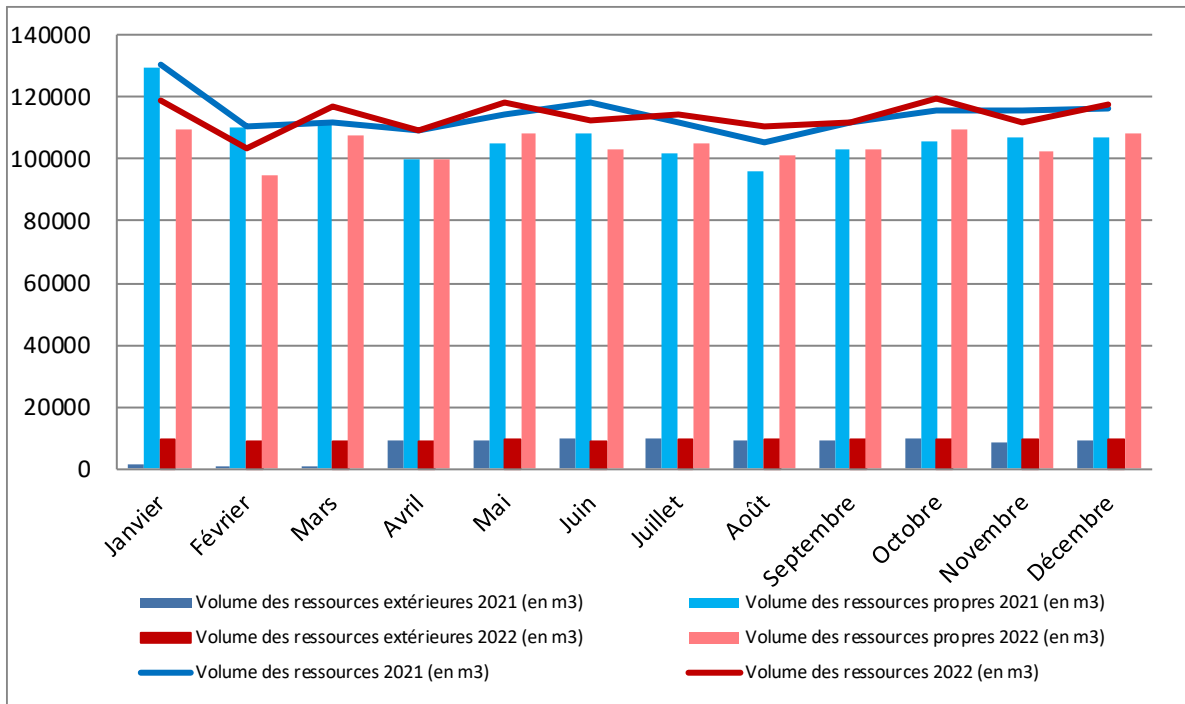


Figure 27 : Evolution des ressources propres et extérieures en 2021 et en 2022

En 2022, on note une augmentation des ressources extérieures. En effet, en 2021, un dysfonctionnement du boîtier de consigne avait observé sur le poste de surpression de Nogent à Laigneville.

Le volume des ressources globales sur cette année 2022 est en légère baisse par rapport à 2021 (- 0,5 %).

2.5.9 ENERGIE

	2021	2022
Janvier	99.515	77.851
Février	84.233	67.837
Mars	89.278	76.214
Avril	79.766	70.750
Mai	78.899	76.379
Juin	80.615	75.068
Juillet	75.354	78.184
Août	68.583	73.875
Septembre	73.601	71.726
Octobre	75.759	76.167

	2021	2022
Novembre	73.409	70.403
Décembre	78.678	75.541
Total	957.690	889.995
Moyenne	79.808	74.166
Ratio (kW/m³ pompé)	0.75	0,71

Tableau 17 : Consommation énergétique des forages (en kWh)

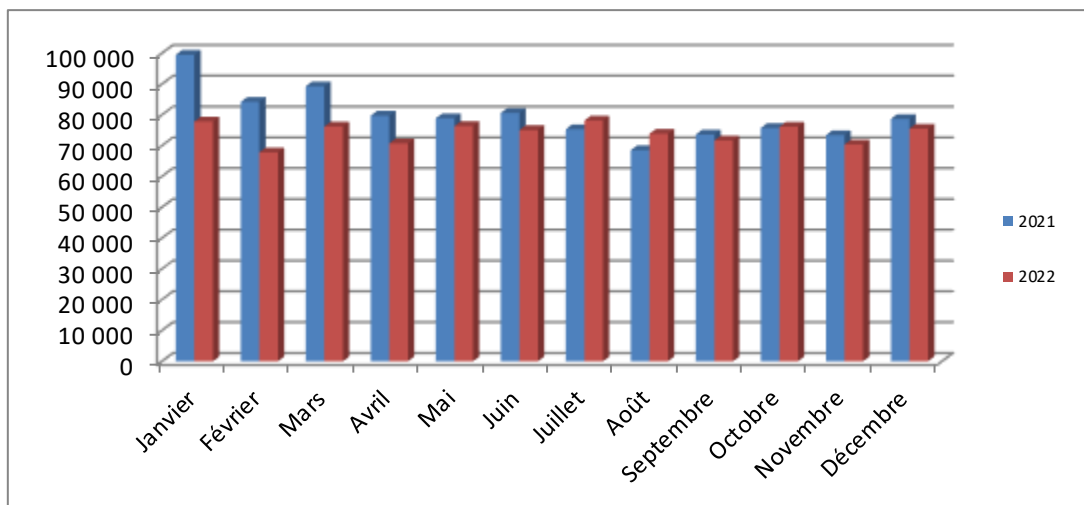


Figure 28 : Evolution de la consommation énergétique sur les forages en 2021 et en 2022

L'énergie électrique consommée en 2022 par les forages est moins élevée qu'en 2021 puisque la pompe du forage F10 a été renouvelée avec une diminution de puissance (passage de 55 kW à 37 kW pour le F10 en août 2022).

En 2021, 2 autres pompes avaient été renouvelées également :

- Passage de 55 kW à 33 kW pour le F1 en avril 2021
- Passage de 55 kW à 37 kW pour le F9 en juillet 2021

2.5.10 HAUTEURS DE NAPPE

Les hauteurs de nappe varient beaucoup sur le champ captant.

Quand les pompes sont à l'arrêt, la nappe est à son niveau naturel (niveau statique). Quand les pompes sont en fonctionnement, la nappe forme un cône de rabattement autour du forage (niveau dynamique).

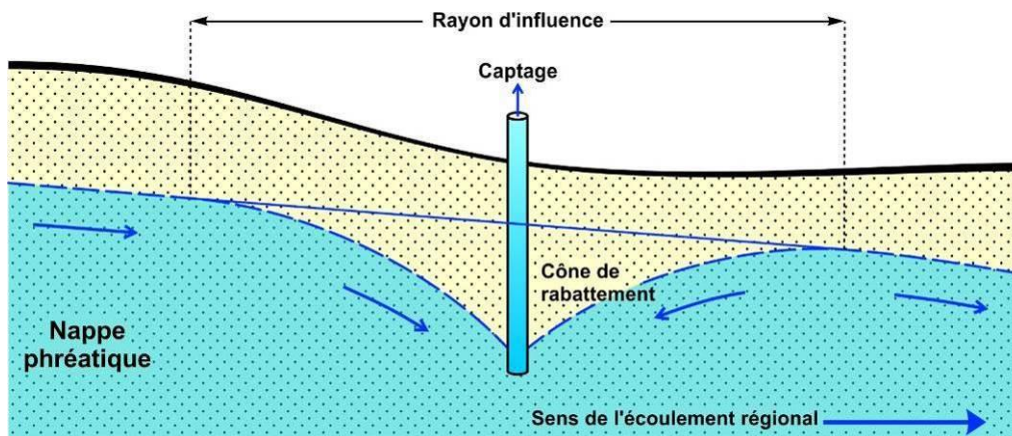


Figure 29 : Cône de rabattement de nappe

Des sondes situées au-dessus des pompes dans les forages sont relevées de manière automatique toutes les 10 minutes.

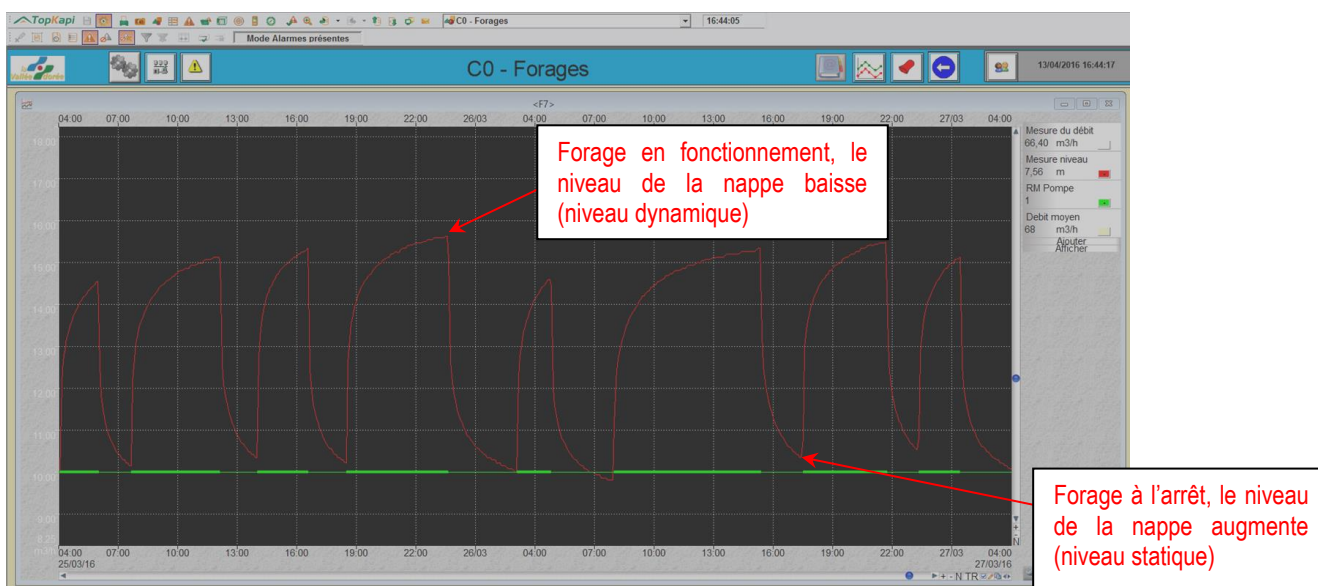


Figure 30 : Exemple de relevé sur le forage F7

Le niveau indiqué par la supervision est le niveau par rapport au terrain naturel. Plus il est haut, plus la nappe est basse.

Les sondes sont installées à 20 mètres de profondeur dans les forages.

2.5.11 PROTECTION DE LA RESSOURCE

La protection de la ressource est assurée par différents types d'actions :

- Disposer des approvisionnements de secours en cas de pollution grave du champ captant de Labruyère : c'est l'objectif de la future interconnexion avec l'Agglomération Creil Sud Oise. L'actualisation du schéma

directeur d'eau potable qui a été réalisée en 2012, avait pour principale réflexion la sécurisation de la ressource.

- Instaurer des périmètres de protection de la ressource :

Concernant les périmètres de protection, l'hydrogéologue agréé a été re-missionné en octobre 2013 pour redéfinir les périmètres de protection rapproché et éloigné en prenant en compte la réalisation de l'étude de bassin d'alimentation de captage et diminuer ainsi le périmètre de protection rapproché. Ces périmètres de protection ont fait l'objet d'une enquête publique qui a eu lieu du 10/01/2017 au 11/02/2017. Il n'y a pas eu d'acquisition amiable supplémentaire des terrains constituant le périmètre de protection immédiat des forages de Labruyère en 2022. Il reste 12 parcelles à acquérir sur 57. La procédure d'expropriation pour finaliser l'acquisition a démarré en 2020 par la prise d'une délibération au conseil communautaire du 02/06/2020.

Le dossier de DUP (Déclaration d'Utilité Publique) a été déposé en 2015 afin de finaliser l'acquisition des terrains pour ceux qui ne peuvent pas être acquis à l'amiable. Le commissaire enquêteur a été désigné en 2016 et l'enquête publique liée à la DUP a eu lieu du 10/01/2017 au 11/02/2017. **L'arrêté de DUP a été pris le 12/05/2017 par la Préfecture. Les périmètres de protection sont donc effectifs depuis le 12/05/2017.**

La carte des périmètres de protection rapproché et éloigné approuvée par enquête publique est présentée ci-après.

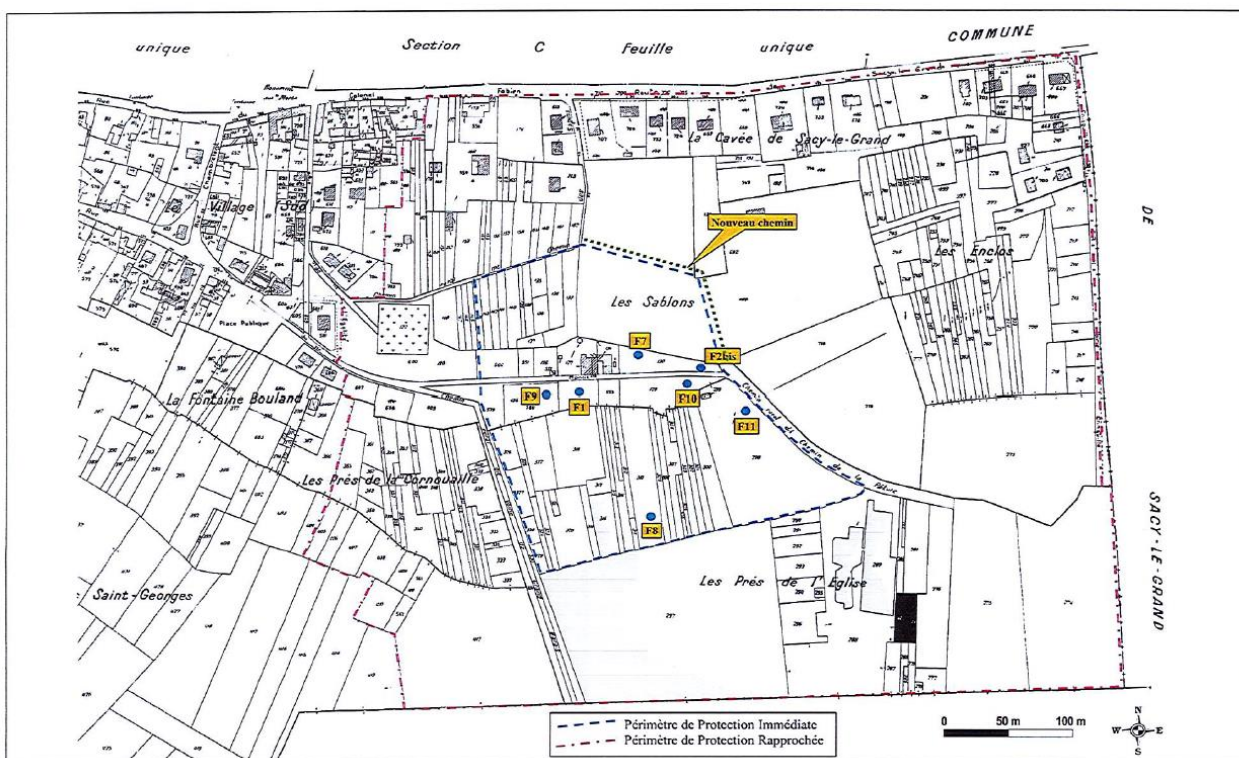


Figure 31 : Carte du périmètre de protection rapprochée

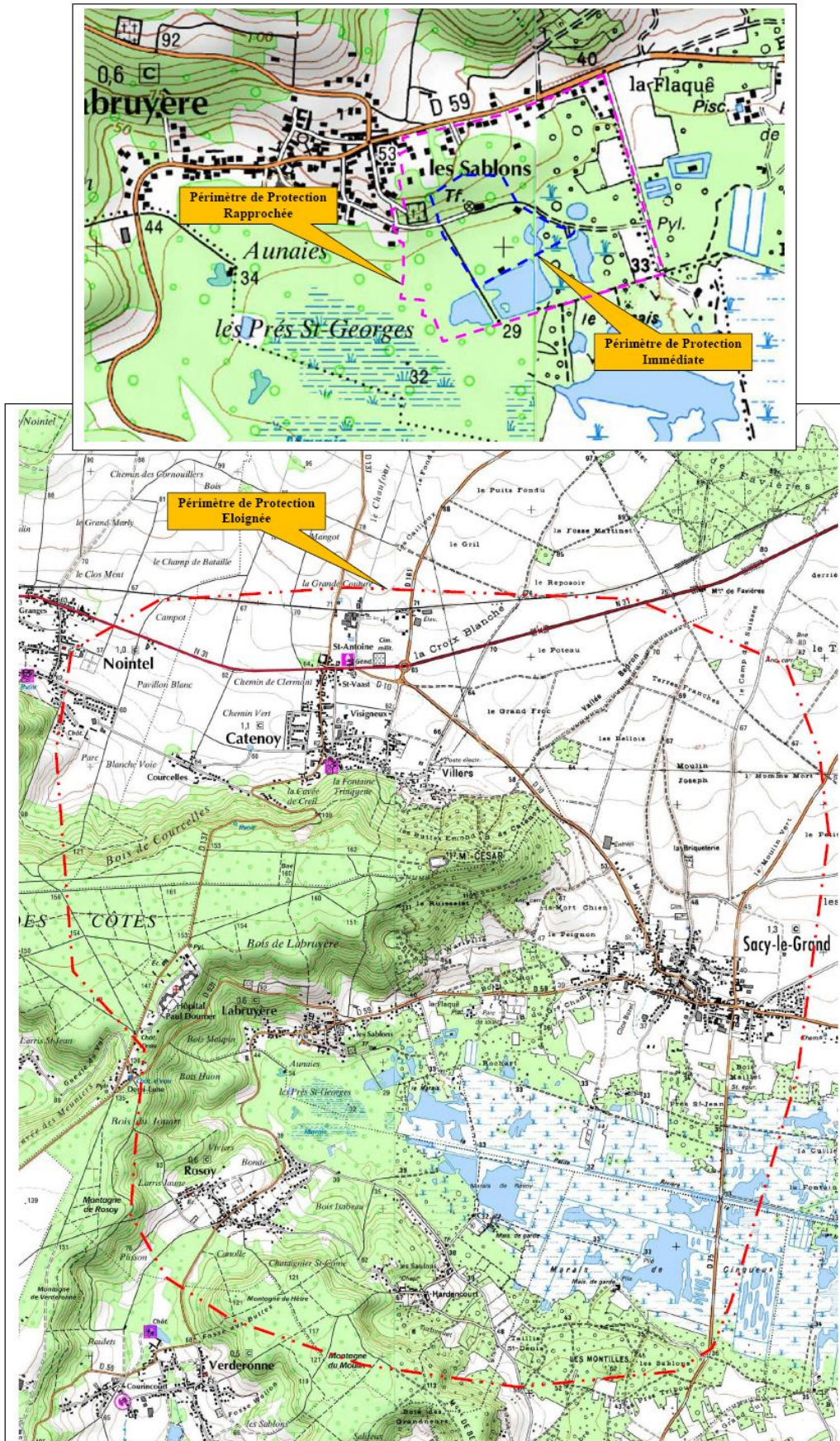


Figure 32 : : Carte du périmètre de protection immédiate, rapprochée et éloignée

- Définition du bassin d'alimentation de captage :
 Le périmètre du bassin d'alimentation de captage (BAC) est présenté ci-dessous. Suite à l'étude BAC, une animation a été lancée en 2014 afin d'animer la mise en œuvre des actions auprès de tous les acteurs (industriels, agriculteurs, gestionnaires d'infrastructures, collectivités, particuliers). Il fait l'objet d'un rapport d'activités dédié annexé au présent rapport annuel. Le périmètre du BAC couvre partiellement ou en totalité 16 communes. Il présente une surface de 6562 ha, l'occupation du sol du bassin d'alimentation de captage (BAC) est la suivante :
- Les zones agricoles (4234,6 ha, soit 64,5%) et les boisements (1522,8 ha, soit 23,2%) dominent. Viennent ensuite les zones urbanisées (362,9 ha, soit 5,5%), le marais de Sacy-le-Grand (330,4 ha, soit 5,0%) et les zones industrielles et artisanales (111,8 ha, soit 1,7%).
- Les zones agricoles comprennent des terres arables (3996,3 ha) et des prairies (209,1 ha). Ces dernières sont localisées au pourtour Nord du marais de Sacy-le-Grand ainsi qu'au pied du Bois des Côtes. Les boisements dominent dans la partie sud du BAC et protègent la ressource en eau.

Communes	Présence à l'intérieur du BAC
Epineuse	Totalité
Catenoy	Totalité
Labruyère	Totalité
Rosoy	Totalité
Bailleul-le-Soc	Partielle
Fouilleuse	Partielle
Maimbeville	Partielle
Avrigny	Partielle
Sacy-le-Grand	Partielle
Nointel	Partielle
Bailleval	Partielle
Liancourt	Partielle
Verderonne	Partielle
Angicourt	Partielle
Cinqueux	Partielle
Monceaux	Partielle

Tableau 18 : Liste des communes présentes dans le BAC

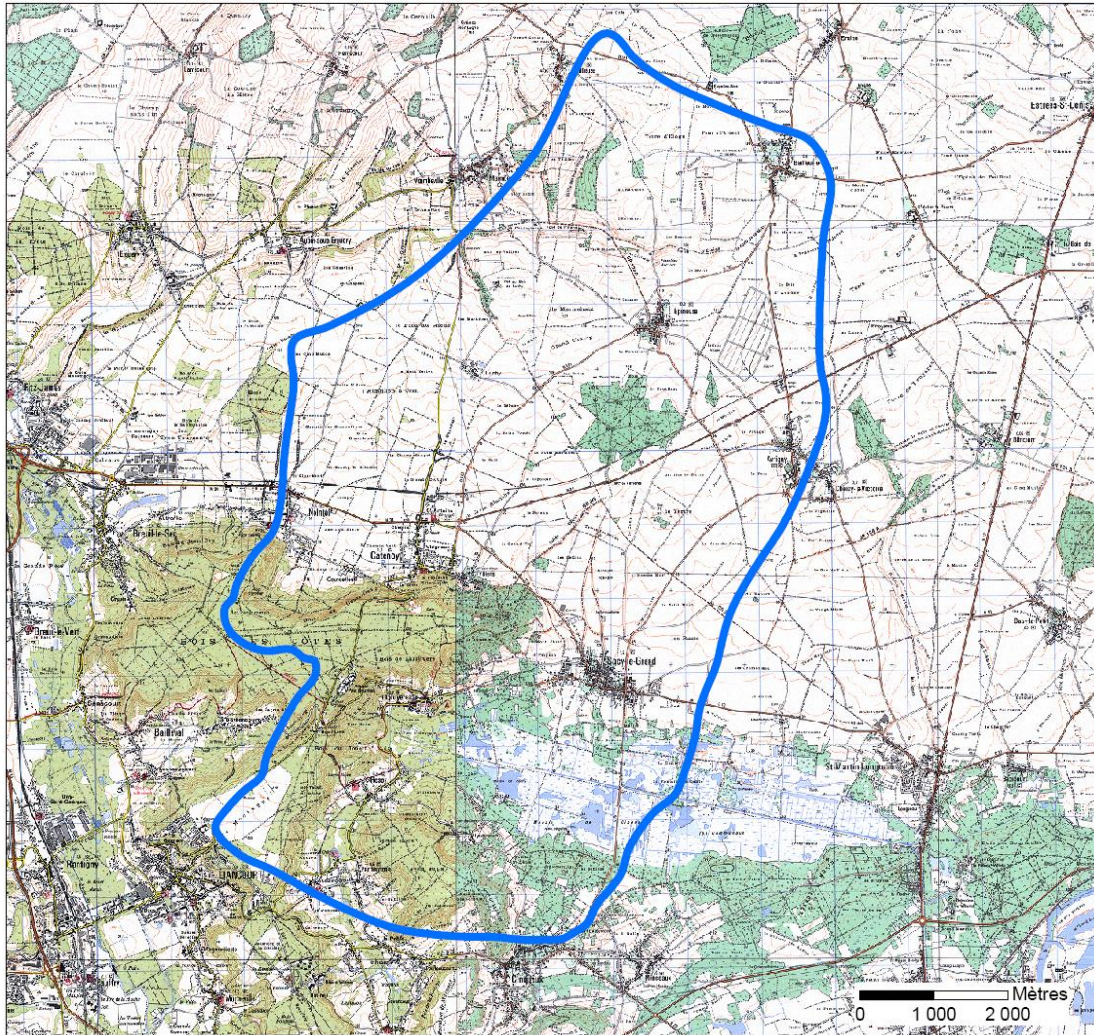


Figure 33 : Carte du périmètre de protection éloignée

En 2022, les études et les travaux liés à la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des forages ainsi que l'animation BAC se sont poursuivis. Le rapport de l'animation BAC est joint en annexe. Une nouvelle animatrice dédiée à l'animation agricole a été recrutée en novembre 2020, le périmètre d'animation s'est agrandi puisqu'en plus du BAC de Labryère – Sacy-le-Grand, les BAC de la Plaine d'Estrées ont été rajoutés.

En 2019, une étude a été menée par Utilities Performance sur l'ancienne décharge située sur le périmètre rapproché des captages de Labryère. Ainsi, le 05 septembre des sondages ont été réalisés. Les résultats indiquent que des polluants sont présents mais leur concentration ne semble pas problématique. Un suivi via des piézomètres sur 5 ans est tout de même recommandé. Il reste à mettre en place.

2.6 TRAITEMENT DE L'EAU

2.6.1 DESCRIPTION

- Depuis le 08/12/2009, la nouvelle station de déferrisation par filtres est en service.
Année de construction : 2007 à 2009
Capacité maximale : 240 m³/h, possibilité de fonctionner en manuel à 300 m³/h



Figure 34 : Usine de déferrisation

- Jusqu'en 2017 la chloration automatique était asservie au débit d'entrée pour permettre le traitement du fer, et en sortie afin d'assurer au niveau du château d'eau de Labruyère un taux de chlore de 0,3 mg/l (obligation réglementaire liée au plan vigipirate). Cet asservissement au débit a été remplacé par injection automatique d'un volume fixe en 2018. En effet, le débit variant peu et l'asservissement au débit nécessitant des appareils complexes à renouveler, celui-ci a été abandonné.
- Analyses régulières des taux de chlore et de fer.

2.6.2 TRAVAUX / AMENAGEMENTS 2022

Les principaux aménagements et travaux sur les forages en 2022 ont été les suivants :

Opération	Société	Montant
Modification de la tuyauterie d'injection de chlore	VEOLIA	2.155,46 € HT
Mise en place vanne de décharge entrée DEF	VEOLIA	6.576,03 € HT
Création d'un caniveau à grille	DMVA	775,00 € HT
Support et câble en attente pour raccorder un groupe électrogène	VEOLIA	2.265,60 € HT
Acquisition de cartes SOFREL	VEOLIA	853,88 € HT
Vannes pneumatiques	VEOLIA	1.855,98 € HT
Total		14.481,95 € HT

Tableau 19 : Bilan financier des interventions à l'usine 2022

Certains travaux cités précédemment résultent des situations d'urgence rencontrées ou simulées en 2021 (vanne de décharge, câble en attente). En effet, l'été 2021 avait été marquée une succession de plusieurs fuites avant d'entrer dans l'usine et dans l'usine suite à une montée en pression du réseau d'alimentation de l'usine.

Ainsi, un stabilisateur de pression et une vanne de décharge ont été installés en entrée d'usine afin d'évacuer l'eau pompée vers l'extérieur en cas de montée en pression et ainsi préserver les conduites et équipements.



Figure 35 : Support et câble en attente pour raccorder un groupe électrogène (VEOLIA)



Figure 36 : Vanne de décharge en entrée d'usine (VEOLIA)



Figure 37 : Test de mise en service de la vanne de décharge

2.7 RESERVOIRS

Volume total stockage utilisé : 3.000 m³

La CCLVD dispose de 6 réservoirs situés en 5 points différents :

Réservoirs	Volume	Commentaires
Liancourt	2 x 750 m ³	En service
Laigneville 1	2 x 1 000 m ³	Plus en service
Monchy Saint Eloi	Fermé	Plus en service
Rantigny	1 000 m ³	Plus en service
Laigneville 2	Fermé	Plus en service
Labruyère	400 m ³	Démoli en 2020
Labruyère	1500 m ³	En service

Tableau 20 : Inventaire des réservoirs

Le réservoir de stockage (château d'eau de 1.500 m³) situé à Labruyère a été mis en service en décembre 2009. Entre le 08/12/2009 et le 02/11/2010, les réservoirs de Liancourt ont été by-passés. Ils ont fait l'objet d'une réhabilitation de mars à juin 2010 (canalisations et génie civil). Ils ont été remis en service début novembre 2010.



Figure 38 : Réservoirs semi-enterrés de Liancourt (2 x 750 m³)

Depuis fin 2020, le stockage n'est plus que de 3.000 m³ (puisque le réservoir de 400 m³ de Labruyère a été démoli en fin d'année 2020).

Comme chaque année, les réservoirs de 1.500 m³ et 2 x 750 m³ ont été vidangés et nettoyés en fin d'année par le prestataire VEOLIA.



Figure 39 : Appareil de nettoyage des réservoirs

Les principaux aménagements et travaux sur les réservoirs en 2022 ont été les suivants :

Opération	Société	Montant
Nettoyage mécanique du réservoir 1.500 m ³	VEOLIA	1.512,98 € HT
Nettoyage mécanique des semi-enterrés	VEOLIA	1.512,98 € HT
Installation d'une pompe de vidange à demeure pour les semi-enterrés	VEOLIA	2.997,65 € HT
	Total	6.023,61 € HT

Tableau 21 : Bilan financier des interventions aux réservoirs 2022

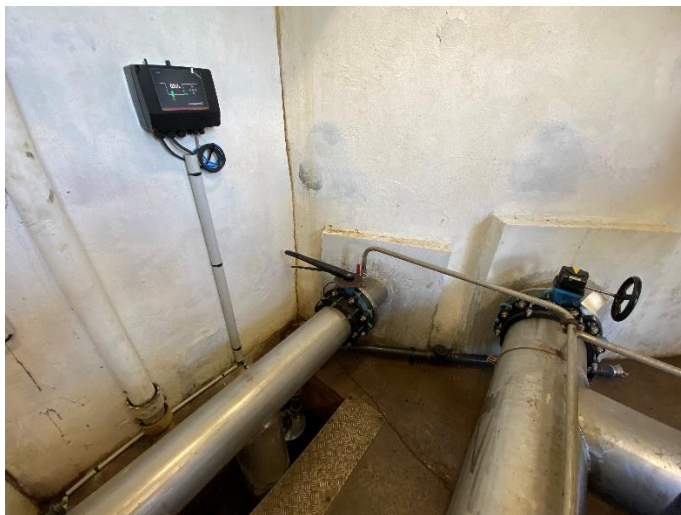


Figure 40 : Pompe de vidange – Réservoirs semi-enterrés (VEOLIA)

En marge de ces interventions, la régie CCLVD a réalisé des dalles en béton et installé des étiquettes d'information de vannage au niveau des semi-enterrés.



Figure 41 : Dalle béton et étiquettes – Réservoirs semi-enterrés (REGIE CCLVD)

2.8 POSTES DE SURPRESSION

2.8.1 DEMI-LUNE A LABRUYERE

Ce poste construit en 2020 alimente en eau surpressée majoritairement l'Hôpital Paul Doumer et les usagers situés à l'extrémité du hameau de la Demi-Lune.

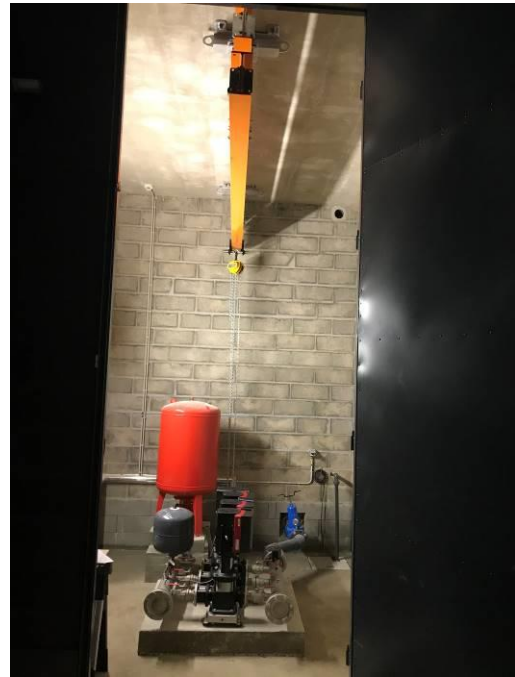


Figure 42 : Poste de surpression à Labruyère

2.8.2 RUE DE NOGENT A LAIGNEVILLE

Le poste de surpression situé Rue de Nogent à Laigneville (interconnexion avec l'ACSO) fonctionne habituellement sur horloge à un débit fixe de 30 m³/h (« consigne débit »).



Figure 43 : Poste de surpression Rue de Nogent à Laigneville

2.8.3 RUE PAUL FORT A LAIGNEVILLE

Suite à des enquêtes de terrain et de mesure de pression, ce poste a été volontairement mis à l'arrêt depuis le 16/09/20 (les équipements sont toujours présents).

En effet, les abonnés du secteur du stade de Laigneville desservis par ce poste peuvent être alimentés « gravitairement » sans passer par une étape de surpression.

L'arrêt définitif est à valider avec les pompiers par rapport à la défense incendie. Ce point est à étudier en 2023.



Figure 44 : Poste de surpression Rue Paul Fort à Laigneville

2.8.4 TRAVAUX / AMENAGEMENTS 2022

Les principaux aménagements et travaux sur les postes de surpression en 2022 ont été les suivants :

Opération	Société	Montant
Support et câble en attente pour raccorder un groupe électrogène sur le poste de surpression de Labruyère	VEOLIA	2.265,60 € HT

Tableau 22 : Bilan financier des interventions aux postes de surpression 2022



Figure 45 : Câble en attente pour raccorder un groupe électrogène – Poste de surpression à Labruyère (VEOLIA)

2.9 RESEAU D'ADDUCTION ET DE DISTRIBUTION

2.9.1 TYPE DE RESEAU

Le réseau est de type autonome principalement.

Il existe une interconnexion partielle avec la Communauté de Communes du Clermontois au niveau de Sénécourt, l'apport ne pouvant se réaliser que dans le sens Clermont vers la Communauté de Communes du Liancourtois. Elle a été fermée le 21/12/2011. Elle est conservée en secours.

Une interconnexion existe également avec l'Agglomération Creil Sud Oise par l'intermédiaire d'un surpresseur. Elle a été mise en service le 29/01/2014.

2.9.2 LINEAIRE DE RESEAU D'EAU POTABLE

	Linéaire (en ml)	
	2021	2022
Bailleval	15.408	15.456
Cauffry	15.153	15.214
Labruyère	17.269	17.269
Laigneville	27.290	27.370
Liancourt	33.906	33.906
Mogneville	8.603	8.603
Monchy Saint Eloi	11.291	11.291
Rantigny	15.212	15.212
Rosoy	3.727	3.727
Verderonne	4.702	4.702
Total	152.561	152.750

Tableau 23 : Linéaire de réseaux d'eau potable

Le patrimoine de canalisation eau potable a été augmenté de 189 ml sur le territoire en 2022.

Par ailleurs, la politique de **suppression des conduites en amiante ciment** menée par la Communauté de Communes se poursuit.

La nature du réseau varie selon les communes :

	Matériau		
	PVC / PE	Fonte	Amiante ciment
Bailleval	961 ml 6 %	13.995 ml 99 %	500 ml 4 %
Cauffry	2.297 ml 15 %	193 ml 1 %	12.724 ml 84 %
Labruyère	972 ml 6 %	16.297 ml 96 %	0 ml 0%
Laigneville	6.024 ml 22 %	15.157 ml 56 %	6.189 ml 23 %
Liancourt	6.243 ml 18 %	26.092 ml 77 %	1.571 ml 5 %
Mogneville	1.768 ml 21 %	6.140 ml 72 %	695 ml 8 %
Monchy Saint Eloi	3.090 ml 28 %	6.811 ml 61 %	1.390 ml 12 %
Rantigny	1860 ml 12 %	12.747 ml 84 %	606 ml 4 %
Rosoy	279 ml 7 %	3.169 ml 85 %	279 ml 7 %
Verderonne	500 ml 11 %	3.735 ml 79 %	467 ml 10 %
Total	24.520 ml 16 %	104.335 ml 68 %	23.895 ml 16 %

Tableau 24 : Type de matériaux des réseaux d'eau potable par commune

Le matériau majoritaire sur le territoire de la Communauté de Communes est la fonte (tout type de fonte confondu : grise ou ductile) suivi de l'amiante ciment puis du PVC / PE.

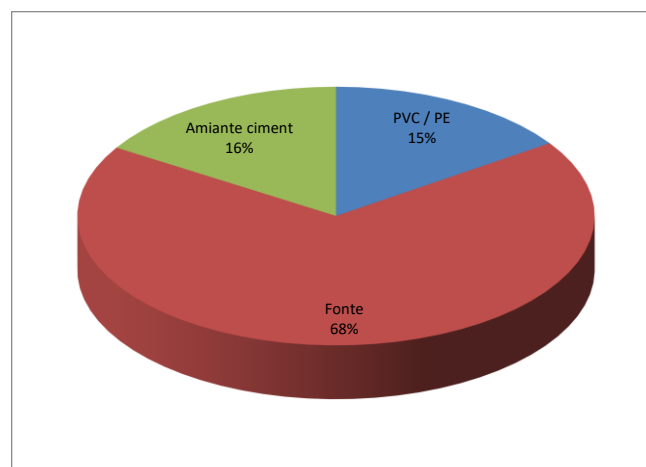


Figure 46 : Répartition des matériaux

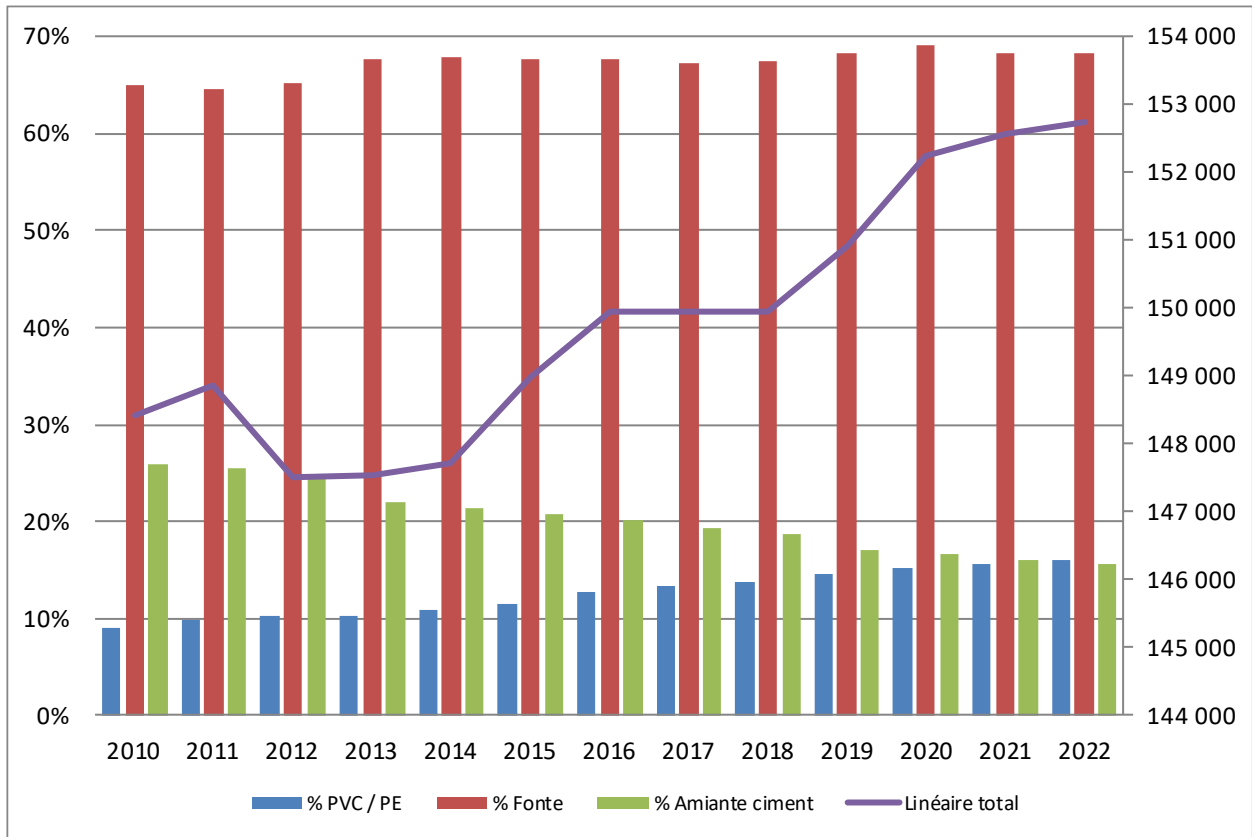


Figure 47 : Evolution de la répartition des matériaux depuis 2010

2.9.3 TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT ET DE CREATION DE RESEAU 2022

	Linéaire 2021	Travaux de renouvellement 2022	Entité	Travaux de création/suppression 2022	Entité	Linéaire 2022
Bailleval	15.408 ml	/	/	Rue Thiolet (48 ml en PE DN 50)	Régie CCLVD	15.456 ml
Cauffry	15.153 ml	Rue du bout du monde / Chemin du bois d'Ars (200 ml en PVC DN 63)	Régie CCLVD	Rue du Moulin (61 ml en PE DN 50)	Régie CCLVD	15.214 ml
Labruyère	17.269 ml	/	/	/	/	17.269 ml
Laigneville	27.290 ml	/	/	Rue du Vieux fort (création d'un bouclage de 80 ml DN110 PVC)	Régie CCLVD	27.370 ml
Liancourt	33.906 ml	Rue du 8 mai 1945 (80 ml en PVC DN 63) Rue des quinconces en PVC DN 110)	Régie CCLVD Régie CCLVD	/	/	33.906 ml
Mogneville	8.603 ml	Rue Jean Moulin (300 ml en PVC DN 90)	Régie CCLVD	/	/	8.603 ml
Monchy Saint Eloi	11.291 ml	/	/	/	/	11.291 ml
Rantigny	15.212 ml	/	/	/	/	15.212 ml
Rosoy	3.727 ml	/	/	/	/	3.727 ml
Verderonne	4.702 ml	/	/	/	/	4.702 ml
Total	152.237 ml	900 ml	/	189 ml	/	152.750 ml

Tableau 25 : Linéaire créé ou renouvelé

En 2022, il y a eu au global une augmentation de 189 ml de réseau :

- 900 ml de réseau renouvelé (soit 0,59 %) réalisés exclusivement par la régie CCLVD

- 189 ml de réseau ont été créés / rétrocedés (soit 0,12%) réalisés exclusivement par la régie CCLVD

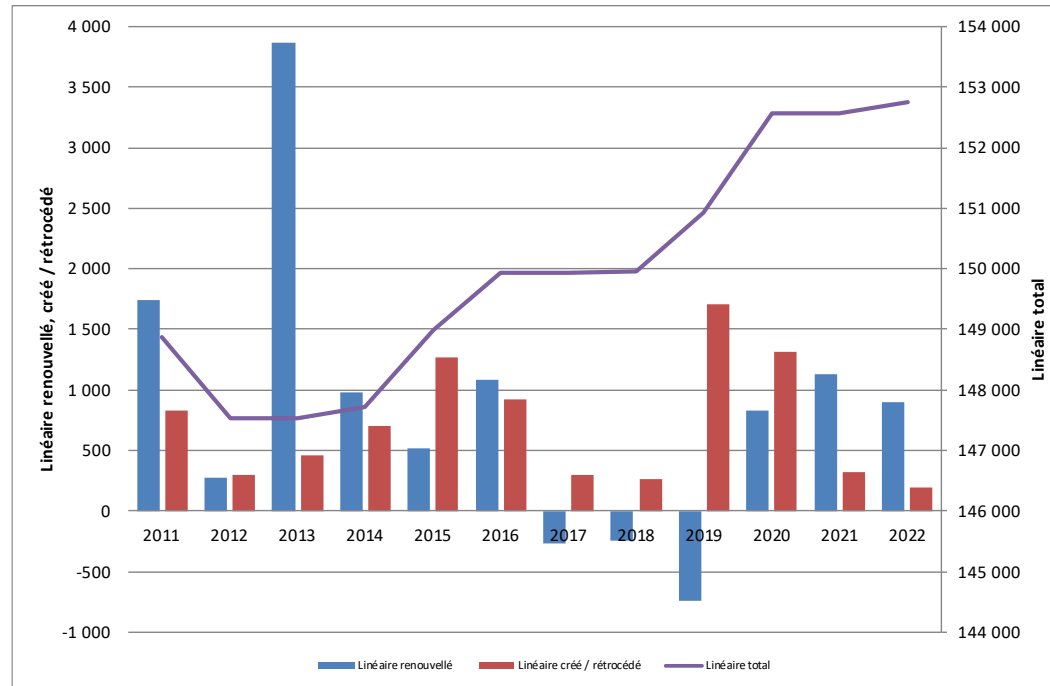


Figure 48 : Evolution des linéaires renouvelés, créés / rétrocedés et totaux depuis 2011

En 2022, les travaux de renouvellement de conduite en coordination avec les programmes de voirie des communes se sont donc poursuivis avec la rue du 8 mai 1945 et la rue des quinconces à Liancourt ainsi que la rue Jean Moulin à Mogneville.

De même, la CCLVD poursuivra en 2023 l'accompagnement des communes dans leur politique d'urbanisme.



Figure 49 : Renouvellement du réseau – Rue Jean Moulin à Mogneville (Régie CCLVD)



Figure 50 : Renouvellement du réseau – Rue du bout du monde à Cauffry (Régie CCLVD)



Figure 51 : Renouvellement du réseau – Rue des quinconces à Liancourt (Régie CCLVD)

Par ailleurs, des travaux particuliers suivants ont été réalisés en 2022 :

- Mise en conformité de plusieurs branchements complexes Rue Victor Hugo à Liancourt (régie CCLVD)
- Renouvellement de nombreux branchements avenue de la gare à Rantigny (en amont des travaux de réfection du tapis par le département) (régie CCLVD)
- Création d'un by-pass au niveau du réservoir 1500 m³ (régie CCLVD / SETHA)
- Démolition d'un vieux bâtiment d'eau potable rue du 8 mai à Laigneville (DMVA)



Figure 52 : Mise en conformité de plusieurs branchements complexes – Rue Victor Hugo à Liancourt (Régie CCLVD)

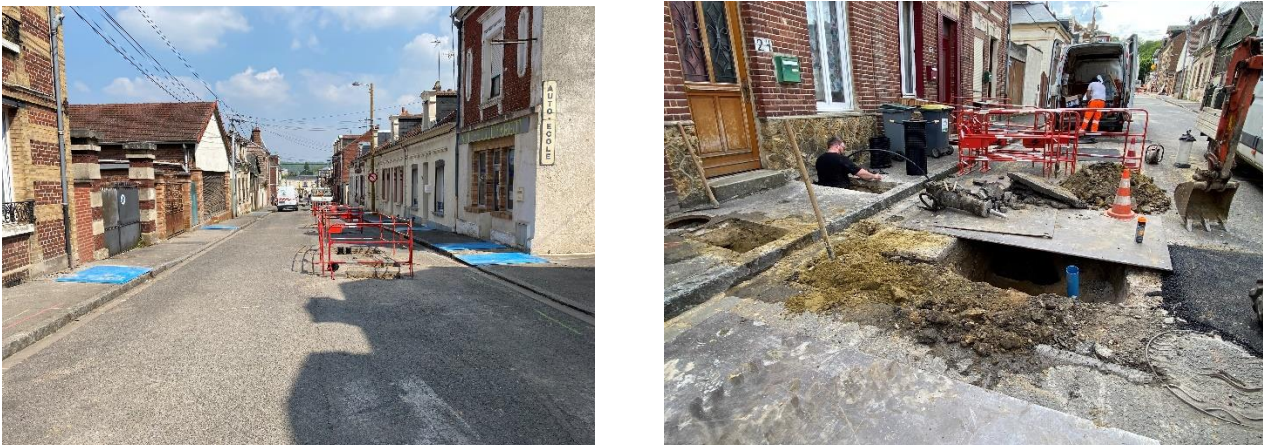


Figure 53 : Renouvellement des branchements – Avenue de la gare à Rantigny (Régie CCLVD)



Figure 54 : Création d'un by-pass du réservoir 1500 m³ (Régie CCLVD / SETHA)



Figure 55 : Démolition d'un vieux bâtiment – Rue du 8 mai 1945 à Laigneville (DMVA)

Le récapitulatif des principaux coûts de ces opérations 2022 est le suivant :

Commune	Rue	Coût	Entité
Mogneville	Rue Jean Moulin	En cours de calcul	REGIE CCLVD
Cauffry	Rue du bout du monde / Chemin du bois d'Ars	35.704,59 € HT	REGIE CCLVD
Liancourt	Rue du 8 mai 1945	14.310,50 € HT	REGIE CCLVD
Liancourt	Rue des quinconces	En cours de calcul	REGIE CCLVD
Labruyère	By-pass réservoir 1500 m ³	25.866,32 € HT	SETHA
Laigneville	Rue du 8 mai 1945	9.678,40 € HT	DMVA
Total		85 559,81 € HT	

Tableau 26 : Tableau récapitulatif des principaux investissements

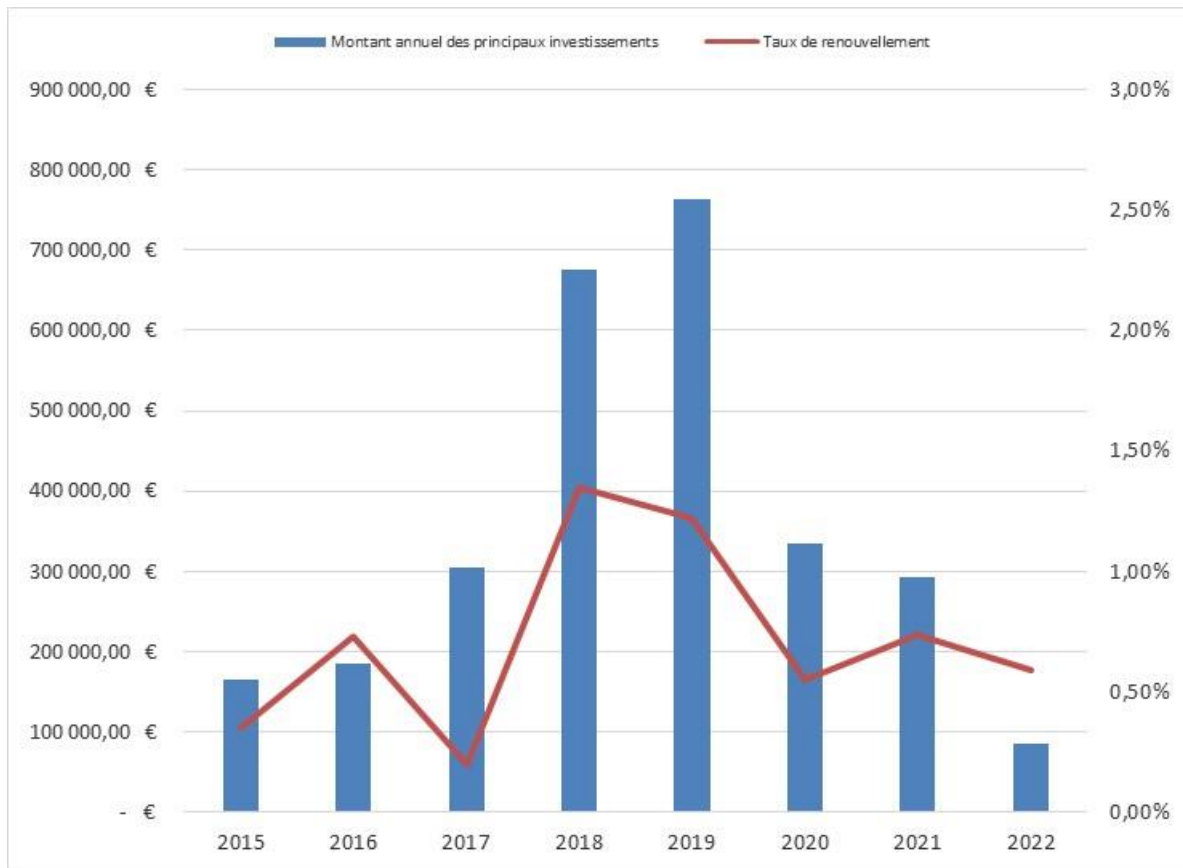


Figure 56 : Evolution des principaux investissements de renouvellement ou d'extension de réseau d'eau potable depuis 2015

*Nota : l'année 2022 est partielle (coût des travaux Rue Jean Moulin et Rue des Quinconces en cours de calcul).

Le taux de renouvellement est de 0,59 % en 2022 (moyenne nationale pour les services de moins de 100 000 habitants : 0,94 %). La moyenne au niveau de la CCLVD sur ces 5 dernières années est de 0,89 %.

Il est à noter que les années 2018 et 2019 avaient été marquées par les travaux de renouvellement d'eau potable sur la traversée de la commune de Rantigny (avenue Pierre Curie, avenue Jean Jaurès) et de la commune de Verderonne (rue du château, place des tilleuls, rue de la cavée) ainsi que la création du maillage d'eau potable entre les communes de Rosoy et Labruyère permettant ainsi de secourir également la commune de Verderonne.

A noter également qu'en 2022, des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable ont démarré au niveau de l'avenue du général de Gaulle, place Chanoine Snejdareck, ruelle Niville à Liancourt par la société DEGAUCHY / CAGNA en coordination avec les travaux de requalification menés par la commune. Ces travaux s'achèveront en 2023.



Figure 57 : Renouvellement de la conduite d'eau potable – Avenue du général de Gaulle à Liancourt (DEGAUCHY / CAGNA)

Dans le cadre de ces travaux, les bâtiments HLM OPAC ont été individualisés avec la création de 7 compteurs généraux par la régie CCLVD.



Figure 58 : Regard de comptage général – Avenue du Général de Gaulle à Liancourt (Régie CCLVD)

Par ailleurs, en 2022, les études menées par le bureau d'études ETUDIS AMENAGEMENT pour les travaux de requalification de la rue de la République, place de la mairie à Laigneville ont démarré ainsi que celle de la rue Victor Hugo, place de la Rochefoucauld à Liancourt. Dans le cadre de ces travaux, la CCLVD renouvellera ses réseaux d'eau potable. Les travaux devraient démarrer en 2023.

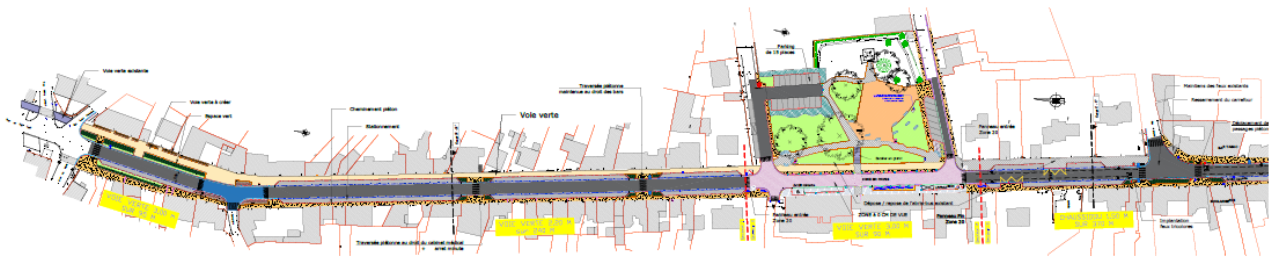


Figure 59 : Extrait du plan d'aménagement de la Rue de la République / Place de la mairie à Laigneville

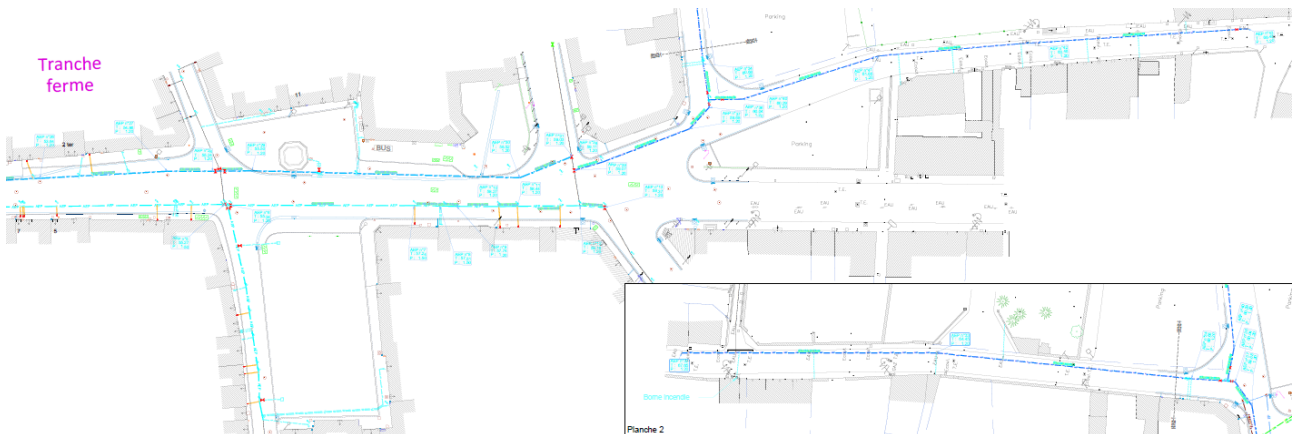


Figure 60 : Extrait du plan de renouvellement des réseaux d'eau potable Rue Victor Hugo et place de la Rochefoucauld à Liancourt

2.9.4 MISE A JOUR DU SCHEMA DIRECTEUR D'EAU POTABLE

La dernière phase de la mise à jour du schéma directeur d'eau potable menée par le groupement BERIM / EGIS EAU s'est achevée en 2015.

Cette actualisation avait pour objectif d'améliorer la gestion de l'exploitation des installations et programmer les travaux nécessaires.

Les conclusions de cette étude amènent à la réalisation des travaux suivants :

- Maillage Béthencourt Demi Lune (travaux finalisés, cf. ci-dessus),
- Maillage Labruyère-Rosoy réalisé en 2019,
- Travaux liés au renouvellement de canalisation, spécifiques à la canalisation de production (estimation à 600.000 € HT) qui ne seraient pas réalisés. En effet l'interconnexion sécuritaire avec l'ACSO pourrait remplir ce rôle.
- Travaux liés au renouvellement de canalisations estimés à 316.200 € HT / an pour un total de 3.800.000 € HT sur les canalisations prioritaires sur 10 ans
- Réhabilitation des réservoirs de Rantigny et Laigneville
- Sécurisation de la ressource avec la création d'une liaison entre le réservoir de Villers Saint Paul (ACSO) et le réservoir 1.500 m³ de Labruyère

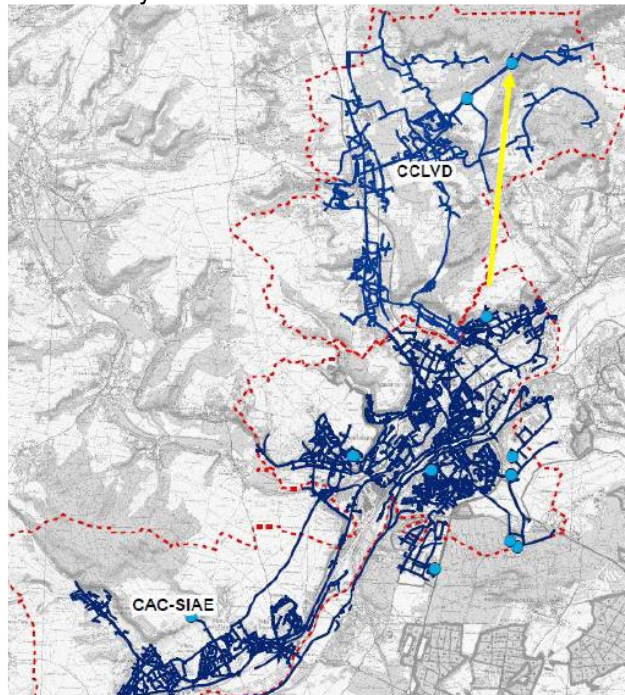


Figure 61 : Localisation des réservoirs CCLVD et ACSO

- Ces travaux consisteraient à la pose d'une canalisation DN250 sur 6,8 km.

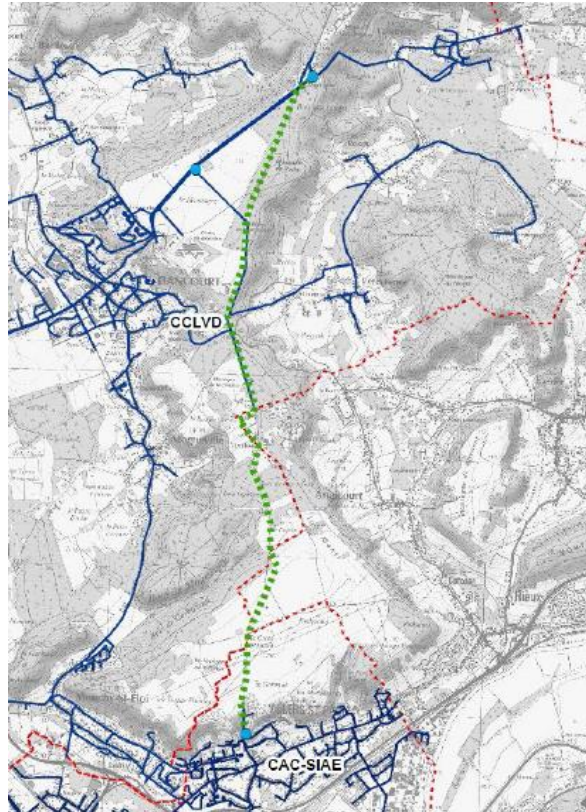


Figure 62 : Tracé potentiel d'interconnexion

L'étude de faisabilité sera lancée en 2022.

Dans le cadre de ce Schéma Directeur, une expertise de la canalisation de pompage (entre les forages et l'usine) par scanner a été menée par SAFEGE.

3 sondages ont été réalisés sur des canalisations en fonte ductile DN250 datant des années 70 :

- 2 sondages au niveau du chemin Berenger à Labruyère,
- 1 sondage au niveau de la cavée Moulin à Labruyère.



Figure 63 : Scan de la canalisation

Ces sondages ont conclu à **un risque de fuite ou de casse avéré** étant donné l'épaisseur résiduelle de la canalisation et la présence de nombreux points de corrosion très profonds.



Figure 64 : Canalisation du chemin Berenger à Labruyère

La réflexion du renouvellement de cette canalisation est à mettre en parallèle avec les travaux d'interconnexion avec l'ACSO.

2.9.5 NOMBRE DE BRANCHEMENTS NEUFS OU REFAITS

	2021			2022		
	Branchements neufs	Réfection de branchements en plomb	Modification de branchements (1)	Branchements neufs	Réfection de branchements en plomb	Modification de branchements (1)
Bailleval	6	-	41 (dont 11 pour le chantier rue du clos de saveuse et 27 pour le chantier rue de l'Ourmelet)	1 avec extension de 36ml	-	-
Cauffry	9 (dont 1 pose de compteur neuf à la RPA et 1 pose de compteur neuf résidence HLM Grésilmont dans le cadre du chantier de la rue de Grésilmont)	-	40 (dont 8 reprises de branchements pour le chantier rue du 1 ^{er} septembre, 17 reprises de branchements pour le chantier de la rue de Grésilmont, et 15 pour le chantier impasse Frémion)	6 (dont 1 pose de compteur neuf à la RPA et 1 pose de compteur neuf résidence HLM Grésilmont dans le cadre du chantier de la rue de Grésilmont)	-	27 (dont 26 reprises de branchements dans le cadre du chantier rue du bout du monde)
Labruyère	-	-	-	2	-	-
Laigneville	10	-	8	10 et extension de 74ml rue du Vieux Fort	-	9
Liancourt	8	1	6	23 (dont 7 pose de compteurs généraux neufs pour la résidence HLM du Parc dans le cadre du chantier Général de Gaulle	1	45 (dont 6 reprises de branchements dans le cadre du chantier rue du 8 mai – dont 29 reprises de branchements rue des Quinconces et 5 reprises de branchements rue Victor Hugo dans le cadre du chantier rue des Quinconces

	2021			2022		
	Branchements neufs	Réfection de branchements en plomb	Modification de branchements (1)	Branchements neufs	Réfection de branchements en plomb	Modification de branchements (1)
Mogneville	7 (dont 5 compteurs individuels posés à Chedeville)	-	-	1	-	30 (dont 29 reprises des branchements dans le cadre du chantier rue Jean Moulin)
Monchy Saint Eloi	2	-	1	1	-	1
Rantigny	8 (dont pose compteur secto pour la station total)	-	32 (dont 27 dans le cadre du chantier rue du chevalier de la barre)	3 et extension de conduite rue Albaret	-	33 (dont 31 dans le cadre du chantier avenue de la gare)
Rosoy	1	-	9 (dans le cadre du chantier rue de Léguillon rue de la Croix Dupuis)	2	-	-
Verderonne	3	-	-	1	-	-
Total	52	1	138	50	1	144

Tableau 27 : Nombre de branchements neufs ou refaits

(1) Correspond à des mises en conformité de branchement (compteur déplacé pour être posé dans un regard sur domaine public ou privé, ...), les interventions sur des branchements plomb ne sont pas comptabilisées dans cette catégorie.

En 2022, le coût d'un branchement eau neuf « standard » (diamètre 15 avec citerneau, moins de 10 ml) était de **2.035,16 € HT** (2.035,16 € HT en 2021).

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Branchements neufs	36	56	55	53	50	59	45	37	52	50
Réfection de branchements en plomb	21	6	4	8	7	8	5	-	1	1
Modification de branchements	388	137	111	104	136	283	198	112	138	144
Total	445	199	170	165	191	350	246	149	191	195

Tableau 28 : Evolution du nombre de branchements neufs ou refaits depuis 2013

En 2022, le nombre de modification de branchements est constant.

Le nombre de branchements neufs a légèrement augmenté en 2021, l'année 2020 avait été marquée par la crise du covid.

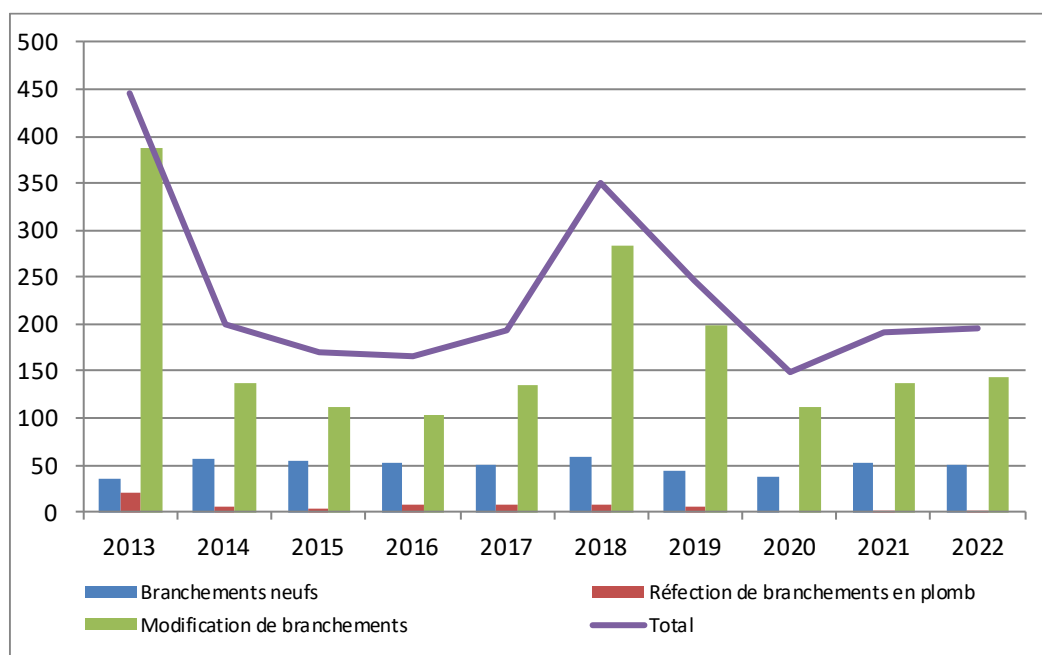


Figure 65 : Evolution du nombre de branchements entre 2013 et 2022

2.9.6 INTERVENTIONS SUR LES RESEAUX

2.9.6.1 Synthèse des interventions

Type d'intervention	2021	2022
Réparations sur conduite principale ou branchements en journée et en astreinte	32 sur conduites 60 sur branchements 10 sur bouches à clé et vannes 5 condamnations de branchement 1 condamnation de conduite 1 suppression du surpresseur de Laigneville	25 sur conduites 36 sur branchements 4 sur bouches à clé et vannes 3 condamnations de branchement 1 pose de triplette
Changement de vannes	20	4
Réparation fuite sur poteau incendie	1	1 + 3 changements de bouchon
Renouvellement de poteaux incendie	1 renouvellement + 1 création	6 renouvellements + 1 création
Ordres de service ouvertures, ouverture avec pose compteurs et fermetures abonnés	414	419
Demande étalonnage compteur	2	-
Interventions fuites avant compteurs, compacts,	91	139
Mise en conformité, reprise branchement	138	144
Création de branchement	48	50
Changement de compteurs	38	48
Interventions service de garde	83 (dont 29 interventions pour fuite sur conduite principale ou branchements et 17 interventions pour fuites avant compteur)	70 (dont 32 interventions pour fuite sur conduite principale ou branchements et 14 interventions pour fuites avant compteur)
Nombre total de réparations pour fuite (gardes + heures ouvrées)	240 (194 en heures ouvrées dont 1 fuite sur poteau incendie + 46 en interventions de gardes)	251 (204 en heures ouvrées dont 1 fuite sur poteau incendie + 46 en interventions de gardes)

Type d'intervention	2021	2022
Nombre total d'ordres de service (petites interventions réalisées chez les abonnés : robinet avant compteur, relève index, réparation de fuites avant compteur, ...)	534	584

Tableau 29 : Nombre d'interventions de la régie CCLVD

2.9.6.2 Fuites sur conduite (en journée et en astreinte)

Les fuites sur conduite répertoriées sont les suivantes :

	2021		2022	
	Nombre	Localisation	Nombre	Localisation
Bailleval	5	Rue de l'Ourmelet (2) Rue du Prieuré St Nicolas (1) Rue Fontaine St Maur (2)	3	Rue du Souguehain (1) Rue du Prieuré St Nicolas (2)
Cauffry	7	Impasse Frémion (3) Rue du Moulin (2) Carrefour H. Besse / route de Mouy (1) Angle 1 ^{er} septembre / route de Mouy (1)	3	Avenue Henri Besse (2) Route de Mouy (1)
Labruyère	3	Angle H. Ayrald / H. Legrand (2) Maillage Labruyère / Rosoy (1)	-	-
Laigneville	3	Rue de Nogent (2) Rue de la Gare (1)	5	Rue de la République (1) Rue du Vieux Fort (2) Rue du 8 mai 1945 (1) Rue Joseph Cugnot (1)
Liancourt	7	Rue Victor Hugo (2) Rue des Arts et Métiers (1) Ruelle de Paris (1) Rue Jean Jaurès (1) Rue Albert 1 ^{er} (1) Rue Latour (1)	8	Rue Victor Hugo (2) Avenue Albert 1 ^{er} (1) Rue des Quinconces (2) Ruelle Niville (1) Angle rue Jules Michelet / rue Elise Lhotellier (1) Rue Jules Michelet (1)
Mogneville	1	Voirie Saint Sacrement (1)	2	Rue Pasteur (2)
Monchy Saint Eloi	2	Rue de Villers (2)	2	Rue de l'Avenir (1) Rue Froidvent (1)
Rantigny	4	Rue Emile Zola (1) Rue Dubuy Raguet (2)	2	Rue Albaret (1) Rue Pierre Curie (1)

	2021		2022	
	Nombre	Localisation	Nombre	Localisation
		Rue Parmentier angle route de Mouy (1)		
Rosoy	-	-	-	-
Verderonne	-	-	-	-
Total	32	Dont 19 en interventions astreinte	25	Dont 18 en interventions astreinte

Tableau 30 : Nombre de fuite sur conduite (en journée et en astreinte)



Figure 66 : Fuite sur conduite Rue des quinconces à Liancourt (août 2022)

A noter que la canalisation de la rue des quinconces à Liancourt été renouvelée en septembre 2022.

La tendance du nombre de fuite est plutôt descendante au fil de ces dernières années ce qui s'explique par un programme de renouvellement ciblé sur les canalisations les plus fuyardes.

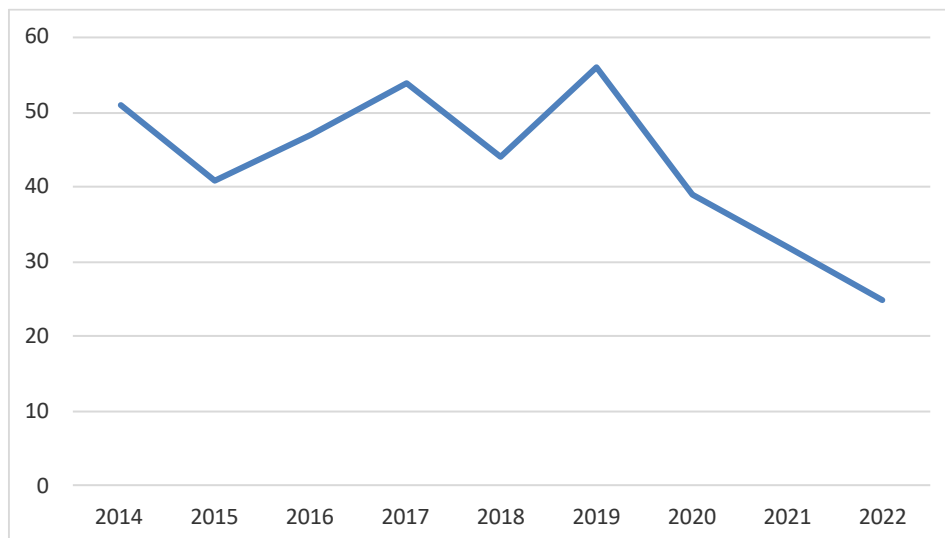


Figure 67 : Evolution depuis 2014 du nombre de fuites sur conduite au global

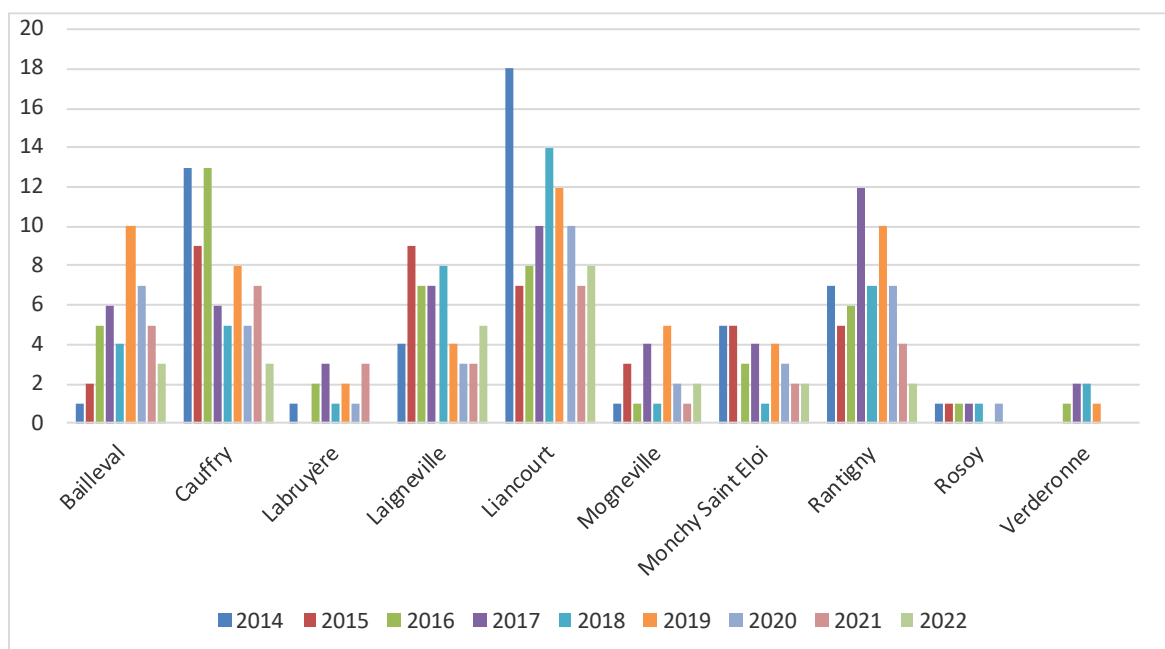


Figure 68 : Evolution depuis 2014 de fuite sur conduite par commune

Le nombre de fuites par commune est à mettre en parallèle avec le linéaire de réseaux (Liancourt présente le plus grand linéaire de réseau) mais aussi la nature du réseau (Cauffry par exemple a beaucoup de réseaux amiante) et l'âge des conduites.

En 2022, le nombre d'interventions pour fuite sur conduite est en baisse par rapport à 2021.



Figure 69 : Fuite sur conduite Rue Victor Hugo à Liancourt (février 2022)

2.9.7 COMPTEURS

2.9.7.1 Patrimoine (au 01/01/2023)

	Sans années	Avant 1980	De 1980 à 1987	De 1988 à 1994	De 1995 à 2000	De 2001 à 2006	De 2007 à 2014	De 2015 à 2022	Total
Bailleval	6	0	1	1	0	2	3	672	685
Cauffry	11	1	0	1	3	2	7	1.088	1.113
Labruyère	1	0	1	1	1	2	0	245	251
Laigneville	21	0	0	2	5	3	25	2.192	2.248
Liancourt	63	4	4	10	9	3	15	2.687	2.795
Mogneville	9	1	1	0	2	3	2	607	625
Monchy Saint Eloi	13	0	3	1	1	3	3	808	832
Rantigny	13	1	1	3	5	4	7	1.297	1.331
Rosoy	5	0	0	0	1	1	0	262	269
Verderonne	10	0	1	2	0	1	0	289	303
Total	152	7	12	18	27	24	62	10.147	10.452

Tableau 31 : Age des compteurs par commune

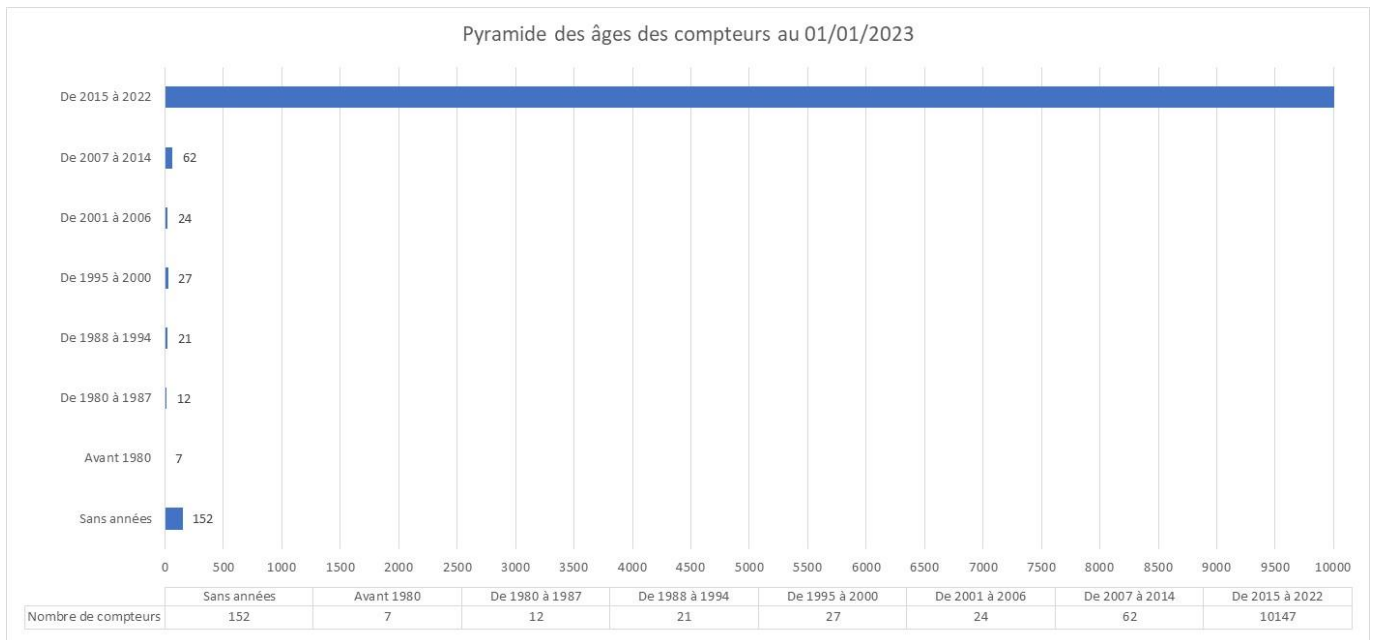


Figure 70 : Pyramide des âges des compteurs au 01/01/2023

	Nombre de compteurs < 2000	% de compteurs < 2000
Bailleval	5	0,74%
Cauffry	16	1,44%
Labruyère	1	0,40%
Laigneville	21	0,94%
Liancourt	62	2,25%
Mogneville	7	1,12%
Monchy Saint Eloi	11	1,32%
Rantigny	14	1,06%
Rosoy	5	1,87%
Verderonne	9	3%
Total	151	1,46%

Tableau 32 : Nombre et pourcentage de compteurs < 2000

10.167 compteurs sont équipés en télérelève (97 % du parc). Selon l'arrêté du 06/03/2007, la date limite de vérification périodique pour les compteurs mis en service avant le **01/01/1994** est le 31/12/2014. Les compteurs de la classe C mis en service avant le **1er janvier 2000**, devaient avoir subi la vérification périodique au plus tard le 31 décembre 2015.

Au 01/01/2023, 2.3 % du parc de compteur a plus de 15 ans. Au-delà de 15 ans, il est souvent reconnu que les compteurs ont tendance à sous-estimer les volumes consommés par les abonnés. Les compteurs non changés à ce jour concernent soit des logements vacants, soit des compteurs qui n'ont pu être changés pour des raisons techniques ou en raison d'un refus.

2.9.7.2 Marché de télérelève

En 2015, la CCLVD a lancé le marché pour le renouvellement des compteurs d'eau potable avec le déploiement, la gestion et la maintenance d'un système de relève à distance des compteurs d'eau.

Les objectifs de ce marché étaient :

- D'améliorer la qualité de service rendu aux usagers
- D'améliorer la facturation et la fiabilité de la relève
- De détecter toutes les anomalies (fuites, fraudes, compteurs arrêtés, ...)
- D'assurer le renouvellement du parc compteur et d'adapter le dimensionnement à la consommation réelle
- D'améliorer le rendement de réseau (meilleure réactivité pour rechercher les fuites en couplant la sectorisation aux compteurs des abonnés)

Le marché a été attribué au groupement d'entreprise **LYONNAISE DES EAUX – ONDEO SYSTEMS** pour un montant de **1.788.555,30 € HT** correspondant au déploiement, gestion et maintenance (pour une durée de 13 ans) de la télérelève, et à l'équipement de 9.500 compteurs en télérelève avec le remplacement de 7.614 compteurs.

Ce montant est sous-décomposé de la façon suivante :

- 764.78,73 € HT pour le renouvellement des compteurs,
- 507.878,48 € HT pour le déploiement télérelève (modules, architecture, interfaces informatiques),
- 516.498,09 € HT pour la gestion et maintenance (réparties sur 12 ans, soit 43 000 € HT/an environ).

Le marché a été notifié le 10/11/2015 pour une durée de 13 ans. La solution retenue est la mise en place de la 2^{ème} génération de télérelève du constructeur ONDEO.

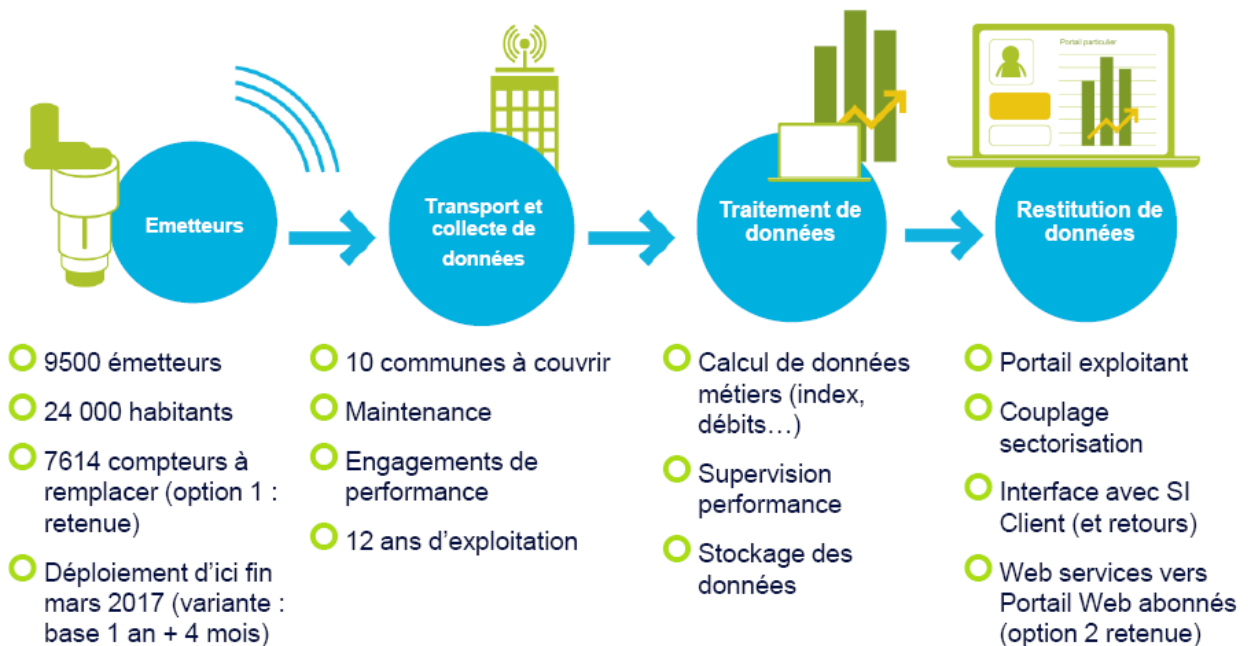


Figure 71 : Patrimoine et enjeux du marché

De 1ères réunions de travail ont eu lieu en fin d'année 2015. Le déploiement des antennes et de l'architecture de la télérelève a démarré fin 2016 et le renouvellement des compteurs a débuté en janvier 2017 jusque fin juillet 2017 pour le plus gros du déploiement par les équipes SUEZ. La régie a ensuite pris le relais de septembre à décembre 2017 puis sur du renouvellement plus ponctuel en 2018.

Les compteurs non changés à ce jour correspondent à ceux des logements vacants ou ceux non changés pour raisons techniques ou refus. Cependant, de manière ponctuelle, ces compteurs sont changés au fur et à mesure par la régie.

Au 01/01/2023, pour les compteurs équipés, le taux de performance sur 30 jours (réception d'au moins un index sur 30 jours) est de 98,7% (98,9 % au 01/01/2022, objectif du marché 99 %), et de 97,4 % sur 7 jours (97.1 % au 01/01/2022, objectif marché 98 % sur 7 jours).

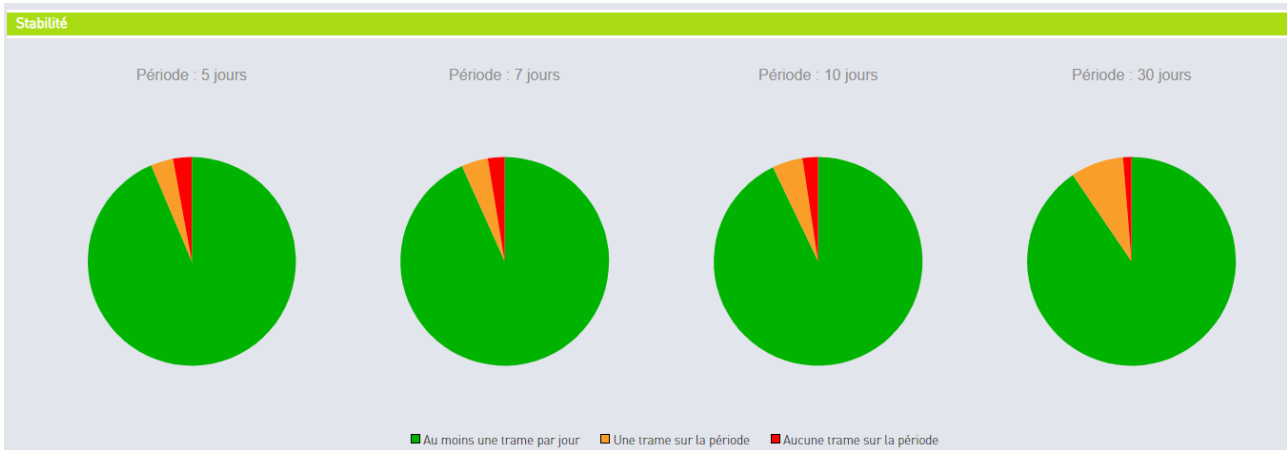


Figure 72 : Performances système de télérelève

Source : site Sitr, tableau de bord, performances trames au 01/01/2023

Le nombre de récepteurs en place au 31/12/2022 est de **20**. La liste est présentée ci-dessous :

Matricule concentrateur	Gen.	Nom site	Adresse	Latitude	Longitude	Code geo
5116611400131	K2G	Ancienne Ecole_C	60290 Grande Rue, Cauffry, France	49.31406429999999	2.4290346000000227	60134
5116611400216	K2G	Eglise_Verderon	Rue de l'Église 60140 Verderonne			60669
5116611400278	K2G	MAIRIE LAIGNEVILLE	390 Rue de la République, 60290 Laigneville, France	49.2936557	2.4435943999999938	60342
5116611400292	K2G	Eglise_MonchySt	11 Rue de la République 60290 Monchy-Saint-Éloi	49.29234	2.462169	60409
5116611400315	K2G	Eglise_Rosoy	23 Rue de l'Église 60140 Rosoy	49.34111	2.497148	60547
5119611602338	K2G	CANDELABRE MONCHY ST ELO	28 Rue Louis Vauthier 60290 Monchy-Saint-Éloi	49.29779280605778	2.4672067163191973	60409
5117611400992	K2G	Eglise_Mogneville	2 Rue de l'Église 60140 Mogneville	49.314735	2.472117	60404
5117611401425	K2G	Reservoir_Labruyere	Rue Henri Ayrald 60140 Labruyère			60332
5117611402231	K2G	GYMNASE RANTIGNY	29 Rue Sacco et Vanzetti 60290 Rantigny	49.3281	2.4391	60524
5216610000087	K2G	Eglise_Cauffry	123 Route de Mouy 60290 Cauffry			60134
5216611100236	K2G	EPOrdibee_Mogne	Rue de l'Ordibée 60140 Mogneville	49.316719	2.485321	60404
5216611100250	K2G	Eglise_Labruyer	Rue de l'Église 60140 Labruyère	49.351593	2.509353	60332
5216611100274	K2G	Gymnase_Laignev	Rue des Cerisiers 60290 Laigneville	49.300932	2.441983	60342
5217611105467	K2G	CentreCulturel_	6 Rue du Général Leclerc 60140 Liancourt	49.330502	2.463969	60360
5217611100639	K2G	Stade_Liancourt	18 Rue du 8 Mai 1945 60140 Liancourt	49.334889809649816	2.4666130542755127	60360
5217611100554	K2G	EGLISE BAILLEVAL	19 Place du Général de Gaulle 60140 Bailleval			60042
5217611100295	K2G	POTEAU SENE COURT BAILLEVAL	14 Rue de l'Hostellerie 60140 Bailleval	49.3498419339384	2.447619438389666	60042

Matricule concentrateur	Gen.	Nom site	Adresse	Latitude	Longitude	Code geo
5217611104422	K2G	CLOS SAINT PAUL MONCHY	10 Rue du Clos Saint-Paul 60290 Monchy-Saint-Éloi	49.287013411159144	2.47517466545105	60409
5217611104620	K2G	EGLISE LAIGNEVILLE	498 Rue Henri Thebaut 60290 Laigneville	49.30553390297498	2.4509024622238944	60342
5217611105023	K2G	UNY RANTIGNY	9 Rue d'Uny 60290 Rantigny			60524

Tableau 33 : Liste des récepteurs de télérelève

Des campagnes de maintenance ont été réalisées en 2022 afin de maintenir les taux de réception (251 maintenances réalisées, 330 en 2021, 539 interventions en 2020, 579 en 2019) dont 75 changements d'émetteurs et 47 poses de déportés).

2.9.8 POTEAUX D'INCENDIE, RESERVES INCENDIE, BORNES DE PUISAGE

2.9.8.1 Essais des points d'eau incendie publics

Les poteaux incendie et réserves incendie sont de la compétence de la commune. La Communauté de Communes accompagnait jusqu'en 2016 les centres de secours chaque année pour la tournée des hydrants. La CCLVD réalise, si la commune le souhaite, les travaux d'entretien sur les poteaux incendie.

Depuis 2016, la tournée des hydrants est réalisée par la CCLVD.

En effet, fin d'année 2015, le SDIS 60 a décidé d'arrêter la réalisation de ces essais du fait de l'engagement de leur responsabilité et parfois de la critique par les particuliers (eau teintée).

La Communauté de communes a donc délibéré en 2016 pour la mise à disposition des services de la CCLVD pour le contrôle des points d'eau incendie publics pour le compte des communes membres.

En 2022, a eu lieu la tournée des hydrants (fréquence 1 fois tous les 2 ans), la prochaine tournée est programmée en 2024.

2.9.8.2 Inventaire

	2021			2022		
	Poteaux d'incendie	Bouche d'incendie	Réserves incendie ou Prises cours d'eau	Poteaux d'incendie	Bouche d'incendie	Réserves incendie Ou Prises cours d'eau
Bailleval	27	-	3	27	-	3
Cauffry	34	-	-	34	-	-
Labruyère	12	-	-	12	-	-
Laigneville	65	-	1 (chemin de rosé)	65	-	1 (chemin de rosé)
Liancourt	70	2	/	70	2	/
Mogneville	20	-	1 (rue de la Brèche)	21	-	1 (rue de la Brèche)
Monchy Saint Eloi	29	-	1 (Croix Blanche)	29	-	1 (Croix Blanche)
Rantigny	36	-	-	36	-	-
Rosoy	12	-	1	12	-	1
Verderonne	11	-	-	11	-	-
Total	316	2	6	317	2	6

Tableau 34 : Inventaire des poteaux incendie et des réserves

2.9.8.3 Travaux

Un poteau incendie a été créé rue Jean Moulin à Mogneville et 6 renouvellements de poteaux incendie ont été réalisés sur le territoire.

	Nombre	Localisation	N°
Bailleval	/	/	/
Cauffry	/	/	/
Labruyère	/	/	/
Laigneville	1	164, rue des Cerisiers	LAI 20
Liancourt	4	47, rue Roger Duplessis 3, rue Voltaire 1, rue Roger Duplessis Rue des Quinconces	LIA 66 LIA 18 LIA 33 LIA 50
Mogneville	1	Rue Jean Moulin (création)	MOG 22
Monchy Saint Eloi	/	/	/
Rantigny	/	/	/
Rosoy	/	/	/
Verderonne	1	9 rue du Plantin	VER 5
Total	8	/	/

Tableau 35 : Travaux de renouvellement / création des poteaux incendie, bornes incendie 2022



Figure 73 : Renouvellement du poteau d'incendie LIA 50 – Rue des quinconces à Liancourt (Régie CCLVD)

Par ailleurs, une réparation de fuite sur le poteau incendie rue Jules Michelet à Liancourt (LIA 59) a été faite en 2022.

A ces créations / renouvellements, s'ajoutent les petites interventions sur les poteaux d'incendie telles que la réparation de coffres ou le remplacement de bouchons (poteaux n°3 et 45 à Cauffry, poteau n° 42 à Laigneville, poteau n° 12 à Mogneville, poteau n° 27 à Monchy Saint Eloi).

2.9.8.4 Copernic

En 2016, un mouchard du fournisseur de poteaux d'incendie BAYARD appelé « Copernic » a été installé sur le poteau d'incendie situé au carrefour de la rue du Saint Sacrement / rue Paul Faure à Mogneville.



Figure 74 : Mogneville- Pose du Copernic sur le poteau d'incendie à l'angle de la rue du Saint-Sacrement et de la rue Paul Faure

Ce mouchard détecte chaque ouverture du poteau et envoi une alarme par mail et sms. Il est suivi via un logiciel de supervision « Smart inside » du fournisseur BAYARD.

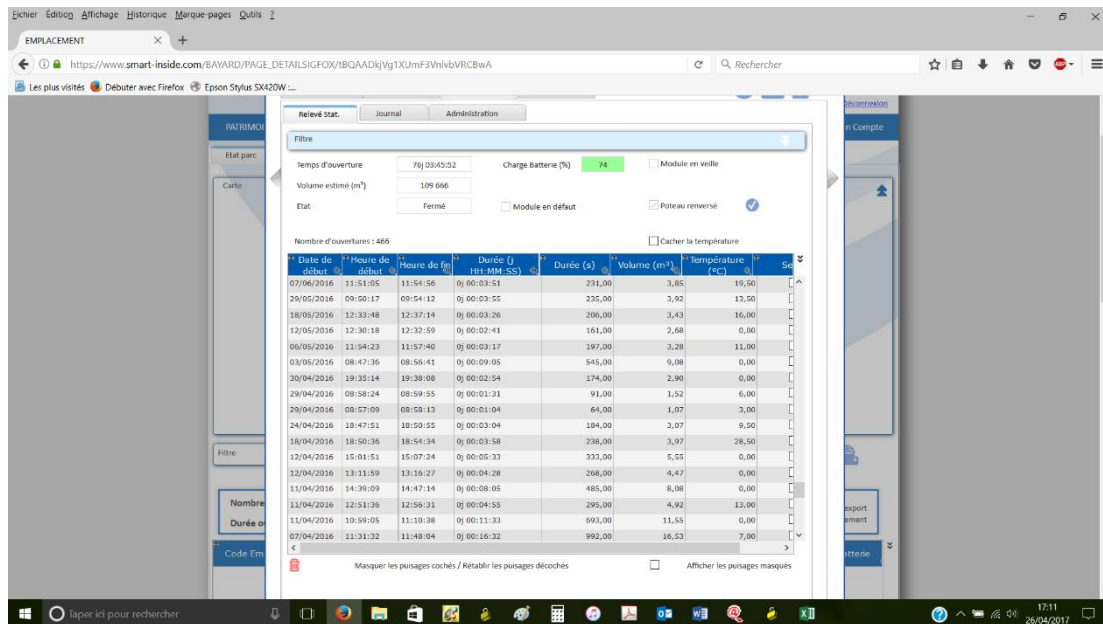


Figure 75 : Extrait du logiciel de supervision « Smart inside » de Bayard

En 2017, 2 autres « Copernic » ont été installés sur les poteaux d'incendie avenue Albert 1^{er} à Liancourt et rue Victor Hugo à Laigneville.

Malheureusement depuis 2021, des problèmes de transmission des données ont été constatés. Ceux-ci devraient être résolus en 2023.

2.9.8.5 Borne de puisage

Afin de permettre aux entreprises, balayeurs, communes, ... de pouvoir prendre de l'eau et suite à l'interdiction par la CCLVD de prise d'eau sur poteau incendie (poteaux endommagés, eau non comptabilisée, risque de casse sur canalisation, risque de retour d'eau), la CCLVD a installé une 1^{ère} borne de puisage équipée d'un compteur au niveau de l'avenue Henri Besse à Cauffry.



Figure 76 : Borne de puisage – Avenue Henri Besse à Cauffry

En 2020, 2 bornes de puisage supplémentaires avaient été installées : une à Liancourt rue de l'Abattoir, une à Laigneville rue Joseph Cugnot (ZA les Cailloux).



Figure 77 : Borne de puisage – Rue de l'abattoir à Liancourt



Figure 78 : Borne de puisage – Rue Joseph Cugnot à Laigneville

En 2022, **1.662 m³ ont été comptabilisés** sur ces bornes (137 m³ sur la borne de Cauffry, 673 m³ sur la borne de Liancourt et 852 m³ sur la borne de Laigneville).

7 demandes de puisage ont été faites en 2022, 2 demandes pour la borne de Cauffry (16 m³), 2 demandes pour la borne de Liancourt (88 m³) 3 demandes pour la borne de Laigneville (397 m³) et 195 m³ ont été puisés sur les différentes borne par notre prestataire VEOLIA.

1 vol d'eau a été constaté avec envoi de facture pour une amende forfaitaire de 100 m³.

2.9.1 SECTORISATION

Le réseau de distribution d'eau potable est équipé de **9 débitmètres** et **3 compteurs** de sectorisation.

	Commune	Rue	Type de mesure	Capteur de pression
S1	Liancourt	rue Pasquier	Débitmètre électromagnétique	Oui
S2	Monchy St Eloi	rue de la Gare	Débitmètre électromagnétique	Oui
S3	Bailleval	rue du Moulin	Débitmètre électromagnétique	oui
S4	Liancourt	rue Albert 1er	Débitmètre électromagnétique	oui
S5	Liancourt	rue Albert 1er	Débitmètre électromagnétique	oui
S6	Cauffry	rue du 8 Mai	Débitmètre électromagnétique	oui
S7	Rantigny	Derrière Saint Gobain (chemin du marais d'uny)	Débitmètre électromagnétique	Oui
S8	Verderonne	Chemin de Catenoy	Débitmètre électromagnétique	Oui
S9	Laigneville	Rue Victor Hugo	Débitmètre électromagnétique	Oui

	Commune	Rue	Type de mesure	Capteur de pression
S10	Labruyère	Rue de la libération	Compteur électromagnétique	Oui x 2 (amont / aval)
S11	Bailleval	En haut de la rue du grand Aulnois (RD 137)	Compteur électromagnétique	Non
S12	Labruyère	Rue Henri Ayrald (RD 631)	Compteur électromagnétique	Non

Tableau 36 : Liste des sectorisations

En cas de fuite importante sur le réseau, les débitmètres déclenchent une alarme « pression basse ». Les compteurs indiquent uniquement un volume à sens unique.

En 2022, les chambres des débitmètres S2 et S3 ont été redimensionnées. Des regards suffisamment grands ont été installés par la régie CCLVD avec une ouverture totale. Auparavant, ces débitmètres étaient dans des regards d'assainissement, rendant extrêmement difficile la maintenance et l'entretien des équipements.



Figure 79 : S2 – Avenue de la gare à Monchy Saint Eloi



Figure 80 : S3 – Rue du Moulin à Bailleval

2.9.2 PROCEDURES D'INTERVENTION SUR AMIANTE

Les agents de la régie sont amenés à travailler sur des réseaux en amiante ciment.

Les travaux qu'ils réalisent sont classés en SS4.

En 2019, les agents ont suivi une formation spécifique :

- formation opérateur de chantier pour travaux classés en SS4
- pour les encadrants : formation encadrants techniques et formation encadrants de chantier.

Le recyclage a eu lieu en 2022.

En 2019, des mesures d'empoussièrement ont été réalisées sur des chantiers amiante (classement des chantiers en niveau 1 : niveau d'émission inférieur à 100 fibres d'amiante) et les modes opératoires ont été mis à jour. Des EPI complémentaires ont été achetés (cagoule à ventilation assistée notamment).



Figure 81 : Intervention sur amiante

En 2022, il n'y a pas eu de nouvelles mesures d'empoussièrement.

2.9.3 BILANS DES INTERVENTIONS

2.9.3.1 Par tâche

Les interventions de la régie eau CCLVD sont variées et diverses :

- Pose, reprise ou condamnation de conduite,
- Reprise, création de branchement,
- Pose de compteur,
- Ordres de service (maintenance compteur télélevé, ouverture branchement, fermeture de branchement, réparation de fuite avant compteur, changement de compteur, ...),
- Travaux de défense incendie (renouvellement/création des poteaux d'incendie),
- Relève,
- Réfection d'enrobé après fuites et branchements,
- Repérages et traçages des conduites et branchements,
- Entretien de véhicules et du matériel,
- Gestion du magasin,
- Formations,
- Contrôles et peinture de vannes,
- Recherche de fuite.

Type d'intervention	2021	2022
Ordres de service, magasin	18,5 %	17,9 %
Réfection de trottoirs, de chaussées, repose de bordure	6,2 %	5,1 %
Relève	0 %	0 %
Pose, reprise ou condamnation de conduite	20,7 %	18,2 %
Fuite	5,7 %	6,1 %
Pose, changement de vannes, de regards, de compteurs	2 %	3 %
Reprise, création de branchement	22,7 %	26,3 %
Entretien des véhicules et du matériel, magasin	11 %	9,4 %
Travaux d'assainissement	0 %	0 %
Divers (évacuation des gravats, distribution d'avis de coupure, ...)	5,8 %	4 %
Reprise de branchement plomb	0,3 %	0 %
Formation	0,6 %	2,9 %
Travaux pour défense incendie	1,1 %	2,4 %
Syndicat, CTP, évaluation, réunions, visites médicales, ...	0,4 %	1,3 %
Contrôles BAC, peinture de vannes, traçage de réseau, enquêtes branchement	3,6 %	3,2 %
Recherche de canalisation, de fuite	1,5 %	0,1 %

Tableau 37 : Répartition du type d'intervention

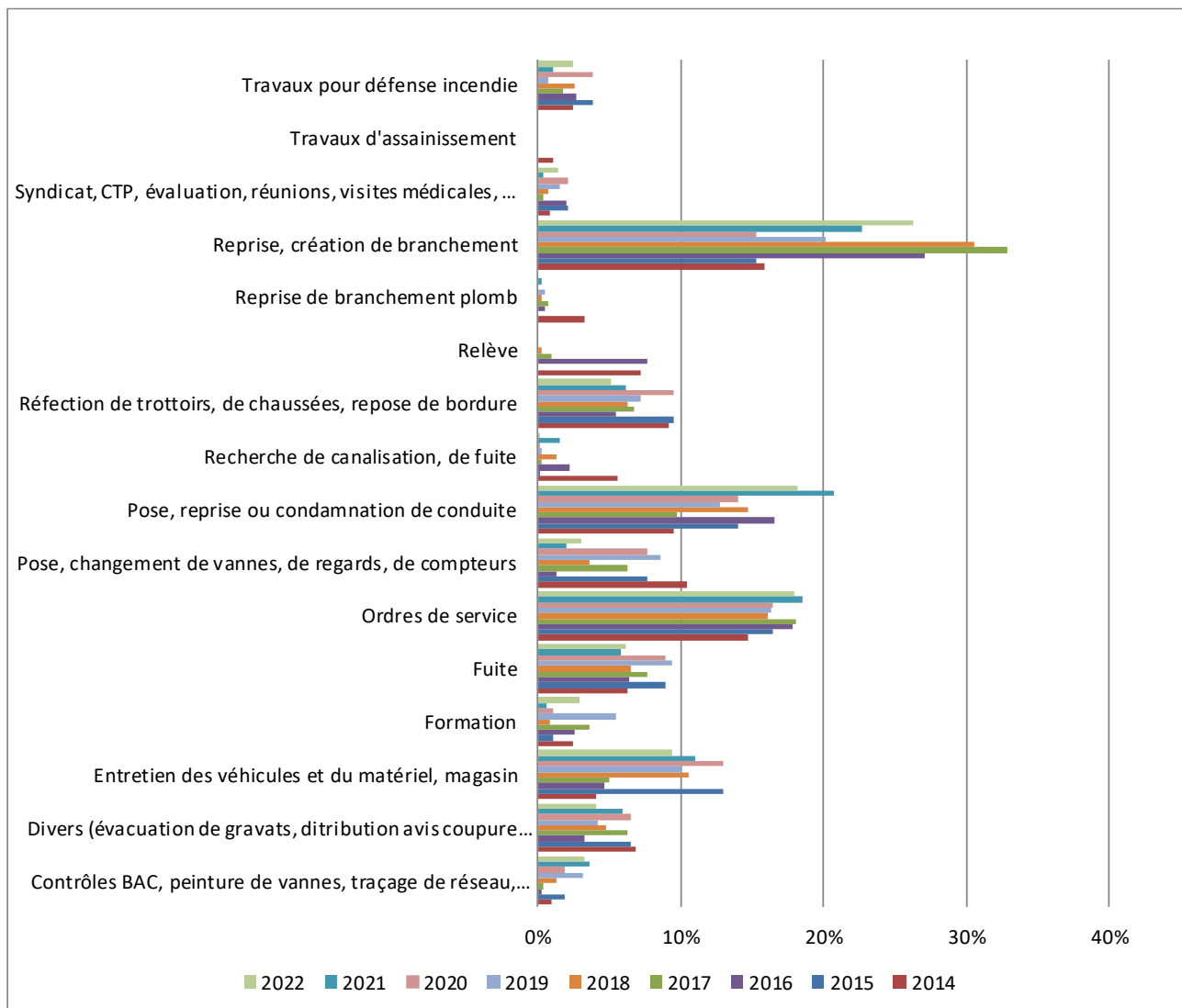


Figure 82 : Répartition du temps de travail de la régie par type d'intervention depuis 2014

Les chiffres 2022 restent assez semblables à 2021. On retrouve une activité majoritaire de la régie pour :

- De la pose, reprise ou condamnation de conduite,
- De la reprise, création de branchement.

A noter une activité plus importante en 2022 pour des travaux sur la défense d'incendie suite à la campagne d'essai réalisée cette même année ainsi que pour les formations suite au recyclage en 2022 des formations amiante et AIPR principalement.

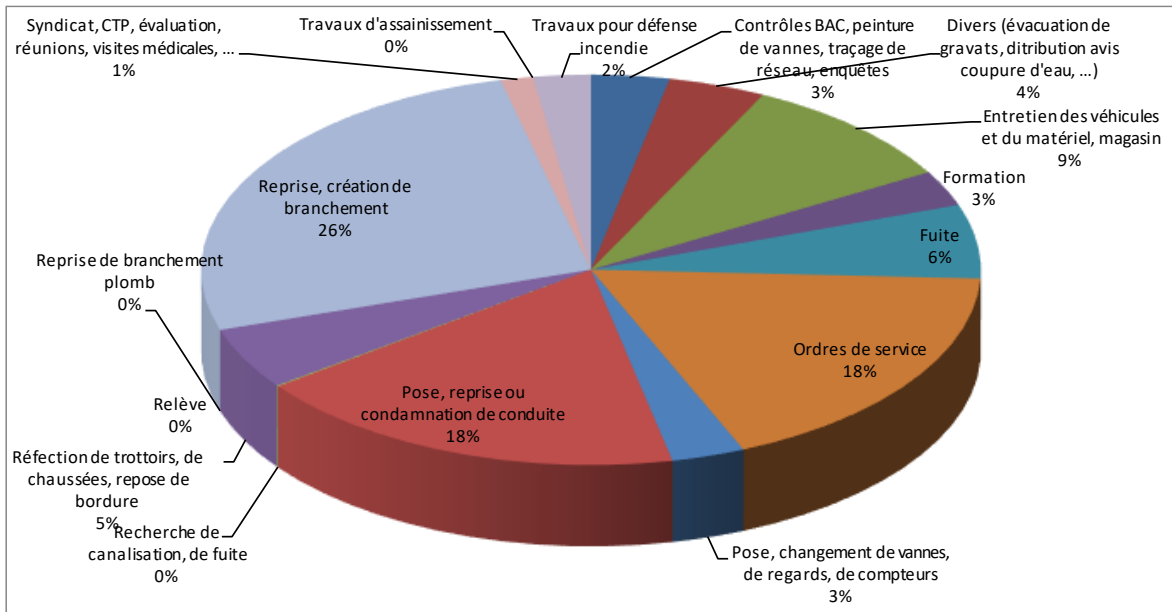


Figure 83 : Répartition du temps de travail de la régie par type d'intervention en 2022

2.9.3.1 Par commune

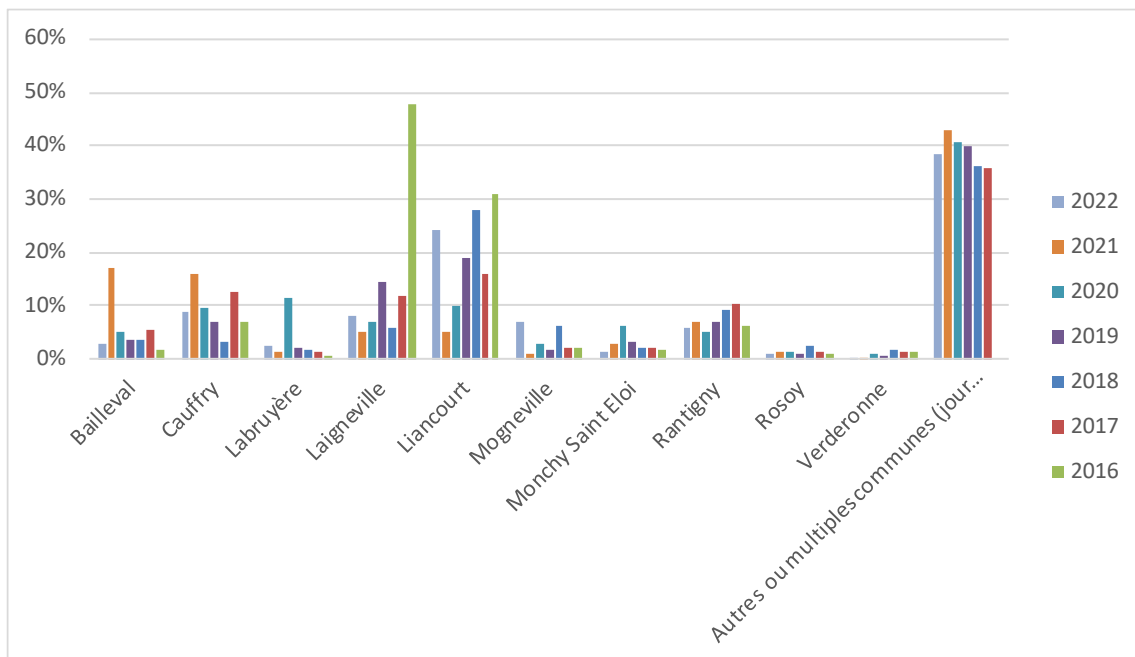


Figure 84 : Répartition du temps de travail de la régie par commune depuis 2016

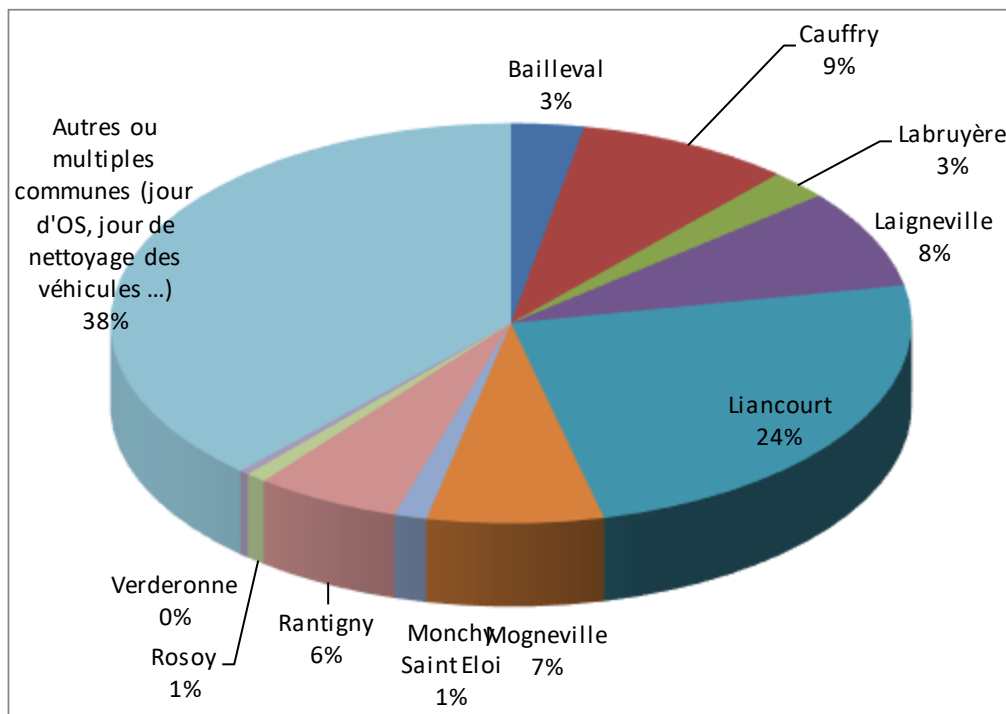


Figure 85 : Répartition du temps de travail de la régie par commune 2022

L'année 2022 a été marquée par un temps de travail de la régie important sur les communes de Cauffry et Liancourt.

En effet, les communes de Cauffry et Liancourt ont fait l'objet en 2022 de travaux de renouvellement de conduite d'eau potable au niveau de la rue du bout du monde, de la rue du 8 mai 1945 et la rue des quinconces.

2.10 INTERVENTIONS EN ASTREINTE

Depuis mai 2020, les appels émis par les usagers, élus, ... en astreinte sont réceptionnés directement par les encadrants du DEA montant des astreintes (arrêt du marché avec la plate-forme téléphonique d'ANSTEL).

En 2022, **248 appels** ont été reçus en astreinte (241 en 2021, 219 en 2020), la majorité pour l'eau potable :

Thème	Type d'appel	2021	2022
ASSAINISSEMENT	Autres	4	8
ASSAINISSEMENT	Branchement privé	4	9
ASSAINISSEMENT	Branchement public	20	12
ASSAINISSEMENT	Poste de relevage	2	6
ASSAINISSEMENT	Réseau	15	17
ASSAINISSEMENT	Station d'épuration	1	-
	Total Assainissement	46	52
EAU POTABLE	Administratif	33	30
EAU POTABLE	Autres	4	10

Thème	Type d'appel	2021	2022
EAU POTABLE	Branchement privé	43	36
EAU POTABLE	Branchement public	47	40
EAU POTABLE	Forages	3	7
EAU POTABLE	Poste de suppression	-	1
EAU POTABLE	Poteau d'incendie	-	1
EAU POTABLE	Réseau	30	41
EAU POTABLE	Réservoirs	5	4
EAU POTABLE	Usine d'eau potable	13	21
	Total Eau potable	178	191
AUTRES	DED	7	4
AUTRES	Autres (Parc Chedeville, ...)	10	1
	Total Autres	17	5

Tableau 38 : Tableau récapitulatif des appels en astreinte

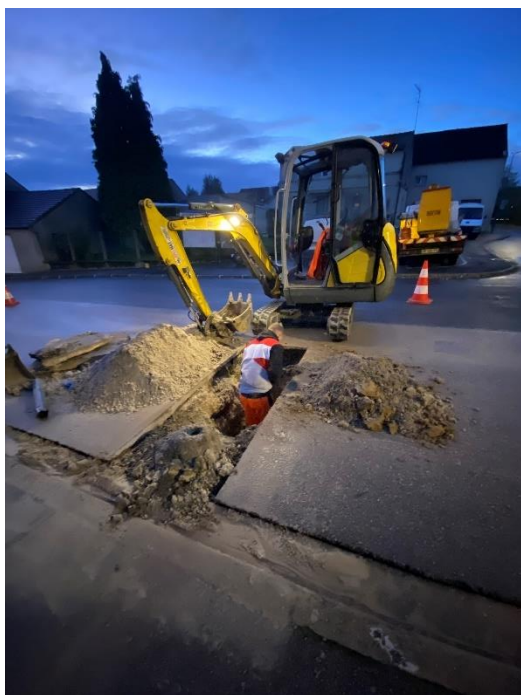


Figure 86 : Fuite sur branchement – Rue Henri Thébault à Laigneville (novembre 2022)

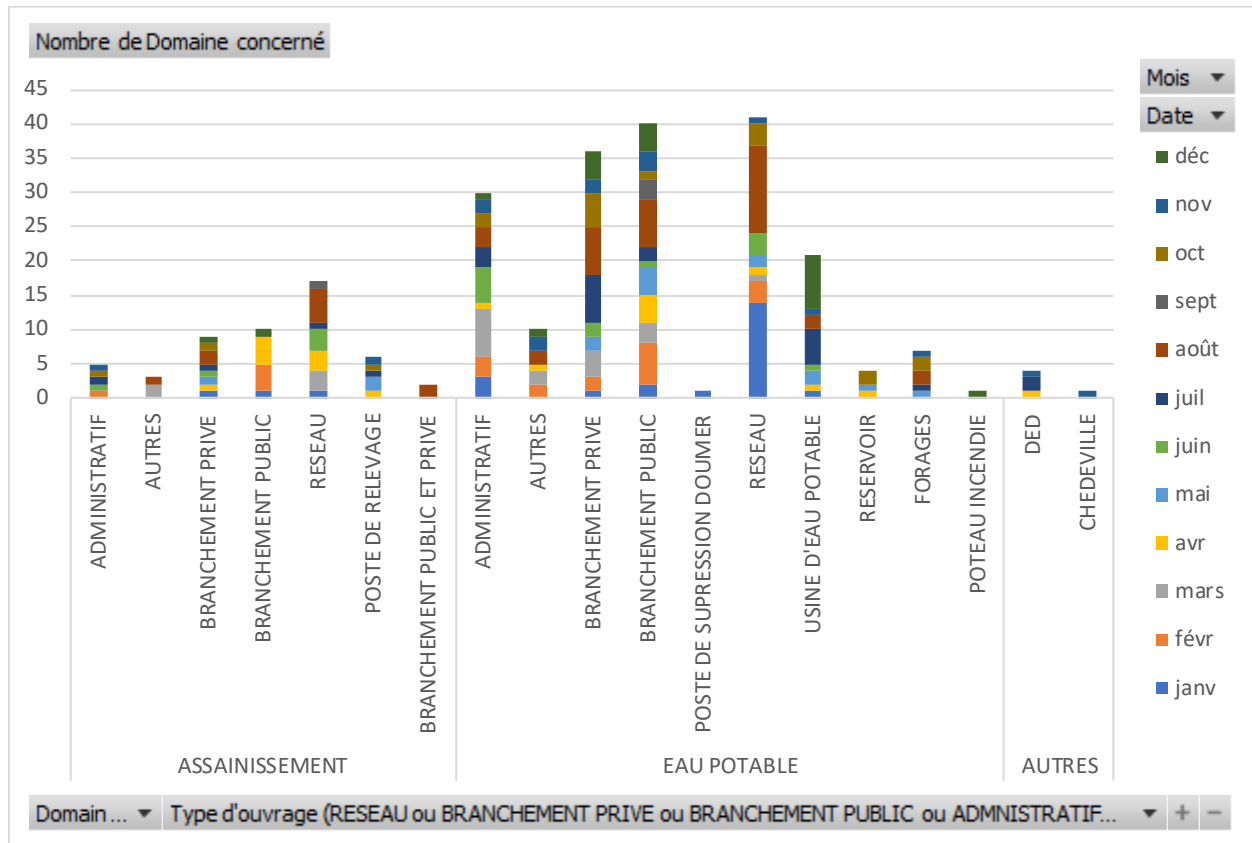


Figure 87 : Nombre d'appels en astreinte

Parmi les **191 appels** sur l'eau potable en 2022 reçus en astreinte (178 en 2021) :

- **55 appels** ont généré une sortie de l'agent 1^{er} d'astreinte à l'eau potable (72 en 2021)
- **14 appels** ont généré une sortie des 2 agents d'astreinte à l'eau potable (19 en 2021)

NOTA : Ne sont pas comptabilisés dans ces données, les interventions démarrées en heures ouvrées et finalisées en heure d'astreinte

Parmi les **248 appels** reçus en 2022, **98 appels** ne sont pas de l'ordre de l'urgence ou ne sont pas de la compétence CCLVD, soit **40 % des appels reçus**.

2.11 ACHATS DE GROS MATERIELS / VEHICULES

2.11.1 MATERIELS

En 2022, il y a eu principalement l'acquisition d'une fusée courte d'un montant de 6.785,00 € HT (SOMTP).

2.11.2 VEHICULES

En 2022, il n'y a pas eu d'acquisition de véhicules ou engins.

2.12 SIG

2.12.1 LOGICIEL SIG

Suite à l'audit SIG (Système d'Information Géographique) réalisé en 2019 avec le bureau d'étude GEOMATIQUE CONSEIL, une géomaticienne a été recrutée dès mars 2020.

A partir de son arrivée et selon les conclusions de l'audit SIG précédemment réalisé, il s'est avéré indispensable de changer de solution métier pour le domaine de l'eau potable et l'assainissement. Jusqu'alors, la solution utilisée était Cart@jour, depuis 2011. En parallèle, une solution web existait, associée au logiciel d'ADS (droit du sol) : Intr@géo depuis 2014. Concernant cette dernière, très peu d'agents et élus l'utilisaient, par manque de communication à ce sujet mais également de formation.

Techniquement, les données appelées « SIG » ne l'étaient pas réellement : pas de structuration claire, peu ou pas de rigueur vis-à-vis des données récupérées et/ou créées. Il est donc indispensable, en plus de l'acquisition nouvelle d'une solution SIG, de s'approprier les données existantes et de repartir sur des données propres, structurées. Actuellement, certaines données provenant de plans de recolement, sous format Autocad, se voyaient transformer en données « dessin » non spatialisées plutôt qu'en données « vectorielles » spatialisées.

Toutes ces observations nous ont amenés à lancer un marché pour l'acquisition d'une nouvelle solution SIG complète :

- Solution métier pour la gestion, le traitement et la production de données SIG dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement (avec module ITV (intégration des rapports d'inspection télévisée), pour l'assainissement et module de suivi des interventions)
- Solution SIG permettant le traitement et l'analyse de données d'autres thématiques et compétences existantes ou à venir dans la collectivité : Développement durable, Relais Assistantes Maternelles, Développement économique, Déchets, Mobilité...
- Solution permettant la diffusion des données
- Ainsi que des tranches optionnelles : interface avec le logiciel d'administration du droit du sol ; solution mobile eau et assainissement ; connexion avec notre logiciel abonnés INCOM Anémone ; module de gestion des DT-DICT.

L'appel d'offres pour le marché SIG « Acquisition, mise en œuvre et maintenance d'un Système d'Information Géographique a été lancé en septembre 2020 avec limite des réponses pour fin octobre. 6 candidatures ont été déposées. Avec analyse technique et financière (toujours en assistance avec GEOMATIQUE CONSEIL), la solution **1SPATIAL France** a été retenue pour un **montant de 111.505,65 € HT**.

Désignation	Montant
SIG	41.213,50 € HT
Hébergement pour 8 ans	31.552,00 € HT
*TO 1 : SIG WEB	7.911,80 € HT
TO 2 : Interface avec le logiciel d'administration du droit des sols	9.942,95 € HT
TO 3 : Solution mobile pour l'eau et l'assainissement	4.196,45 € HT
TO 4 : Connexion avec INCOM Anémone	4.833,95 € HT
TO 5 : Module de gestion des DT-DICT	11.855,00 € HT
Total	111.505,65 € HT

Tableau 39 : Montant du marché SIG « 1SPATIAL France »

*TO = tranche optionnelle

Les solutions 1SAPTIAL exploitent la plateforme SIG ESRI, leader en France dans les collectivités locales. Les solutions métiers retenues sont couvertes par la gamme « ArcOpole PRO Réseaux Humides (APRH) » contenant un logiciel bureautique dédié à l'eau potable (ArcOpole PRO Desktop Eau Potable) et un second dédié à l'assainissement (ArcOpole PRO Desktop Assainissement).

Le socle ESRI permettra la gestion et la diffusion des données pour l'ensemble de toutes nos compétences (ArcGIS : solution bureautique + ArcGIS Online : solution web). De plus, l'acquisition de cette solution permet également d'avoir à disposition un générateur d'applications : ArcOpole Builder. Le paramétrage à partir d'ArcOpole Builder permet d'envisager une multitude de possibilités d'applications pour nos problématiques actuelles et à venir. Il permet entre autres d'avoir une application pour le suivi et la gestion des interventions ; permet à partir d'un outil dédié, la consultation des données cadastrales. Tout cela ayant pour but une diffusion simple des données. Le tout sera géré, sur serveur hébergé, avec une structuration en base de données relationnelle spatiale (PostgreSQL).

L'infrastructure (architecture et composants de la solution technique) retenue est la suivante :

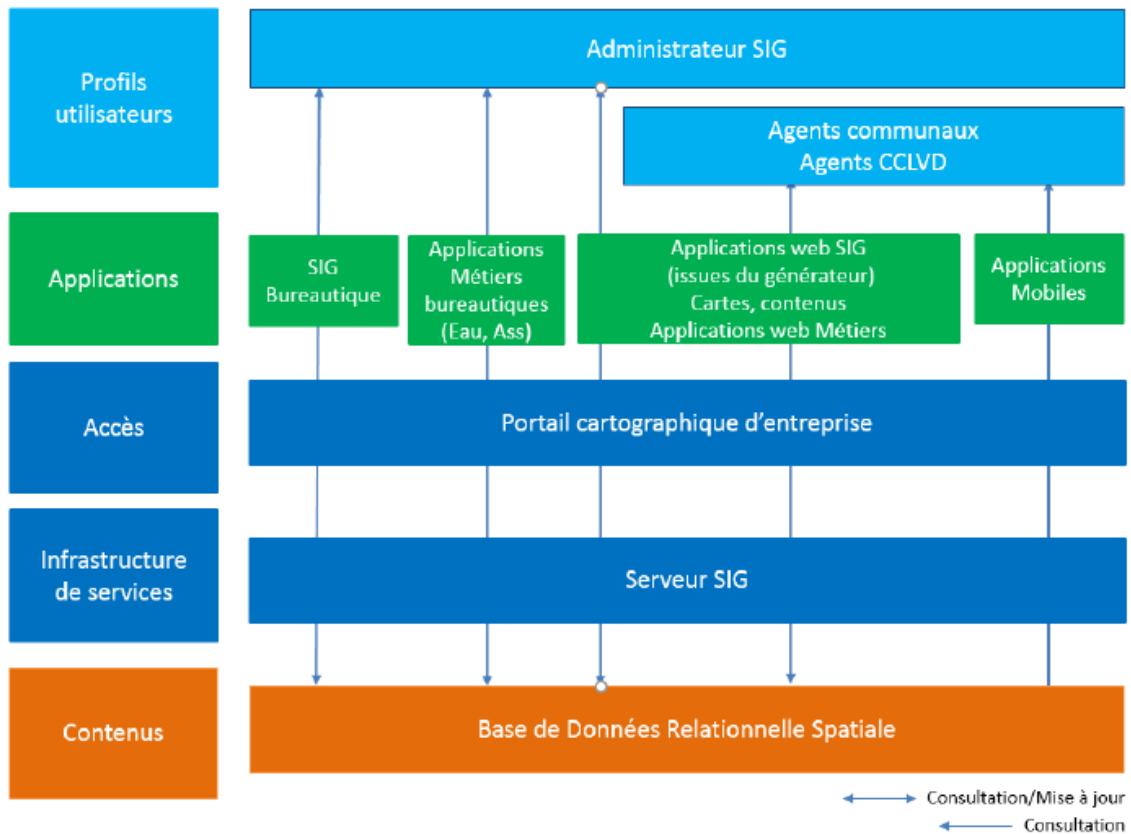


Figure 88 : Infrastructure du SIG

Le marché SIG a été notifié à 1SPATIAL en décembre 2020.

Aucune tranche supplémentaire n'a été affermie en 2022, l'objectif étant d'avoir la totalité des réseaux d'eau potable et d'assainissement saisis avant d'affermir de nouvelles tranches.

2.12.2 OPTIMISATION DE TRAITEMENT – CREATION DE SCRIPTS

Une autre branche du service SIG consiste à chercher des solutions techniques permettant l'optimisation de certaines tâches. En 2020, un script R (logiciel de programmation open source dédié notamment aux « DataScience ») a été créé afin de traiter les données issues d'exports ONDEO et INCOM. Le script lit les fichiers, les analyse, les traite pour en sortie, exporter un fichier Excel traité, prêt à être utilisé. Le choix de réaliser un script s'est fait de par la redondance de ces maintenances, réalisées tous les 2 mois.

Ce script a permis en 2021 de faciliter les temps de traitement des données.

D'autres scripts seront amenés à être créés, en 2022 pour traiter des jeux de données très lourds ou pour géocoder des données (géocodage : convertir une adresse postale en un point de coordonnées).

2.12.3 TRANSVERSALITE DU SERVICE SIG : CREATION D'UN NOUVEAU SERVICE

Par ailleurs, des cartographies sur d'autres compétences de la CCLVD ont été élaborées en 2022 et servent notamment d'aide au conseil et d'aide à la décision : aménagement du territoire, mobilité, développement durable, Relai Petite Enfance, Espace France Service, etc.

Face à cette transversalité et au besoin d'avoir une réelle visibilité au sein de la collectivité, un nouveau service Data et SIG a été créé fin 2022. Désormais directement rattaché à la Direction de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, le service conserve ses missions initiales de mise à jour des réseaux d'eau potable et d'assainissement mais profite de cette nouvelle visibilité pour se rattacher à d'autres projets/services/compétences.

2.12.4 REPONSES AUX DT-DICT-ATU

Lors de la réception de DT, DICT et/ou ATU (demandes de travaux, déclaration d'intention de commencement de travaux, avis de travaux urgents qui sont obligatoires en amont de tout travaux selon la réforme anti-endommagement entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2012), la responsable SIG se charge de répondre aux demandes des entreprises de travaux ou porteurs de projets, sous un délai de 5 jours. Le graphique ci-dessous illustre le nombre de réponses apportées par mois. Cette partie, réglementaire étant chronophage, elle se verra automatiser courant 2023 à partir d'une tranche optionnelle acquise avec le marché SIG, via la solution ArcOpole Pro.

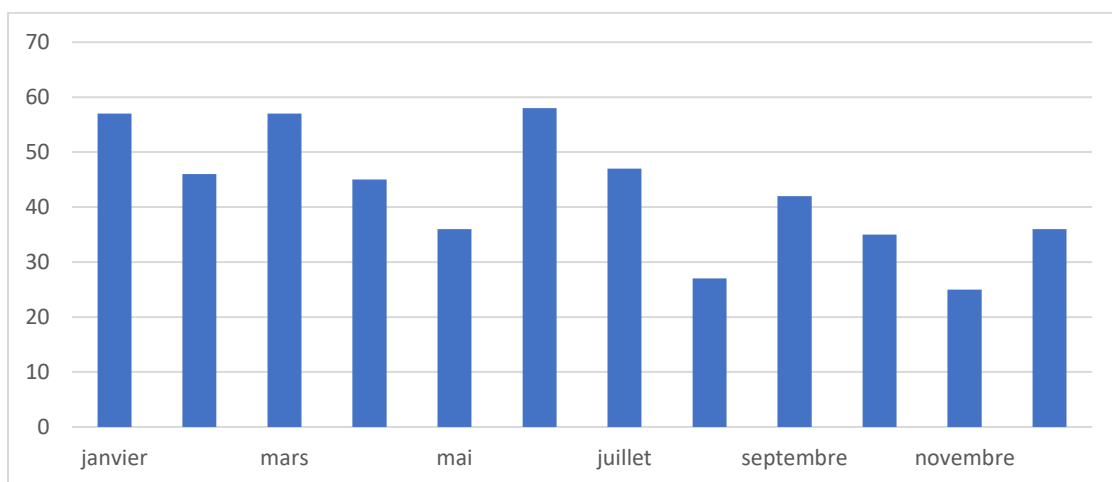


Figure 89 : Nombre mensuel de réponses aux DT-DICT-ATU 2022

En 2022, le nombre moyen de réponse aux DT-DICT-ATU reçu était de **32 par mois (383 réponses émises)**. Ce nombre est en baisse par rapport à 2021 (512 réponses émises).

2.12.5 AVIS RESEAUX EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT SUR LES DOSSIERS D'URBANISME

A partir des données réseaux eau potable et assainissement, un avis réseau est donné sur les dossiers d'urbanisme instruits par la CCLVD. Cet avis permet, au demandeur, de connaître l'existence ou non de réseaux d'assainissement et eau potable sur l'emprise du dossier ainsi que les branchements à réaliser. Il donne également les prescriptions liées à la gestion des eaux pluviales à la parcelle.

De ces avis découlent également un tableau de suivi permettant de recenser les futures extensions de réseau à réaliser.

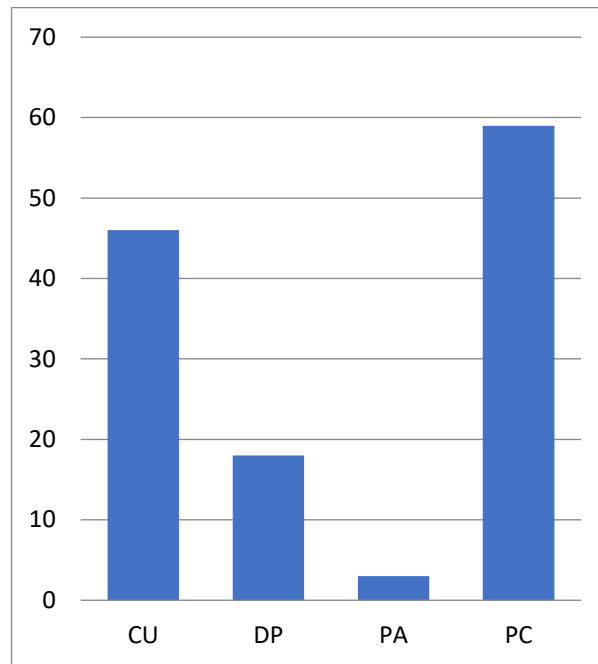


Figure 90 : Nombre d'avis réseaux eau potable et assainissement émis en 2022

En 2022, **126 avis réseaux** eau potable et assainissement ont été émis (126 en 2021 également).

2.13 BILAN ET PERSPECTIVES DES ETUDES ET TRAVAUX DU SERVICE EAU POTABLE

2.13.1 BILAN 2022

Renouvellement du réseau d'eau potable :

- Rue du bout du monde et chemin d'ars à Cauffry
- Rue du 8 mai 1945 à Liancourt
- Rue des quinconces à Liancourt
- Rue Jean Moulin à Mogneville

Création de nouveaux réseaux d'eau potable :

- Rue du Vieux Fort à Laigneville (création d'un bouclage)
- Rue Thiolet à Bailleval
- Rue du Moulin à Cauffry

Reprise de nombreux branchements de l'avenue de la gare à Rantigny
Reprise de branchements complexes Rue Victor Hugo à Liancourt (partie basse)

Démolition d'un vieux bâtiment d'eau potable Rue du 8 mai à Laigneville

Démarrage des travaux de requalification de l'avenue du Général de Gaulle / Place Chanoine Snejdarek / Ruelle Niville à Liancourt et création et pose de 7 compteurs généraux pour les résidences OPAC

Lancement des études pour les travaux réseaux et voirie Rue de la République à Laigneville

Lancement des études pour les travaux de requalification de la rue Victor Hugo et de la place de la Rochefoucauld à Liancourt

Entretien du patrimoine, amélioration de l'exploitation et recherche de pistes d'amélioration du rendement

Forages :

- Renouvellement de la pompe du F10
- Poursuite des études et des travaux liés à la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des forages ainsi que de l'animation BAC

Création d'un by-pass pour le réservoir 1500 m³

Restitution de l'audit sécurité et de l'étude de faisabilité des systèmes d'information industrielles des installations eau et assainissement communautaires

SIG :

- Déploiement des données d'eau potable et d'assainissement
- Poursuite d'élaboration de cartographie, d'acquisition de données pour d'autres compétences transversales de la CCLVD

2.13.2 PERSPECTIVES 2023

Renouvellement du réseau d'eau potable :

- Rue Emile Lambert à Mogneville
- Ruelle Duvoir à Liancourt
- Impasse du parc à Liancourt
- Impasse de la pyramide à Liancourt
- Rue de la commanderie à Laigneville

Création de nouveaux réseaux d'eau potable :

- Rue de la Varenne à Mogneville (rétrocession)
- Sentier Courtil Tartron à Bailleval (rétrocession)

Finalisation des travaux de requalification de l'avenue du général de Gaulle / Place Chanoine Snejdarek / ruelle Niville à Liancourt

Démarrage des travaux réseaux et voirie Rue de la République à Laigneville

Démarrage des travaux de requalification de la rue Victor Hugo et de la place de la Rochefoucauld à Liancourt

Entretien du patrimoine, amélioration de l'exploitation et recherche de pistes d'amélioration du rendement (remise à plat de la sectorisation)

Forages :

- Poursuite des études et des travaux liés à la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des forages ainsi que de l'animation BAC

Lancement des études pour les travaux réseaux et voirie Fontaine St Maur

Lancement du renouvellement de l'appel d'offre pour le marché d'exploitation des forages, de l'usine de déferrisation, des réservoirs et des postes de surpression. Intégration de l'entretien de la sectorisation dans le marché.

Etude de faisabilité liée à l'interconnexion ACSO, CCLVD, CC Clermontois

Etude de chloration au niveau des réservoirs

Etudes pour les travaux de sécurisation des systèmes d'information industrielles des installations eau et assainissement communautaires

SIG :

- Poursuite du déploiement des données d'eau potable et d'assainissement
- Poursuite d'élaboration de cartographie, d'acquisition de données pour d'autres compétences transversales de la CCLVD

Etude tarifaire de l'eau et de l'assainissement pour la mise en place d'une tarification progressive

3 QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

3.1 ORIGINE DE L'EAU ET QUALITÉ DE LA PRODUCTION

Le captage de l'eau de la Communauté de Communes se fait dans les eaux souterraines, par des forages de 40 à 50 m de profondeur.

L'eau prélevée est d'excellente qualité, légèrement ferrugineuse avant traitement.

3.2 BILAN DES CONTRÔLES ET ANALYSES

Le suivi de la qualité de l'eau distribuée aux abonnés est assuré par l'Agence Régionale de Santé (ARS) de BEAUVAIS qui effectue régulièrement des prélèvements d'échantillons d'eau, les contrôles et les analyses.

Les tableaux suivants récapitulent les résultats de ces analyses sur l'année 2022 :

	Nombre d'analyses bactériologiques	Conformité bactériologique		% de conformité bactériologique
		Oui	Non	
Analyses effectuées sur la station de traitement de production de la Demi-Lune	5	5	0	100 %
Nombre d'analyses effectuées sur les captages F1, F2bis, F7, F9 et F10	2	2	0	100 %
Nombre d'analyses effectuées sur le réseau de distribution	25	25	0	100 %

Tableau 40 : analyses bactériologiques

Nota :

Le renouvellement de l'autorisation de prélèvement des forages de Labruyère permet maintenant à l'ARS de suivre analytiquement les forages F7, F9 et F10 (forages les plus récents) qui jusqu'à présent n'étaient pas suivis par l'ARS.

	Nombre d'analyses chimiques	Conformité chimique		% de conformité chimique
		Oui	Non	
Analyses effectuées sur la station de traitement de production de la Demi-Lune	5	1	4	20 %
Nombre d'analyses effectuées sur les captages F1, F2bis, F7, F9 et F10	2	2	0	100 %
Nombre d'analyses effectuées sur le réseau de distribution	28	28	0	100 %

Tableau 41 : analyses chimiques

Le rapport annuel 2022 de l'ARS est joint en annexe du présent rapport (cf. **annexe 1**).

Comme en 2021, des non-conformités chimiques sont observées par rapport aux limites de qualité réglementaires sur l'eau après traitement. Cela s'explique par le fait que 8 nouveaux métabolites de pesticides sont mesurés, ils n'étaient pas recherchés jusqu'alors.

Pour la CCLVD, 2 substances : le chloridazone-desphényl (DC) et le chloridazone-méthyl-desphényl (MDC), résidus de la chloridazone, sont supérieures aux limites de qualité (respectivement 0,35 mg/l et 0,14 mg/l pour une limite de qualité à 0.1 mg/l). C'est stable par rapport à 2021. **La réglementation actuelle fixe un objectif de qualité de 0,1 mg/l pour chaque pesticide. Cette valeur a pour seul objectif de réduire la présence de ces composés au plus bas niveau de concentration dans l'eau, elle n'a pas de signification sanitaire qui supposerait un quelconque risque pour la santé.**

La chloridazone est un herbicide utilisé essentiellement pour le désherbage de la betterave industrielle qui n'est plus autorisé depuis 2019 mais dont les derniers stocks pouvaient être utilisés jusqu'à fin 2020. Les valeurs maximales à ne pas dépasser dans l'eau de boisson pour une consommation quotidienne de 2 l/j sont de 44,4 mg/l, nous sommes donc bien loin des valeurs mesurées, l'eau ne fait l'objet d'aucune restriction de consommation.

Pour autant, un suivi renforcé a été mis en place par l'ARS afin de voir l'évolution de la situation (analyses trimestrielles) et la Communauté de communes poursuit ses actions de protection de la ressource en eau notamment en travaillant avec l'ensemble des acteurs concernés sur la réduction à la source des pollutions diffuses.

Une note d'information de l'ARS est annexée au présent rapport (**annexe 1**).

3.3 QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE - SUIVI DE LA QUALITÉ

L'eau distribuée est d'excellente qualité, elle est dure (44°F) et peu fluorée.

La teneur en nitrates est très inférieure au maximum autorisé, et stable : **en moyenne 26 mg/l** sur l'exercice 2022 (pour une norme de 50 mg/l, 24,03 mg/l en 2021).

L'eau de la CCLVD distribuée au cours de l'année 2022 est de bonne qualité et conforme aux normes réglementaires fixées pour les substances indésirables hormis le chloridazone-desphényl (DC) et le chloridazone-méthyl-desphényl (MDC), cf. paragraphe précédent.

4 RÉCLAMATIONS CLIENTS

L'arrêté du 02 mai 2007 relatif aux indicateurs de performance des services impose le reporting **des réclamations écrites** de toute nature, à l'exception de celles relatives au prix.

Pour l'année 2020, pour l'eau, il y a eu **16 courriers, mails, fax** de réclamations ou informations (20 en 2021).

Les principales réclamations portent sur les problèmes de pression, les non prises en charge des dossiers de surconsommation d'eau, les problèmes de voirie suite à la réalisation de nos travaux, la qualité de l'eau trop chlorée.

	2021	2022
Bailleval	1	3
Cauffry	5	2
Labruyère	-	1
Laigneville	2	2
Liancourt	4	5
Mogneville	1	1
Monchy Saint Eloi	2	-
Rantigny	2	2
Rosoy	1	-
Verderonne	2	-
Total	20	16

Tableau 42 : Nombre de réclamation par commune

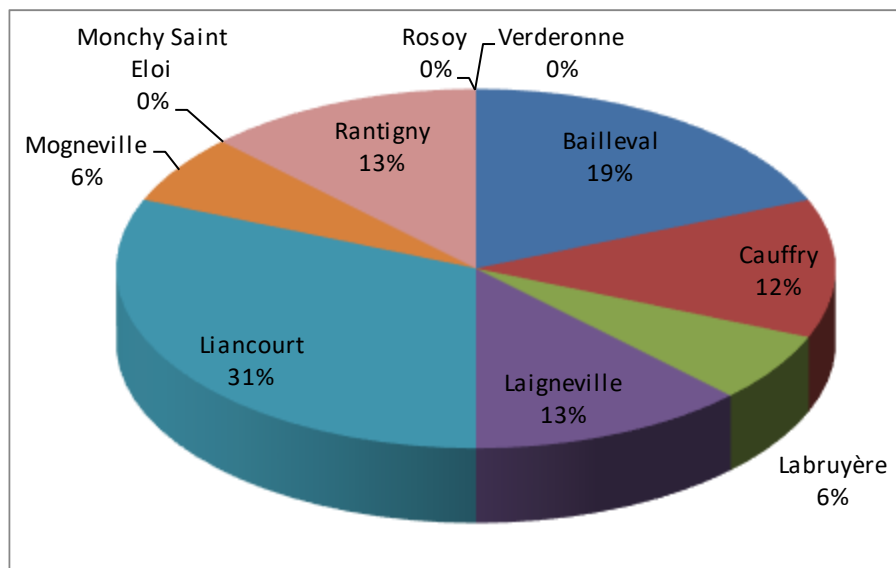


Figure 91 : Répartition des réclamations sur le territoire de la CCLVD

Et 66 demandes liées aux dossiers fuites ont été reçues (106 en 2021).

	2021	2022
Bailleval	7	12
Cauffry	15	10
Labruyère	3	3
Laigneville	33	14
Liancourt	14	8
Mogneville	6	4
Monchy Saint Eloi	14	3
Rantigny	7	7
Rosoy	3	4
Verderonne	4	1
Total	106	66

Tableau 43 : Nombre de dossiers fuite

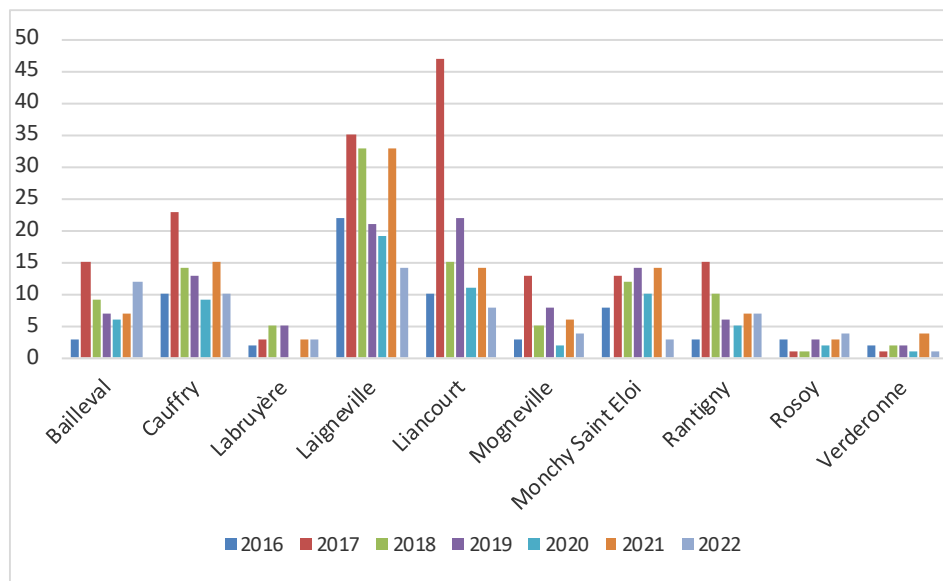


Figure 92 : Evolution depuis 2016 par commune du nombre de dossiers fuite sur le territoire de la CCLVD

Le nombre de dossier fuite a fortement diminué en 2022, pour autant le montant des dégrèvements est resté stable par rapport à 2021 et représente la somme 34 268.46€ TTC (38.044,42 € TTC en 2021, 22.029,29 € HT en 2020, 30.810,70 € HT en 2019, 20.804,71 € HT en 2018).

A noter que 1.090 dossiers ont été créés suite à des alertes surconsommation sur Sitr (1.164 en 2021, 1.071 en 2020 et 819 en 2019).

Le taux de réclamation pour 1000 abonnés en 2022 est de **12,73** (12,73 en 2021, 8,27 en 2020 et 13,75 en 2019).

Aucun usager en 2022 (2 usagers en 2021, 2 en 2020 et 3 en 2019) ont saisi la médiation de l'eau. 1 dossier est toujours en cours de traitement.

La Médiation de l'Eau a pour but de favoriser le règlement amiable des litiges qui peuvent survenir entre les consommateurs et les services publics d'eau et d'assainissement.

Indépendant et impartial, le Médiateur de l'Eau est chargé de rapprocher les points de vue pour ouvrir la voie à une solution amiable et éviter ainsi de recourir à un tribunal.

5 BILAN ANIMATIONS EAU POTABLE / COMMUNICATION

La Communauté de communes a signé une convention avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie dont l'objectif est de développer l'action éducative dans le domaine de la protection de la ressource en eau en favorisant l'émergence et le suivi de « Classes d'eau ».

5.1 CLASSES D'EAU

5.1.1 CONTEXTE ET OBJECTIFS

La Classe d'eau joue un rôle éducatif déterminant pour développer un engagement citoyen en apportant des connaissances de base de la gestion de l'eau. Elle participe à une prise de conscience des responsabilités de chacun.

Elle s'adresse à tous les élèves, quel que soit le niveau.

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie, en partenariat avec la Vallée dorée, propose une méthodologie à tout organisateur de classe d'eau sur le territoire de la Vallée dorée.

Elle se base sur une unité d'action, de temps et de lieu afin de favoriser la découverte active de la gestion locale.

5.1.2 ROLE DE LA CCLVD

Elle gère financièrement les classes d'eau.

Elle conseille pour la préparation d'un programme de classe d'eau.

Elle propose des animations en classe sur la problématique de l'eau.

Elle réalise les visites d'équipements d'eau potable à Labryère et station d'épuration de Monchy-Saint-Eloi.

Les animations en classe sont gratuites.

La visite des équipements et les « sorties natures » sont payantes.

Le transport est pris en charge par la Vallée dorée.

5.1.3 NOMBRE DE CLASSES

En 2022, 2 classes d'eau ont été réalisés avec l'école Jean Macé de Liancourt (5 classes en 2021).

En raison de la pandémie, aucune classe d'eau n'a pu être réalisée en 2020, pour autant les visites prévues des installations étaient en hausse. (8 classes en 2019).

Visite des équipements d'eau potable : 15 visites en 2022

Coût pour les écoles de la CCLVD	175 € par classe
Coût pour la CCLVD	457,05 € (prise en charge du transport)
Subvention versée par l'Agence de l'eau Seine Normandie à la CCLVD	300 €

Tableau 44 : Coût des visites



Figure 93 : Illustration d'animation

5.2 COMMUNICATION / SENSIBILISATION

En 2022, la Vallée dorée a poursuivi sa communication sur :

- la préservation de la ressource en eau,
- ses compétences,
- les travaux effectués sur le territoire,
- l'entretien des équipements,
- les restrictions liées à la période de sécheresse estivale,
- les services à la population comme par exemple les diagnostics assainissement, l'Espace Autogéré des Usagers

Les différents travaux /interventions sur l'eau potable ont été relayés sur le **Facebook** de la CCLVD.

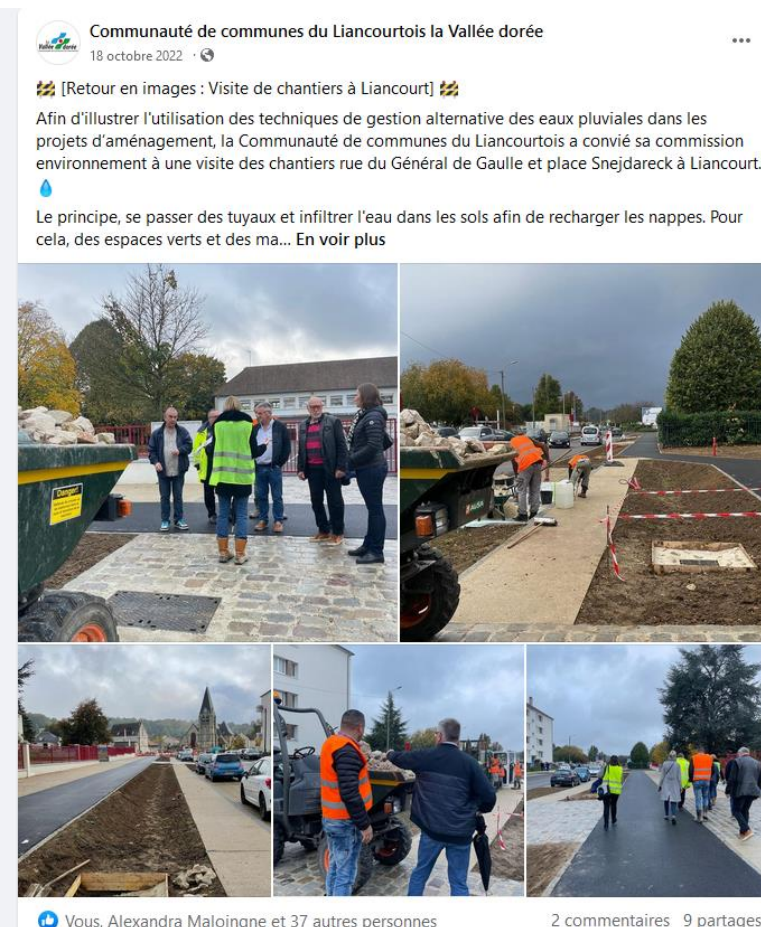
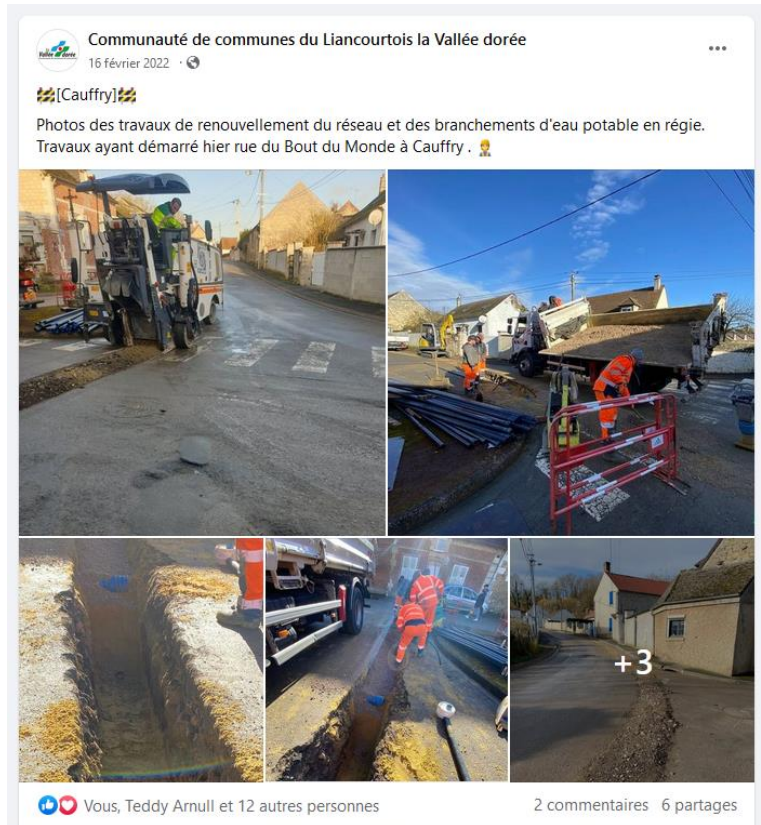


Figure 94 : Exemples de quelques communications Facebook

6 INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

6.1 PRIX DE L'EAU – ÉVOLUTION

6.1.1 MODE DE TARIFICATION SELON LES TYPES D'ABONNES

Abonnés domestiques : abonnement annuel et prix au m³

Abonnés non domestiques : abonnement annuel et prix au m³

6.1.2 ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU PRIX DE L'EAU POTABLE

Les éléments constitutifs du prix de l'eau sur l'exercice 2022 sont les suivants :

- L'abonnement forfaitaire selon le diamètre du compteur,
- Redevance de la Communauté de Communes ;
- Redevance de prélèvement de l'Agence de l'Eau ;
- Redevance de pollution de l'Agence de l'Eau ;
- TVA à 5,5 % pour la part eau potable

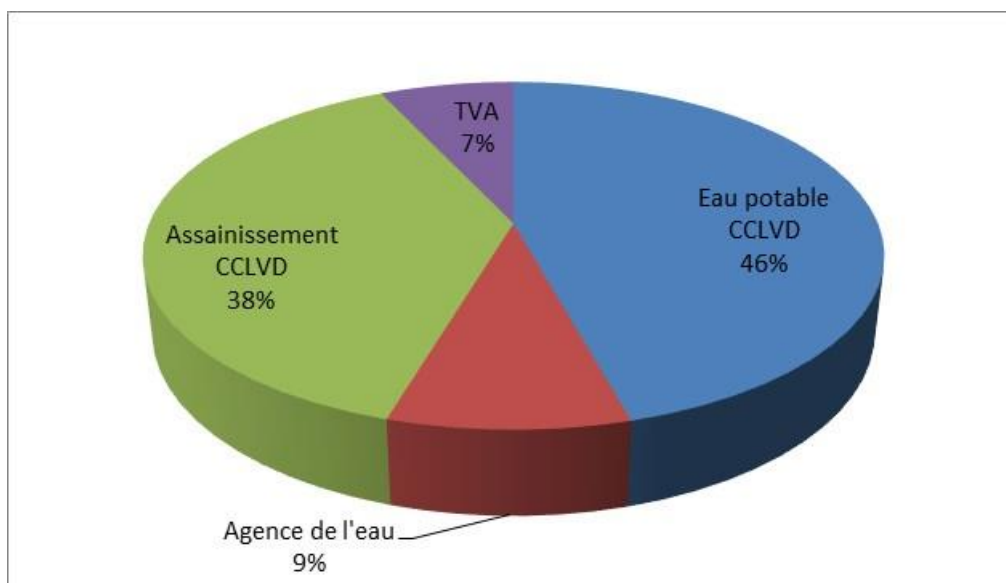


Figure 95 : Répartition du prix de l'eau pour un abonné (abonnement + consommation)

En 2022, le prix du m³ d'eau potable n'a pas évolué, il est resté identique à 2021. Le montant pour une facture type de 120 m³ est de **667,70 € TTC** (parts eau et assainissement, avec l'ensemble des taxes Agence de l'Eau et l'abonnement).

Les montants des différents paramètres de 2021 à 2022 sont indiqués en **Annexe 2**.

La note d'information de l'Agence de l'Eau relative aux redevances et à leur programme est présentée en **Annexe 3**.

En 2022 comme en 2021, le prix au m³ de l'eau et de l'assainissement sur la base d'une facture de 120 m³ s'élevait à **5,56 € par m³ TTC** (abonnement compris).

6.2 COMPTE ADMINISTRATIF

6.2.1 RECETTES D'EXPLOITATION

En 2022, les recettes de fonctionnement hors taxes s'élevaient à 6.969.949,24 € HT (+ 6,44% /2021).

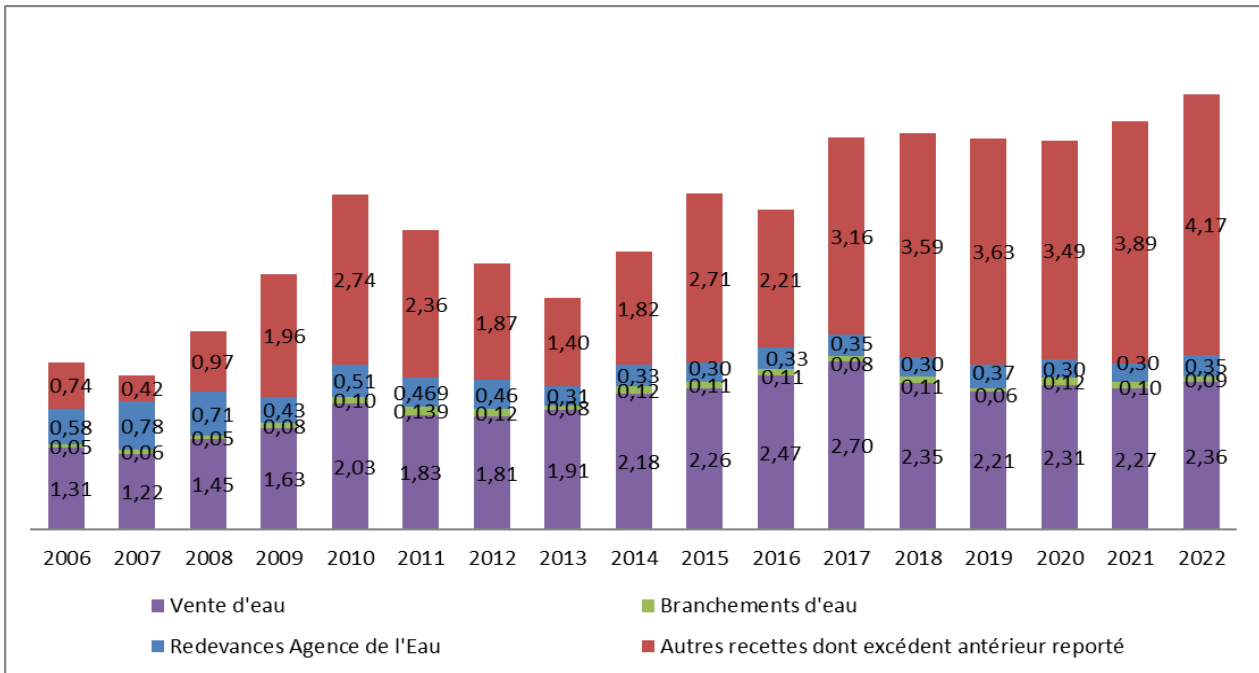


Figure 96 : Evolution des recettes d'exploitation (millions € HT)

		2021	2022	Evolution
042	Opérations d'ordre entre section	37.185,26 € HT	36.618,59 € HT	-1,52 %
70	Produits des services du domaine	3.256.534,87 € HT	3.400.147,58 € HT	4,41 %
74	Dotations, subventions, participations	37.813,00 € HT	13.025,00 € HT	-65,55 %
75	Autres produits de gestion courante	71.077,23 € HT	40.839,88 € HT	-42,54 %
76	Produits financiers	-	-	-
77	Produits exceptionnels	45.108,60 € HT	14.508,81 € HT	- 67,84 %
013	Atténuation de charges	6.370,40 € HT	78.576,44 € HT	1.133,46 %
002	Excédent antérieur reporté	3.093.977,97 € HT	3.386.232,94 € HT	9,45 %
78	Reprise sur amortissements et provisions	-	-	-
	Total	6.548.067,33 € HT	6.969.949,24 € HT	6,44%

Tableau 45 : Evolution des recettes par chapitre

Les recettes ont augmenté de 6,44 % de 2021 à 2022. Hors excédent antérieur reporté et opérations d'ordre entre section (principalement travaux en régie), elles ont baissé de 3,8 %.

Le compte 042 lié aux subventions transférables est relativement stable. Les travaux en régie 2020, 2021, 2022 n'ont pas encore été basculés sur l'investissement.

Les produits des domaines (compte 70 : ventes d'eau) a augmenté, la facturation 2021 avait porté sur 11 mois. Les recettes liées aux travaux de branchement d'eau sont stables.

Le compte 74 correspond aux subventions, il a diminué car des opérations se sont terminées (sécurisation des ouvrages d'eau potable).

Le compte 75 « Autres produits de gestion courante » a baissé. En effet, sur l'année 2022, il n'y a pas eu de remboursement de la CSPE (contribution au service public de l'électricité) versée sur nos factures d'électricité des ouvrages d'eau potable contrairement aux autres années.

Le compte 77 a baissé (compte correspondant aux cessions de véhicules, aux remboursements de sinistres notamment).

Le compte 013 a augmenté.

L'excédent antérieur reporté a augmenté.

La répartition des recettes est présentée ci-dessous :

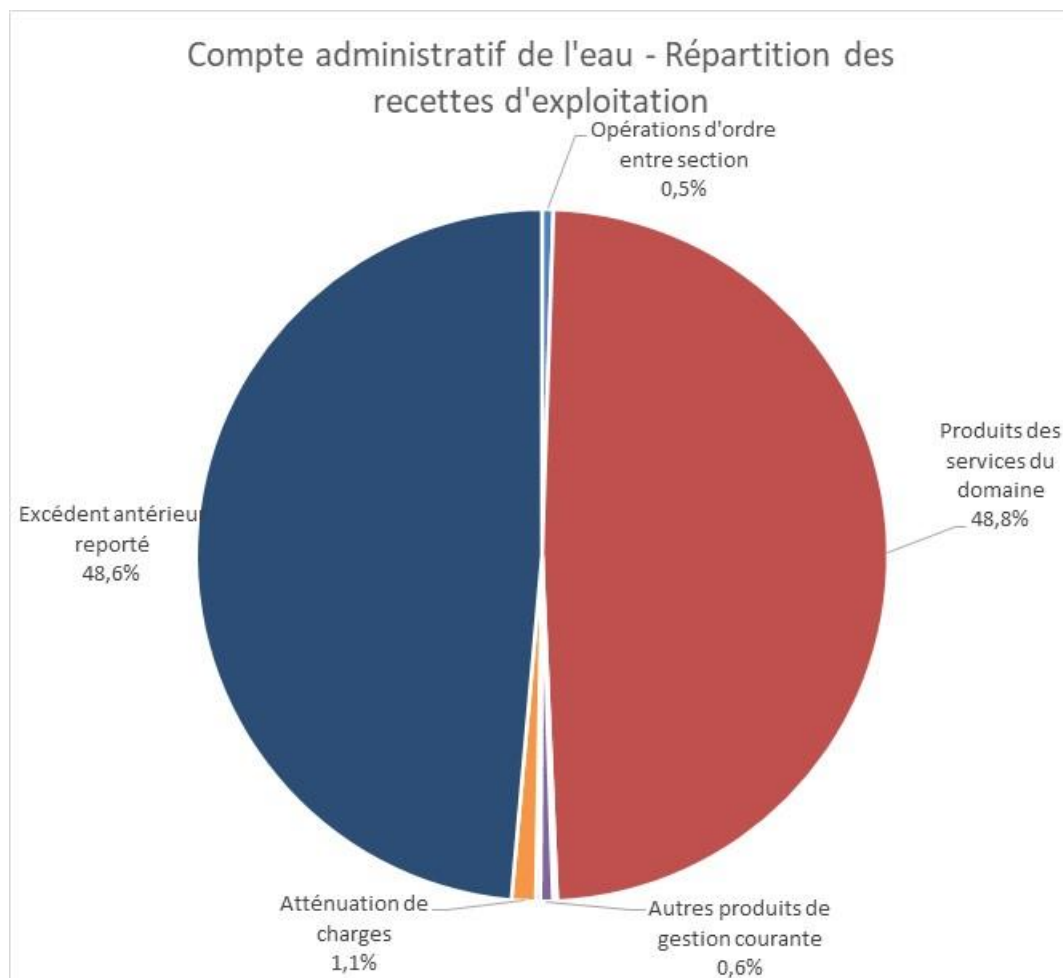


Figure 97 : Répartition des recettes par chapitre

Les recettes du budget de l'eau proviennent majoritairement de la facturation de l'eau. En effet, l'eau paye l'eau.

6.2.2 DEPENSES D'EXPLOITATION

En 2022, les dépenses de fonctionnement hors taxes s'élevaient à **2.969.436,81€ HT** (- 2,99 %/2021).

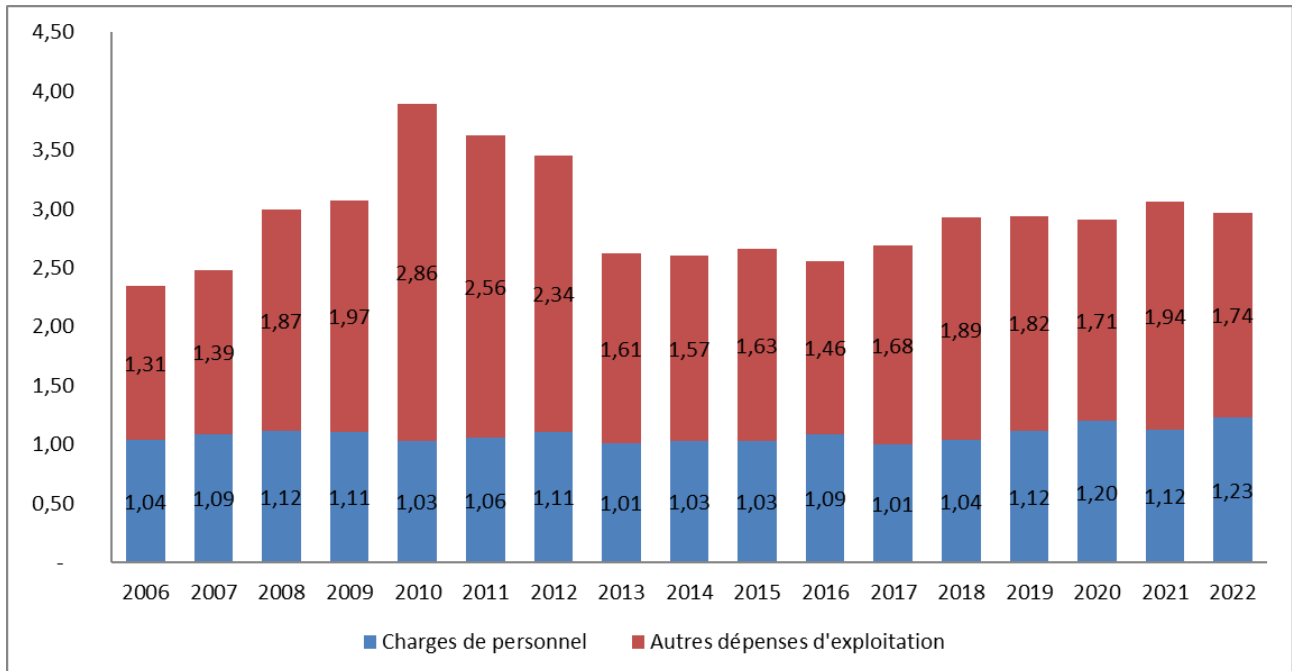


Figure 98 : Evolution des dépenses d'exploitation (millions € HT)

	2021	2022	Evolution
011 Charges à caractère général	884.189,23 € HT	821.324,44 € HT	- 7,11 %
012 Charges de personnel et frais assimilés	1.124.608,55 € HT	1.127.122,63 € HT	9,12%
65 Autres charges de gestion courante	190.377,28 € HT	24.448,42 € HT	- 87,16%
66 Charges financières	137.827,92 € HT	129.426,44 € HT	- 6,10%
67 Charges exceptionnelles	59.565,22 € HT	38.368,77 € HT	- 35,59%
68 Dotations aux provisions pour risques	-	-	-
042 Opérations d'ordre entre section	468.242,79 € HT	462.565,11 € HT	- 1,21%
022 Dépenses imprévues	-	-	-
023 Virement à section d'investissement	-	-	-
014 Atténuations de produits	196.031,00 € HT	266.181,00 € HT	35,79%
Total	3.060.841,99 € HT	2.969.436,81 € HT	- 2,99%

Tableau 46 : Evolution des dépenses par chapitre

Les dépenses ont diminué de **2,99 % entre 2021 et 2022**.

Le compte 011 « Charges à caractère général » a baissé, cela vient principalement du fait qu'en 2021 deux régénérations de forages (F1 et F10) ont été réalisées pour un montant de l'ordre de 107 000 € HT.

Le compte 012 « Charges de personnel et frais assimilés » a augmenté, les postes non pourvus en 2021 ont partiellement été pourvus.

Le compte 65 a fortement baissé car moins d'admissions en non valeurs ont été réalisées en 2022.

Le compte 66 correspondant aux intérêts des emprunts est en baisse.

Le compte 67 correspondant notamment aux dégrèvements et aux remboursements de fin d'année a baissé.

Le compte 68 n'a pas été abondé en 2022 (idem en 2021 et 2020). Cependant, la volonté reste, dans les années futures, de continuer de provisionner les futures admissions en non valeur liées à nos impayés sur les années antérieures. L'hypothèse prise est un reliquat de l'ordre de 50 000 € HT par an par budget de « futures » admissions en non valeur.

Le compte 042 correspondant aux amortissements a légèrement baissé en 2022.

Le compte 014 a augmenté (redevance pollution Agence de l'Eau) lié à des rattrapages de redevances.

La répartition des dépenses est présentée ci-dessous :

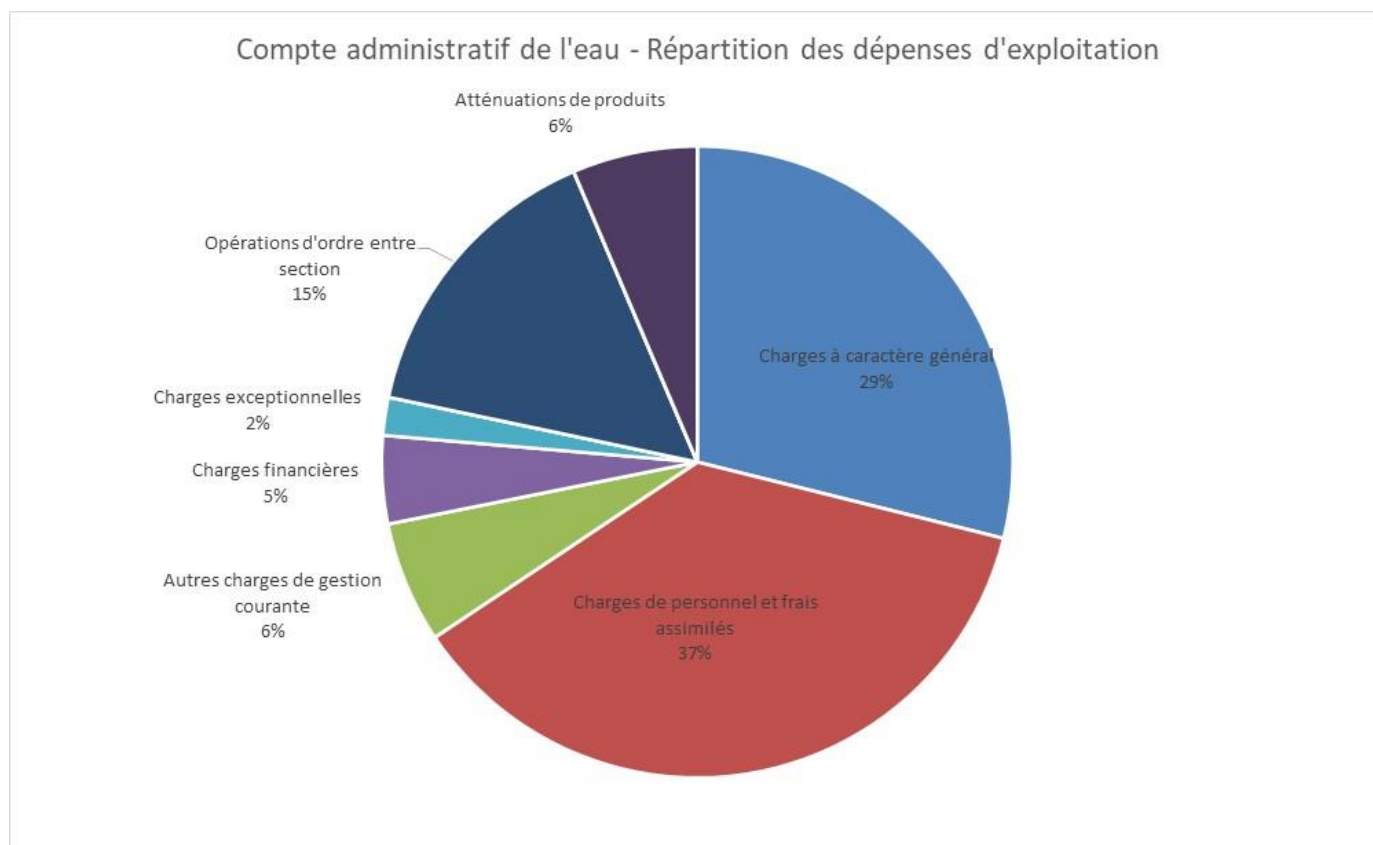
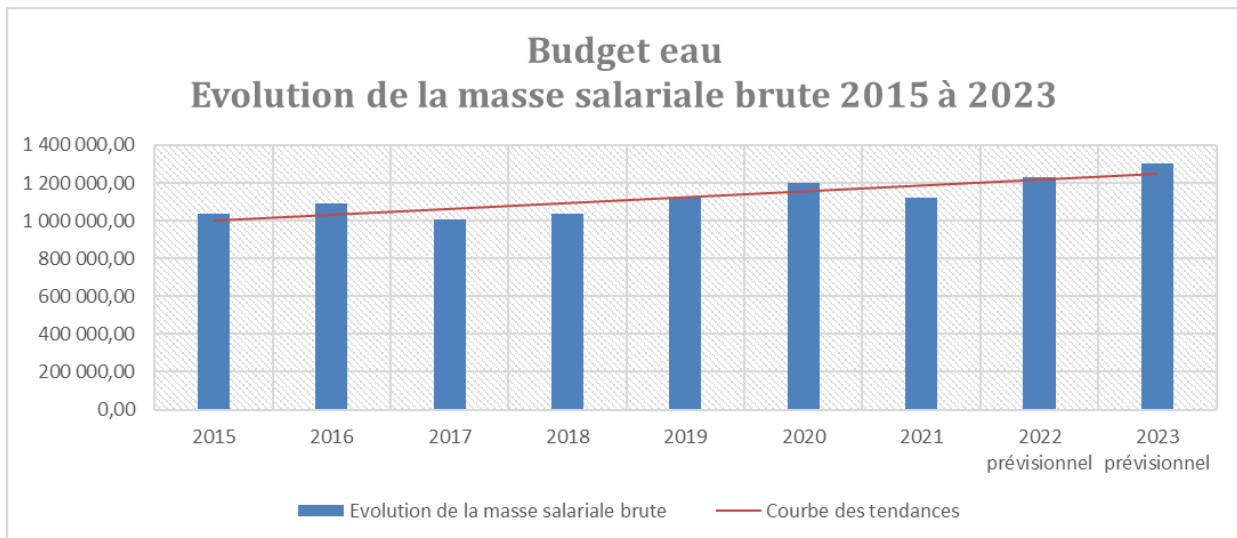


Figure 99 : Répartition des dépenses par chapitre

Les charges de personnel représentent 37 % des dépenses.

L'évolution de la masse salariale est présentée sur le graphique ci-dessous :



L'évolution du résultat de l'exercice hors excédent antérieur est présentée ci-dessous :

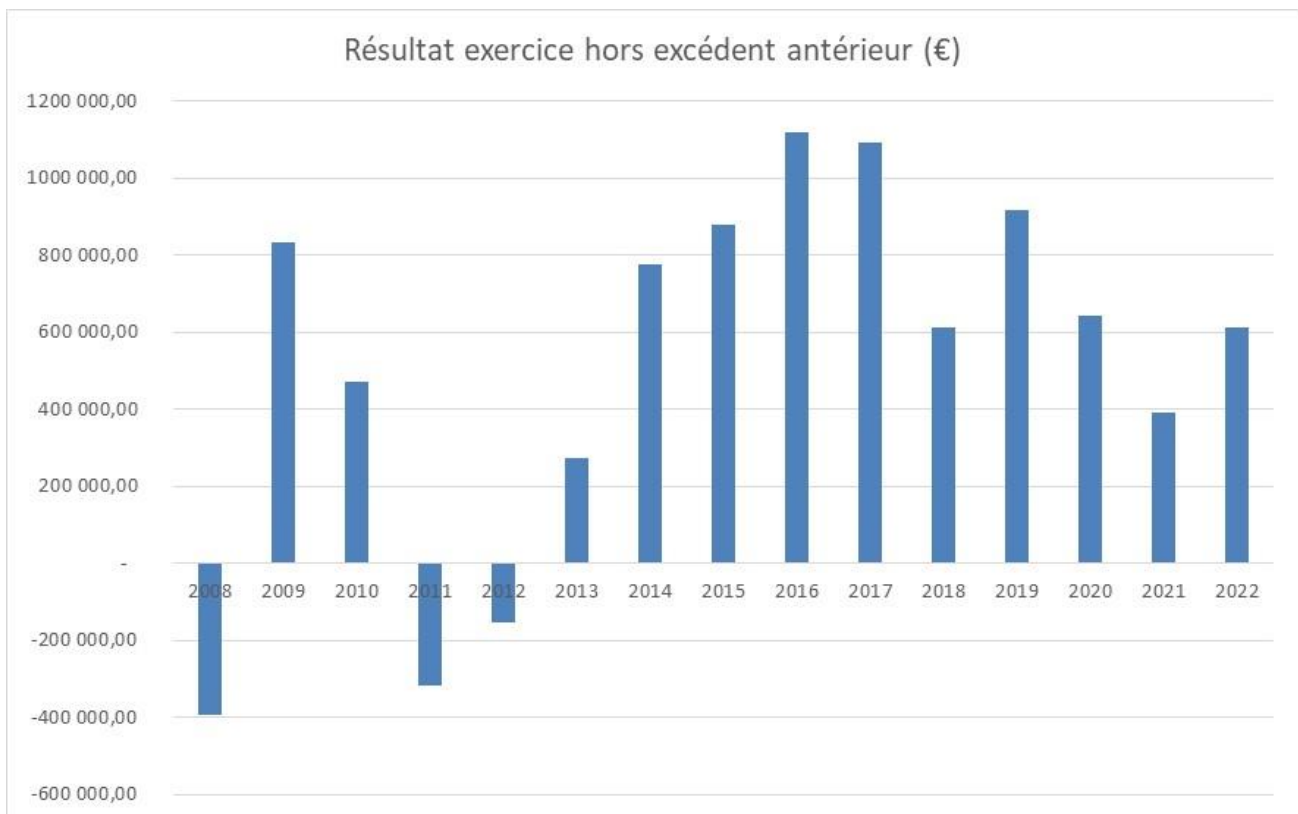


Figure 100 : Résultat de l'exercice hors excédent antérieur (€)

Le résultat de l'exercice 2022 est de 614.279,49 € HT supérieur à celui de 2021 (393.247,37 € HT, + 56 %) et équivalent à celui de 2020 (642.941,76 € HT). En 2021, il y avait plus d'admissions en non valeurs et les produits des domaines (recettes liées aux consommations d'eau, chapitre 70) étaient les plus bas depuis 2015 (11 mois de facturation).

L'analyse budgétaire montre que le prix de l'eau couvre 61% du fonctionnement sur l'eau. Le reste des recettes liées au prix de l'eau permet de financer le remboursement des emprunts et de dégager de l'autofinancement (épargne nette).

Recettes réelles de fonctionnement	3.400.147,58 €
Charges d'exploitation réelles	2.072.895,49 €
Annuité d'emprunt	129.426,44 €
	287.535,24 €
Epargne nette (autofinancement)	910.290,41 €
Poids du fonctionnement seul	61%

Tableau 47 : Analyse budgétaire CA Eau 2021

6.2.3 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement comptabilisent les dépenses d'équipements ainsi que le remboursement de la dette en capital.

De 2006 à 2008, les dépenses d'équipement ont augmenté du fait des travaux du Schéma Directeur d'eau potable (nouveau château d'eau, nouvelle station de déferriation, doublement de la canalisation de transport d'eau, réhabilitation des réservoirs de Liancourt).

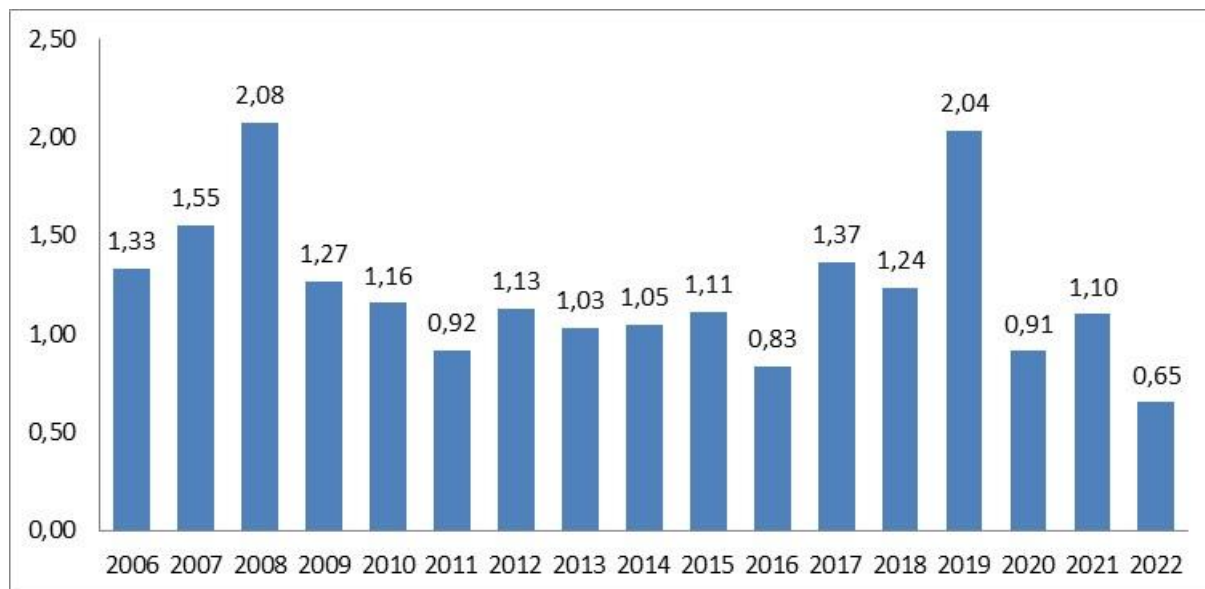


Figure 101 : Evolution des dépenses d'investissement (millions d'€ HT)

L'investissement 2019 est élevé par rapport à 2018, cela vient notamment des travaux en régie 2016, 2017, 2018 qui n'avaient pas été basculés sur l'investissement (environ 400 000 € HT) et de la part de travaux plus importante en 2019 (+ 400 000 €HT).

L'investissement 2022 est relativement bas, l'année a été consacrée au lancement de travaux qui ont démarré en 2023. De plus il y a du retard sur l'imputation des travaux en régie en investissement et de nombreux travaux sont réalisés en régie.

6.3 AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

Au 31 décembre 2022, le service d'eau de la CCLVD est endetté à hauteur de 3.33 Millions d'euros soit 336 € HT par abonné. (à titre de comparaison, l'endettement par abonné en 2018 était de 453 €HT par abonné).

- Montant des annuités figurant sur l'état de la dette du budget eau (**2022**) :

Amortissement	287.535,24 € HT
Intérêts	129.426,44 € HT
Annuité	416 961,68 € HT

Tableau 48 : Montant des annuités

L'en-cours de dette diminue de manière constante depuis 2014 :

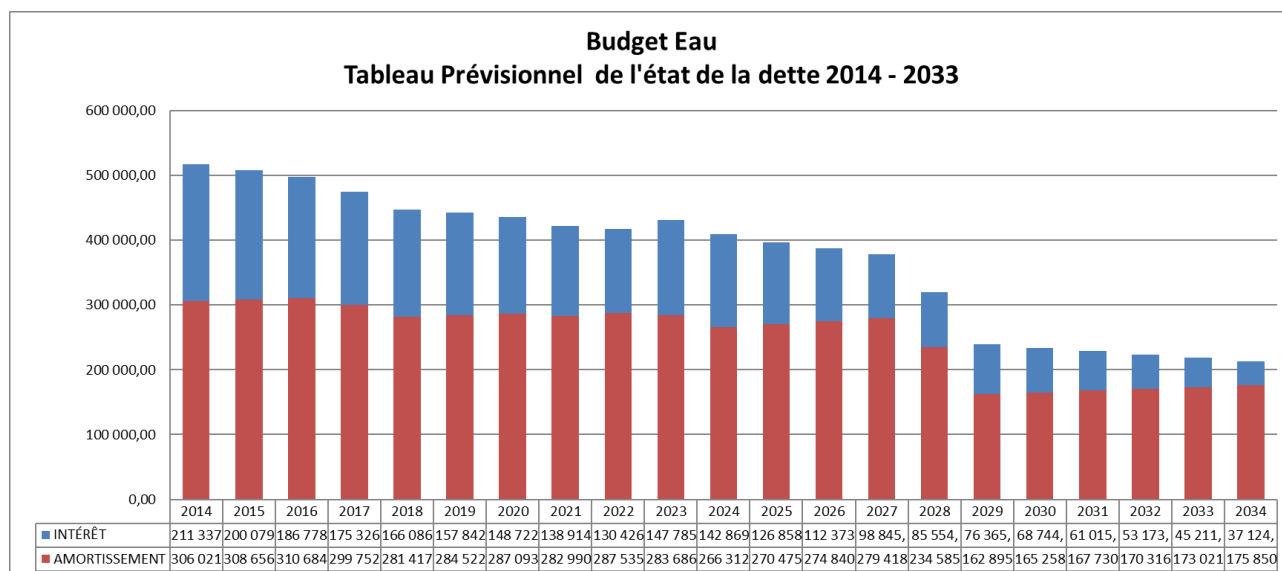
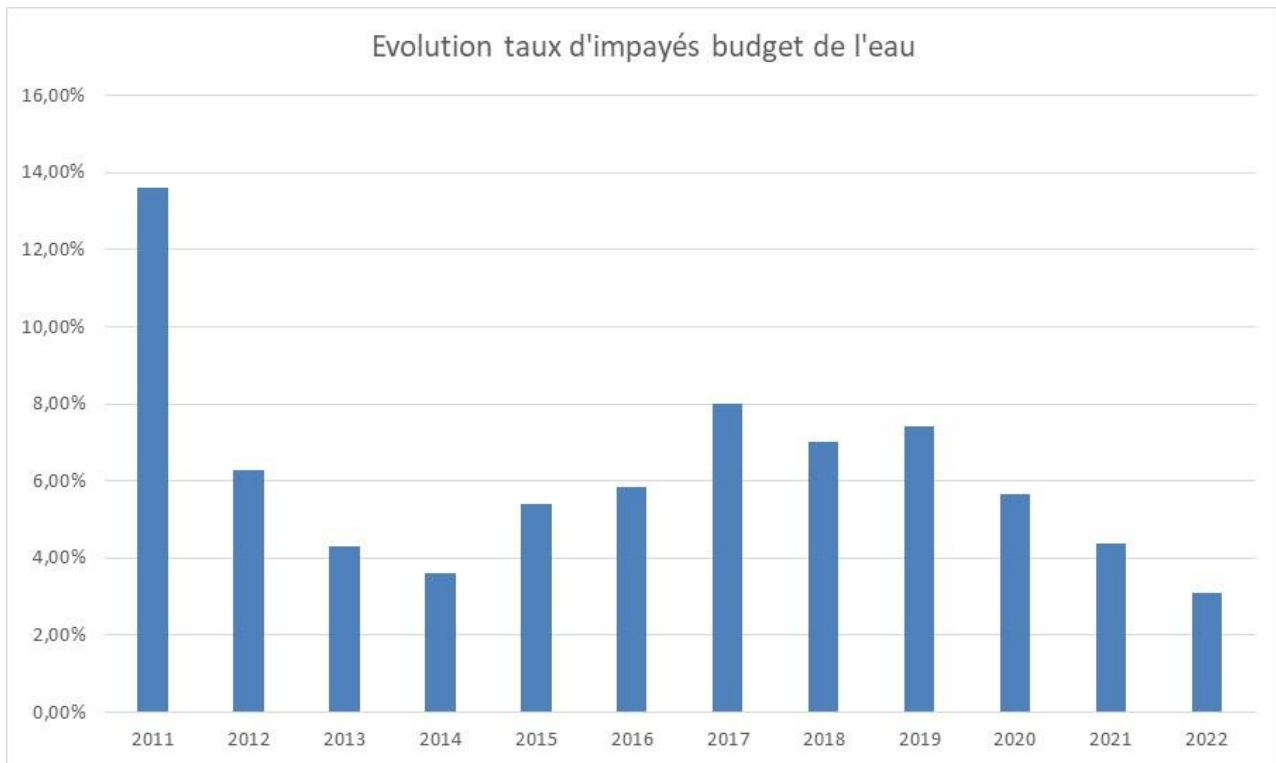


Figure 102 : Evolution de la dette

- Durée théorique d'extinction de la dette : **5 ans**. Celle-ci a diminué par rapport à 2021 car le résultat d'exercice 2022 plus élevé.
- Montant des impayés

Le pourcentage d'impayés au 31/12/2022 pour les factures 2021 est de 3,10 % (soit environ 105 000 € HT), il était de 4.38 % en 2021 (soit environ 155 000 € HT), 5,67% (soit environ 187 000 € HT) en 2020, 7,41 % en 2019 (soit environ 271 000 € HT), 7% en 2018 (soit environ 215 000 €HT), 8% en 2017 pour les factures 2016 (soit environ 280 000 € HT), de 5,85 % en 2016 pour les factures 2015 (soit environ 181 000 € HT), 5,44% en 2015 pour les factures 2014 (soit environ 160 000 € HT), 3,59 % en 2014 pour les factures 2013 (soit 100.000 € HT).

Le montant d'impayés a légèrement baissé par rapport à 2021.



L'objectif serait d'arriver à un taux d'impayés de moins de 1 % au 31/12 de l'année en cours pour les factures de l'année précédente.

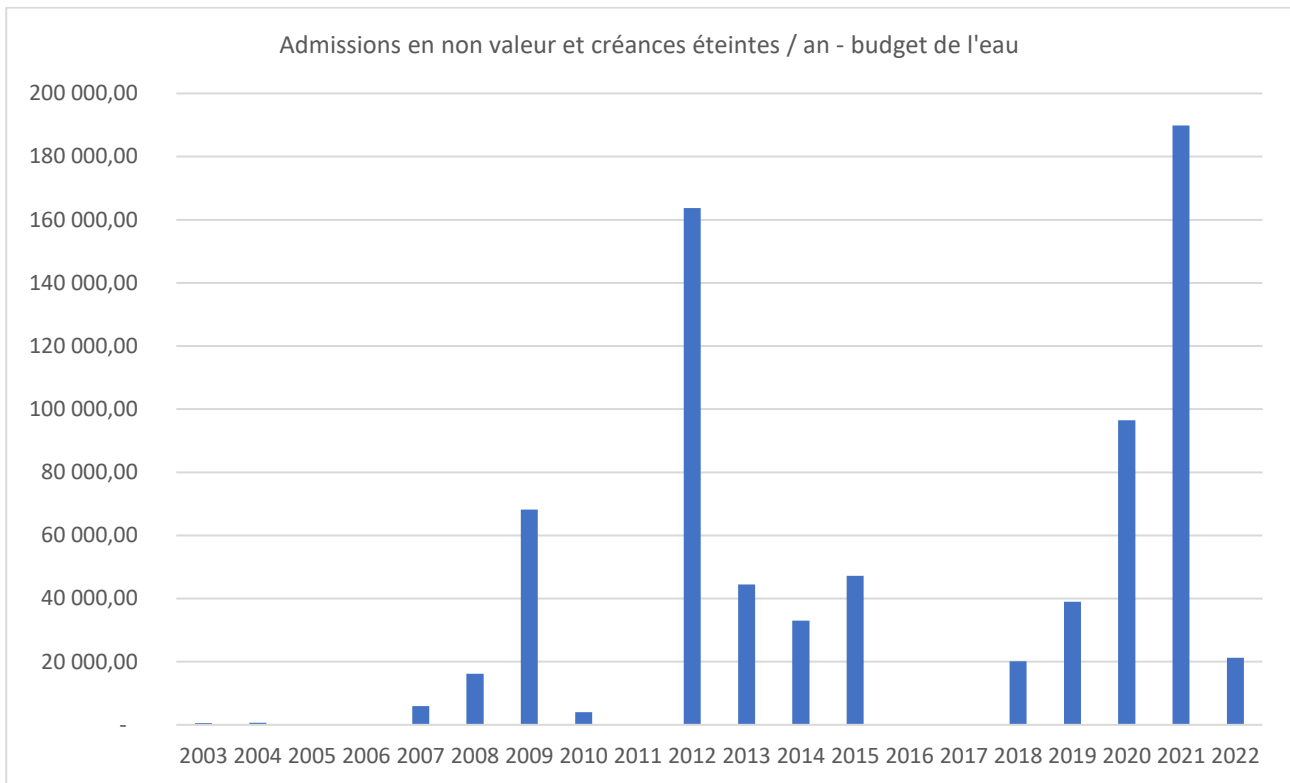
Au 31/12/2022, le montant total d'impayés budget eau de 2002 à 2020 était de l'ordre de 451 860 € HT. Celui-ci a baissé car des admissions en non-valeur importantes ont été opérées en 2020 et 2021, et des procédures de recouvrement avec huissier sont mises en place.

Au 20/03/2023, le montant des impayés global est de 804662 € HT soit 352 802 € HT d'impayés liés aux années 2021 et 2022.

Un audit facturation a eu lieu courant 2016 et s'est poursuivi sur 2017 (rendu du rapport en avril 2017) notamment pour mettre en place une stratégie de diminution du taux des impayés. Un service dédié a été mis en place au 01/01/2018 et des réunions régulières pour élaborer des procédures sont mises en place avec la perception.

Il y a eu 21 276.25 € HT d'admissions en non valeur en 2022 (189 868,32 € HT d'admissions en non-valeur sur 2021) pour le budget eau.

L'évolution des admissions en non valeur et des créances éteintes par an est présentée ci-dessous :



Depuis 2003, c'est environ 750 000 € HT qui ont été admis en non valeur.

7 INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les indicateurs de performance pour le réseau d'eau sont présentés en **Annexe 4**.

PARTIE II : ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1 PREAMBULE – TEXTE CADRE

En 2015, un nouvel arrêté a été publié (**arrêté du 21 juillet 2015**) relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO₅, avec une **entrée en vigueur au 01/01/2016** hormis pour l'autosurveillance collective qui doit être opérationnelle au 31/12/2015 et pour certaines exigences qui s'appliquent aux ouvrages existants avec des délais de mise en conformité.

Cet arrêté abroge celui du 22 juin 2007 et définit l'ensemble des notions utilisées dans l'assainissement, les prescriptions techniques et les modalités de surveillance ainsi que le contrôle des installations et des systèmes collectifs et non collectifs.

L'**arrêté du 31 juillet 2020** modifie l'arrêté du 21 juillet 2015. Il étend notamment l'analyse des risques de défaillance aux réseaux et actualise un certain nombre d'échéances réglementaires :

- Réalisation d'un diagnostic périodique du système d'assainissement au plus tard pour le 31/12/2021,
- Réalisation d'une analyse des risques de défaillance aux réseaux à réaliser avant le 31/12/2021
- Il devra exploiter le système d'assainissement dans une logique d'amélioration continue (Art. 9 de l'Arrêté du 31 juillet 2020).
- Registre d'assainissement à tenir,
- Exploitation selon une logique d'amélioration continue.

2 PRESENTATION DE LA COLLECTIVITÉ

2.1 COLLECTIVITÉ

Communauté de Communes du Liancourtois – La Vallée Dorée

1 rue de Nogent

60 290 LAIGNEVILLE

Tel : 03.44.73.89.10



Figure 103 : Territoire CCLVD

Président : Olivier FERREIRA

Maires sur l'année 2022 :

- BAILLEVAL : Olivier FERREIRA
- CAUFFRY : Virginie GARNIER
- LABRUYERE : Jean-François CROISILLE
- LAIGNEVILLE : Christophe DIETRICH
- LIANCOURT : Roger MENN
- MOGNEVILLE : Michel DELAHOUCHE
- MONCHY-ST-ELOI : Alain BOUCHER
- RANTIGNY : Dominique DELION
- ROSOY : Gérard LAFITTE
- VERDERONNE : Philippe LEPORI

En octobre 2018, les commissions « eau potable » et « assainissement » ont été fusionnées.

Dans le cadre de la nouvelle mandature 2020 – 2026, la commission eau et assainissement est devenue la commission environnement regroupant l'eau, l'assainissement, les déchets, le Plan Climat Air Energie Territorial, et d'une manière générale la thématique du développement durable.

Membres de la commission Environnement :

- LABRUYERE : M. CROISILLE, Vice-Président
- BAILLEVAL : M. Jean Paul MARAZANOFF
- CAUFFRY : Mme Céline CHARBONNEAU,
- LAIGNEVILLE : M. Gilbert DEGAUCHY, M. Cédric THIVER
- LIANCOURT : Mme Ophélie VAN ELSUWE, M. Thierry BALLINER
- MOGNEVILLE : M. Jean Claude PECKSTADT
- MONCHY-SAINT-ELOI : M. Claude BOURGUIGNON
- RANTIGNY : M. Patrick DAVENNE
- ROSOY : M. Jacky DOUBLET
- VERDERONNE : Mme Delphine COCCILO

En 2022, la commission « environnement » s'est réunie **2 fois** pour des thématiques liées à l'eau et l'assainissement :

- Le 25/01/2022 : point sur les études et travaux eau et assainissement projetés en 2022,
- Le 01/09/2022 : présentation du rapport annuel DEA 2021 et de l'animation Bassin d'Alimentation de Captages

2.2 ADMINISTRATIONS

Agence de l'Eau Seine Normandie - COMPIEGNE

Mme GOSSELIN

Tel : 03.44.30.50.00

Direction Départementale des Territoires de l'Oise / Service Eau et environnement - BEAUVAIS

M. BATALLER

Tel : 03.44.06.50.58

2.3 NATURE DU SERVICE ASSURÉ PAR LA COLLECTIVITÉ

Collecte, transport et traitement des eaux par un prestataire.

Contrôles de conformité : régie

Facturation : régie

2.4 ORGANIGRAMME

Fin 2022, un pôle Data & SIG (initialement rattaché au service Eau et Assainissement) a été créé.

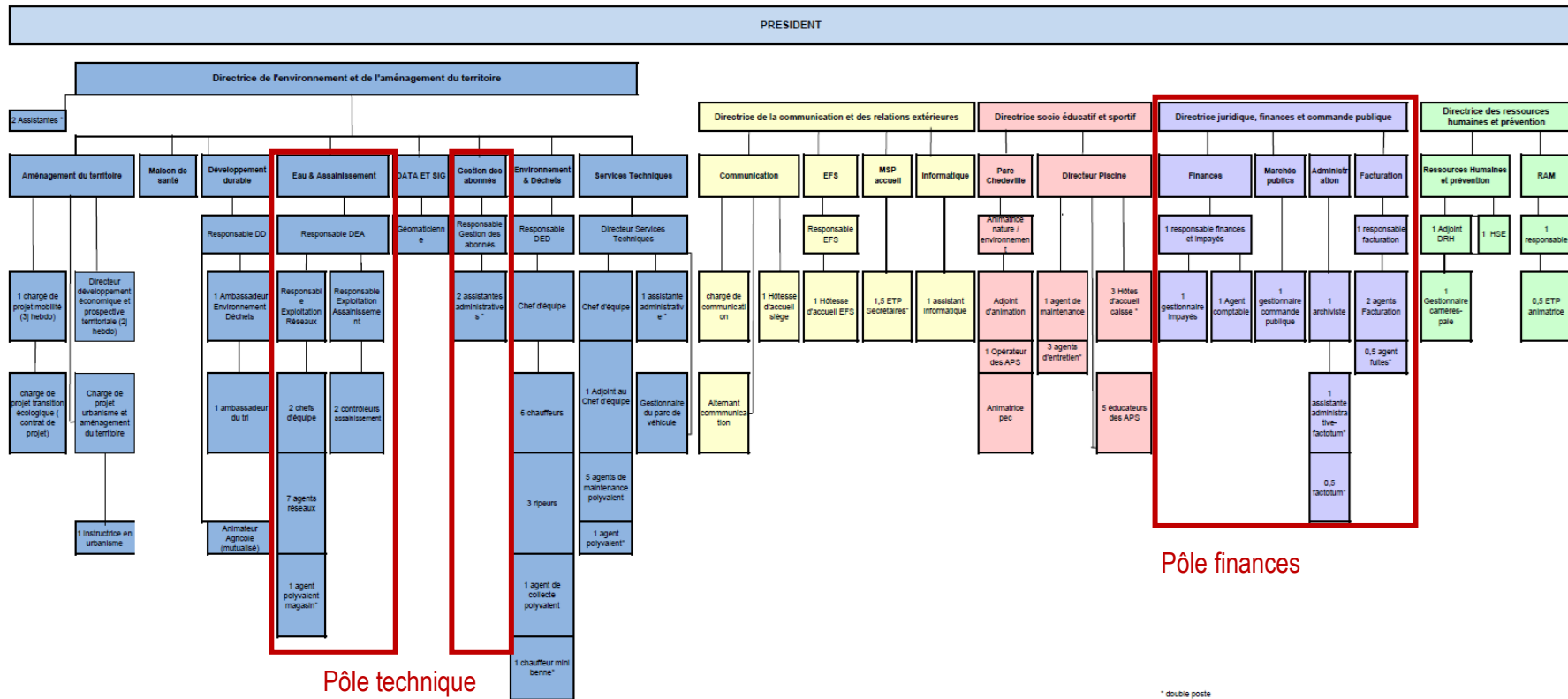


Figure 104 : Organigramme

En 2022, le service assainissement collectif est composé de :

- 0 responsable assainissement (ce poste est vacant depuis juillet 2021)
- 2 chargés de contrôle assainissement.

En incluant les services administratifs et supports, le DEA est constitué de **16 personnes en 2022** (hors facturation).

Le service assainissement a été renforcé par le recrutement fin 2018 d'une personne administrative dédiée à l'assainissement (suivi des CCASS et des subventions aux particuliers).

2.5 PRESTATAIRES

Jusqu'au 31 mars 2021 :

SUEZ
Rue Buhl
60316 CREIL Cedex

Depuis le 1^{er} avril 2021 :

VEOLIA
1 Rue du Thérain
60000 BEAUVAIS

2.6 CONTRAT D'EXPLOITATION (PRESTATION DE SERVICES)

Au 31 mars 2021, le contrat d'exploitation des installations d'assainissement avec SUEZ est arrivé à échéance.

Ainsi, un nouvel appel d'offre a été lancé pour **une durée d'un an renouvelable 3 fois et c'est VEOLIA qui a remporté ce marché pour un montant de 504.281,64 € HT / an** (montant estimatif dépendant du volume traité et du tonnage de boues évacuées, hors électricité des postes reprise en direct par la CCLVD).

Ce contrat se compose :

- De l'exploitation de la station d'épuration de Monchy-Saint-Eloi et des postes de pompage,
- De l'entretien des réseaux et ouvrages annexes comprenant :
- De l'exploitation des réseaux (unitaires, pluviaux, assainissement)
- Du curage des bouches, avaloirs, grilles (BAG), ouvrages sur réseaux (dessableurs, déversoirs d'orage...).

3 INDICATEURS TECHNIQUES DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

3.1 STATISTIQUES

3.1.1 GENERALITES

	2021	2022
Nombre d'habitants	23.883 habitants (données 2021)	23.983 habitants (données 2022)
Nombre d'abonnés assainissement	9.741 abonnés (y compris industriels) (+ 0,5 %/2020)	9.774 abonnés (y compris industriels) (+ 0,3 %/2021)
Nombre d'abonnés mensualisés assainissement	4.849 abonnés soit 49,8 %	5.015 abonnés soit 51,3 %
Volumes facturés abonnés domestiques	801.275 m ³ - 0,3 %/2020	802.500 m ³ + 0,2 %/2021
Volumes facturés Gros consommateurs	180.410 m ³ - 7,4 %/2020	178.191 m ³ - 1.2 %/2021
Volumes facturés Communaux	13.229 m ³ 2,4 %/2020	17.252 m ³ 30.4 %/2021
Volumes Totaux	994.914 m³ - 1,66 %/2020	998.388 m³ +0.35 %/2021

Tableau 49 : Généralités de données assainissement

3.1.2 CONSOMMATIONS / FACTURATIONS

3.1.2.1 Consommations

Communes	2021					2022				
	Domestiques Volumes facturés (m³)	Industriels Volumes facturés (m³)	Communaux Volumes facturés (m³)	Volumes totaux (m³)	Volumes AEP totaux (rappel) (m³)	Domestiques Volumes facturés (m³)	Industriels Volumes facturés (m³)	Communaux Volumes facturés (m³)	Volumes totaux (m³)	Volumes AEP totaux (rappel) (m³)
Bailleval	51.003 (+ 4,7 %/2020)	856 (+ 69,9 %/2020)	764 (+ 10 %/2020)	51.767 (- 5,4 %/2020)	54.344 (- 3,5 %/2020)	57.572 (+12,9 %/2021)	580 (- 32,3 %/2021)	1045 (+ 36,8 %/2021)	59.197 (12,5 %/2021)	60.452 (11,2 %/2021)
Cauffry	85.812 (- 11,2 %/2020)	13.260 (+ 61,8 %/2020)	1 166 (- 33,7 %/2020)	100.238 (- 5,9 %/2020)	101.479 (- 5,9 %/2020)	88.5912 (+ 3,2 %/2021)	11.412 (-13,9 %/2021)	1 424 (22,1 %/2021)	101.427 (1,2 %/2021)	102.373 (0,9 %/2021)
Labruyère	17.725 (+ 7 %/2020)	25.229 (- 30,9 %/2020)	154 (+ 95,1 %/2020)	43.107 (- 21,3 %/2020)	45.882 (- 18,7 %/2020)	19.388 (+ 9,4 %/2021)	22.782 (- 9,7 %/2021)	70 (- 54,4 %/2021)	42.240 (- 2,0 %/2021)	45.339 (- 1,2 %/2021)
Laigneville	169.482 (- 4,5 %/2020)	18.883 (+ 12,8 %/2020)	2 450 (+ 19,5 %/2020)	190.815 (- 2,7 %/2020)	192.977 (- 2,6 %/2020)	175.450 (+ 3,5 %/2021)	19.799 (+ 4,8 %/2021)	3 670 (+ 49,8 %/2021)	198.919 (+4,2 %/2021)	201.046 (4,2 %/2021)
Liancourt	219.604 (+ 2,1 %/2020)	100.489 (- 9,2 %/2020)	5.129 (- 12,6 %/2020)	325.201 (- 1,9 %/2020)	333.994 (- 1,1 %/2020)	209.982 (-4,4 %/2021)	93.351 (- 7,1 %/2021)	6.158 (20,1 %/2021)	309.491 (- 4,8 %/2021)	321.355 (- 3,8 %/2021)
Mogneville	44.166 (- 3,9 %/2020)	Sans objet	755 (+ 50,1 %/2020)	44.921 (- 3,3 %/2020)	49.485 (- 3,4 %/2020)	44.481 (+ 1,5 %/2021)	445	2.065 (+ 173,5 %/2021)	47.351 (+ 5,4 %/2021)	51.484 (+4,0 %/2021)
Monchy Saint Eloi	69.150 (6,3 %/2020)	11.031 (- 12,4 %/2020)	1421 (+ 81,9 %/2020)	81.601 (+ 4 %/2020)	82.875 (3,9 %/2020)	66.786 (-3,4 %/2021)	12.487 (+13,2 %/2021)	1381 (2,8 %/2021)	80.654 (- 1,2 %/2021)	81.025 (-2,0 %/2021)
Rantigny	100.582 (+ 13,7 %/2020)	10.681 (+ 11,1 %/2020)	1.144 (+ 12,8 %/2020)	112.407 (+ 13,5 %/2020)	130.814 (+ 10,1 %/2020)	92.268 (-8,3 %/2021)	17.780 (+ 66,5 %/2021)	1.296 (+ 13,3 %/2021)	111.344 (-0,9 %/2021)	123.218 (-5,8 %/2021)
Rosoy	22.613 (- 1,3 %/2020)	Sans objet	151 (+ 35,9 %/2020)	22.764 (- 1,1 %/2020)	22.945 (- 1 %/2020)	24.000 (+6,1 %/2021)	Sans objet	77 (-49,2 %/2021)	24.077 (+ 5,8 %/2021)	24.327 (+ 6,0 %/2021)
Verderonne	21.139 (+ 1,8 %/2020)	Sans objet	96 (+ 64,5 %/2020)	21.235 (+ 2 %/2020)	21.332 (+ 0,9 %/2020)	23.622 (+ 11,7 %/2021)	Sans objet	66 (-31,2 %/2021)	23.688 (+ 11,5 %/2021)	23.722 (+ 0,4 %/2021)
Angicourt (hors CCLVD)	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	6.898 (+ 48,3 %/2020)	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	10.095 (+ 46,3 %/2021)
Total	801.275 (- 0,3 %/2020)	180.410 (- 7,4 %/2020)	13.229 (+ 2,4 %/2020)	994.914 (- 1,66 %/2020)	1.043.025 (- 1,1 %/2020)	802.500 (+ 0,2 %/2021)	178.191 (- 1,2 %/2021)	17.252 (+ 30,4 %/2021)	998.388 (+ 0,35 %/2021)	1.044.616 (+ 0,2 %/2021)

Tableau 50 : Données de consommation d'assainissement collectif par commune



Globalement les consommations globales des gros consommateurs et des domestiques sont stables. On observe quelques baisses de volumes chez les gros consommateurs selon les communes.

La consommation globale est stable par rapport à 2021 hormis sur les communes de Bailleval, Rosoy, Verderonne.



Concernant les consommations communales, elles ont augmenté hormis sur les communes de Monchy-Saint-Eloi, Labryère, Verderonne et Rosoy.

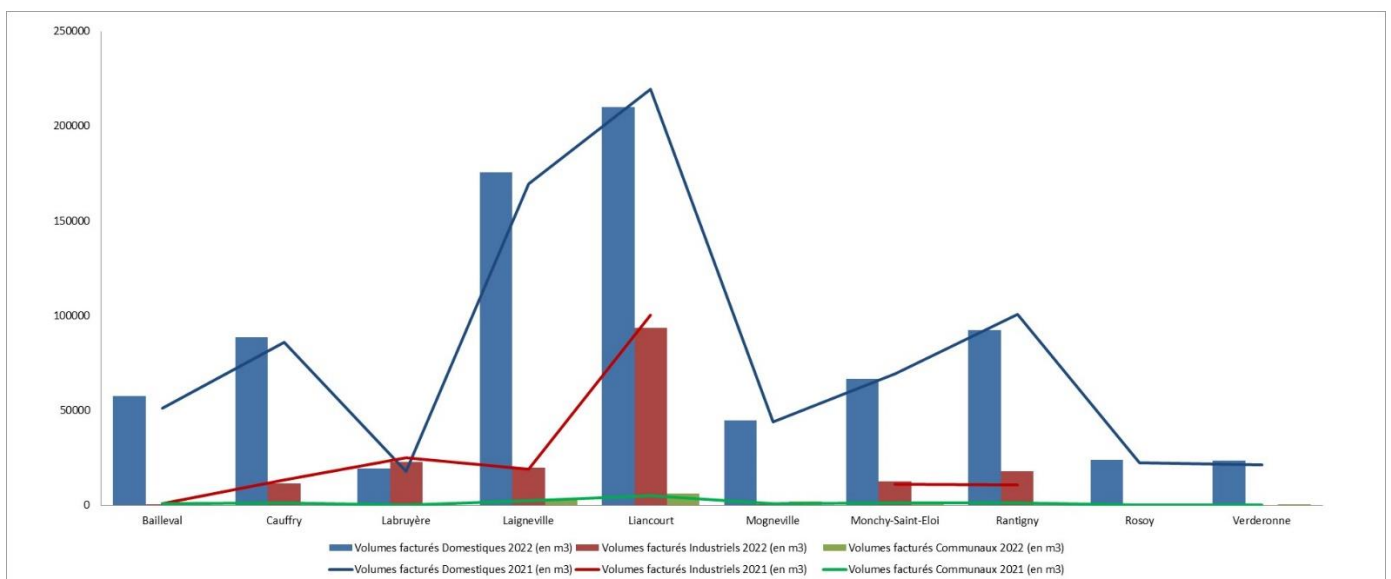


Figure 105 : Evolution des volumes facturés par commune entre 2021 et 2022

La différence entre le volume assujetti à l'assainissement et le volume d'eau consommé pour les industriels est liée au fait que des entreprises telles que ETEX (ex-SINIAT) ne sont pas raccordées à l'assainissement, le camping la Faloise, la crèche vont sur Angicourt. La différence entre volumes assujettis à l'assainissement et volumes d'eau potable et du nombre d'abonnés (124 abonnés de moins en assainissement) pour les abonnés domestiques et communaux provient des abonnés en assainissement non collectif et des branchements verts qui ne sont pas assujettis à l'assainissement. Les volumes domestiques et communaux liés à l'assainissement sont donc plus faibles que les consommations eau potable.

La répartition des volumes 2022 n'a quasiment pas bougé par rapport à 2021 :

- 80.4 % liés aux domestiques (79.5 % en 2021),
- 17.9 % liés aux gros consommateurs (18.1 % en 2021),
- 1.7 % liés aux bâtiments communaux (1.3 % en 2021).

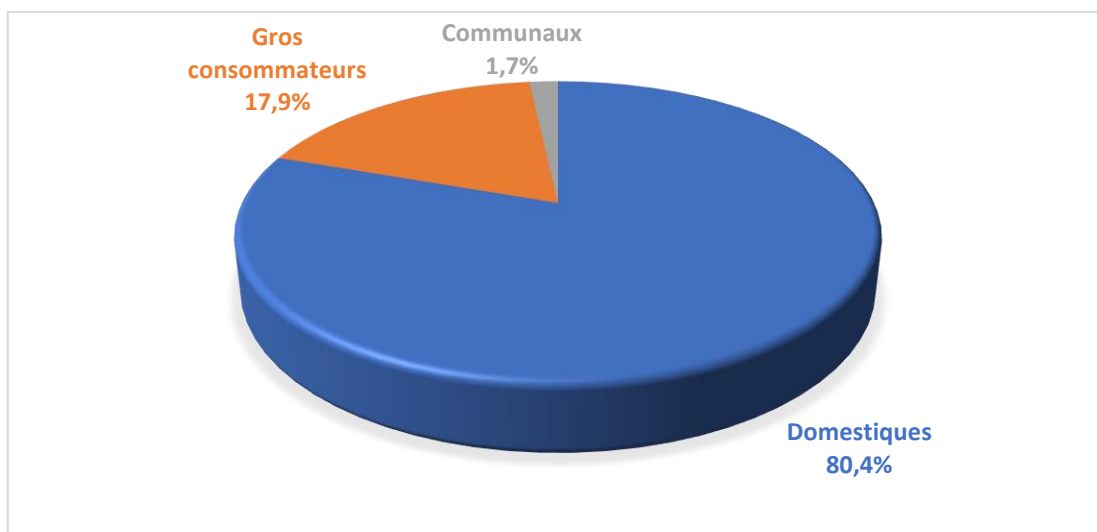


Figure 106 : Répartition des volumes d'assainissement 2022

3.1.2.2 Nombre d'abonnés

Communes	2021	2022
Bailleval	640 (+ 0,3 %/2020)	639 (- 0,2 %/2021)
Cauffry	1.043 (- 1,3 %/2020)	1.038 (- 0,5 %/2021)
Labruyère	230 (- 0,4 %/2020)	234 (+ 1,7 %/2021)
Laigneville	2.067 (- 0,9 %/2020)	2.059 (- 0,4 %/2021)
Liancourt	2.544 (+ 0,9 %/2020)	2.527 (- 0,7 %/2021)
Mogneville	561 (+ 2,2 %/2020)	558 (- 0,5 %/2021)
Monchy Saint Eloi	775 (0,1 %/2020)	780 (0,6 %/2021)
Rantigny	1.235 (+ 3,7 %/2020)	1.190 (- 3,6 %/2021)
Rosoy	257 (+ 0,8 %/2020)	258 (+ 0,4 %/2022)
Verderonne	275 (+ 7 %/2020)	275 (+ 0 %/2021)
Industriels	114 (+ 75,4 %/2020)	216 (+ 89,5 %/2021)
Total	9.741 (+ 1,2 %/2020)	9.774 (+ 0,3 %/2021)

Tableau 51 : Nombre d'abonnés

Par rapport à 2021, le nombre d'abonnés est stable. Il y a une augmentation du nombre d'abonnés typés « industriels » uniquement parce qu'un abonné disposant d'un numéro SIREN a été catégorisé « industriel » ce qui n'était pas le cas précédemment. Ainsi, la baisse d'abonnés sur Rantigny et Liencourt est relative car elle correspond uniquement à un changement de typologie de l'abonné.

3.1.2.3 Consommation / abonnés

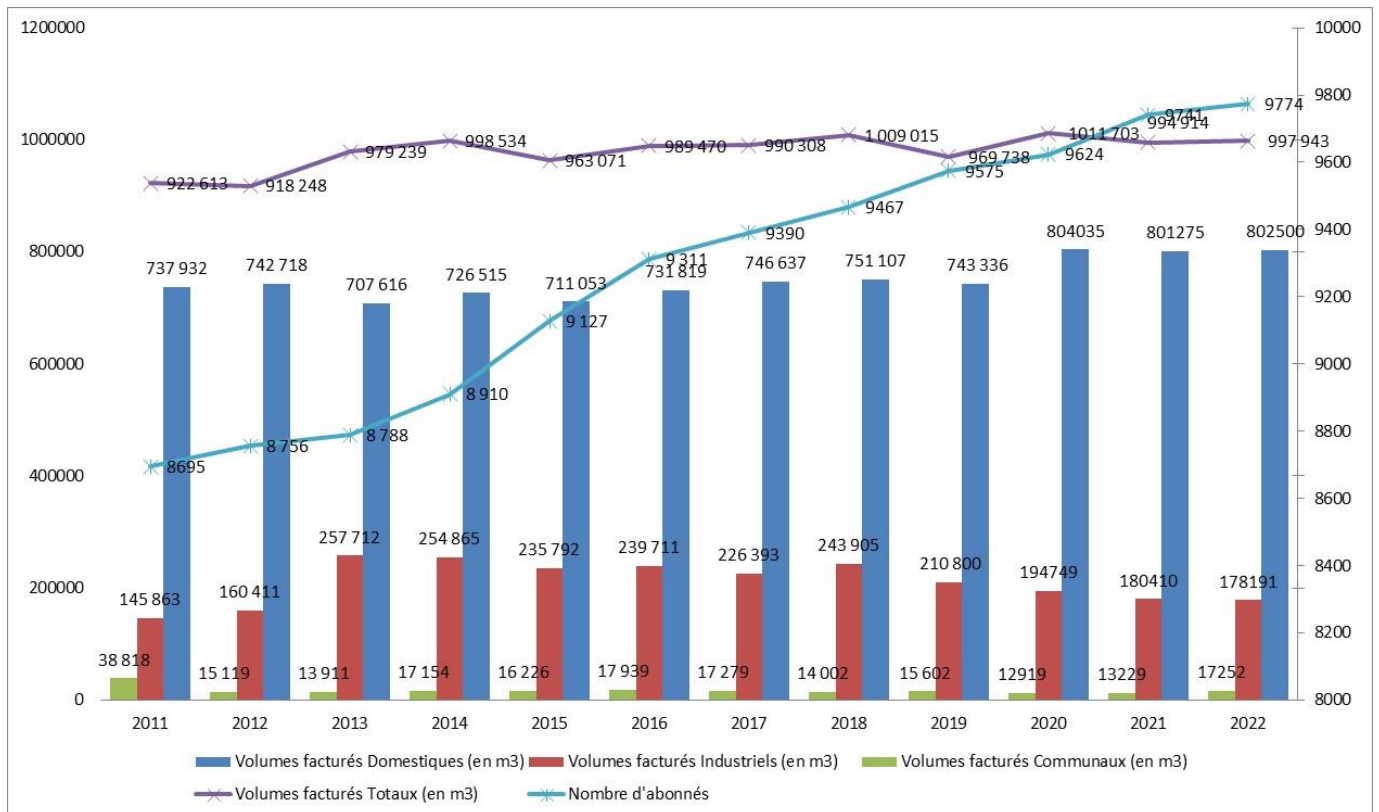


Figure 107 : Evolution du nombre d'abonnés et des volumes facturés depuis 2011

Le volume facturé aux abonnés en 2022 est stable (+ 0.35 %/2021).

Cette évolution de consommation est à surveiller dans les années à venir car elle peut impacter directement les recettes de fonctionnement. L'augmentation des abonnés montre que le territoire est dynamique, une stagnation des volumes domestiques facturés est observée ces 3 dernières années, alors que le nombre d'abonnés est en hausse constante. On observe une tendance à la baisse des volumes « industriels » qui devrait se poursuivre dans les années qui viennent dans le cadre de la mise en place d'une tarification progressive. En effet sur 2023 la Communauté de communes travaille sur la mise en place d'une tarification progressive avec pour objectif de baisser de 10 % les volumes consommés en moyenne.

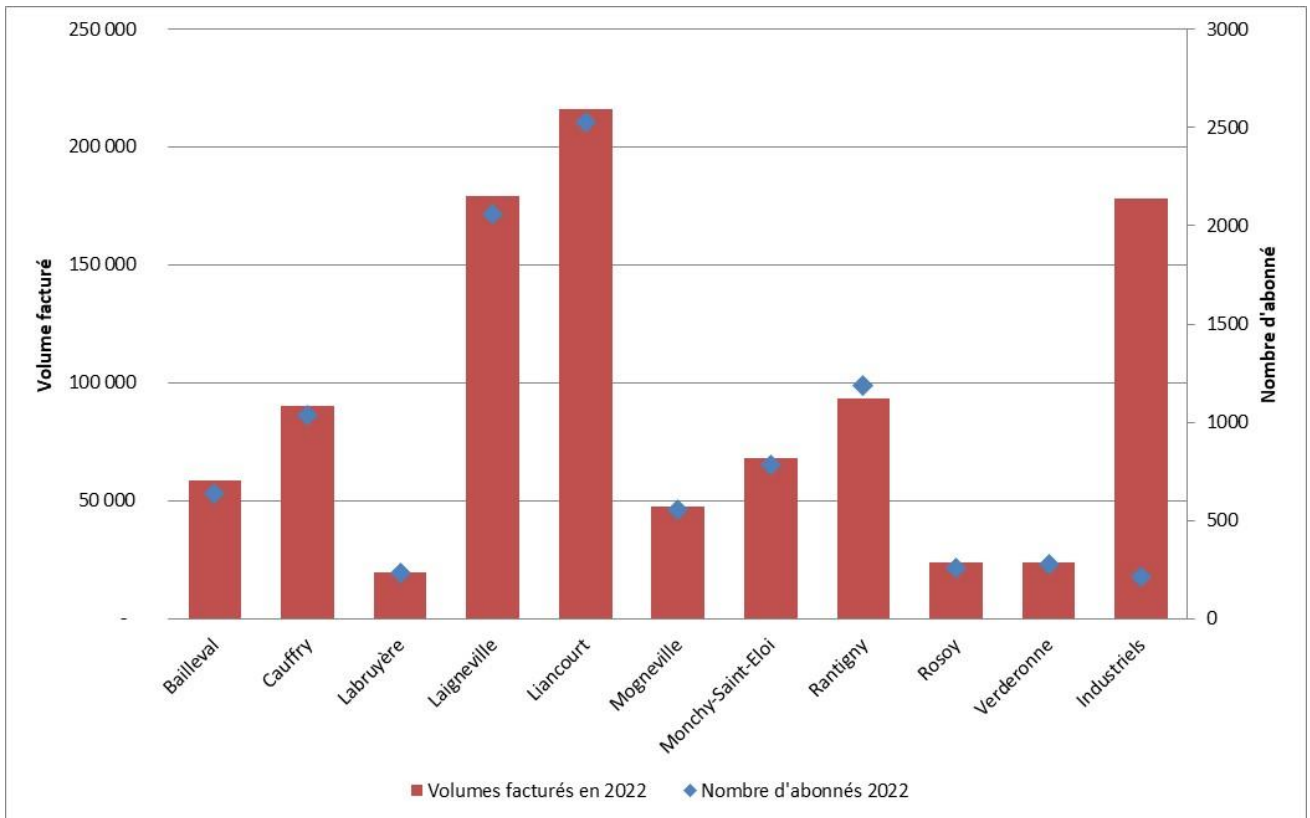


Figure 108 : Volumes facturés et nombre d'abonnés par commune en 2022

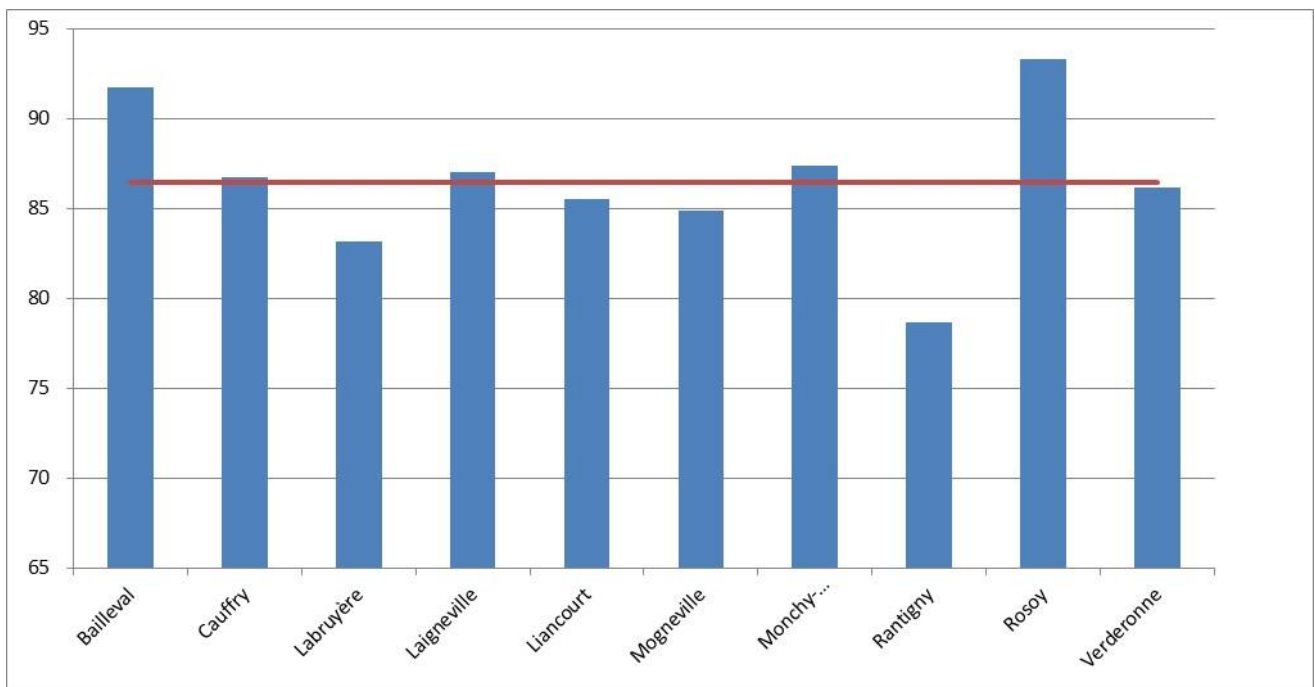


Figure 109 : Consommation moyenne par abonné et par an (en m³)

Sur le territoire de la CCLVD, le volume moyen d'assainissement par abonné et par an s'échelonne de 79 m³/an/abonné (Rantigny) à 93 m³/an/abonné (Rosoy). La moyenne sur le territoire est de 86 m³/an/abonné.

La moyenne nationale par foyer est de l'ordre de 90 à 100 m³/an/foyer.

3.1.3 MENSUALISATION DES ABONNES

Le nombre d'abonnés mensualisés est de 51,3 % en 2022 contre 49.8 % en 2021.

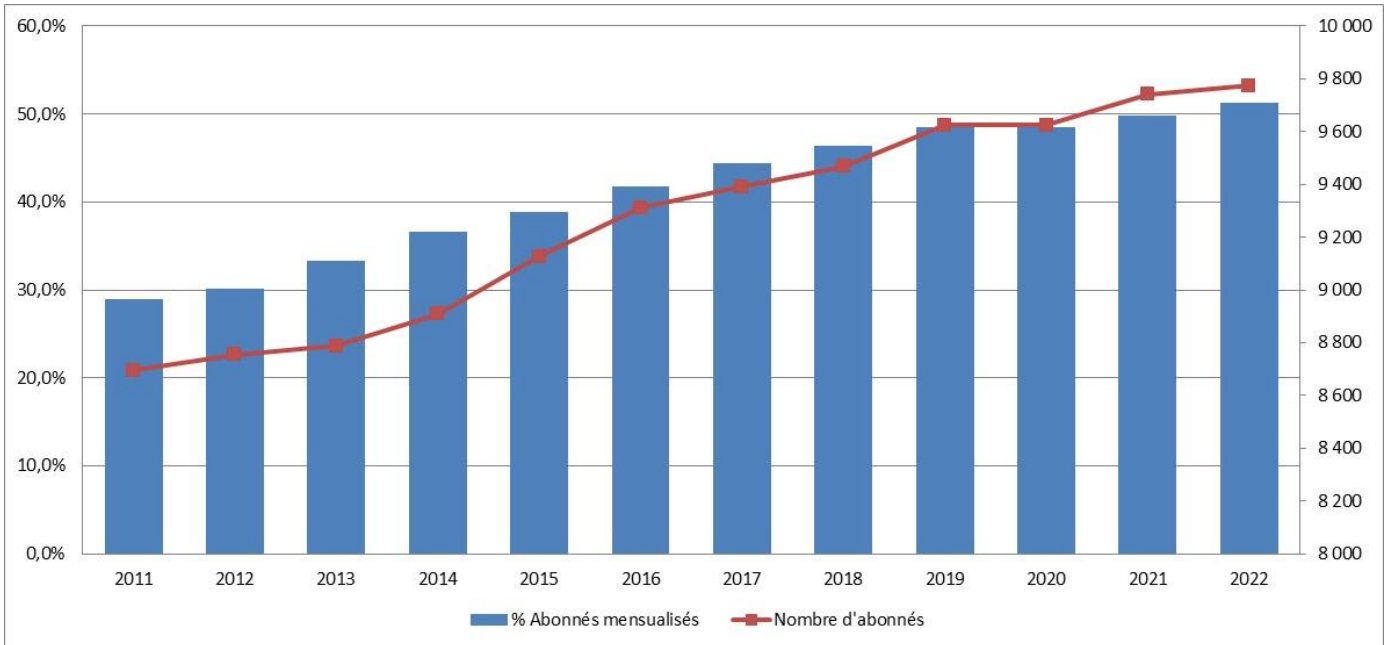


Figure 110 : Evolution du nombre total d'abonnés et pourcentage d'abonnés mensualisés depuis 2011

Le nombre de mensualisés continue d'augmenter, au niveau des nouveaux abonnés mais également des abonnés existants.

Ce taux semble important au regard d'autres services rencontrés qui sont généralement autour de 30%. Il n'existe cependant pas de données nationales sur la mensualisation dans le système d'information des services d'eau et d'assainissement (SISPEA), source « audit de facturation de CITEXIA, avril 2017 ».

A ces abonnés, s'ajoutent 963 abonnés prélevés, ce qui porte le taux de prélevés et mensualisés à 61.1% des abonnés.

Cette mensualisation et les prélèvements permettent de réduire les impayés et la mensualisation incite également à la fermeture du compteur en cas de départ ce qui facilite le suivi et diminue les litiges.

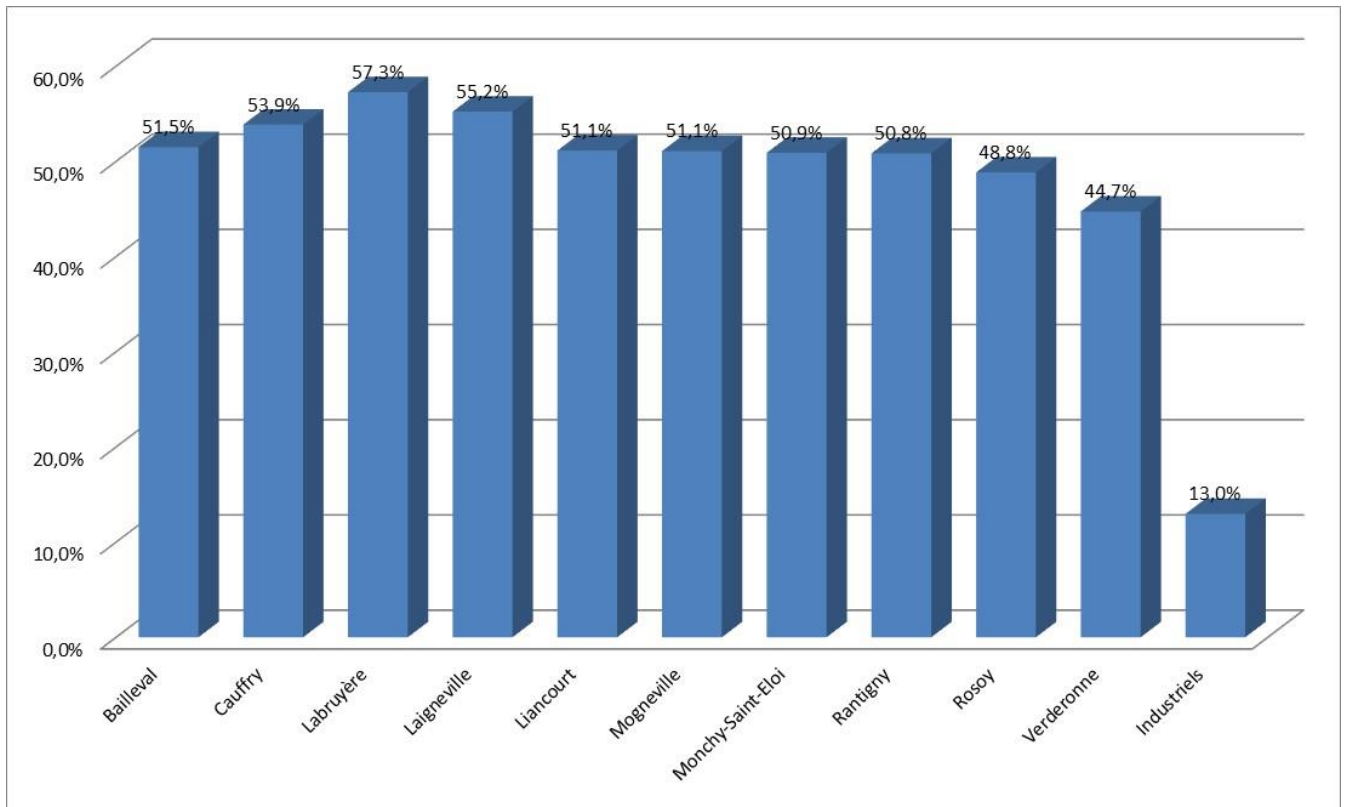


Figure 111 : Pourcentage d'abonnés mensualisés par commune (2022)

La commune de Labruyère est celle qui présente le plus d'abonnés mensualisés, celle de Verderonne le moins. Les industriels sont très peu mensualisés.

3.2 RÉSEAUX DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES EFFLUENTS

3.2.1 TYPE DE RESEAU ET FONCTIONNEMENT GENERAL

Le type de réseau sur le territoire de la CCLVD est majoritairement en **séparatif** hormis la commune de Liancourt et une partie de Mogneville qui disposent de réseaux unitaires.

Les effluents de **7,5 communes** (Bailleval, Cauffry, Labruyère (Demi-Lune), Laigneville, Liancourt, Mogneville, Monchy Saint Eloi et Rantigny) sont traités sur la **station d'épuration de la CCLVD située à Monchy Saint Eloi**.

Les effluents de **Labruyère (bas)** sont traités sur la **station d'épuration du SMECTEUR à Sacy Le Grand** et les effluents des communes de **Rosoy et Verderonne**, sur la **station d'épuration du SITTEUR située à Pont Sainte Maxence**.

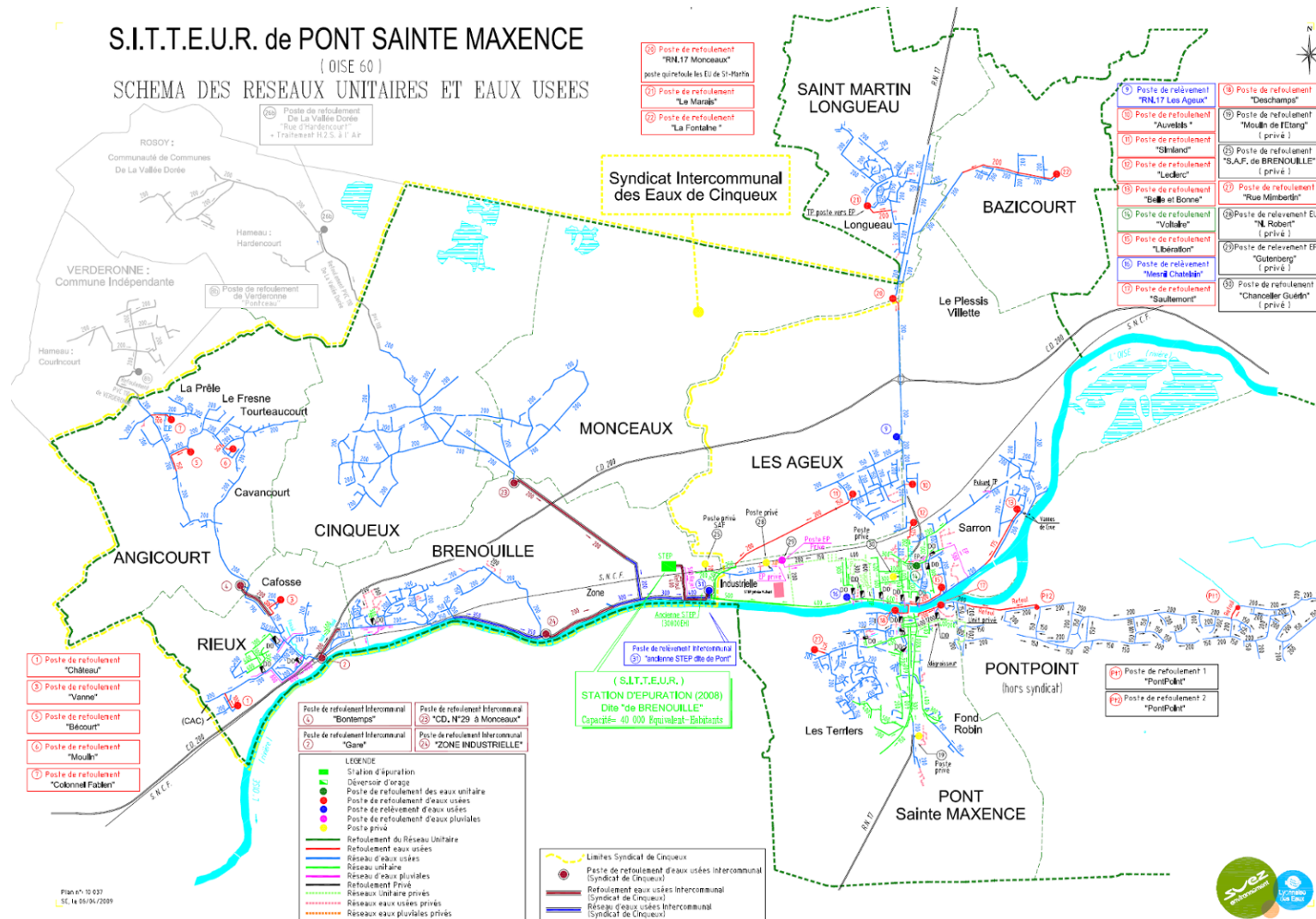


Figure 112 : Territoire SITTEUR

3.2.2 LINEAIRE DE RESEAU D'ASSAINISSEMENT

	Linéaire 2021 (en ml)				Linéaire 2022 (en ml)			
	EU	EP	UNI	Refolement	EU	EP	UNI	Refolement
Bailleval	9.072	3.955	1.328	578	9.072	3.955	1.328	578
Cauffry	11.230	5.214	985	945	11.230	5.214	985	945
Labruyère	3.436	1.156	0	1.375	3.436	1.156	0	1.375
Laigneville	19.728	10.703	1.265	3.160	19.728	10.703	1.265	3.160
Liancourt	14.637	10.171	11.162	3.457	14.665	10.171	11.162	3.457
Mogneville	6.304	2.455	2.120	105	6.304	2.455	2.120	105
Monchy Saint Eloi	7.431	3.692	0	4.201	7.431	3.692	0	4.201
Rantigny	8.758	6.477	1.699	1.387	8.758	6.477	1.699	1.387
Rosoy	6.179	1.983	0	1.445	6.179	1.983	0	1.445
Verderonne	5.128	136	0	640	5.128	136	0	640
Total	91.903	45.941	18.559	17.293	91.931	45.941	18.559	17.293
	156.403				156.431			

Tableau 52 : Linéaire des réseaux d'assainissement

28 ml de réseaux gravitaires ont été créés / rétrocedés sur le territoire en 2022 (28 ml de réseau d'eaux usées et 0 ml de réseau d'eaux pluviales).

3.2.3 TRAVAUX DE RENOUELEMENT/REHABILITATION ET DE CREATION DE RESEAU 2022

	Linéaire 2021	Travaux de renouvellement / réhabilitation 2022	Entité	Travaux de création 2022	Entité	Linéaire 2022
Bailleval	14.355 ml	/	/	/	/	14.355 ml
Cauffry	17.429 ml	/	/	/	/	17.429 ml
Labruyère	4.592 ml	/	/	/	/	4.592 ml
Laigneville	31.696 ml	/	/	/	/	31.696 ml
Liancourt	35.970 ml	/	/	Sentier de l'abbé ferry (28 ml d'EU DN 160 en PVC)	DMVA	35.998 ml
Mogneville	10.879 ml	/	/	/	/	10.879 ml
Monchy Saint Eloi	11.122 ml	/	/	/	/	11.122 ml
Rantigny	16.933 ml	/	/	/	/	16.933 ml
Rosoy	8.162 ml	/	/	/	/	8.162 ml
Verderonne	5.264 ml	/	/	/	/	5.264 ml
Total	156.403 ml	/	/	28 ml EU 0 ml EP	/	156.431 ml

Tableau 53 : Linéaire créée ou renouvelé

En 2022, il n'y a eu de réseau renouvelé à proprement dit. A noter toutefois que des travaux conséquents de mise en séparatif de l'avenue du général de Gaulle, place Chanoine Snejdareck et de la ruelle Niville à Liancourt se sont déroulés tout au long de cette année 2022 en coordination avec des travaux de requalification de l'avenue par la commune. Ces travaux sont marqués de plusieurs techniques alternatives de gestion des eaux pluviales, à savoir :

- Des massifs drainants

- Des noues d'infiltration
- Des caissons d'infiltration
- Des stationnements en pavés drainants
- Un récupérateur enterré de 30 m³.

Le marché des travaux CCLVD a été attribué à la société DEGAUCHY pour un montant de 641 641 € HT (pour la part assainissement eaux usées et eaux pluviales). Ces travaux devraient s'achever en 2023.

Sur l'assainissement, la politique de travaux consiste plus en de la réhabilitation ponctuelle que du renouvellement total de conduites comme pour l'eau. En effet, les enjeux ne sont pas les mêmes et les réseaux ne sont pas soumis aux mêmes contraintes de pression.

En 2022, 28 ml de réseau ont été créés / rétrocedés (soit 0,02 %) et des travaux ponctuels d'assainissement ont été menés sur la rue du 8 mai 1945 à Liancourt, le chemin de la salle et la rue Jean Moulin à Mogneville (reprise de branchements, reprise de fond de regard, création de branchement, réparation de fissures, ...) ainsi l'avenue Pierre Bérégovoy à Liancourt (création d'un branchement d'eaux usées complexe pour desservir la piscine).

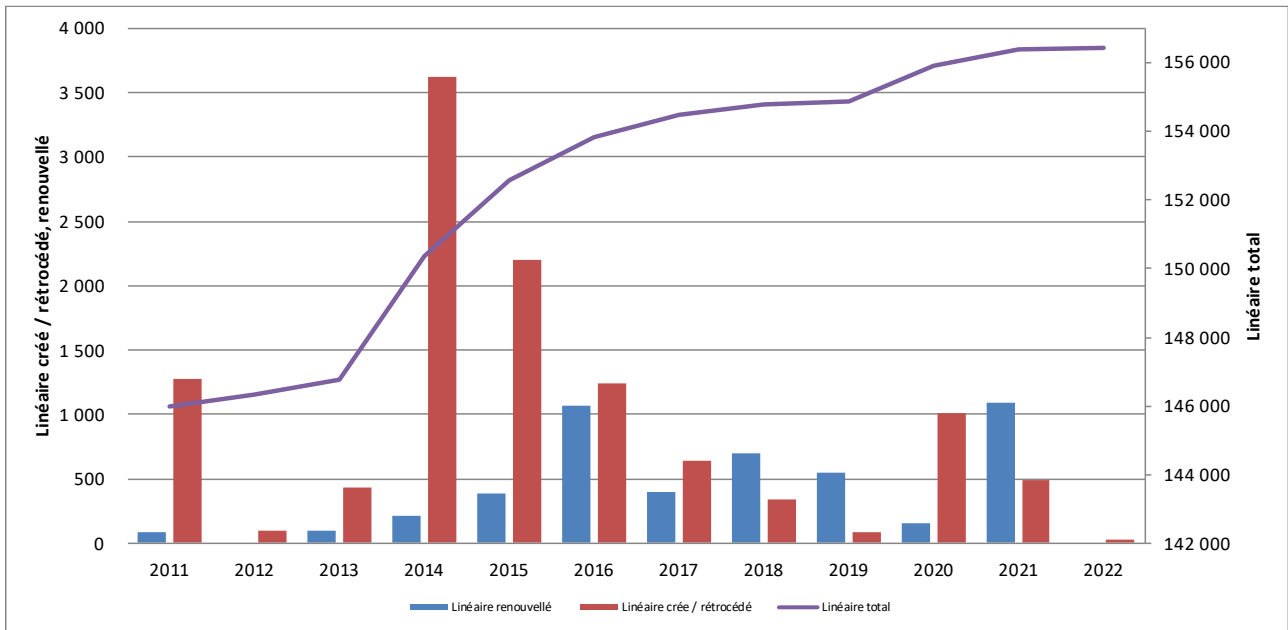


Figure 113 : Evolution des linéaires renouvelés, créés ou rétrocedés depuis 2011



Figure 114 : Casiers d'infiltration des eaux pluviales– Place Chanoine Snejdareck à Liancourt (DEGAUCHY)



Figure 115 : Récupérateur d'eaux pluviales – Place Chanoine Snejdareck à Liancourt (DEGAUCHY)



Figure 116 : Pavés drainants – Avenue du Général de Gaulle à Liancourt (DEGAUCHY)



Figure 117 : Pose du réseau d'eaux usées – Avenue du Général de Gaulle à Liancourt (DEGAUCHY)

Le récapitulatif des principaux coûts de ces opérations 2022 est le suivant :

Commune	Rue	Coût	Entité
Liancourt	Sentier de l'abbé Ferry	6.604,00 € HT	DMVA
Mogneville	Chemin de la salle	8.060,39 € HT	DMVA
Mogneville	Rue Jean Moulin	11.013,14 € HT	DMVA
Liancourt	Avenue Pierre Bérégovoy	19.700,00 € HT	DMVA
Rantigny	Avenue de la gare	18.981,59 € HT	DMVA
Total		55.232,03 € HT	

Tableau 54 : Tableau récapitulatif des principaux investissements



Figure 118 : Reprise ponctuelle de branchements d'eaux usées – Avenue de la gare à Rantigny (DMVA)

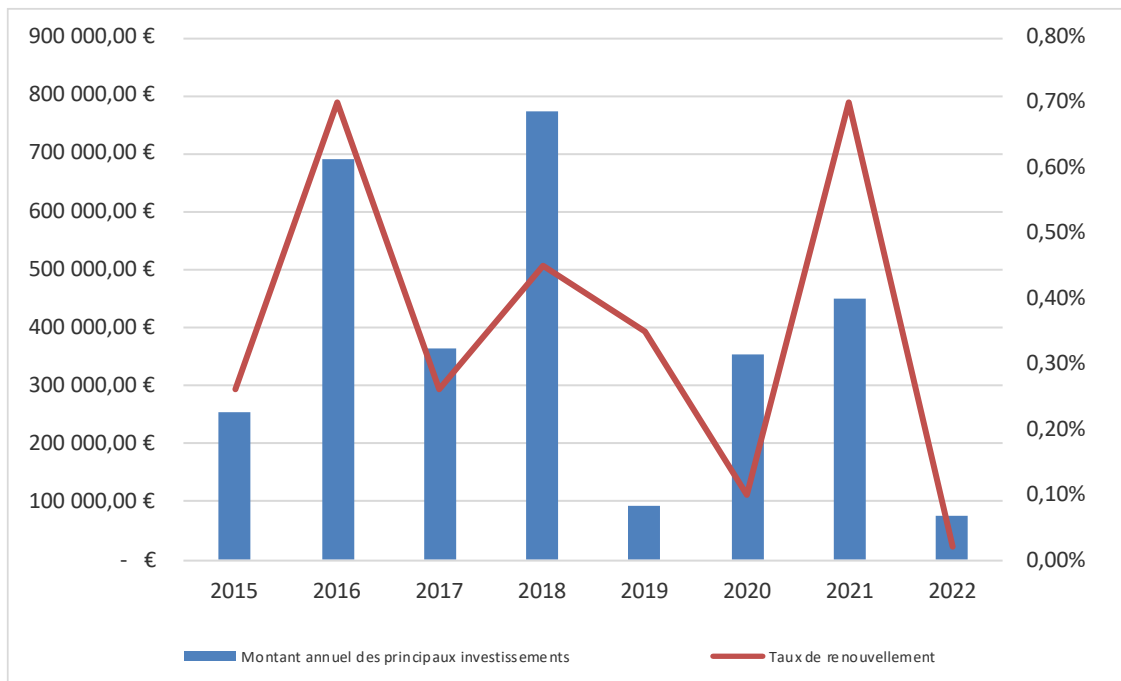


Figure 119 : Evolution des principaux investissements de renouvellement ou d'extension de réseau d'assainissement depuis 2015 (montant annuel et taux de renouvellement)

L'année 2016 a été marquée par le renouvellement de réseaux d'assainissement sur la rue du Sougéhain à Bailleval.

L'année 2018 a été marquée par le renforcement du réseau d'eaux pluviales sur la rue Emile Zola à Rantigny et les travaux d'assainissement au niveau de la voirie Crinquille à Labruyère. Par ailleurs, des travaux de renouvellement partiel de branchements d'eaux usées et d'eaux pluviales ont eu lieu sur la rue Anatole France et la Rue Emile Zola à Rantigny.

Dans le cadre du marché à bons de commande avec l'entreprise DMVA, des travaux de 2nd ordre ont été réalisés tel que des renouvellements de tampons, d'avaloirs, ...

En 2021, les travaux majeurs se sont déroulés sur la commune de Rantigny avec la rue Parmentier pour du renouvellement de réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales, la rue Emile Zola pour du chemisage de réseaux usées, l'avenue Pierre Curie pour du tubage d'eaux pluviales et la rue Passerelle pour une extension de réseaux usées.

Par ailleurs, en 2022, les études menées par le bureau d'études ETUDIS AMENAGEMENT pour les travaux de requalification de la rue de la République, place de la mairie à Laigneville ont démarré ainsi que celle de la rue Victor Hugo, place de la Rochefoucauld à Liancourt. Dans le cadre de ces travaux, la CCLVD réhabilitera ses réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales de Laigneville, pour Liancourt, un nouveau réseau d'eaux usées sera créé. Les travaux devraient démarrer en 2023.

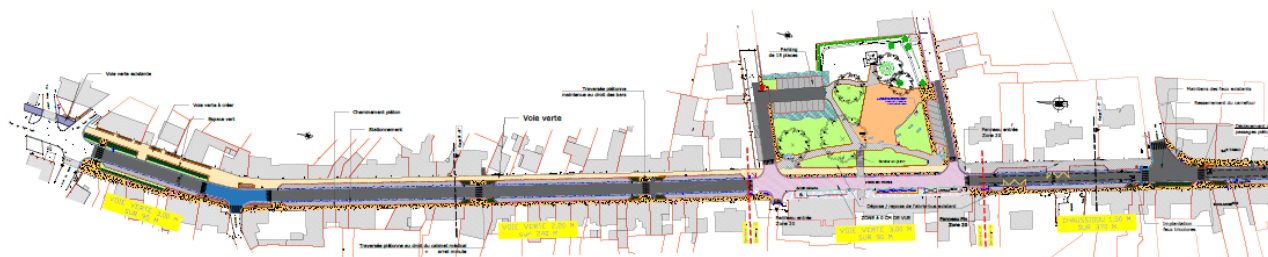


Figure 120 : Extrait du plan d'aménagement de la Rue de la République / Place de la mairie à Laigneville

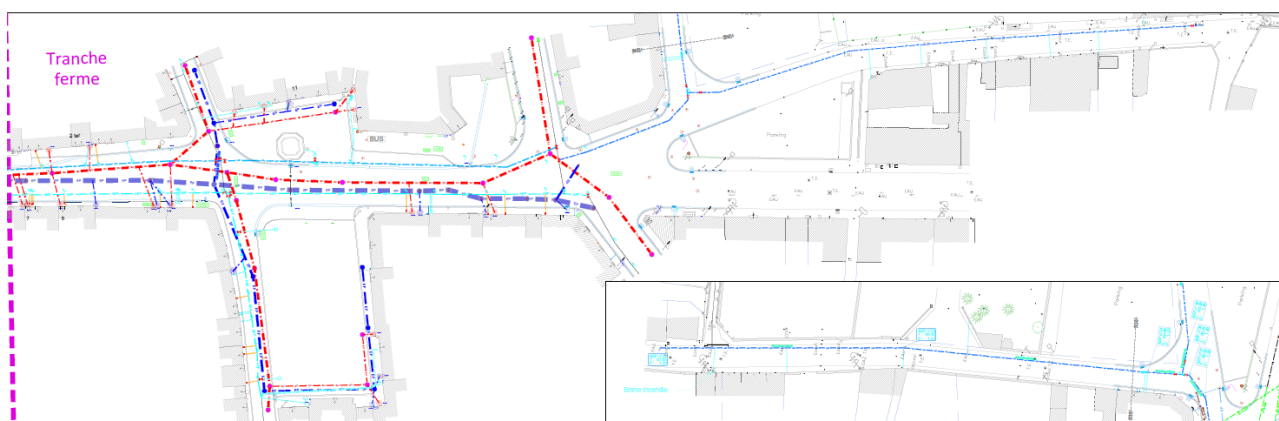


Figure 121 : Extrait du plan de renouvellement des réseaux Rue Victor Hugo et place de la Rochefoucauld à Liancourt

3.2.4 CURAGE

	Linéaire curé (en ml)					
	2021			2022		
	EU	EP	UN	EU	EP	UN
Bailleval	1.355	190	-	440	-	-
Cauffry	120	-	-	-	-	-
Labruyère	-	-	-	430	-	-
Laigneville	815	3.880	-	1.490	740	-
Liancourt	-	20	-	2.077	1.058	-
Mogneville	-	1.383	-	580	550	-
Monchy Saint Eloi	-	1.148	-	420	-	-
Rantigny	-	3.631	-	270	-	-
Rosoy	-	-	-	0	-	-
Verderonne	-	-	-	0	-	-
Total	2.290	10.252	0	5.707	2.348	0

Linéaire curé (en ml)	
2021	2022
12.542	8.055

Tableau 55 : Linéaire annuel curé par commune (hors ITV)

Ces curages sont réalisés dans le contrat d'entretien annuel.

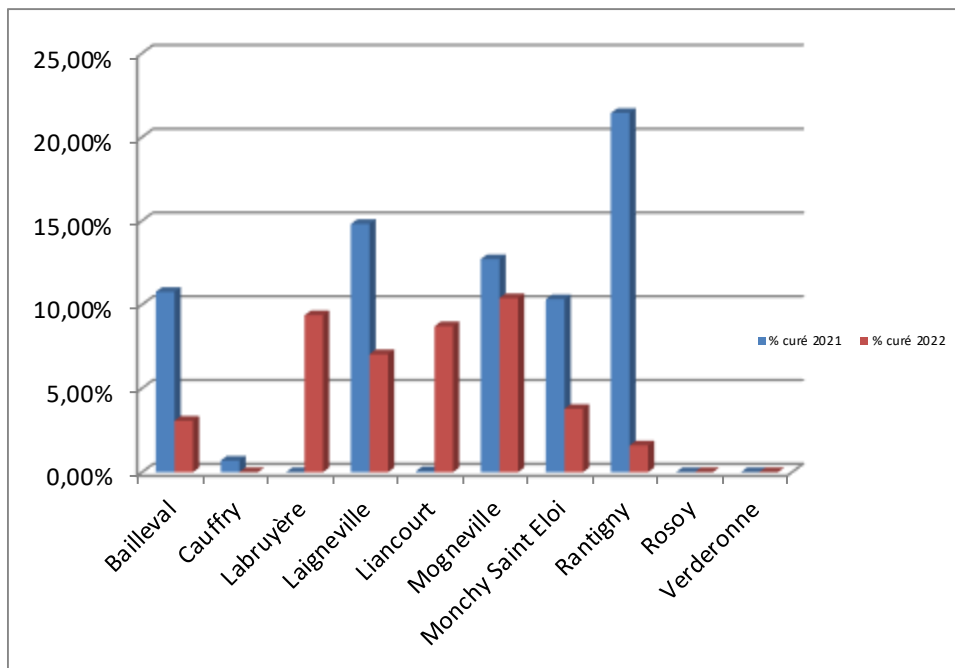


Figure 122 : Pourcentage par commune de linéaire curé en 2020 et 2021

8 km ont été curés en 2022 soit 8 % du linéaire (12,5 km en 2021) ce qui est en deçà de l'objectif du marché (20 %). Cependant, en ajoutant à ce linéaire, le linéaire des réseaux curés en amont des ITV, celui-ci est donc porté à 16 km soit 11 % du patrimoine.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire annuel curé	29.161 ml	39.893 ml	9.254,01 ml	47.726,27 ml	32.255 ml	23.417 ml (*)	12.542 ml (*)	8.055 ml (*)
% du linéaire	19 %	26 %	6 %	31 %	21 %	15 %	8 %	5 %

Tableau 56 : Linéaire annuel curé

(*) Dans ce linéaire, les curages réalisés en amont d'ITV ne sont pas comptabilisés.

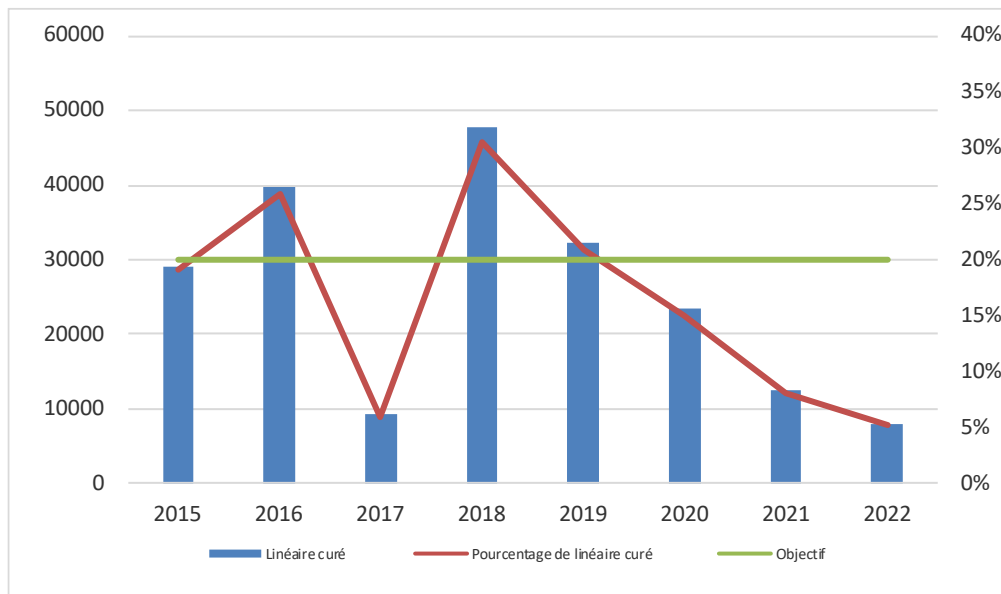


Figure 123 : Evolution du linéaire curé depuis 2015

L'objectif est d'avoir curé l'ensemble du réseau sur 5 ans soit une moyenne annuelle de 31 km de réseau à curer). Les points noirs sensibles sont curés plus régulièrement (1 fois/an).

A noter que VEOLIA, titulaire du marché d'exploitation des réseaux depuis le 1^{er} avril 2021 a changé de prestataire en 2022 suite à des difficultés rencontrés avec son sous-traitant initial.

3.2.5 ITV (INSPECTIONS TELEVISEES)

	Linéaire inspecté (en ml)					
	2021			2022		
	EU	EP	UN	EU	EP	UN
Bailleval	-	289	-	157	-	-
Cauffry	1.117	417	-	210	660	-
Labruyère	175	-	-	-	-	-
Laigneville	-	150	-	784	-	-
Liancourt	231	33	-	1.699	780	228
Mogneville	-	-	-	1.809	7	-
Monchy Saint Eloi	1.138	1.387	-	551	188	-
Rantigny	720	656	-	830	476	-
Rosoy	-	-	-	-	-	-
Verderonne	-	-	-	-	-	-
	3.381	2.932	0	6.041	2.111	228

	Linéaire inspecté (en ml)	
	2021	2022
Total	6.313	8.379

Tableau 57 : Linéaire annuel inspecté par commune

Ces linéaires inspectés correspondent aux canalisations ainsi qu'aux branchements. Ces ITV sont réalisées à la demande de la CCLVD dans le cadre de futurs projets de voirie ou de dysfonctionnements constatés.

Celles-ci sont demandées également en cas de rétrocession par les lotisseurs.

8.379 ml ont été inspectés en 2022 (6.313 ml en 2021).

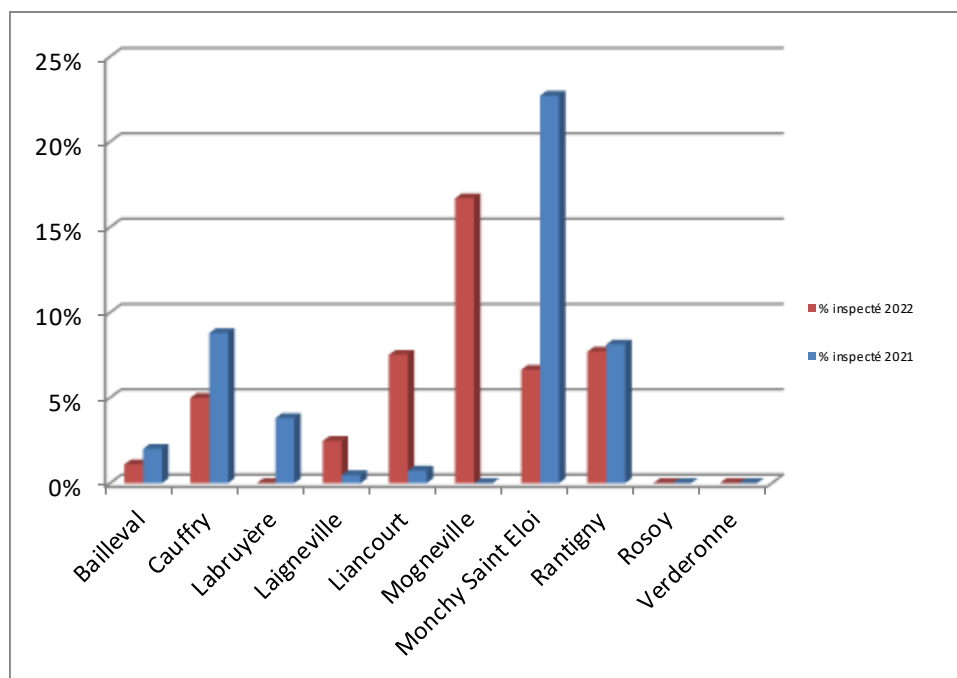


Figure 124 : Linéaire inspecté par commune en 2021 et 2022

L'année 2022 a été marquée par un linéaire de réseau conséquent inspecté sur la commune de Mogneville (rue Jean Moulin, chemin de la salle, rue Emile Lambert) et la commune de Liancourt (rue des quinconces, impasse de la pyramide, impasse des grosseillers, ruelle Duvoir, ...), la commune de Monchy Saint Eloi (rue de la République et rue Raymond Maillet) ainsi que la commune de Rantigny (avenue de la gare et impasse du fossé Rayon).

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire annuel d'ITV	5.861 ml	4.777 ml	6.852 ml	8.578 ml	15.896 ml	13.175 ml	7.583 ml	6.313 ml	8.379 ml
% du linéaire	4 %	3 %	4 %	6 %	10 %	9 %	5 %	4 %	5 %

Tableau 58 : Evolution du linéaire inspecté depuis 2014

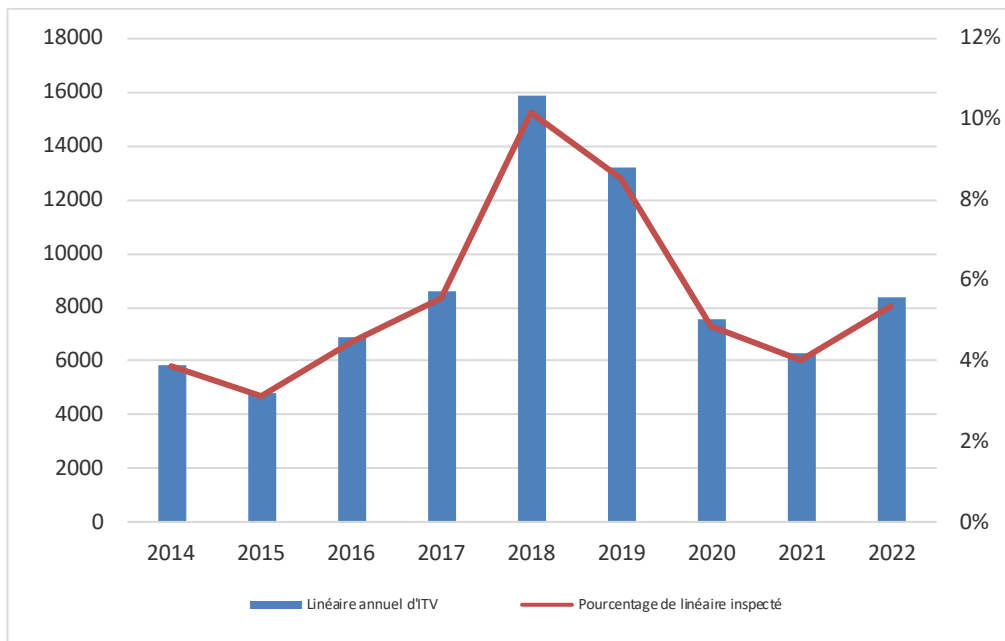


Figure 125 : Evolution du linéaire inspecté depuis 2015

Le linéaire d'ITV 2022 est en augmentation légère par rapport à 2021 (5 % du patrimoine inspecté), la moyenne sur ces 9 dernières années est de 6%.

Les années 2018 et 2019 avaient été marquées par de linéaires conséquents inspectés sur des avenues et rues majeures du territoire de la CCLVD (avenue Albert 1^{er} et la rue Jules Michelet à Liancourt, rue de la République à Laigneville, ...).

3.2.6 INTERVENTIONS SUR LES RESEAUX EN JOURNEE ET D'ASTREINTE

	2021	2022		
	EU / EP / UN	EU	EP	UN
Bailleval	3	2	1	-
Cauffry	11	20	-	-
Labruyère	6	2	-	-
Laigneville	27	21	4	-
Liancourt	12	19	1	-
Mogneville	2	4	-	-
Monchy Saint Eloi	7	7	-	-
Rantigny	13	6	1	-
Rosoy	1	1	-	-
Verderonne	-	2	-	-
	81	84	7	-

	2021	2022
Total		91

Parmi les **91 interventions en 2022** (contre **81 en 2021**) :

- 20 ont été réalisées en astreinte,
- 47 pour des branchements d'eaux usées / d'eaux pluviales.

Le nombre d'intervention est à mettre en liaison avec le patrimoine des communes (linéaire, âge des réseaux, ...).

3.2.7 CONTROLES DE CONFORMITE

	2021			2022		
	Nombre de contrôles	Nombre de NC*	% NC	Nombre de contrôles	Nombre de NC*	% NC
Bailleval	31	13	42 %	29	8	28 %
Cauffry	58	33	57 %	28	13	46 %
Labruyère	7	4	57 %	7	1	14 %
Laigneville	84	39	46 %	136	41	30 %
Liancourt	90	30	33 %	113	52	46 %
Mogneville	20	8	40 %	53	19	36 %
Monchy Saint Eloi	32	15	47 %	23	6	26 %
Rantigny	37	16	43 %	49	29	59 %
Rosoy	8	1	13 %	3	1	33 %
Verderonne	8	2	25 %	3	0	0%
Total	375	161	43 %	444	170	38 %

Tableau 59 : Nombre de contrôles de conformité par commune

*NC = Non-conformité-

Les contrôles de conformité ayant été rendus obligatoires à partir du 1^{er} juin 2014 en cas de vente, **444 contrôles** ont été effectués en 2022 (**375 en 2021**).

Une augmentation de ce nombre de contrôle est à noter pour 2022. En effet, l'année 2021 avait été marquée par des mouvements de personnel dans le service assainissement (arrivée d'un nouvel agent contrôleur en avril 2021, novice en assainissement et départ du responsable assainissement en juillet 2021).

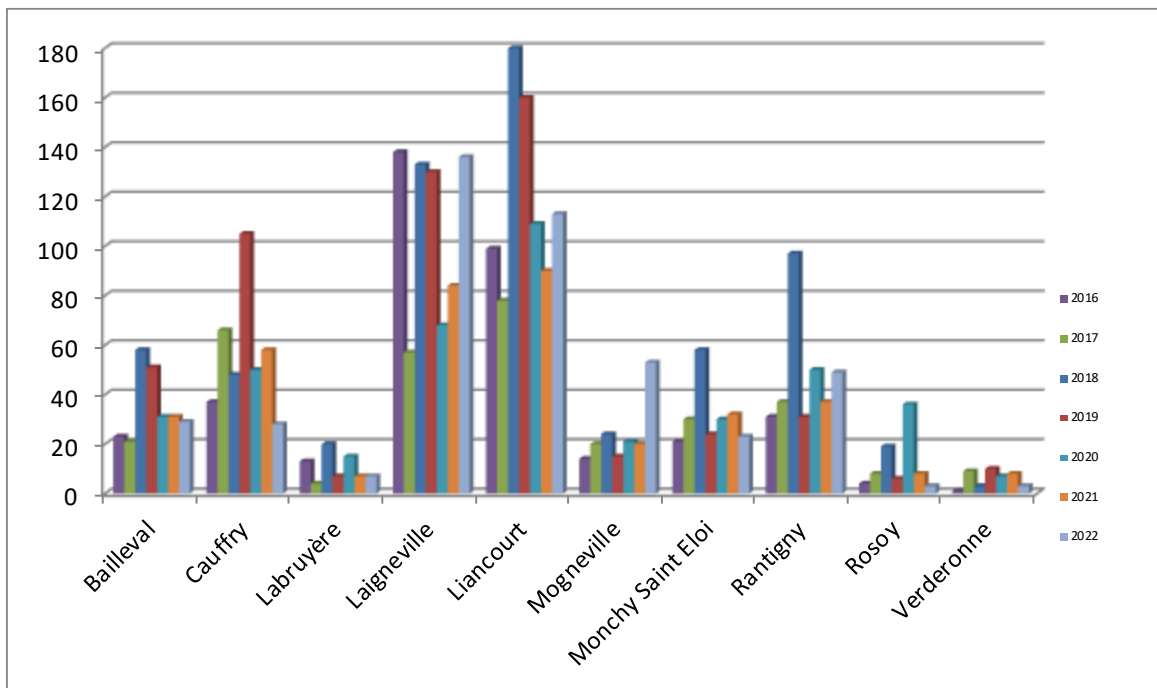


Figure 126 : Evolution du nombre de contrôles de conformité depuis 2016

Depuis début 2018, 2 contrôleurs d'assainissement réalisent cette mission (auparavant un unique contrôleur) afin de rattraper notamment le retard pris sur le contrôle des branchements neufs.

Le nombre de contre-visites en 2022 est de **89 (69 contre-visites en 2021)**.

Par ailleurs, sur les 444 contrôles réalisés en 2022, **53 ont fait l'objet de l'utilisation d'un test complémentaire à la fumée** (envoi de fumée dans les réseaux assainissement pour voir si des mauvais raccordements EP sur EU sont présents) afin de lever potentiellement des doutes sur certaines évacuations.



Figure 127 : Test à la fumée à la piscine de Liancourt

	2021			2022		
	Nombre de contre-visite	Nombre de NC*	% NC	Nombre de contre-visite	Nombre de NC*	% NC
Bailleval	4	-	-	7	-	-
Cauffry	9	-	-	15	-	-
Labruyère	2	-	-	4	-	-
Laigneville	20	1	5 %	17	1	-
Liancourt	16	-	-	18	-	-
Mogneville	4	1	33 %	11	-	-
Monchy Saint Eloi	6	-	-	5	-	-
Rantigny	4	-	-	10	-	-
Rosoy	2	-	-	1	-	-
Verderonne	2	-	-	1	-	-
Total	69	2	3 %	89	-	-

Tableau 60 : Nombre de contre-visites par commune

L'année 2019 avait été marquée par le début du renforcement de la procédure de relance auprès des usagers dont le contrôle d'assainissement initial était non-conforme (envoi de plusieurs courriers de relance avant l'échéance de l'application du doublement de la redevance), recrutement d'une personne administrative dédiée à ces missions. Cette mission s'est poursuivie en 2020.

38 % de ces contrôles se sont révélés non-conformes en 2022 (contre 43 % en 2021).

Depuis 2015, la CCLVD propose d'accompagner les abonnés non-conformes à monter **des dossiers de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie** afin de les inciter et les aider à se mettre en conformité.

Ces contrôles sont réalisés dans le cadre :

- d'une vente
- de contrôle de réalisation d'un branchement neuf,
- de futurs travaux de voirie,
- d'enquêtes spontanées de la CCLVD (dysfonctionnements constatés sur le réseau, ...).

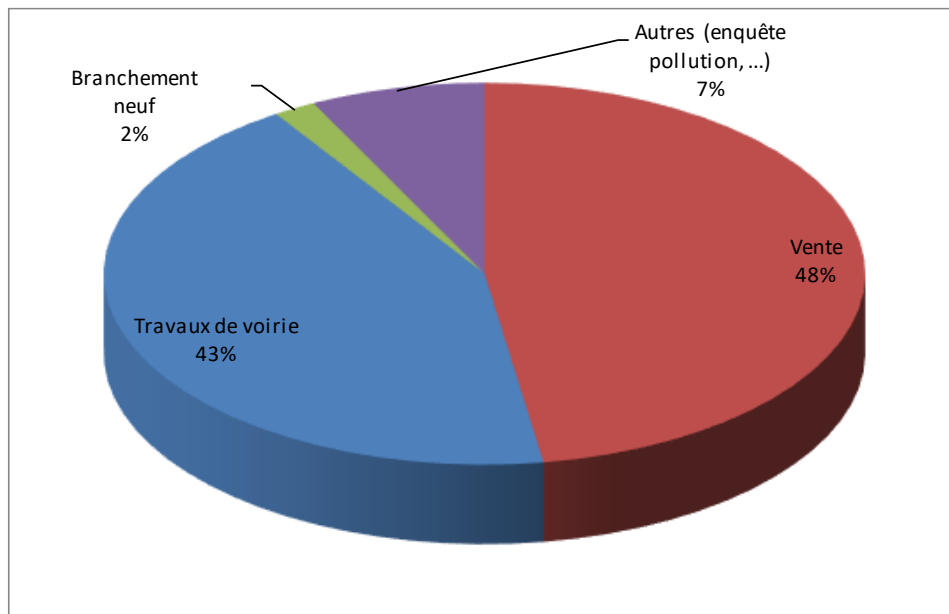


Figure 128 : Répartition du nombre des contrôles 2022

En 2022, **211 contrôles** ont été réalisés dans le cadre de vente, soit **48 % des contrôles** (300 contrôles en 2021 soit 80%).

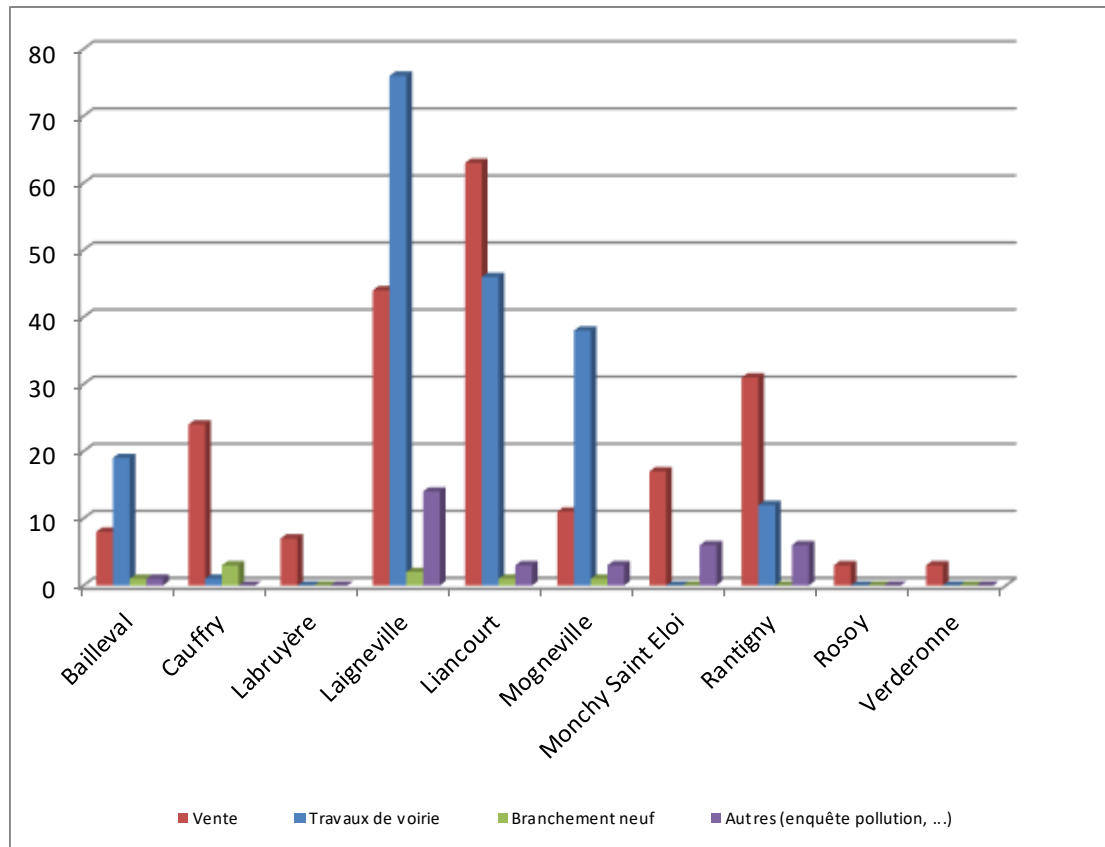


Figure 129 : Répartition par commune des différents contrôles réalisés en 2022

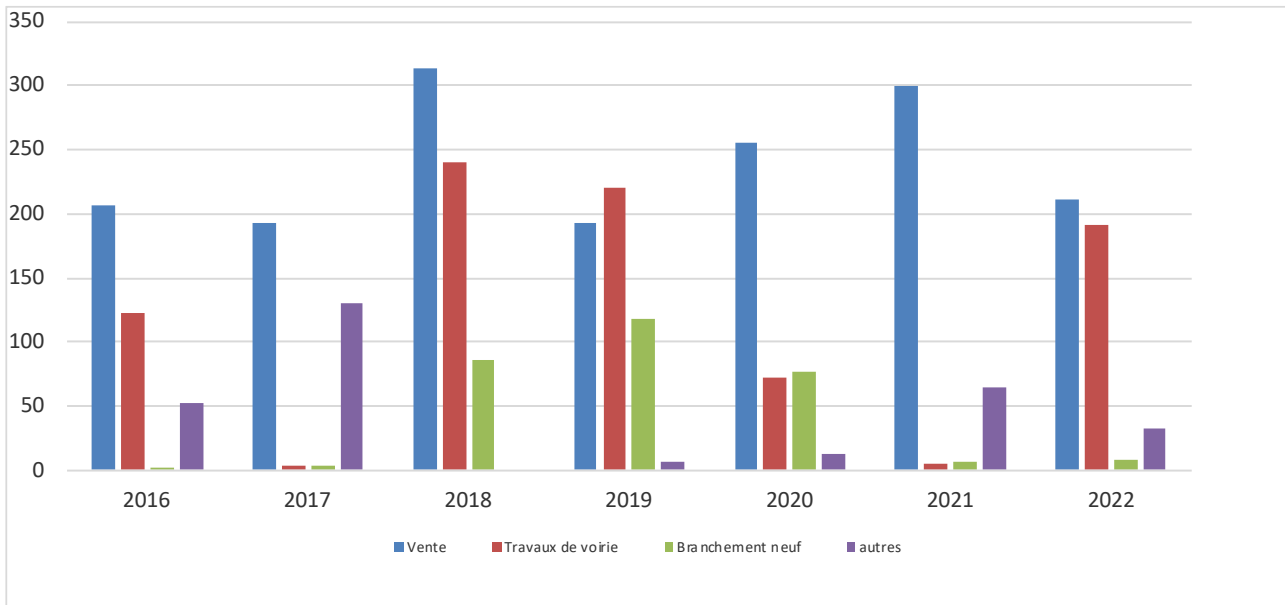


Figure 130 : Evolution du type de contrôle depuis 2016

En 2022, de nombreuses enquêtes ont été réalisées sur la rue de la République à Laigneville, la rue Jean Moulin, chemin de la salle à Mogneville, rue des quinconces, rue du 8 mai 1945, rue Victor Hugo à Liancourt.

En 2020, de nombreux contrôles (enquêtes de voirie) avaient été réalisés sur les communes de Bailleval, Cauffry, Liancourt et Rosoy en vue des futurs travaux sur ces communes (Clos de Saveuse à Bailleval, rue de la Folie et Grande rue à Cauffry, rue des Vachers à Rosoy, ...).

Les contrôles branchements neufs ont augmenté à partir de 2018 puisqu'un 2^{ème} contrôleur a été affecté au service pour rattraper le retard.

En 2022, le coût de réalisation d'un contrôle d'assainissement collectif est de **143 € HT** (143 € HT en 2021) et la contre visite, **48 € HT** (48 € HT en 2021).

3.2.8 CONVENTIONS DE REJET AVEC LES INDUSTRIELS

Actuellement, la CCLVD dispose de 2 conventions industrielles (Hôpital Paul Doumer à Labryère, Montupet à Laigneville), qui cadrent le rejet des effluents dans les réseaux d'assainissement publics (débit, qualité).

En 2015, la CCLVD a démarré avec l'aide de SUEZ, l'élaboration de 3 autres conventions avec les industriels ISOVER à Rantigny, ALKOR DRAKA à Liancourt et POUDMET à Bailleval.

Ces conventions ont été finalisées et signées en 2016.

En 2018, les stations-services ont été ciblées avec l'élaboration de conventions de rejet (établissement Leclerc à Cauffry et à Liancourt, Diximus Total à Liancourt, Total à Rantigny et établissement Intermarché à Cauffry) mais n'ont pas encore abouti à ce jour.

En 2020, une mise à jour des conventions de CGT ALKOR et de LINAMAR (ex MONTUPET) a débuté suite à une évolution de leur activité industrielle, elles ont abouti en 2021.

Par la suite, la CCLVD souhaite poursuivre la réalisation de convention avec les PME de type métiers de bouche (restaurant, boucherie, ...).

3.2.9 NOMBRE DE BRANCHEMENTS NEUFS

	Branchements neufs 2021	Branchements neufs 2022
Bailleval	3	7
Cauffry	8	4
Labruyère	1	2
Laigneville	3	20
Liancourt	7	14
Mogneville	1	1
Monchy Saint Eloi	-	4
Rantigny	5	4
Rosoy	1	3
Verderonne	3	1
Total	32	60

Tableau 61 : Nombre de branchements neufs par commune

En 2022, le nombre de branchement neuf assainissement a doublé par rapport à 2021. Des dossiers demande de subvention se sont débloqués, ce qui peut justifier cette hausse.

En 2022, le coût d'un branchement « standard » (moins de 6 ml de longueur et moins de 1,30 m de profondeur et avec regard 40*40) était de **1.902,33 € HT** (1.902,33 € HT en 2021).

Ces branchements sont réalisés par notre prestataire DMVA dans le cadre d'un marché à bons de commande.

Ce marché à bons de commande a été repassé au 17 juillet 2017 avec DMVA pour **une durée d'un an renouvelable 3 fois, pour un montant de 267.796,35 € HT / an** (montant estimatif dépendant des travaux réalisés). Ce marché a été relancé en 2020.

3.2.10 ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Les zonages d'assainissement des communes de la Communauté de communes ont été réalisés en 2007 (enquête publique).

En 2015, la révision du zonage des eaux pluviales sur les communes de Rosoy et Labruyère a été réalisée dans le cadre de l'étude hydraulique liée aux ruissellements afin d'assurer la protection des biens, des personnes, des milieux sensibles et de la ressource en eau. Il devra être soumis à enquête publique.

Ce zonage a abouti à la carte suivante :

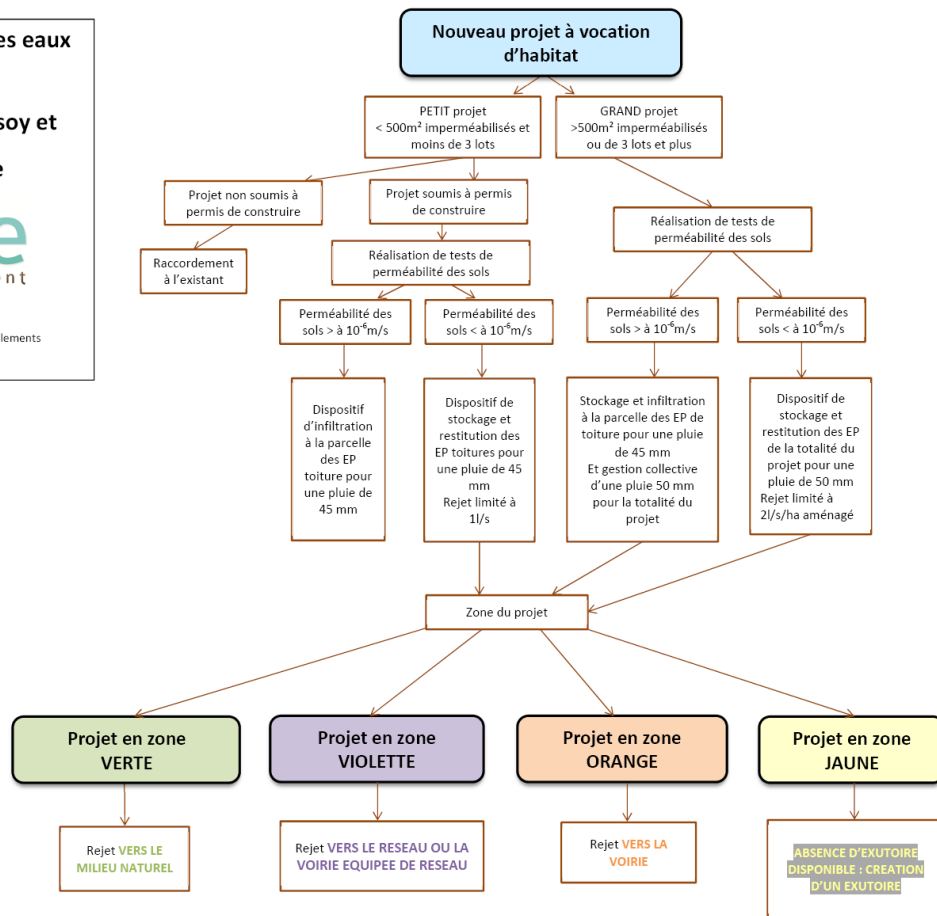
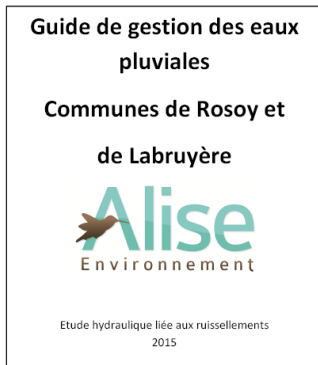


Figure 132 : Schéma de zonage

En 2017, la révision des zonages d'assainissement et des eaux pluviales a été lancée sur le reste des communes de la Communauté de communes.

Cette révision s'est poursuivie en 2018-2019 et s'est achevée en 2020 avec la mise à enquête publique. **Les plans de zonage et le règlement doivent être annexés par les communes aux documents d'urbanisme.**

Le hameau de l'Ordibée à Mogneville a été définitivement zoné en assainissement collectif, les études pour ces travaux ont démarré en 2022 et les travaux en 2023.

3.3 POSTES

3.3.1 INVENTAIRE

	2021			2022		
	Général	PR équipé d'un traitement anti H ₂ S	Type de traitement	Général	PR équipé d'un traitement anti H ₂ S	Type de traitement
Bailleval	4	2	Injection de réactif (nutriox)	4	2	Injection de réactif (nutriox)
Cauffry	5	-	-	5	-	-
Labruyère	3	-	-	3	2	Injection de réactif (nutriox) Injection d'air
Laigneville	10	-	-	10	-	Désodorisation
Liancourt	5	-	-	5	1	Injection de réactif (nutriox)
Mogneville	2	-	-	2	-	-
Monchy Saint Eloi	4	-	-	4	3	Injection de réactif (nutriox)
Rantigny	4	-	-	4	-	-
Rosoy	1	1	Injection d'air	1	1	Injection d'air
Verderonne	1	1	Injection de réactif (chlorure ferrique)	1	1	Injection de réactif (chlorure ferrique)
Total	39	4		39	10	

Tableau 62 : Inventaire des postes par commune

3.3.2 ENERGIE

	2021	2022	Evolution 2021/2022
Consommation énergétique (en kWh/an)	224.686	228.015	+ 1,5 %
Nombre d'heure de fonctionnement des pompes (h/an)	NC	NC	-
Ratio kWh/h de fonctionnement des pompes	-	-	-

Tableau 63 : Consommation énergétique des postes

La consommation énergétique 2022 des postes est stable par rapport à 2021 sur les postes.

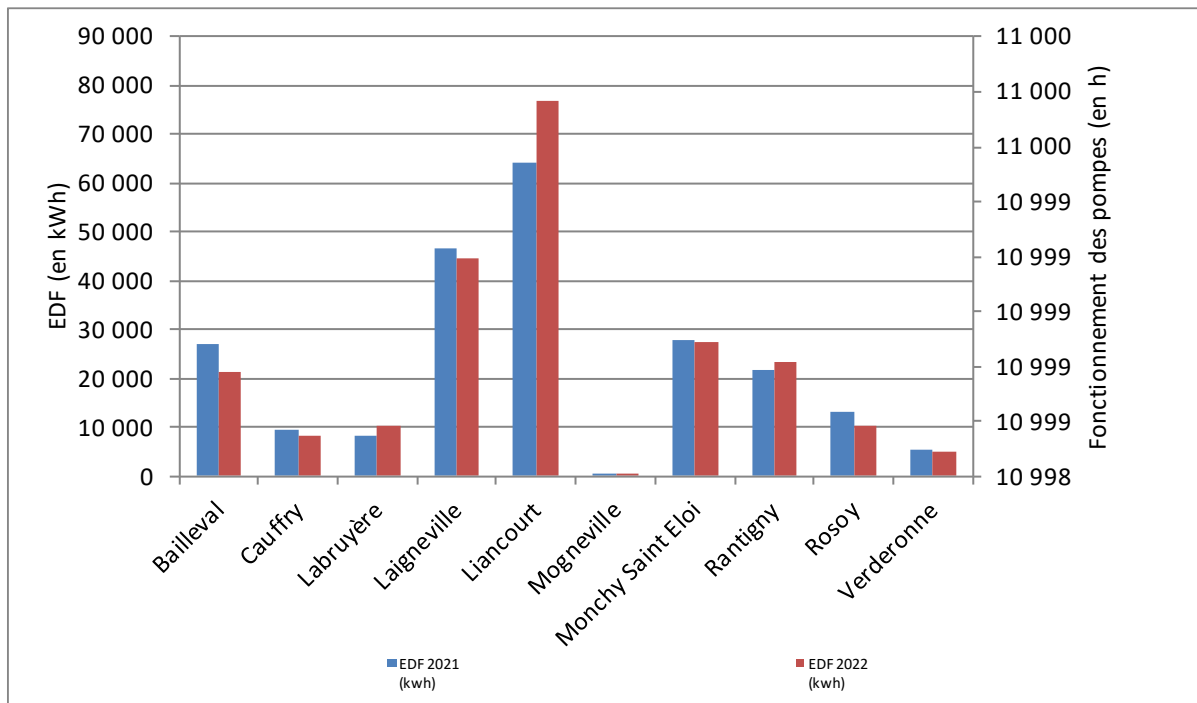


Figure 133 : Evolution de la consommation électrique et du temps de fonctionnement des pompes entre 2021 et 2022

3.3.3 REACTIFS

	2021	2022	Evolution 2021 / 2022
Nutriox	NC	NC	-

Tableau 64 : Consommation des réactifs sur les postes

3.3.4 TRAVAUX / AMENAGEMENTS 2022

Les principaux aménagements et travaux sur les postes en 2022 ont été les suivants :

Opération	Société	Montant
Renouvellement du transformateur sur le PR « MARAIS » à Cauffry	VEOLIA	639,01 € HT
Renouvellement d'une pompe sur le PR « MARAIS » à Labruyère	VEOLIA	4.535,75 € HT
Renouvellement d'une pompe sur le PR « CURIE » à Laigneville	VEOLIA	5.521,45 € HT
Renouvellement d'une pompe sur le PR « AAGV » à Laigneville	VEOLIA	1.395,16 € HT
Renouvellement de l'enveloppe de l'armoire électrique sur le PR « AAGV » à Laigneville	VEOLIA	1.016,66 € HT
Renouvellement des 2 pompes sur le PR « LAVOIR » à Liancourt	VEOLIA	5.561,84 € HT
Total		18.669,87 € HT

Tableau 65 : Liste des travaux et aménagements sur les postes en 2022



Figure 134 : Renouvellement d'une pompe sur le PR « CURIE » à Laigneville (VEOLIA)



Figure 135 : Renouvellement de l'enveloppe de l'armoire électrique sur le PR « AAGV » à Laigneville (VEOLIA)



Figure 136 : Renouvellement des pompes sur le PR « LAVOIR » à Liancourt (VEOLIA)



Figure 137 : Renouvellement d'une pompe sur le PR « MARAIS » à Labruyère (VEOLIA)

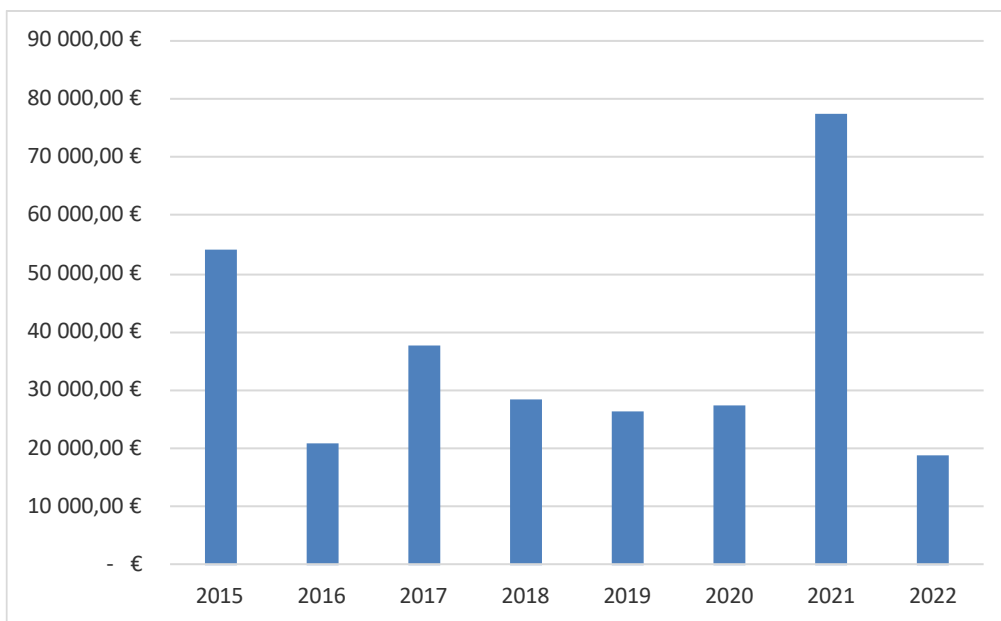


Figure 138 : Evolution du montant annuel des principaux travaux aménagements sur les PR depuis 2015

L'année 2015 avait été marquée par la mise en œuvre d'un traitement H₂S sur le PR « Marais » à Rosoy et le PR « Ponceau » à Verderonne.

Par ailleurs, suite aux difficultés rencontrées lors de la passation du marché d'exploitation notamment sur la partie supervision des installations d'assainissement, VEOLIA a proposé à la CCLVD de réaliser un audit sécurité et une étude de faisabilité des systèmes d'information industrielles des installations eau et assainissement communautaires (**montant de 15.000 € HT**).

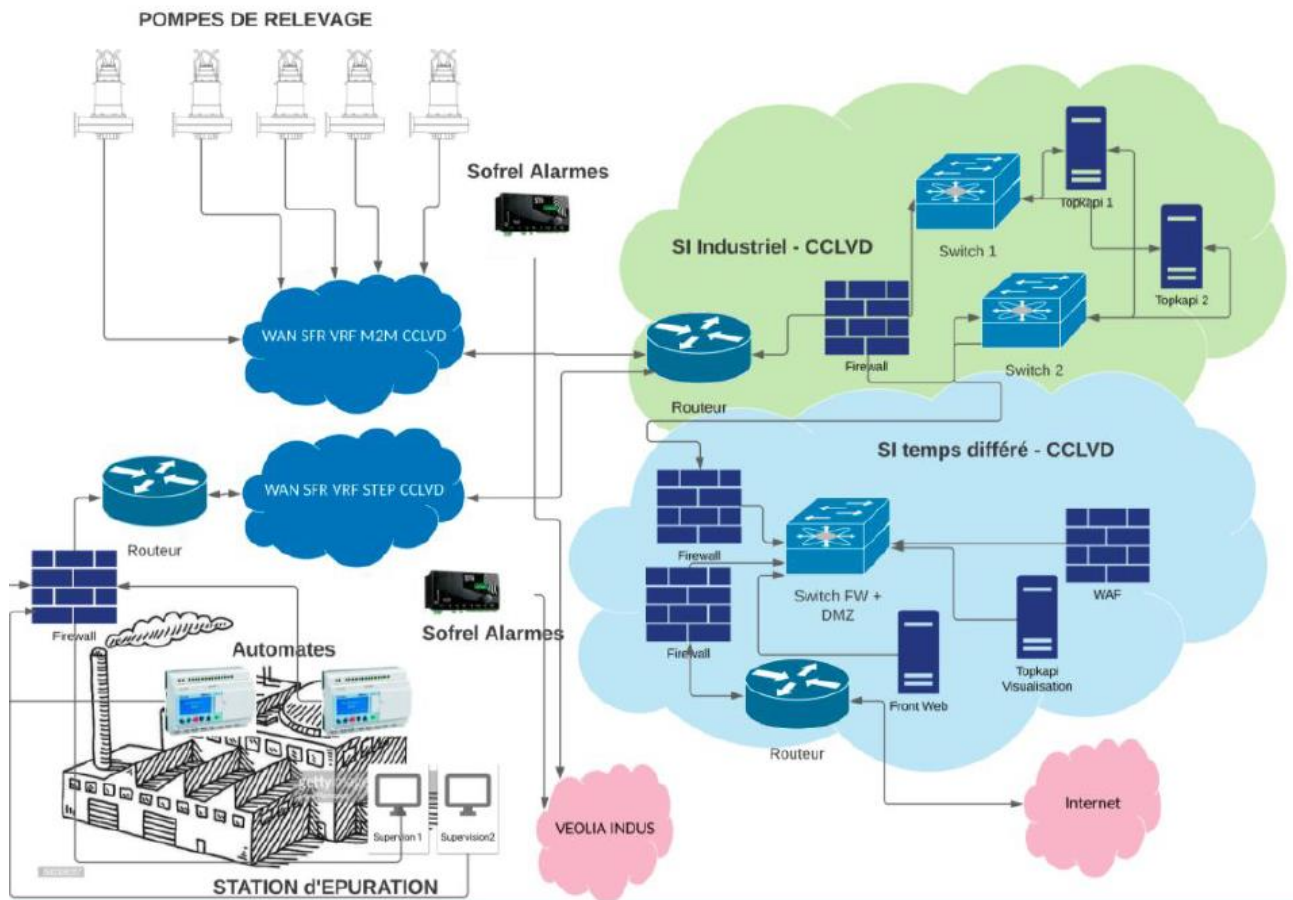


Figure 139 : Architecture cible

L'objectif de cet audit est de répondre aux 6 piliers suivants.

Homogénéité - Pertinence de regrouper sur le même serveur les données de la STEP d'assainissement et les données des points de relèvement

Cybersécurité - Durcissement des procédures et infrastructures afin d'éviter les intrusions

Résilience - Redondance des serveurs de supervision afin d'assurer le plan de continuité de service

Visualisation - Accès sécurisé depuis l'extérieur via internet des informations de supervision

Réversibilité - Déploiement de l'architecture cible avec une stratégie d'autonomie pour le CCLVD

Sûreté - Hébergement des infrastructures réseau et serveurs sur le data center du CCLVD

Figure 140 : Piliers de l'audit

La restitution de cet audit a été faite en 2022. Les études pour les travaux de sécurisation devraient démarrer en 2023.

3.3.5 ETUDE H₂S

En 2015, la CCLVD a missionné le bureau d'étude ATHEO pour la réalisation d'une étude H₂S sur le secteur de Bailleval suite à une constatation de forte dégradation du réseau d'assainissement lors d'ITV et un effondrement de réseau en 2014.

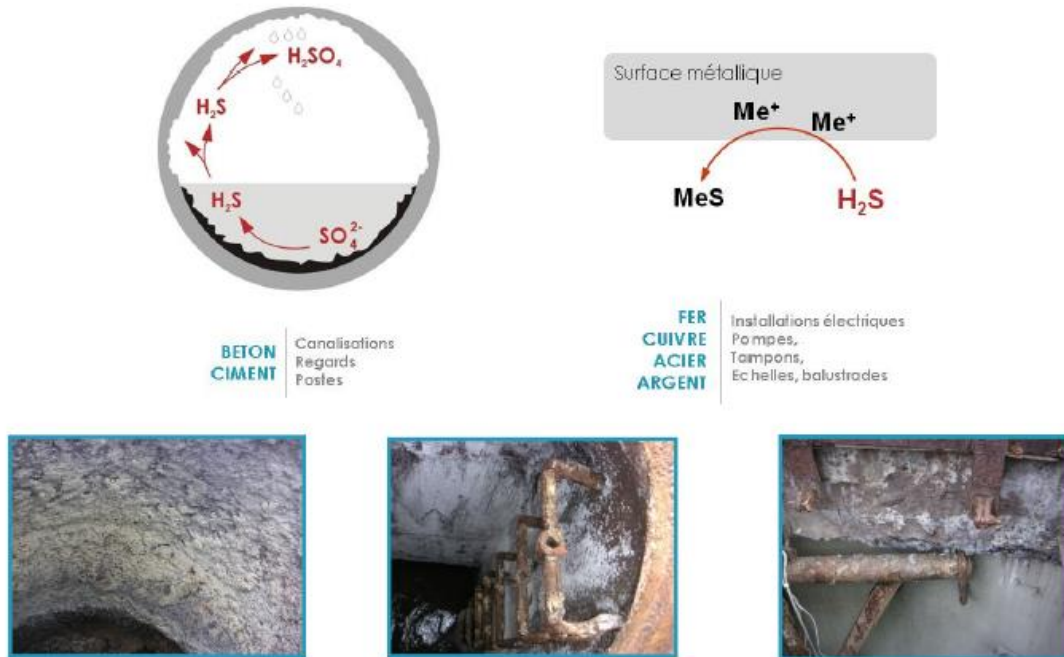


Figure 141 : Illustrations de l'H₂S

Cette étude a été approfondie en 2018 afin d'étudier l'ensemble des postes du territoire de la CCLVD et leurs exutoires, c'est dire 33 postes.

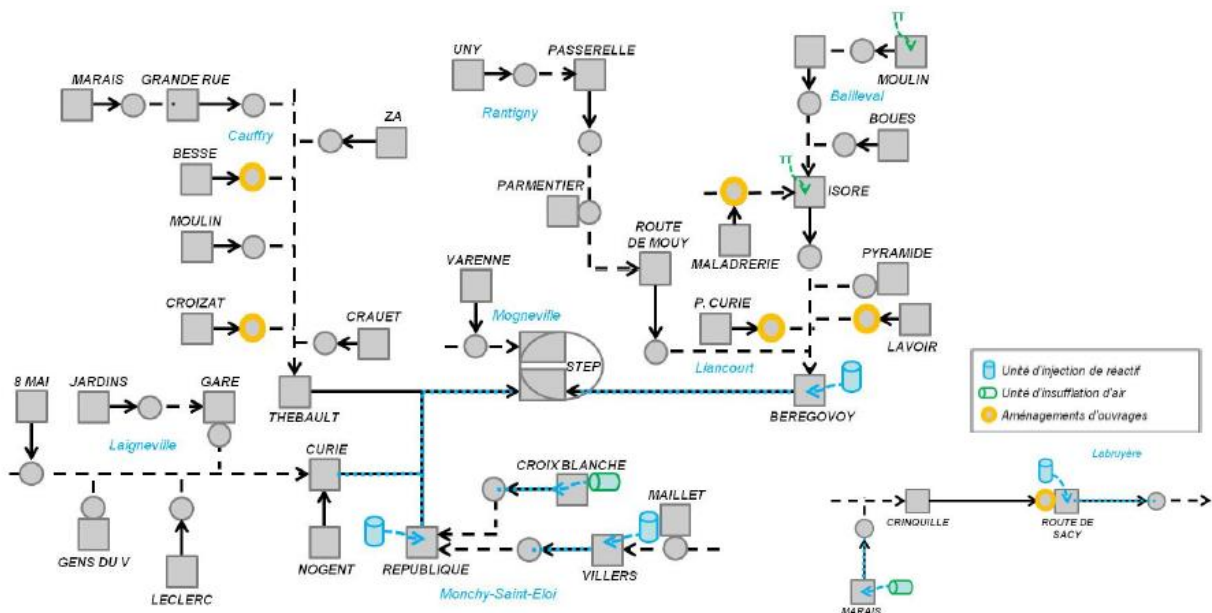


Figure 142 : Architecture des postes de la CCLVD

A l'issue de cette étude, il en est ressorti :

- 6 postes de priorité 1 : à équiper en traitement chimique ou physique rapidement
- 3 postes de priorité 2 : à surveiller
- 4 postes de priorité 3 : à surveiller (problématique modérée)

	Secteur	Site	Type d'aménagement	Objectif	Commentaires
Priorité 1	Liancourt	PR BEREGOVOY	Unité de traitement des effluents par injection de réactif.	Eviter durablement la corrosion, les risques d'intoxication et les nuisances olfactives au niveau de la station d'épuration.	Injection de nitrate de calcium ou de chlorure ferrique. Insufflation d'air à proscrire étant données les caractéristiques du refolement. Traitement complémentaire au traitement au PR REPUBLIQUE.
	Monchy	PR REPUBLIQUE	Unité de traitement des effluents par injection de réactif.	Eviter durablement la corrosion, les risques d'intoxication et les nuisances olfactives au niveau de la station d'épuration.	Injection de nitrate de calcium. Insufflation d'air à proscrire étant données les caractéristiques du refolement. Le dosage permettra de traiter également les effluents de PR CURIE et PR THEBAULT.
	Monchy	PR CROIX BLANCHE	Unité de traitement des effluents par insufflation d'air.	Eviter durablement la corrosion et les nuisances olfactives au regard d'arrivée du refolement et dans le réseau aval.	Insufflation d'air, si les caractéristiques du refolement le permettent. (Sinon, envisager un traitement par injection de réactif pour une meilleure garantie de résultats.)
	Monchy	PR VILLERS	Unité de traitement des effluents par injection de réactif.	Eviter durablement la corrosion et les nuisances olfactives au regard d'arrivée du refolement et dans le réseau aval.	Injection de nitrate de calcium ou de chlorure ferrique. Insufflation d'air à proscrire étant données les caractéristiques du refolement.
	Labruyère	PR MARAIS	Unité de traitement des effluents par insufflation d'air.	Eviter durablement la corrosion et les nuisances olfactives au regard d'arrivée du refolement et dans le réseau aval.	Insufflation d'air, si les caractéristiques du refolement le permettent. (Sinon, envisager un traitement par injection de réactif pour une meilleure garantie de résultats.)
	Labruyère	PR ROUTE SACY	Unité de traitement des effluents par injection de réactif. Aménagements hydrauliques.	Eviter durablement la corrosion et les nuisances olfactives au regard d'arrivée du refolement et dans le réseau aval. Eviter d'installer un dispositif de traitement au PR Crinquille.	Un traitement des effluents depuis PR ROUTE DE SACY peut être envisagé, en apportant quelques modifications hydrauliques complémentaires.
Priorité 2	Liancourt	PR MALADRIERE	Modification de la conduite de refolement. Diminution du volume de marnage.	Eviter les nuisances olfactives au niveau du regard d'exutoire du refolement.	Réduction du diamètre de refolement et accompagnement de chute à l'exutoire. Diminution du volume de marnage.
	Liancourt	PR PIERRE CURIE	Diminution du marnage et/ou Unité de traitement des effluents.	Eviter la corrosion et les nuisances olfactives au regard d'arrivée du refolement et dans le réseau aval.	Diminution du volume de marnage et/ou Traitement des effluents par injection de réactif.
	Labruyère	PR CRINQUILLE	Diagnostic complémentaire.	Identifier l'origine des sources des sulfures dans la bache de PR Crinquille.	Les arrivées septiques au PR Crinquille génèrent des nuisances et participent à la formation d'H2S dans les deux refolements successifs de PR CRINQUILLE et PR ROUTE DE SACY.
Priorité 3	Laigneville	PR CROIZAT	Diminution du volume de marnage du poste et accompagnement de chute à l'exutoire du refolement.	Limiter les nuisances olfactives au regard d'arrivée de la conduite de refolement.	Diminution du volume de marnage du poste et accompagnement de chute à l'exutoire du refolement.
	Laigneville	PR GARE	Diagnostic complémentaire.	Confirmer ou non la production d'H2S régulière par le poste de relevage PR GARE.	Simple relevage, le poste PR GARE n'est théoriquement pas sensé produire de l'H2S. Un évènement particulier a peut être eu lieu pendant l'étude.
	Caufray	PR BESSE	Diminution du volume de marnage du poste et accompagnement de chute à l'exutoire du refolement.	Limiter les nuisances olfactives au regard d'arrivée de la conduite de refolement.	Diminution du volume de marnage du poste et accompagnement de chute à l'exutoire du refolement.
	Liancourt	PR LAVOIR	Diminution du marnage et/ou Unité de traitement des effluents.	Eviter la corrosion et les nuisances olfactives au regard d'arrivée du refolement et dans le réseau aval.	Diminution du volume de marnage et/ou Traitement des effluents par injection de réactif.

TT

Figure 143 : Liste des postes à équiper par priorité

Le coût de l'étude est de **18.000 € HT** subventionné à 50% par l'agence de l'eau Seine Normandie.

Un appel d'offre pour les postes de priorité 1 a été lancé en 2019, un 7^{ème} poste (poste Thébault à Laigneville) a été intégré dans cet appel d'offre avec la mise en place d'une désodorisation suite à la réalisation d'analyses complémentaires révélant des teneurs en H₂S.

La société HYDRA a été retenue en 2020 pour un montant de **421.823,24 € HT**. Les travaux ont démarré en 2021 et se sont achevés en 2022.



Figure 144 : Traitement anti H₂S du PR BEREGOVY à Liancourt



Figure 145 : Désodorisation du PR THEBAULT à Laigneville



Figure 146 : Traitement anti H₂S du PR MARAIS à Labruyère

Par ailleurs, suite à des fuites constatées sur la cuve enterrée de réactif du PR PONCEAU à Verderonne, le traitement anti H₂S de ce poste a été renouvelé dans le cadre de ce marché pour un **montant de 66.252,79 € HT.**



Figure 147 : Traitement anti H₂S du PR PONCEAU à Verderonne

3.4 OUVRAGES ANNEXES

3.4.1 INVENTAIRE

	2021							2022						
	Bouche avaloir	Déversoir d'orage (*)	Bassin d'orage type infiltration (caissons) / type béton / type buse (*)	Bassin d'orage d'infiltration (à ciel ouvert) (*)	Puits infiltration (*)	Débourbeurs Déshuileurs	Dessableur (*)	Bouche avaloir	Déversoir d'orage (*)	Bassin d'orage type infiltration (caissons) / type béton / type buse	Bassin d'orage d'infiltration (à ciel ouvert)	Puits infiltration	Débourbeurs Déshuileurs	Dessableur (*)
Bailleval	119	-	4	1	5	-	-	119	-	4	1	5	-	-
Cauffry	143	1	-	-	-	-	-	143	1	-	-	-	-	-
Labryère	34	-	-	1	-	-	-	34	-	-	1	-	-	-
Laigneville	275	1	5	2	-	3	-	275	1	5	2	-	3	-
Liancourt	406	6	17	-	1	-	6	406	6	17	-	1	-	6
Mogneville	55	1	-	-	2	-	-	55	1	-	-	2	-	-
Monchy Saint Eloi	89	-	-	2	-	-	1	89	-	-	2	-	-	1
Rantigny	166	1	1	3	-	-	-	166	1	1	3	-	-	-
Rosoy	60	-	-	-	1	-	-	60	-	-	-	1	-	-
Verderonne	46	-	-	-	-	-	1	46	-	-	-	-	-	1
Total	1.393	10	27	9	9	3	8	1.393	10	27	9	9	3	8

Tableau 66 : Inventaire des ouvrages annexes

(*) Inventaire mis à jour suite à une tournée des sites

A noter que 4 DO sont télésurveillés (DO MAPA, DO Victor Hugo, DO Piscine et DO COMASCO à Liancourt) et la présence de 13 ventouses sur les refoulements.

En 2022, il n'y a pas eu de création d'ouvrages annexes.

3.4.2 TRAVAUX / AMENAGEMENTS 2022

3 ventouses sur les refoulements du PR « BEREGOVY » à Liancourt ont été remises en état par VEOLIA en 2022 pour un montant de **2.583,19 € HT**.



Figure 148 : Ventouses sur les refoulements du PR « BEREGOVY » à Liancourt (VEOLIA)

3.5 FOSSES / BASSINS

3.5.1 RAPPEL DES COMPETENCES

La CCLVD a pour compétence l'entretien des ouvrages annexes exutoires des réseaux d'eaux pluviales (fossés, bassins).

Le SMBVB a pour compétence l'entretien de la Brèche mais également de ces principaux affluents (premier ordre et deuxième ordre).

Les communes ont pour compétence l'entretien des ouvrages annexes exutoires d'eaux de ruissellement / de source (fossés, bassins).

3.5.2 CAMPAGNE D'ENTRETIEN 2022

Un marché à bons de commande pour l'entretien des fossés et des bassins **d'une durée de 4 ans** a été attribué en **2020** à la société VISSE. Le montant du marché est de **91.534,20 € HT** (soit 22.883,55 € HT/an) pour **11,50 km de fossés et 9 bassins**.

En 2022 ont été curés les fossés suivants :

Commune	Rue	N°
Cauffry	Rue du Pré de la Huche	CAU 1 – PRE DE LA HUCHE
Laigneville	Chemin des jardins (*)	LAI 1 - JARDINS
Laigneville	Rue de la Liberté/jardins (rue Calmette Guerin)	LAI 3 - GUERIN

Commune	Rue	N°
Cauffry	Rue du Pré de la Huche	CAU 1 – PRE DE LA HUCHE
Verderonne	Rue du château, rue de l'église	VER 1 - EGLISE
Verderonne	Rue de Cauraincourt (la Ruellette)	VER 3 – COURAINCOURT

(*) Fossé curé par la société DMVA dans le cadre de travaux d'aménagement



Figure 149 : Fossé Rue du Pré de la Huche à Cauffry (VISSE)



Figure 150 : Fossé Rue de l'église à Verderonne (VISSE)

En 2022, il n'y a pas eu de curage de bassin. Cependant, les espaces verts de ces bassins sont entretenus régulièrement le service technique polyvalent de la CCLVD.

3.5.3 TRAVAUX / AMENAGEMENTS 2022

En 2022, le fossé situé chemin des jardins à Laigneville « LAI 1 – JARDINS » a été aménagé avec la création d'un enrochement en sortie de buse par la société DMVA pour un montant de **3.890,00 € HT**.



Figure 151 : Fossé Chemin des jardins à Laigneville (DMVA)

3.6 STATION D'ÉPURATION DE MONCHY SAINT-ÉLOI

3.6.1 REMARQUES PREALABLES

Les réseaux raccordés à la station d'épuration de Monchy-St-Eloi sont les réseaux de l'ensemble des communes de la CCLVD, à l'exception :

- Des communes de Rosoy et Verderonne dont les effluents sont traités sur la station d'épuration de Pont-Ste-Maxence,
- D'une partie de Labryère dont les effluents sont traités sur la station d'épuration de Sacy-le-Grand.

La nouvelle station d'épuration de Monchy Saint Eloi a été mise en service en **octobre 2008**. Elle présente une capacité nominale de **27.000 EH** et a été dimensionnée pour un débit de pointe de 600 m³/h par temps sec et 1.000 m³/h par temps de pluie.



Figure 152 : Vue aérienne de la step de Monchy Saint Eloi

L'arrêté préfectoral d'autorisation du rejet de la station a été renouvelé le **14 mars 2022**.

3.6.2 BILAN HYDRAULIQUE

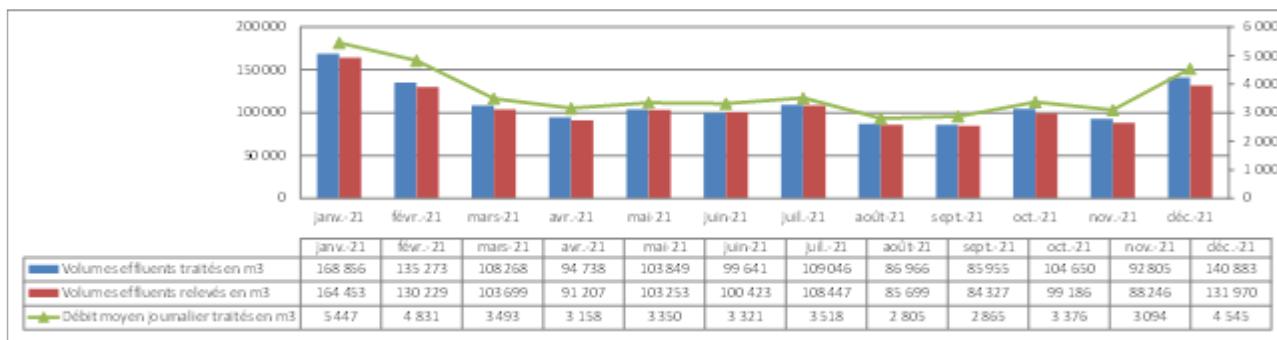


Figure 153 : Volumés et débits en 2021

Volume maximum mensuel d'eau traitée : 168.856 m³ (janvier 2021)

Volume minimum mensuel d'eau traitée : 85.955 m³ (septembre 2021)

Volume moyen mensuel d'eau traitée : 110.911 m³

Volume annuel d'eau traitée : 1.330.930 m³

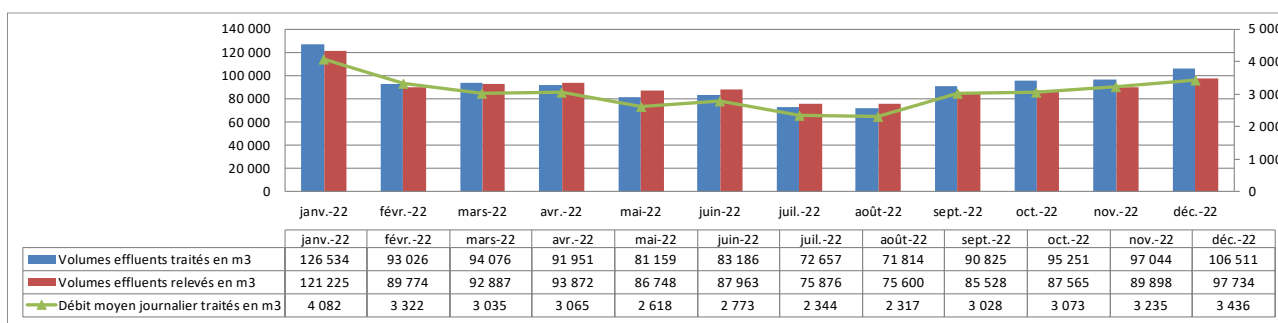


Figure 154 : Volumés et débits en 2022

Volume maximum mensuel d'eau traitée : 126.534 m³ (janvier 2022)

Volume minimum mensuel d'eau traitée : 71.814 m³ (août 2022)

Volume moyen mensuel d'eau traitée : 92.003 m³

Volume annuel d'eau traitée : 1.104.034 m³

Les volumés 2022 sont en baisse par rapport à 2021 (- 17 %), notamment lié à une baisse significative de la pluviométrie (476 mm en 2022 et 664 mm en 2021).

3.6.3 BILAN D'EXPLOITATION

3.6.3.1 Charges entrantes

	2021	2022	Evolution 2022 / 2021
Débit moyen (en m ³ /j)	3.650	3.027	- 17 %
MES (en kg/j)	1.127	650	- 42%
DBO ₅ (en kg/j)	762	594	- 22 %
DCO (en kg/j)	2.563	1.748	- 32 %
NTK (en kg/j)	270	225	- 17 %
Pt (en kg/j)	28	26	- 8 %

Tableau 67 : Charges entrantes sur la STEP

Ces moyennes sont basées sur 12 à 24 mesures annuelles en fonction des paramètres.

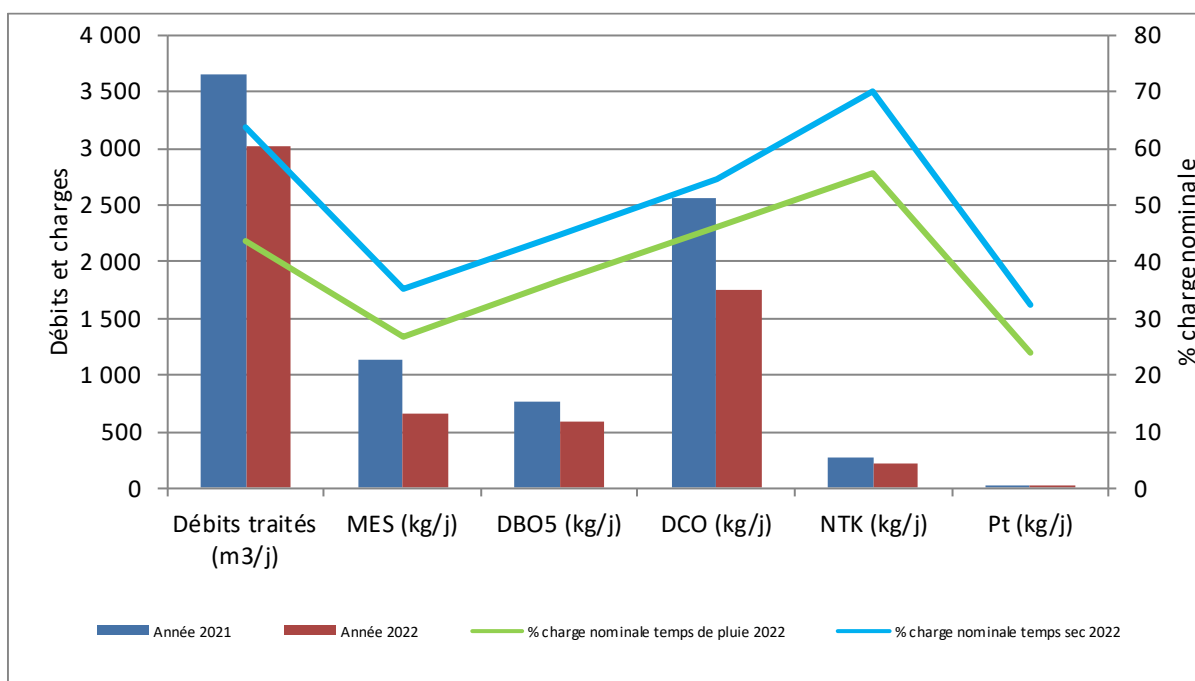


Figure 155 : Graphiques des charges entrantes

Les charges de pollution reçues sur la station d'épuration en 2022 sont en baisse par rapport à 2021, expliquées notamment par une diminution de la pluviométrie en 2022.

En 2022, la station d'épuration a fonctionné à :

- 64 % de sa charge hydraulique (temps sec)
- 45 % de sa charge organique (paramètre DBO₅) par rapport à la capacité nominale de temps sec.

	2021	2022	Evolution 2022 / 2021
Pluviométrie (en mm)	664	476	- 28 %
Volume entrant (en m ³ /an)	1.291.139	1.084.670	- 16 %
Volume sortant (en m ³ /an)	1.330.930	1.104.034	- 17 %
Volume by-passé (en m ³ /an)	12.458	4.110	- 67 %
Volume d'assainissement facturé (m ³ /an)	994.914	998.388	+ 0,2 %

Tableau 68 : Principaux volumes

Les volumes sortants sont plus importants que les volumes entrants car les mesures sont de technologies différentes (addition de plusieurs débitmètres électromagnétiques pour les eaux brutes et un canal venturi pour les eaux traitées).

La pluviométrie 2022 est très en-deçà des pluviométries annuelles normales.

Les volumes totaux entrant et sortant sur la STEP de Monchy-Saint-Eloi en 2022 ont baissé par rapport à 2021, ce qui est en corrélation avec la baisse de la pluviométrie (réseaux majoritairement unitaires sur la commune de Liancourt et une partie de Mogneville).

Le volume entrant 2022 (1.084.670 m³) est supérieur au volume d'assainissement facturé (998.388 m³) qui est assis sur la consommation d'eau potable.

La différence (environ 86.282 m³) vient des eaux claires parasites et des eaux claires météoriques (réseaux unitaires sur Liancourt et une partie de Mogneville). Cette différence est très inférieure aux autres années du fait d'une faible pluviométrie annuelle en 2022.

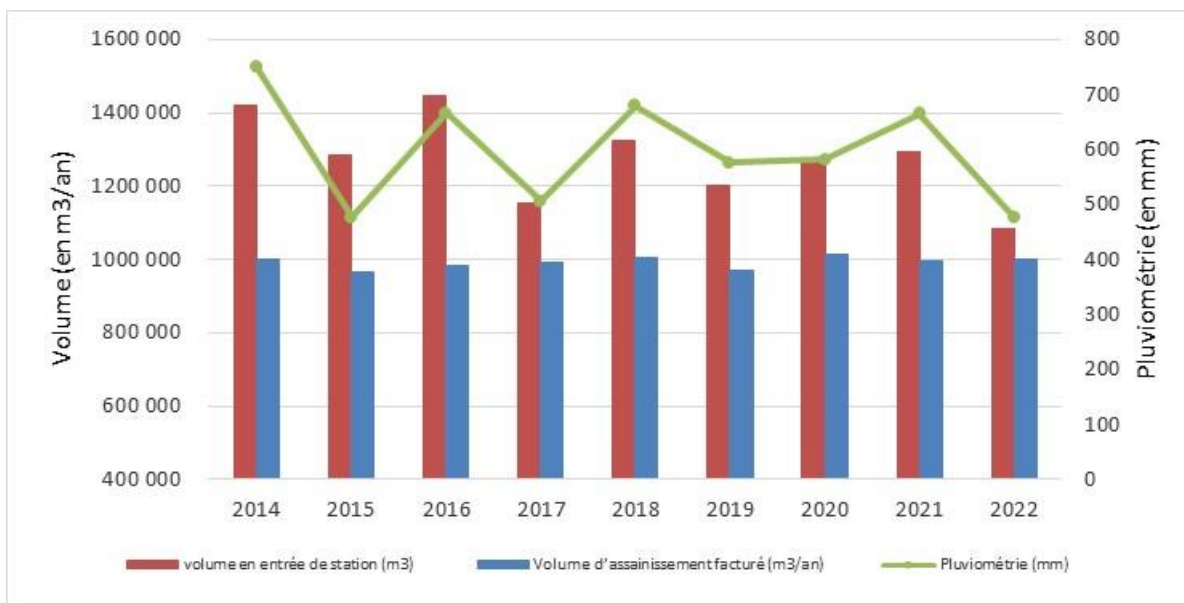


Figure 156 : Evolution des volumes reçus depuis 2014

3.6.3.2 Qualité des effluents rejetés

	Obligations de rejet de la nouvelle station (concentration)	Obligation de rejet de la nouvelle station (rendement)	Concentration rédhibitoire	
MES	30 mg/l	90 %	30 mg/l	<i>Moyenne journalière</i>
DBO₅	25 mg/l	80 %	40 mg/l	<i>Moyenne journalière</i>
DCO	90 mg/l	75 %	120 mg/l	<i>Moyenne journalière</i>
NH₄⁺	7 mg/l	-	10 mg/l	<i>Moyenne journalière</i>
NGL	15 mg/l	70 %	20 mg/l	<i>Moyenne annuelle</i>
Pt	1 mg/l	80 %	2 mg/l	<i>Moyenne annuelle</i>

Tableau 69 : Normes de rejet

Les résultats de conformité des bilans 24 h entrée/sortie réalisés par le prestataire de services sont les suivants :

- 100% sur le paramètre DBO₅ (12 bilans conformes /12)
- 100% sur le paramètre DCO (24 bilans conformes /24)
- 100% sur le paramètre MES (24 bilans conformes /24)
- 100% sur le paramètre NH₄⁺ (12 bilans conformes /12)
- 100% sur le paramètre NGL (12 bilans conformes /12)
- 100% sur le paramètre Pt (12 bilans conformes /12)

	2021			2022		
	Moyenne	Minimum	Maximum	Moyenne	Minimum	Maximum
Débit moyen (en m³/j)	3.340	1.213	9.431	3.027	1.931	10.521
MES (en mg/l)	3,3	2	6	3	2	5
DBO₅ (en mg/l)	5,3	3	9,5	3,2	3	4,5
DCO (en mg/l)	24,8	16	33	21	14	28
NH₄⁺ (en mg/l)	1,9	0,6	4,2	0,6	0,4	0,9
NGL (en mg/l)	3,8	2,2	6,3	3	1,9	4,9
Pt (en mg/l)	0,4	0,1	1,1	0,7	0,3	1,3

Tableau 70 : Concentrations de rejet

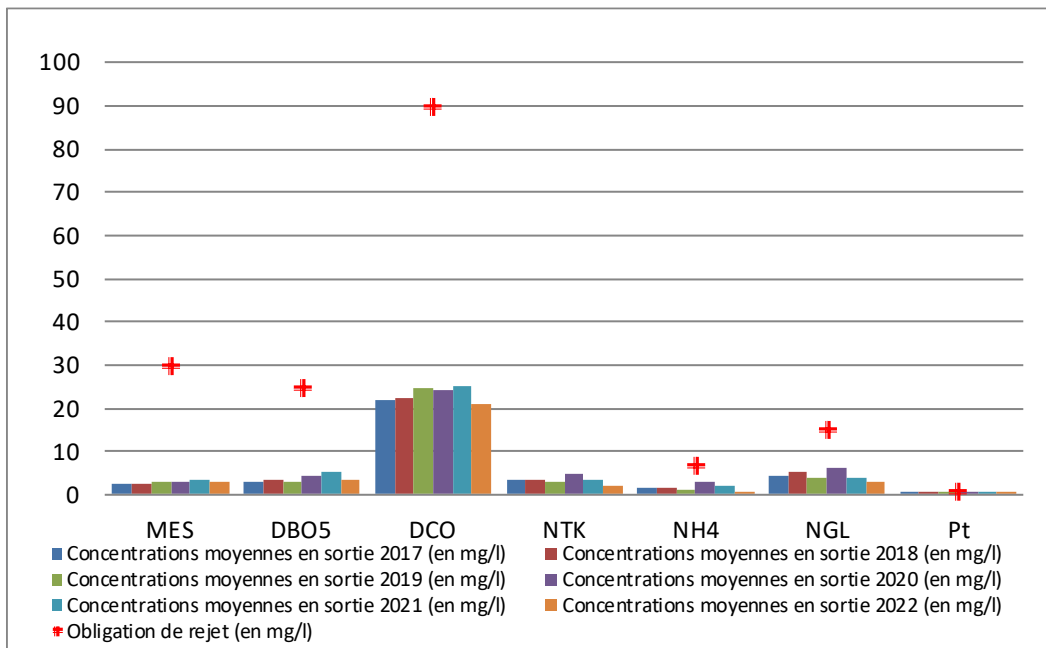


Figure 157 : Evolution des paramètres depuis 2017

Les flux en sortie de station respectent les valeurs réglementaires.

Les concentrations en sortie en 2022 sont légèrement en baisse par rapport à 2021.

	2021			2022		
	Moyenne	Minimum	Maximum	Moyenne	Minimum	Maximum
MES (en %)	98,5	95,6	99,5	98,6	84,4	99,5
DBO₅ (en %)	97,3	94,6	98,4	98,4	86,6	99
DCO (en %)	96,1	90,5	97,8	96,4	73,9	97,8
NTK (en %)	96,3	93,5	97,8	97,3	98,6	98,6
Pt (en %)	93,5	83,2	96,9	92,2	79,4	97,2

Tableau 71 : Rendement

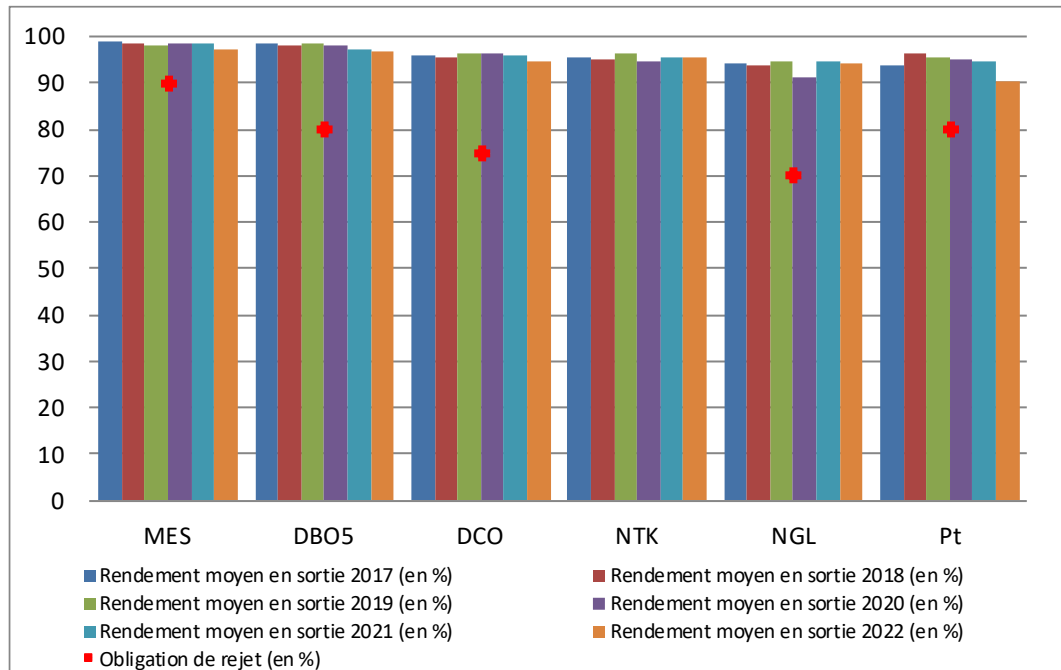


Figure 158 : Evolution des rendements depuis 2017

Les rendements moyens sont élevés et conformes aux exigences réglementaires.

La station présente de très bonnes performances épuratoires.

3.6.3.3 Boues produites

Les boues de la station sont déshydratées sur place et sont ensuite envoyées en méthanisation au centre de compostage de Reuil sur Brèche (60480).

	2021	2022	Evolution 2022 / 2021
Tonnage de boues produites	484 t MS	450 t MS	- 7 %

Tableau 72 : Quantité de boues produites

En 2022, la quantité de boues évacuées est en baisse par rapport à 2021, en cohérence avec la baisse de charge entrante sur la step.

Les boues respectent les teneurs réglementaires en chrome, zinc, nickel, cuivre (teneurs observées nettement inférieures aux valeurs réglementaires).

3.6.3.4 Sous-produits

	2021	2022	Evolution 2022 / 2021
Sables	NC	NC	- %
Refus de dégrillage	40,20 t	NC	- %

Tableau 73 : Production des sables et des refus de dégrillage

3.6.3.5 Réactifs

	2021	2022	Evolution 2022 / 2021
Chlorure ferrique	88,38 t	60,37 t	- 32 %
Polymère	13.329 kg	9.813 kg	- 26 %

Tableau 74 : Consommation de réactifs

En 2022, les consommations de réactifs sont en baisse par rapport à 2021, en lien avec la baisse des charges entrantes sur la step en 2022.

3.6.3.6 Énergie

	Energie (en kWh)	
	2021	2022
Janvier	83.132	81.092
Février	71.784	73.587
Mars	77.951	86.688
Avril	78.375	80.396
Mai	84.596	79.185
Juin	77.332	76.782
Juillet	71.464	76.554
Août	61.462	74.254
Septembre	61.217	69.948
Octobre	62.850	73.376
Novembre	65.492	72.225
Décembre	75.922	77.514
Total	871.577	921.589
Moyenne	72.631	76.799
Ratio (kW/m³ traité)	0,65	0,83

Tableau 75 : Consommation énergétique mensuelle

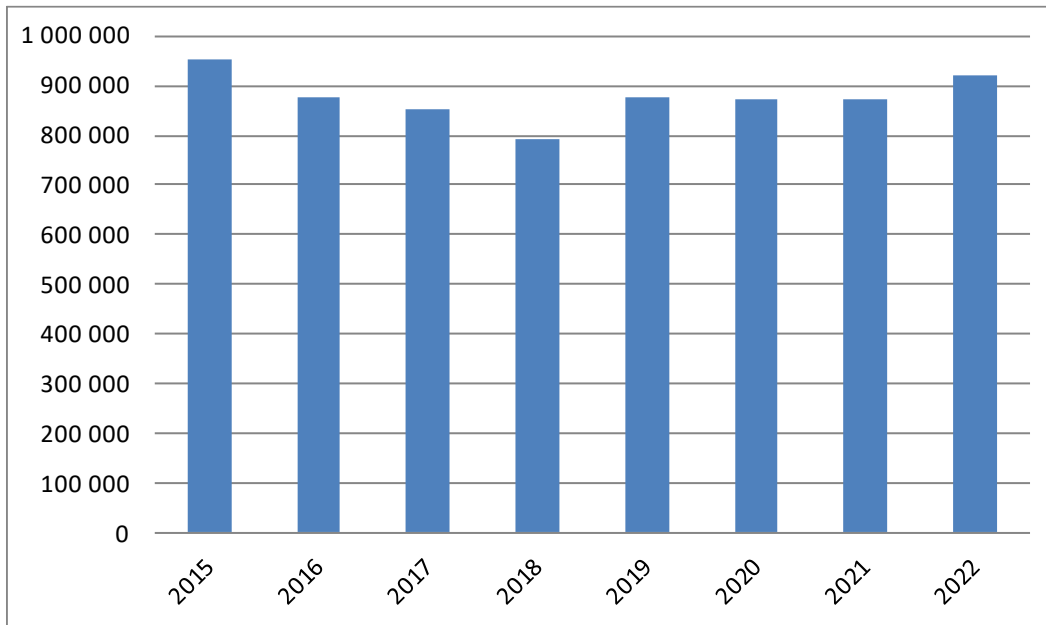


Figure 159 : Evolution de la consommation énergétique de la STEP (kW/mois) depuis 2015

La consommation d'énergie 2022 est en augmentation par rapport à 2021.

L'année 2018 était exceptionnellement basse en consommation énergétique (793.424 kWh).

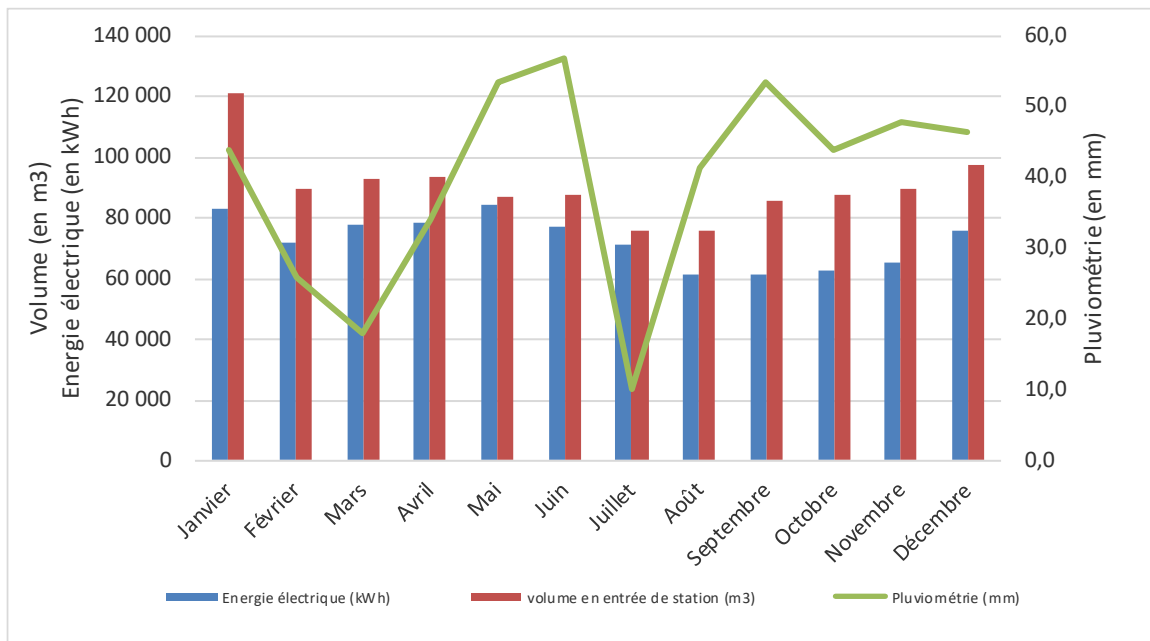


Figure 160 : Données énergétiques, volumétriques et pluviométrie 2022

3.6.4 TRAVAUX / AMENAGEMENTS 2022

Les principaux aménagements et travaux sur la station d'épuration en 2022 ont été les suivants :

Opération	Société	Montant
Renouvellement d'une pompe de relevage vers les prétraitements	VEOLIA	4.223,68 € HT
Reprise ponctuelle de garde-corps	VEOLIA	5.735,00 € HT
Entretien sur le dégrilleur	VEOLIA	1.199,66 € HT
Motoréducteur à graisses	VEOLIA	8.779,05 € HT
Maintenance sur les ponts-brosses	VEOLIA	54.892,18 € HT
Création d'une plate-forme d'accès aux pompes d'extraction des boues (*)	VEOLIA	10.681,00 € HT
Remise en état de la chaîne d'arrêt d'urgence du pont racleur des clarificateurs	VEOLIA	3.124,97 € HT
Entretien des 2 ponts racleurs	VEOLIA	1.361,92 € HT
Débitmètre d'eaux traitées	VEOLIA	2.711,82 € HT
Renouvellement d'une pompe du poste toutes eaux	VEOLIA	3.797,30 € HT
Réparation du poste d'eau industrielle	VEOLIA	1.677,60 € HT
Canalisations d'alimentation des centrifugeuses (boues et polymère)	VEOLIA	7.375,20 € HT
Entretien des blocs motoréducteur	VEOLIA	2.765,92 € HT
Réparation du portail	VEOLIA	4.485,80 € HT
Acquisition d'un transpalette	VEOLIA	3.120,00 € HT
Renouvellement des bouées de secours	VEOLIA	2.729,43 € HT
Dératisation	VEOLIA	1.676,00 € HT
Travaux d'électricité	VEOLIA	3.556,92 € HT
Fourniture et pose de sondes radar	VEOLIA	2.840,00 € HT
Ancien compresseur à sables remise en état	VEOLIA	1.623,12 € HT
	Total	128.356,57 € HT

Tableau 76 : Liste des travaux et aménagements sur la step en 2022

(*) Prestation qui sera réalisée en 2023

Ce montant annuel est cohérent avec le plan de renouvellement annuel d'une STEP (station d'épuration) de cette taille. A noter que chaque année, une somme conséquente est allouée à la maintenance des ponts-brosses de la STEP, équipement clé pour le traitement des effluents.



Figure 161 : Motoréducteur à graisses (VEOLIA)



Figure 162 : Canalisations d'alimentation des centrifugeuses (VEOLIA)



Figure 163 : Bouées de secours (VEOLIA)



Figure 164 : Motoréducteur dégrilleur (VEOLIA)

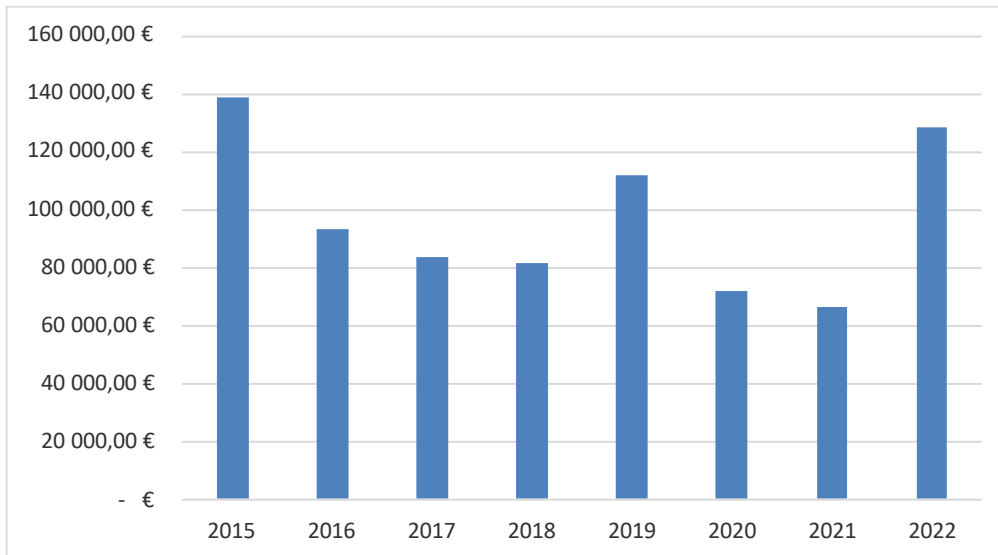


Figure 165 : Evolution du montant annuel des principaux travaux aménagements sur la station d'épuration depuis 2015

L'année 2015 avait été marquée par le renouvellement du dégrilleur et l'installation d'un débitmètre sur la canalisation de by-pass.

3.6.5 RSDE

Conformément à la réglementation (note technique du 12 août 2016), en 2018-2019, 6 campagnes de recherche des micropolluants dans les eaux brutes et les eaux traitées de la station d'épuration ont été réalisées.

15 substances significatives ont été trouvées :

Substance	Eau brute	Eau traitée
4-nonylphenols ramifiés	X	
Aclonifène	X	
Benzo(a)pyrène	X	
Benzo(b)fluoranthène	X	
Benzo(g,h,i)pérylène	X	
Benzo(k)fluoranthène	X	
Cuivre	X	
Cyperméthrine	X	
Di(2-ethylhexyl)phtalate	X	
Dichlorvos	X	
Diflufenicanil		X
Fluoranthène	X	
Zinc	X	X
Somme des heptachlore et heptachlore epoxyde	X	
Somme Nonylphénols et éthoxylates de nonylphénols	X	

Figure 166 : Liste des substances significatives retrouvées

Entrée de station :

Les substances ont été retrouvées significativement sur au moins 50% et plus des campagnes réalisées, excepté pour l'aclonifène et le dichlorvos qui n'ont été retrouvés significativement que sur 17 % des campagnes.

Sortie de station :

Le zinc a été retrouvé à chaque campagne. Le diflufenicanil n'a été retrouvé significativement que lors d'une campagne (en juin), il est à noter qu'il n'était pas présent significativement en entrée de station.

Diagnostic amont 2019

15 substances significatives

2 Métaux

5 HAP

4 pesticides :

Cyperméthrine

(Insecticide)

Aclonifène

(Herbicide)

Dichlorvos

(Insecticide)

Diflufenicanil

(Herbicide)

Somme des heptachlore

et heptachlore epoxyde

(Nouveaux pesticides directive 2013/39/EU)

Di(2-ethylhexyl)phtalate ou DEHP

(Augmente la flexibilité des plastiques)

4-nonylphénols ramifié, nonylphénols et

éthoxylates de nonylphénols

(Détergents et engrais)

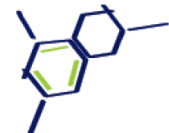


Figure 167 : Identification des domaines d'activité des substances significatives

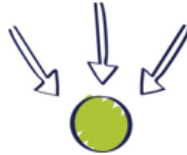
Suite aux analyses RSDE, le diagnostic amont a été réalisé en 2021 afin d'identifier l'origine des émissions de micropolluants.



1 **Cartographie du réseau**

bassins, types de réseau,
occupation des sols

2



2 **Identification des émissions potentielles**

de micropolluants
par type de contributeur et
par bassin

3



3 **Proposition d'actions**

- Réduction avec calendrier
- Certaines actions doivent être mises en œuvre l'année suivant la réalisation du diagnostic
- Identification des micropolluants pour lesquels aucune action n'est possible

Figure 168 : Découpage des étapes du diagnostic amont

La restitution du RSDE s'est déroulée en 2022. Une campagne de mesure a été réalisée sur 11 points du réseau de collecte du territoire de la CCLVD et a permis d'établir des cartes pour chaque famille de substances.

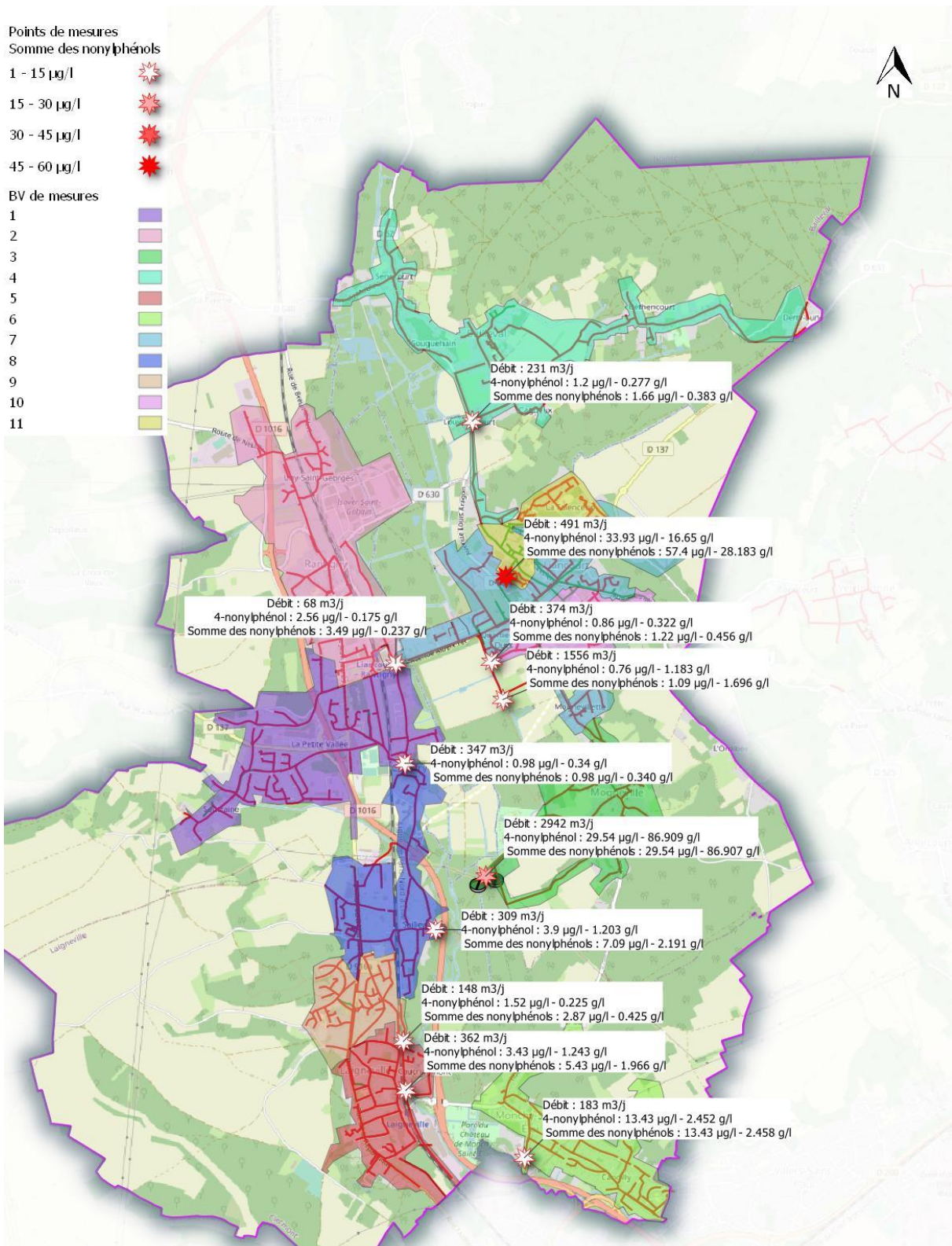


Figure 169 : Cartographie des résultats de la campagne de mesures – Nonylphénols

Enfin, un plan d'action a été proposé afin de réduire ces substances.

	Type d'actions	N° action	Estimation coûts	Niveau de mise en œuvre	Efficacité de l'action	Priorité de l'action	Échéance / Fréquence	
Prévention	Communication / Sensibilisation des professionnels (artisans, industriels, agriculteurs, professionnels de santé) :							
	<ul style="list-style-type: none"> • Etablissement d'un dialogue avec les établissements de santé sur l'écologisation des pratiques • Sensibilisation des agriculteurs pour promouvoir les changements de pratiques ou de systèmes agricoles • Sensibilisation des industriels/artisans à la problématique des micropolluants et de la ressource en eau • Mise en place d'une communication sur la collecte des produits dangereux et phytosanitaires 	P.10 P.13 P.14 P.9	Non chiffrable à ce stade Non chiffrable à ce stade Non chiffrable à ce stade Pas de coût supplémentaire	Difficile Modérée Facile Facile	Modérée Modérée Modérée Modérée	Importante Importante Importante Moyenne	Moyen terme Moyen terme Moyen terme Moyen terme	
	Communication / Sensibilisation des collectivités et particuliers :							
	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion de restitution des résultats de l'étude auprès des élus du territoire • Éducation à la citoyenneté dans les établissements d'enseignement • Sensibilisation et prévention du grand public • Prévention et sensibilisation aux rejets domestiques de produits phytosanitaires • Information et sensibilisation aux "mauvais rejets" (restes de peinture, médicaments périmés, huiles...) • Prévention et sensibilisation aux rejets domestiques de métaux • Mise en place d'une communication sur la collecte des produits dangereux et phytosanitaires • Visites de la station d'épuration 	P.1 P.4 P.5 P.6 P.7 P.8 P.9 P.3	≈ 1 200€ Non chiffrable à ce stade Non chiffrable à ce stade Non chiffrable à ce stade Non chiffrable à ce stade Non chiffrable à ce stade Pas de coût supplémentaire Non chiffrable à ce stade	Facile Modérée Modérée Facile Facile Facile Facile Facile	Modérée Faible Modérée Modérée Modérée Modérée Modérée Faible	Moyenne Moyenne Moyenne Moyenne Moyenne Moyenne Moyenne Moyenne	Court terme Court terme Court terme Court terme Court terme Court terme Moyen terme Long terme	
	Actions auprès des industriels :							
	<ul style="list-style-type: none"> • Envoi de formulaires/questionnaires aux 37 industriels prioritaires • Visites approfondies des industriels/artisans suite à l'envoi/retour des questionnaires • Mise en place de convention avec industriels/artisans incluant dans les analyses les substances faisant l'objet du diagnostic amont • Sensibilisation et suivi des actions collectives sur la gestion de la collecte des effluents concentrés toxiques ou gras 	P.15 P.16 P.17 P.18	Non chiffrable ≈ 9 250€HT ≈ 14 800€HT Non chiffrable à ce stade	Facile Facile Modérée Difficile	Forte Forte Forte Modérée	Importante Importante Importante Importante	Moyen terme Moyen terme Moyen terme Moyen terme	
	Actions de suivi du milieu :							
	<ul style="list-style-type: none"> • campagne de suivi des micropolluants en réseau tous les 2 ans. • Mise en place (continuité) d'un dispositif de suivi de la qualité des milieux (eaux souterraines, eaux de surface, milieux aquatiques) 	P.19 P.2	≈ 19 500 €HT Dépend du dispositif	Facile Difficile	Modérée Modérée	Importante Moyenne	Court terme Moyen terme	
	Actions auprès des agriculteurs :							
	Études générales ou globales à visée opérationnelle, études de connaissance de la biodiversité des sols agricoles en lien avec la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques et expérimentations de pratiques agricoles	P.12	Non chiffrable à ce stade	Difficile	Faible	Moyenne	Moyen terme	
	Coût des actions de prévention chiffrables :				44 750.00 €HT			

	Type d'actions	N° action	Estimation coûts	Niveau de mise en œuvre	Efficacité de l'action	Priorité de l'action	Échéance / Fréquence
Réduction	Industriels - Visites conformité des 37 établissements prioritaires	R.12 14 15 16 18 20 21 22 23 24	55 500 €	Modérée	Forte	Importante	Court terme
	Industriels - Visites conformité d'établissements non prioritaires (10 établissements)	R.13 17 19	15 000 €	Modérée	Modérée	Moyenne	Moyen terme
	Industriels - Etudes et Travaux						
	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes de réduction, maîtrise des rejets • Proposition de solutions aux entreprises déjà identifiées • Travaux relatifs aux actions spécifiques de réduction d'un flux de micropolluants • Travaux d'installation de dispositifs de collecte, d'épuration ou de prétraitement • Diminution des pollutions liées au transports • Travaux de mise en place des technologies propres • Mise en place et contrôle des dispositifs de récupération et traitement sur les nouveaux projets urbains lors de l'instruction du permis de construire 	R.26 R.25 R.27 R.29 R.34 R.11 R.36	Non chiffrable à ce stade Non chiffrable à ce stade Non chiffrable à ce stade Non chiffrable à ce stade Non chiffrable à ce stade Non chiffrable à ce stade Dépend de la solution envisagée	Modérée Difficile Difficile Difficile Difficile Difficile Modérée	Modérée Forte Forte Forte Modérée Forte Forte	Importante Importante Moyenne Importante Moyenne Moyenne Moyenne	Moyen terme Moyen terme Moyen terme Moyen terme Moyen terme Moyen terme Moyen terme
	Agriculteurs - Etudes et Travaux						
	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement de postes phytosanitaires (locaux de stockage, aire de remplissage et lavage...) • Investissements réalisés dans le cadre de la déclinaison régionale du plan Écophyto II • Formation des agriculteurs aux bonnes pratiques en matière d'usages des produits phytosanitaires • Changements de pratiques ou de systèmes agricoles • Investissements liés à la transformation et la commercialisation de produits agricoles à bas niveau d'intrants sur les territoires à enjeu 	R.5 R.6 R.7 R.8 R.9	Dépend de la solution envisagée Non chiffrable à ce stade Non chiffrable à ce stade Non chiffrable à ce stade Non chiffrable à ce stade	Facile Difficile Modérée Difficile Difficile	Modérée Forte Faible Forte Modérée	Moyenne Moyenne Moyenne Moyenne Moyenne	Moyen terme Moyen terme Moyen terme Long terme Moyen terme
	Particuliers - Etudes et Travaux						
	<ul style="list-style-type: none"> • Familles "pilotes" • Études de mise en conformité des habitations existantes identifiées non conformes • Travaux de mise en conformité des habitations existantes identifiées non conformes 	R.1 R.2 R.3	Non chiffrable à ce stade Non chiffrable à ce stade Non chiffrable à ce stade	Modérée Modérée Difficile	Faible Modérée Forte	Moyenne Moyenne Moyenne	Court terme Moyen terme Moyen terme
	Collectivité(s) - Etudes et Travaux						
	<ul style="list-style-type: none"> • Solutions de gestion de l'espace public (formation, nouveaux équipements, gestion différenciée, ...) • Études et travaux assurant la création de centres collectifs de regroupement ou de valorisation de la matière contenue dans les boues et effluents concentrés • Etudes équipements de réduction des rejets de polluants urbains par temps de pluie en place • Travaux : <ul style="list-style-type: none"> ○ Réduction des surfaces imperméabilisées ○ Réduire les rejets de polluants urbains par temps de pluie ○ Mise en place et contrôle des dispositifs de récupération et traitement sur les nouveaux projets urbains lors de l'instruction du permis de construire 	R.4 R.10 R.30 R.31 R.32 33 35 R.36	Dépend de la solution envisagée Non chiffrable à ce stade Non chiffrable à ce stade Dépend de la solution envisagée Dépend de la solution envisagée Dépend de la solution envisagée	Facile Difficile Modérée Difficile Difficile Modérée	Forte Forte Modérée Forte Forte Forte	Importante Moyenne Moyenne Moyenne Moyenne Moyenne	Moyen terme Long terme Moyen terme Moyen terme Moyen terme Moyen terme

Tableau 77 : Tableau de synthèse du plan d'actions

Par ailleurs, des prochaines campagnes devront être réalisées en 2023, 2028 et 2034.

3.6.6 CONCLUSION

L'ancienne station d'épuration présentait des carences structurelles et n'était pas en mesure de répondre aux exigences de qualité et de fiabilité demandées par les nouveaux textes réglementaires.

La nouvelle station d'épuration a été mise en service en octobre 2008, les capacités épuratoires en 2022 sont très bonnes et équivalentes à celles des années précédentes.

3.7 ACHATS DES GROS MATERIELS

En 2019, un marché de fournitures pour les pièces d'adduction d'eau potable, d'assainissement et de défense incendie a été créé et a été attribué aux entreprises suivantes :

- Lot 1 « assainissement » : SOCCA pour un montant annuel de 29.578,28 € HT
- Lot 2 « adduction eau potable » : SOCCA pour un montant annuel de 321.825,47 € HT
- Lot 3 « fontainerie » : SOCCA pour un montant annuel de 198.009,81 € HT
- Lot 4 « regard de comptage » : HYDROMECA pour un montant annuel de 47.035,49 € HT

Ce marché est établi pour **une durée d'un an renouvelable 1 fois**.

Désormais, les tampons et boîtes de branchements d'assainissement sont marqués avec le logo de la CCLVD.



Figure 170 : Tampons et boîtes de branchement logotés CCLVD et marqués EU

En 2020, il y a eu l'acquisition d'une nouvelle caméra d'inspection des réseaux (destinée aux faibles diamètres réseaux et aux branchements) pour un **montant de 11.140,00 € HT** (société HYDROVIDEO). Elle permet d'identifier en régie les problèmes ponctuels pouvant être rencontrés sur les branchements et canalisations.



Figure 171 : Caméra

3.8 SIG

La poursuite de saisie des réseaux d'assainissement s'est déroulée en 2022, après recalage des réseaux existants par 1Spatial (pour un **montant de 11.222 € HT**).

Concernant la partie CCASS (Contrôle de Conformité Assainissement), les agents poursuivent leur saisie en base de données sur le logiciel libre Open Source QGis. Les contrôleurs assainissement sont désormais totalement autonomes dans la réalisation de leurs contrôles et de leur saisie.

Pour rappel, les plans pour les contrôles de conformité assainissement (CCASS) étaient réalisés jusqu'en 2021 à la main. La responsable SIG a créé, via le logiciel QGis, un projet pour les CCASS. Ceci a permis notamment :

- De réaliser les plans numériquement
- De créer des données structurées spatialisées qui permettront par la suite (dès 2020 ou 2022) l'analyse spatiale et statistique des diagnostics réalisés dans l'année.
- De sortir des synthèses cartographiques en amont de certains travaux qui permet d'avoir une vision de l'existant
- D'optimiser le travail avant la saisie dans INCOM

A partir des données existantes, sont également réalisés le plan de curage annuel, le suivi des demandes de curage et ITV.

3.9 BILAN ET PERSPECTIVES DES ETUDES ET TRAVAUX DU SERVICE ASSAINISSEMENT

3.9.1 BILAN 2022

Création de nouveaux réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales :

- Sentier de l'abbé Ferry à Liancourt

Postes :

- Finalisation des travaux de traitement anti H₂S sur 7 postes du territoire de la CCLVD
- Renouvellement de diverses pompes

STEP :

- Maintenance sur les ponts-brosses
- Renouvellement des canalisations d'alimentation des centrifugeuses (boues et polymère)
- Renouvellement/entretien de moto-réducteurs
- Renouvellement de diverses pompes (pompes d'extraction des boues, ...)
- Renouvellement de diverses sondes
- Divers travaux de sécurisation (garde-corps, bouées, ...)
- Renouvellement de l'arrêté préfectoral d'autorisation de rejet de la step

Restitution du diagnostic amont

Restitution de l'audit sécurité et de l'étude de faisabilité des systèmes d'information industrielles des installations eau et assainissement communautaires

Poursuite de l'amélioration de la collecte (inversion de branchements notamment)

Démarrage des travaux de requalification de l'avenue du général de Gaulle / Place Chanoine Snejdarek / Ruelle Niville à Liancourt

Lancement des études pour les travaux réseaux et voirie Rue de la République à Laigneville

Lancement des études pour les travaux de requalification de la rue Victor Hugo et de la place de la Rochefoucauld à Liancourt

Lancement des études pour la création de la desserte en assainissement du hameau de l'Ordibée à Mogneville

SIG :

- Poursuite de l'informatisation des plans de contrôles d'assainissement collectif

3.9.2 PERSPECTIVES 2023

Renouvellement/Réhabilitation du réseau d'eaux usées et d'eaux pluviales :

- Ruelle Duvoy à Liancourt
- Ruelle des grangettes à Liancourt

Création de nouveaux réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales :

- Rue de la Varenne à Mogneville (rétrocession)
- Rue Jean Jaurès / Chemin du marais à Liancourt (mise en œuvre de la révision du zonage d'assainissement)
- Rue Pierre Curie à Liancourt (mise en œuvre de la révision du zonage d'assainissement)
- Rue Henri Leclerc à Laigneville
- Ruelle Monhomme à Liancourt

Postes :

- Renouvellement de diverses pompes et sondes
- Travaux d'optimisation du pompage sur le PR PARMENTIER à Rantigny

STEP :

- Maintenance sur le dégrilleur
- Maintenance sur les ponts-brosses
- Reprise de la tuyauterie d'injection du chlorure ferrique
- Travaux de sécurisation (création de plusieurs plates-forme d'accès aux équipements)
- Renouvellement de diverses pompes et sondes

Etudes pour les travaux de sécurisation des systèmes d'information industrielles des installations eau et assainissement communautaires

Poursuite de l'amélioration de la collecte (inversion de branchements)

Finalisation des travaux de requalification de l'avenue du général de Gaulle / Place Chanoine Snejdarek / Ruelle Niville à Liancourt

Réalisation des travaux réseaux et voirie Rue de la République à Laigneville

Réalisation des travaux de requalification de la rue Victor Hugo et de la place de la Rochefoucauld à Liancourt

Travaux d'assainissement du hameau de l'Ordibée à Mogneville

Lancement des études pour travaux réseaux et voirie Fontaine St Maur à Bailleval

Lancement du diagnostic permanent / lancement de la mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement

SIG :

- Dématérialisation complète de la procédure de contrôle d'assainissement collectif (notamment la rédaction du rapport accompagnant le plan)

Etude tarifaire de l'eau et de l'assainissement pour la mise en place d'une tarification progressive.

4 DEMARCHE ISO 14001

En novembre 2012, la remise du certificat Qualité Sécurité Environnement a été réalisée sur la STEP à l'initiative de la SAUR (prestataire à l'époque). Cette certification permet notamment la mise en place de procédures et le

test de procédures d'urgence sur la STEP et les réseaux. Elle a également pour objectif l'amélioration continue notamment sur les aspects hygiène, sécurité et environnement sur les installations d'assainissement (STEP, réseaux, postes de refoulement).

Sur sa période d'exploitation des installations, SUEZ a poursuivi conformément au contrat de prestations de service la démarche ISO 14001.

En 2021, un nouveau prestataire VEOLIA est arrivé et doit mettre en place cette démarche qualité.

Par ailleurs, il n'y a pas eu de simulation de situations d'urgence ou de situation d'urgence réelle rencontrée.

5 MISE EN PLACE DE LA PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)

Le Conseil Communautaire a voté en mars 2010 la mise en place de la PRE (devenue par la suite la PFAC).

Suite à l'ordonnance du 16/11/2011 relative à la définition des surfaces de plancher prises en compte dans le droit de l'urbanisme, le terme de « SHON » n'existe plus depuis le 01/03/2012 et est remplacé par la surface de plancher.

Ainsi, les modalités de calcul de la Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE) votées le 11/03/2010 par le Conseil Communautaire ont été revues lors de la séance du 12 avril 2012 puis lors de la séance du 01/10/2013. La PRE est calculée en se basant sur la surface de plancher déclarée dans le permis de construire et non plus sur la SHON.

La participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) a été créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 (1) n° 2012-354 du 14 mars 2012 pour permettre le maintien du niveau actuel des recettes des services publics de collecte des eaux usées et pour satisfaire les besoins locaux d'extension des réseaux, notamment dans les zones de développement économique ou urbain.

Elle est destinée à remplacer la participation pour raccordement à l'égout (PRE), supprimée en tant que participation d'urbanisme liée au permis de construire à compter du 1^{er} juillet 2012, dans le cas où les communes n'ont pas voté le taux majoré pour des raisons d'assainissement pour la taxe d'aménagement (ce qui est le cas sur le territoire de la Communauté de Communes du Liancourtois).

Comme la PRE, la PFAC est due par les propriétaires des immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public d'assainissement pour tenir compte de l'économie qu'ils réalisent en leur évitant la mise en place d'une installation d'assainissement individuelle réglementaire. Elle s'élève au maximum à 80 % du coût de fourniture et pose d'une telle installation ; le coût du branchement est déduit de cette somme. Son fait générateur est la date de raccordement au réseau collectif.

La participation n'est pas due uniquement pour les immeubles édifiés postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte, mais le sera également pour les immeubles existants qui font l'objet d'extension ou de réaménagement, dès lors que ce raccordement génère des eaux usées supplémentaires (les extensions type vérandas, stationnements... sont donc exonérées de la PFAC).

Les redevables de la nouvelle participation pour le financement de l'assainissement collectif sont donc les propriétaires au moment du raccordement, en-dehors de toute autorisation d'urbanisme.

La nouvelle participation pour le financement de l'assainissement collectif peut être exigée pour les immeubles raccordés au réseau public de collecte des eaux usées à compter du 1^{er} juillet 2012, sauf si les propriétaires de ces immeubles ont déjà versé la participation pour raccordement à l'égout.

La PFAC représente une recette de 110 662.62€ (79.260,05€ pour l'année 2021).

La taxe communautaire représente une recette de 19 440.42€ (8.521,73€ pour 2021) soit au total une recette globale de 130 103.04€ (87.781,78€ en 2021)

Pour l'année 2020 cela représentait une recette de 110.783,02 € (154.791,11 € pour 2019, 266.724,51 € HT en 2018).

6 RÉCLAMATIONS CLIENTS

L'arrêté du 02 mai 2007 relatif aux indicateurs de performance des services impose le reporting des **réclamations écrites** de toute nature, à l'exception de celles relatives au prix.

Pour l'année 2022, pour l'assainissement collectif, il y a eu **12 courriers, mails, fax de réclamations ou informations** ont été reçus. Les dossiers fuite ont été comptabilisés dans l'eau.

Les principales réclamations portent sur la participation à l'assainissement collectif, les contrôles de conformité et les problèmes d'évacuation et d'odeurs.

	2021	2022
Bailleval	-	1
Cauffry	2	-
Labruyère	-	1
Laigneville	2	2
Liancourt	3	5
Mogneville	1	-
Monchy Saint Eloi	-	2
Rantigny	3	-
Rosoy	-	-
Verderonne	-	1
Total	11	12

Tableau 78 : Nombre de réclamation par commune

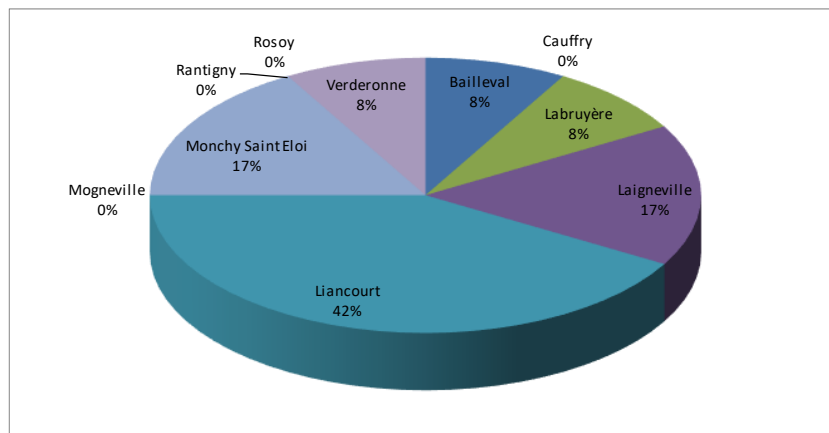


Figure 172 : Répartition des réclamations sur le territoire de la CCLVD

Le nombre de réclamation en 2022 est resté stable par rapport à 2021 (11 en 2021, 14 en 2020 - 32 en 2019 - 56 en 2018 et 79 en 2017).

Le taux de réclamation pour 1.000 abonnés en 2022 est de **1,2** (1.1 en 2021 ; 1,5 en 2020).

Aucun usager en 2022 (2 en 2021, 2 en 2020 et 3 en 2019) n'a saisi la médiation de l'eau. Un dossier est toujours en cours de traitement.

La Médiation de l'Eau a pour but de favoriser le règlement amiable des litiges qui peuvent survenir entre les consommateurs et les services publics d'eau et d'assainissement.

Indépendant et impartial, le Médiateur de l'Eau est chargé de rapprocher les points de vue pour ouvrir la voie à une solution amiable et éviter ainsi de recourir à un tribunal.

7 BILAN DES ANIMATIONS ASSAINISSEMENT / COMMUNICATION

7.1 CLASSES D'EAU

7 visites de la Station d'épuration ont été réalisées en 2022 (4 visites en 2021) En raison de la Pandémie, aucune visite de la Station d'Épuration n'a été réalisée en 2020. Pour autant 15 visites étaient initialement prévues. En 2019, 8 visites de la station d'épuration de Monchy-Saint-Eloi ont été réalisées dans le cadre de classes d'eau en partenariat avec SUEZ (Laigneville et Monchy-Saint-Eloi). En 2018, elles étaient de 5.

7.2 COMMUNICATION / SENSIBILISATION

Au même titre que l'eau potable, les informations liées à l'assainissement ont été relayées via les supports de communication suivants : le Mag de la Vallée dorée, la Lettre l'Echo de la Vallée dorée, les courriers, le site internet, facebook, twitter.

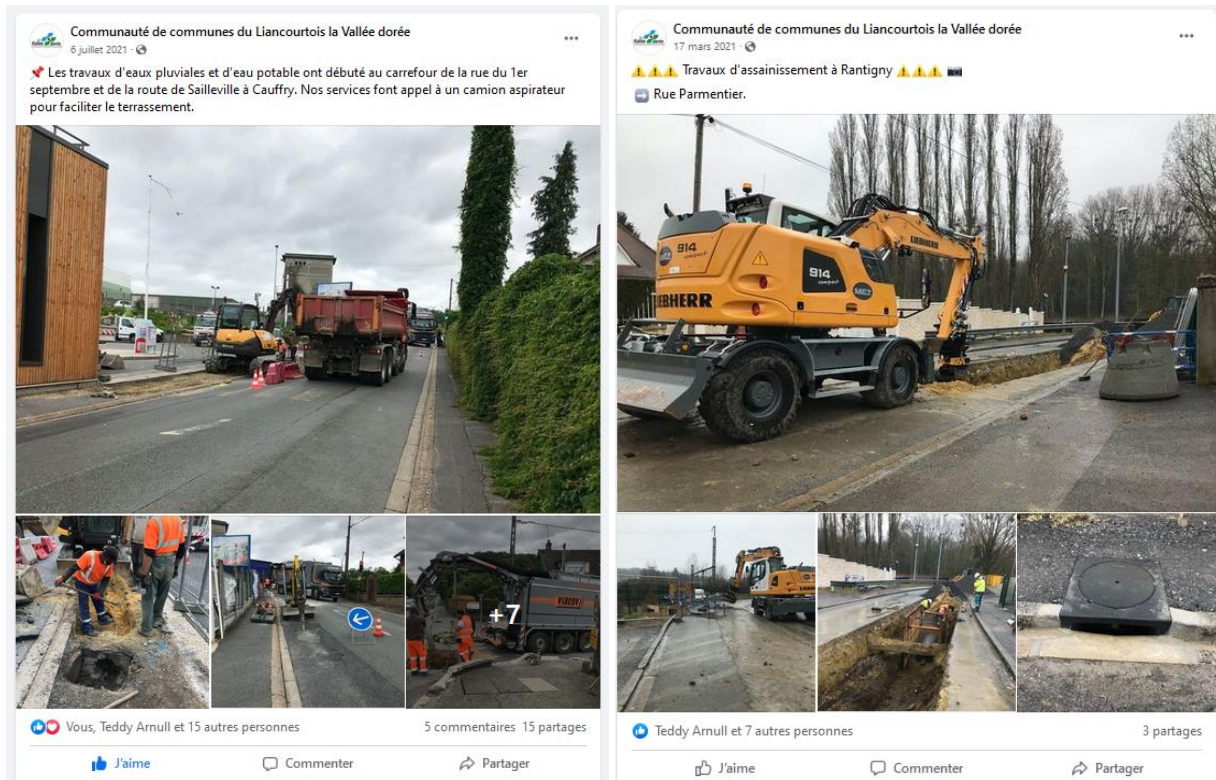


Figure 173 : Exemple de communication Facebook

8 INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

8.1 PRIX DE L'ASSAINISSEMENT

Il y a une tarification unique pour tous les abonnés, domestiques ou industriels. Les gros consommateurs d'eau bénéficient d'abattements réglementaires au-delà de 6.000 m³/an pour les redevances Agence de l'Eau.

Les éléments constitutifs du prix de l'eau sur l'exercice 2022 sont les suivants :

- l'abonnement forfaitaire,
- le prix de l'assainissement est constitué de la taxe d'assainissement et de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'eau,
- TVA à 10 %.

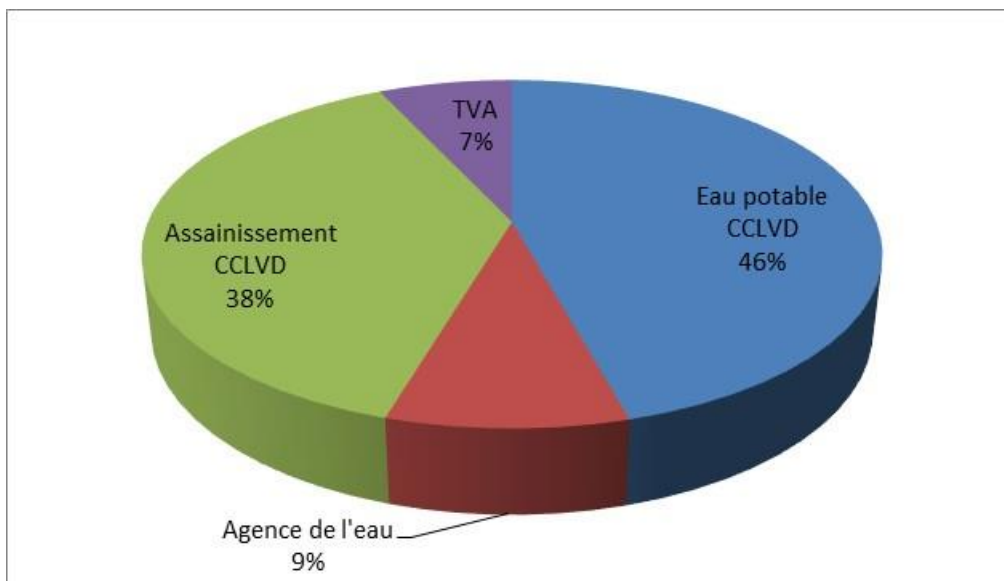


Figure 174 : Répartition du prix de l'eau pour un abonné (abonnement + consommation)

Pour 2022, le prix est resté identique à 2021. Le montant pour une facture type de 120 m³ est de **667,67 € TTC** (parts eau et assainissement, avec l'ensemble des taxes Agence de l'Eau et l'abonnement).

Les montants des différents paramètres de 2021 à 2022 sont indiqués en **Annexe 2**.

La note d'information de l'Agence de l'Eau relative aux redevances et à leur programme est présentée en **Annexe 3**.

En 2022 comme en 2021, le prix au m³ de l'eau et de l'assainissement sur la base d'une facture de 120 m³ s'élevait à **5,56 € par m³ TTC** (abonnement compris).

8.2 COMMENTAIRES SUR L'ÉVOLUTION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT

8.2.1 BAILLEVAL, CAUFFRY, LABRUYERE (DEMI-LUNE), LAIGNEVILLE, LIANCOURT, MOGNEVILLE, MONCHY SAINT ELOI, RANTIGNY, ROSOY, VERDERONNE

L'ensemble des abonnés des 10 communes de la Communauté de communes paient le même prix de l'eau et d'assainissement.

Cf. **annexe 2**.

8.2.2 ROSOY, VERDERONNE ET LABRUYERE (BAS)

Pour le transport et le traitement des eaux usées de Rosoy, Verderonne et une partie de Labruyère, SUEZ adresse à la CCLVD 2 factures par an pour l'acheminement et le traitement de ces eaux en dehors de la CCLVD (Pont Ste Maxence et Sacy-le-Grand).

La part reversée par la Communauté de communes au délégataire gérant les stations et réseaux de Sacy-le-Grand (SMECTEUR) et de Pont-Sainte-Maxence (SITTEUR) pour le transport et le traitement des eaux usées de Labruyère, Rosoy et Verderonne est la suivante :

8.2.2.1 Rosoy et Verderonne

	2021	2022	Evolution
Transport	0,2713 € HT/m ³ puis 0,2701 puis 0.2830	0,2791 € HT/m ³ puis 0,3030	7.07 %
Traitement (STEP Pont Sainte Maxence)	0,67 € HT/m ³ puis 0,66 puis 0.6960	0,6780 € HT/m ³ puis 0,7380	6.03 %
Part SITTEUR	0,30 € HT/m ³	0,30 € HT/m ³	0 %
Total	1,2413 € HT/m³ puis 1,279	1,2571 € HT/m³ puis 1,341	4.85 %

Tableau 79 : Prix de l'assainissement pour les usagers de Rosoy et Verderonne

Certaines prestations sont payées directement par la CCLVD au Syndicat des Eaux de Cinqueux pour le transfert des eaux (de l'ordre de 8.600 € HT).

Ce prix de transport et de traitement représente 66.6 % du montant de la redevance assainissement de 2.0449 € HT / m³ payée par les abonnés de la Communauté de communes du Liancourtois (62.5% en 2021).

8.2.2.2 Labryère

	2021	2022	Evolution
Traitement (STEP Sacy le Grand)	1,0816 puis 1,1019 puis 1.1165 € HT/m ³	1,1454 puis 1,1977 € HT/m ³	+ 7.27%
Part SMECTEUR	0,15 € HT/m ³	0,15 € HT/m ³	0%
Total	1,2316 puis 1,2665 HT/ m³	1,2954 puis 1,3477 HT/ m³	+6.4%

Tableau 80 : Prix de l'assainissement pour les usagers de Labryère

Ce prix de traitement représente 65.9 % du montant de la redevance assainissement de 2,0449 € HT / m³ payée par les abonnés de la Communauté de communes du Liancourtois (60.2 % en 2021).

8.3 COMPTE ADMINISTRATIF : ASSAINISSEMENT

8.3.1 RECETTES D'EXPLOITATION

En 2022, les recettes de fonctionnement hors taxes s'élevaient **5.838.178,88 € HT** (+ 3,8 % /2021).

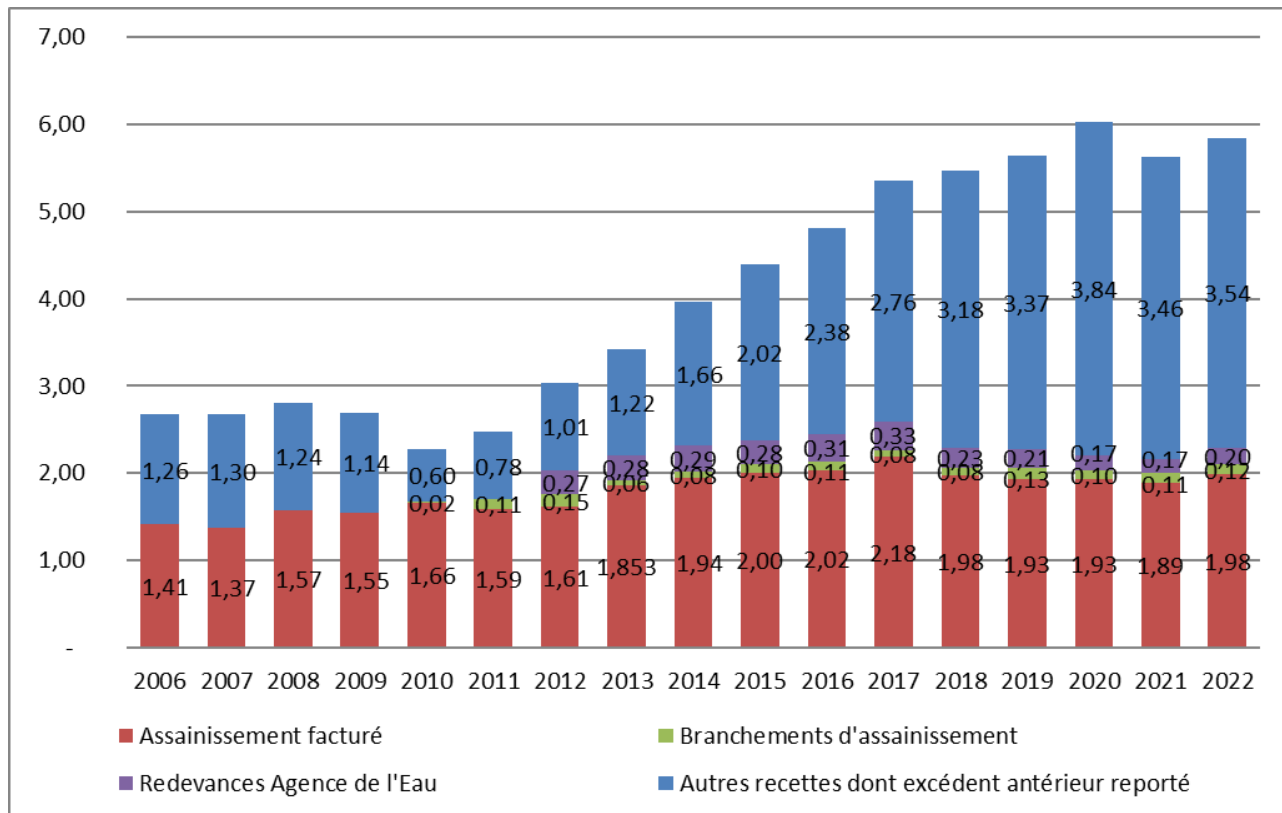


Figure 175 : Evolution des recettes d'exploitation (millions € HT)

		2021	2022	Evolution
042	Opérations d'ordre entre section	138.529,90 € HT	138.529,90 € HT	0 %
70	Produits des services du domaine	2.438.123,47 € HT	2.585.947,52 € HT	6,1 %
74	Dotations, subventions, participations	184.420,23 € HT	178.300,18 € HT	- 3,3 %
75	Autres produits de gestion courante	1.135,17 € HT	669,97 € HT	- 41 %
76	Produits financiers	-	-	-
77	Produits exceptionnels	19.761,31 € HT	34.370,12 € HT	73,9 %
013	Atténuation de charges	5.103,24	1.177,70	- 76,9 %
002	Excédent antérieur reporté	2.836.045,05 € HT	2.899.183,49 € HT	2,2 %
78	Reprise sur amortissements et provisions	-	-	-

	2021	2022	Evolution
Total	5.623.118,37 € HT	5.838.178,88 € HT	3,8 %

Tableau 81 : Recettes d'exploitation

Les recettes ont augmenté de 3,8 % de 2021 à 2022. Hors excédent antérieur reporté, elles ont augmenté de 5.5 %.

Le compte 042 lié aux subventions transférables est stable.

Les produits des domaines (compte 70 : redevances assainissement) ont augmenté (lié au fait qu'en 2021 seuls 11 mois ont été facturés).

Le compte 74 lié aux subventions de l'Agence de l'Eau a légèrement baissé ce qui vient principalement de la baisse de la prime pour épuration. Les autres subventions de fonctionnement (liées aux mises en conformité des branchements des particuliers, ces subventions sont ensuite reversées aux particuliers) ont augmenté, elles dépendent du nombre de dossiers présentés. Il est à noter que la prime AQUEX n'existe plus depuis 2017.

Le compte 75 est relativement stable (montant faible).

Le compte 77 a légèrement augmenté montant faible).

L'excédent antérieur reporté a augmenté.

La répartition des recettes est la suivante :

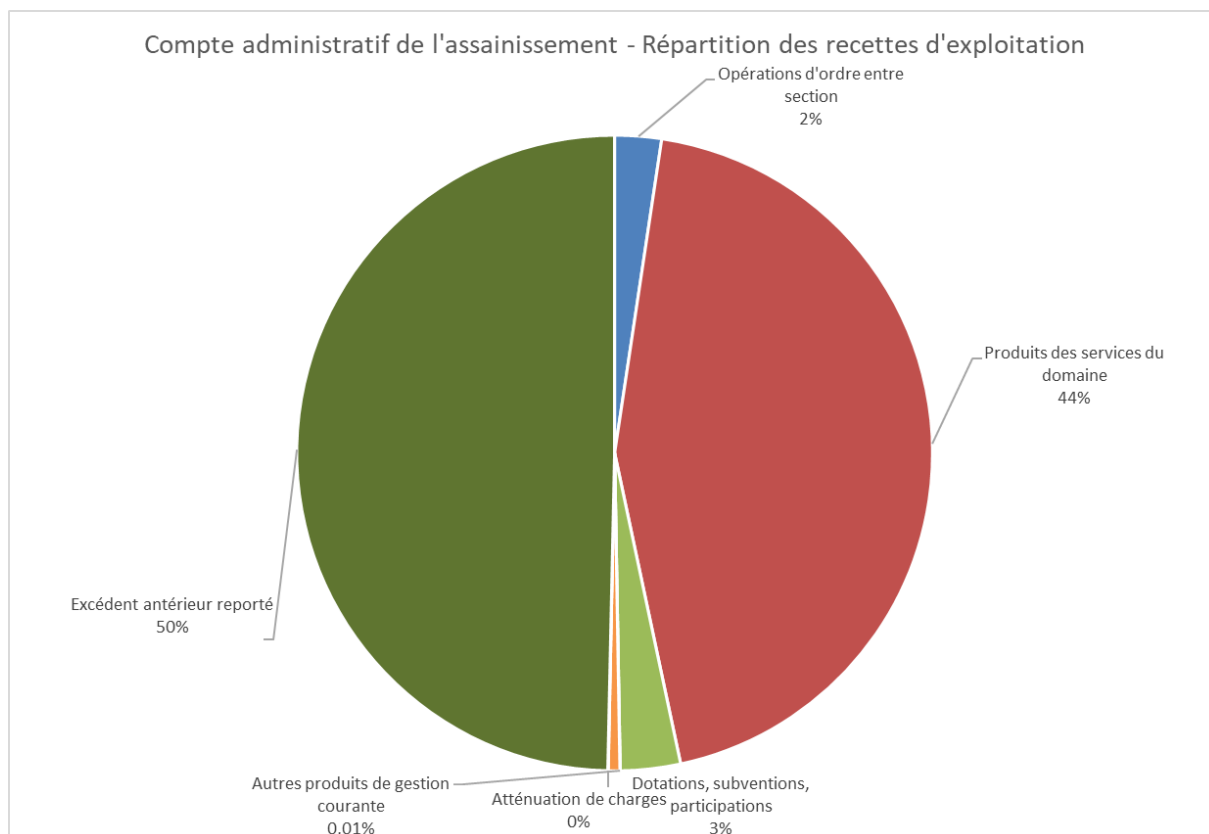


Figure 176 : Répartition des recettes d'exploitation

8.3.2 DEPENSES D'EXPLOITATION

En 2022, les dépenses de fonctionnement hors taxes s'élevaient à **2.424.565,75 € HT** (+ 3,5 % par rapport à 2021).

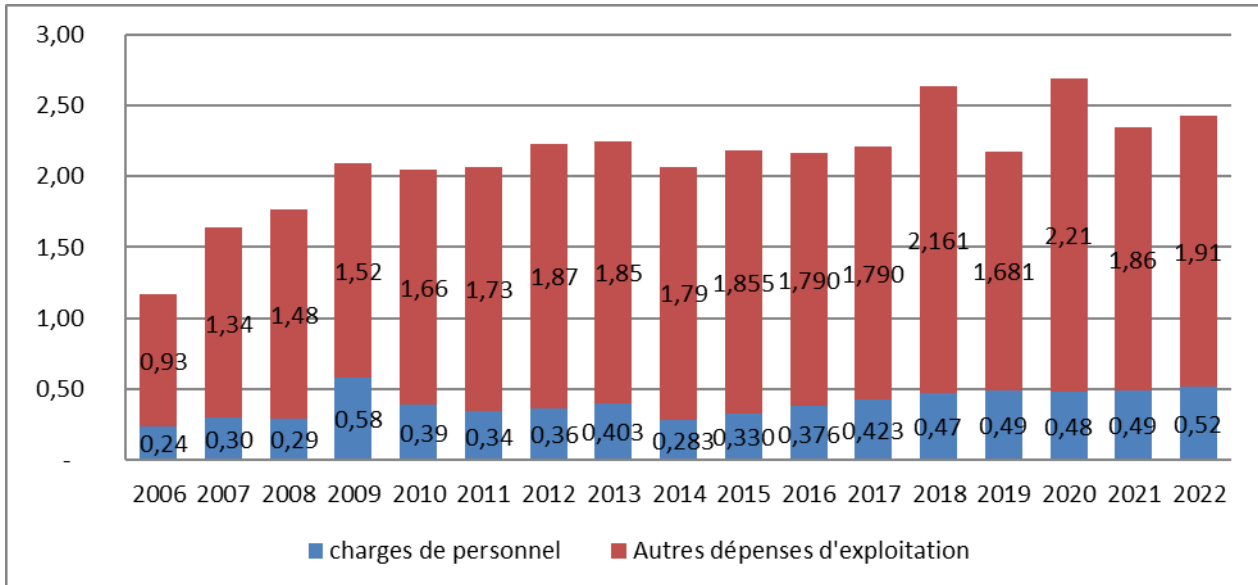


Figure 177 : Evolution des dépenses d'exploitation (millions € HT)

		2021	2022	Evolution
011	Charges à caractère général	570.587,91 HT	573.693,58 € HT	0,5 %
012	Charges de personnel et frais assimilés	486.081,02 € HT	515.276,75 € HT	6 %
65	Autres charges de gestion courante	50.300,94 € HT	19.267,25 € HT	- 61,7 %
66	Charges financières	215.735,46 € HT	201.481,19 € HT	- 6,6 %
67	Charges exceptionnelles	92.959,17 € HT	148.903,10 € HT	60,2 %
68	Dotations aux provisions pour risques	-	-	-
042	Opérations d'ordre entre section	786.735,97 € HT	819.098,88 € HT	4,1 %
022	Dépenses imprévues	-	-	-
023	Virement à section d'investissement	-	-	-
014	Atténuations de produits	140.700,00 € HT	146.845,00 € HT	4,4 %
	Total	2.343.100,47 € HT	2.424.565,75 € HT	3,5 %

Tableau 82 : Dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation ont augmenté de 3,5 % par rapport à 2021.

Le chapitre 011, charges à caractère général est stable. L'impact de la hausse de l'énergie sera plus marqué sur 2023.

Les charges de personnel ont augmenté de 6 %.

Le compte 65 a baissé ce qui est lié à la baisse du nombre d'admissions en non valeurs en 2022.

Le poste 66 correspondant aux charges financières des emprunts a baissé.

Le compte 67 a augmenté (correspond aux dégrèvements (annulations assainissement pour eau non assainie) et aux remboursements de fin d'année).

Le compte 68 n'a pas été abondé en 2022. Cependant, la volonté reste, dans les années futures, de continuer de provisionner les futures admissions en non valeur liées à nos impayés sur les années antérieures. L'hypothèse prise est un reliquat de l'ordre de 50 000 € HT par an par budget de « futures » admissions en non valeur.

Le chapitre 042 lié aux amortissements a légèrement augmenté.

Le compte 014 correspondant aux redevances Agence de l'Eau a légèrement augmenté (c'est lié aux fréquences d'appels de la redevance modernisation des réseaux de collecte qui peut varier selon les années).

La répartition des dépenses d'exploitation est présentée ci-dessous :

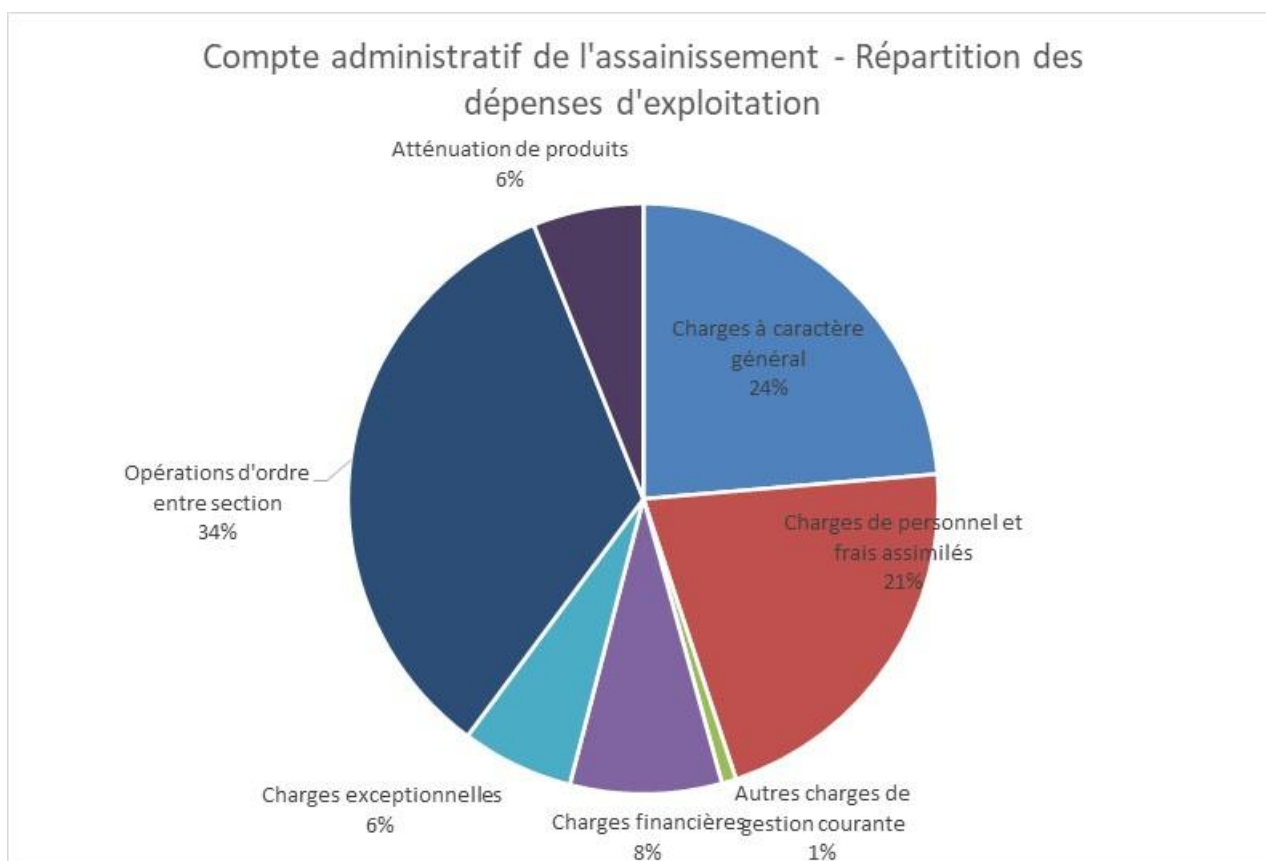
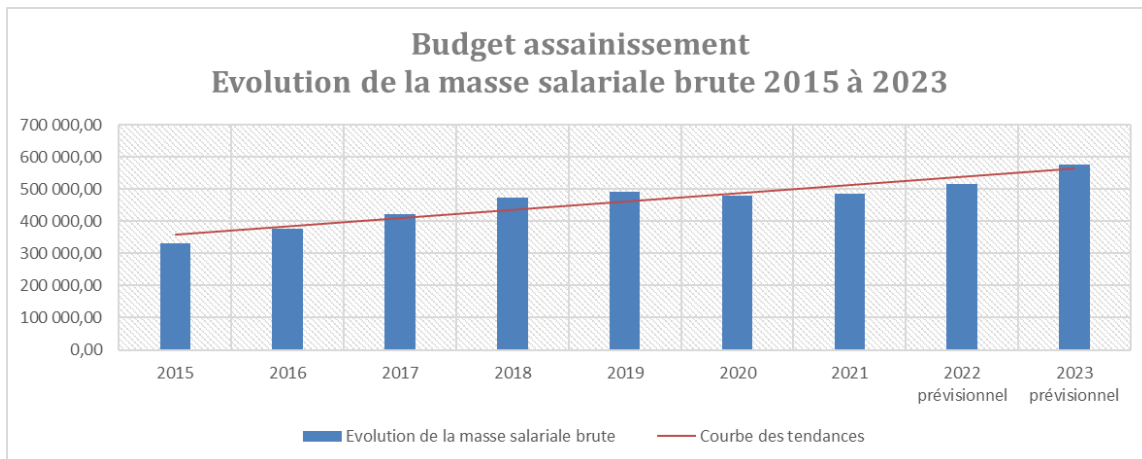


Figure 178 : Répartition des dépenses d'exploitation



L'évolution du bilan de l'exercice hors excédent antérieur est présentée ci-dessous :

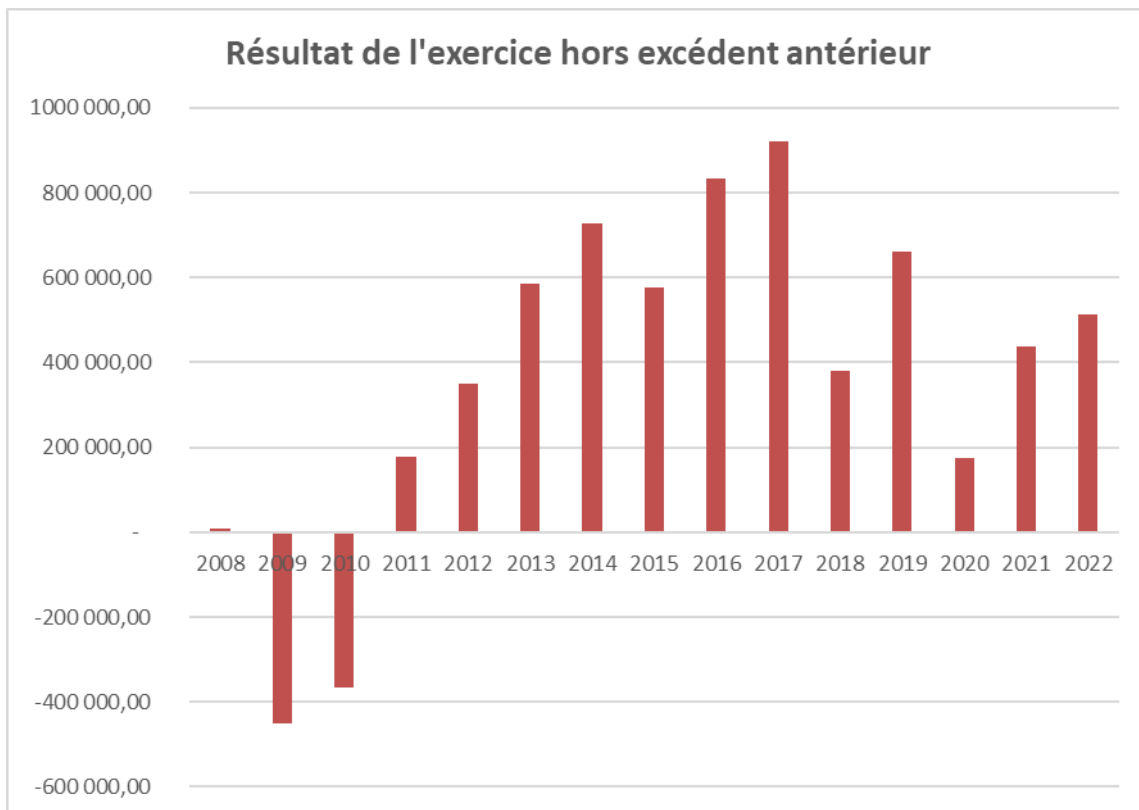


Figure 179 : Résultat de l'exercice hors excédent antérieur

Le résultat de l'exercice a augmenté.

L'analyse budgétaire montre que le prix de l'assainissement couvre 43% du fonctionnement sur l'assainissement. Le reste des recettes liées au prix de l'assainissement permet de financer le remboursement des emprunts et de dégager de l'autofinancement (épargne nette).

Recettes réelles de fonctionnement	2.585.947,52 € HT
Charges d'exploitation réelles	1.108.237,58 € HT
Annuité d'emprunt	201.481,19 € HT
	522.777,97 € HT
Epargne nette (autofinancement)	753.450,78 € HT

Poids du fonctionnement seul	43 %
------------------------------	------

Tableau 83 : Analyse budgétaire CA Assainissement 2022

8.3.3 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement comptabilisent les dépenses d'équipements ainsi que le remboursement de la dette en capital.

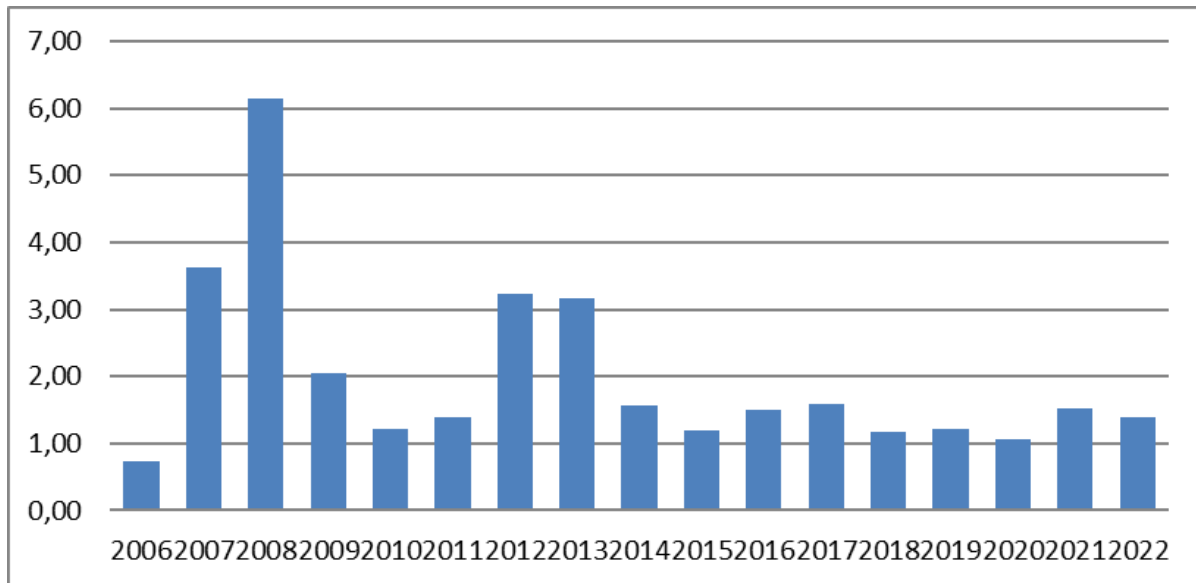


Figure 180 : Evolution des dépenses d'investissement (millions € HT)

Les dépenses d'investissement en 2007 et 2008 correspondent principalement à la réalisation de la nouvelle station d'épuration.

Les dépenses en 2012 et 2013 ont augmenté, cela est lié à la réalisation des travaux du Schéma Directeur d'Assainissement.

Les investissements en 2022 sont stables par rapport à 2021.

8.4 AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

Au 31 décembre 2022, le service d'assainissement de la CCLVD est endetté à hauteur de 5.10 millions d'euros soit 522 € HT par abonné (pour mémoire en 2018 le taux d'endettement par abonné était de 755 € HT).

- Montant des annuités figurant sur l'état de la dette du budget assainissement (2022) :

Amortissement	522 777,97 € HT
Intérêts	201 481,19 € HT
Annuité	724 259,16 € HT

Tableau 84 : Montant des annuités

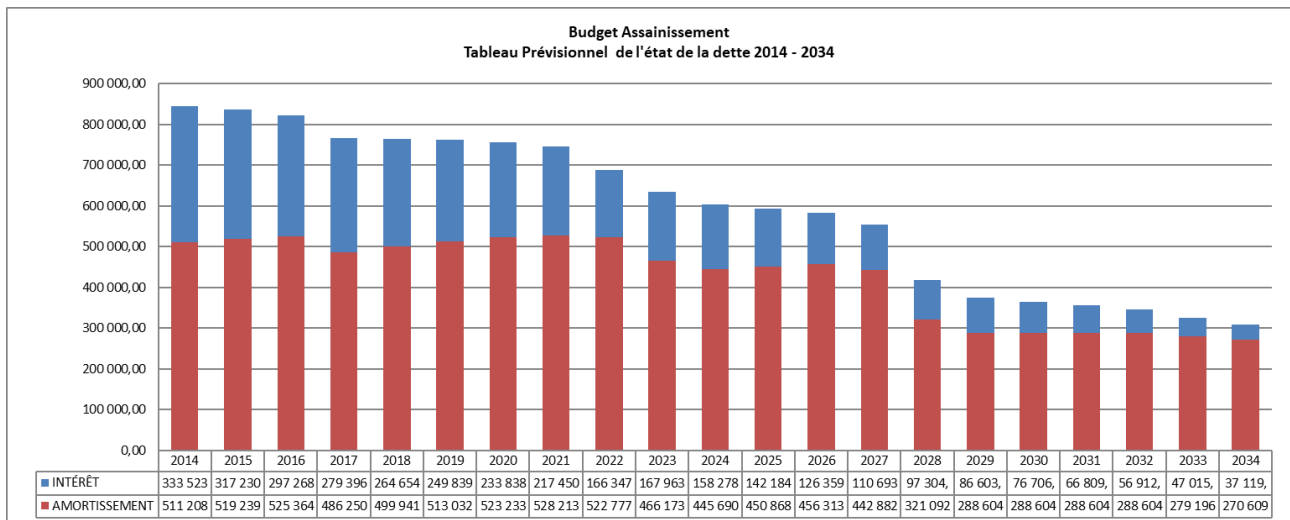
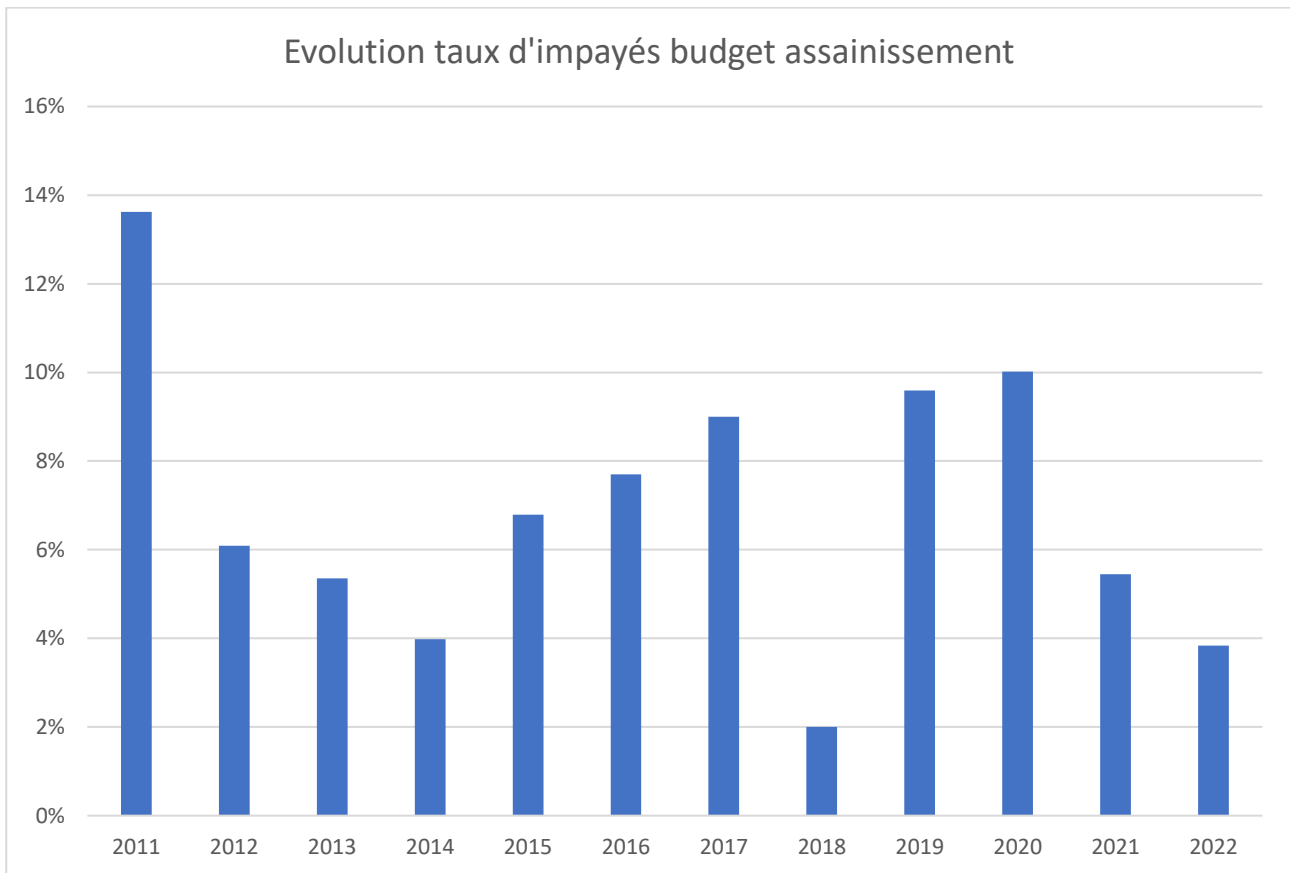


Figure 181 : Etat de la dette 2014-2034

- Durée théorique d'extinction de la dette : **10 ans.**
- Montant des Impayés

Le pourcentage d'impayés au 31/12/2022 pour les factures 2021 est de 3.84 % soit environ 100 000 € HT, il était de 5,45 % en 2021 (soit environ 149.000 € HT), il était de 10,02% en 2020 soit environ 250 000 € HT, 9,59 % en 2019 (soit environ 293.500 € HT), (en 2018, 2% soit environ 50.000 € HT, il était de 9 % en 2017 pour les factures 2016 soit environ 210.000 € HT, de 7,7 % en 2016 pour les factures 2015 soit environ 191.000 € HT, 6,79 % en 2015 pour les factures 2014 soit environ 154.000 € HT, 3,98 % en 2014 pour les factures 2013 soit 93.000 € HT).

Le montant d'impayés a baissé par rapport à 2021.



L'objectif serait d'arriver à un taux d'impayés de moins de 1 % au 31/12 de l'année en cours pour les factures de l'année précédente.

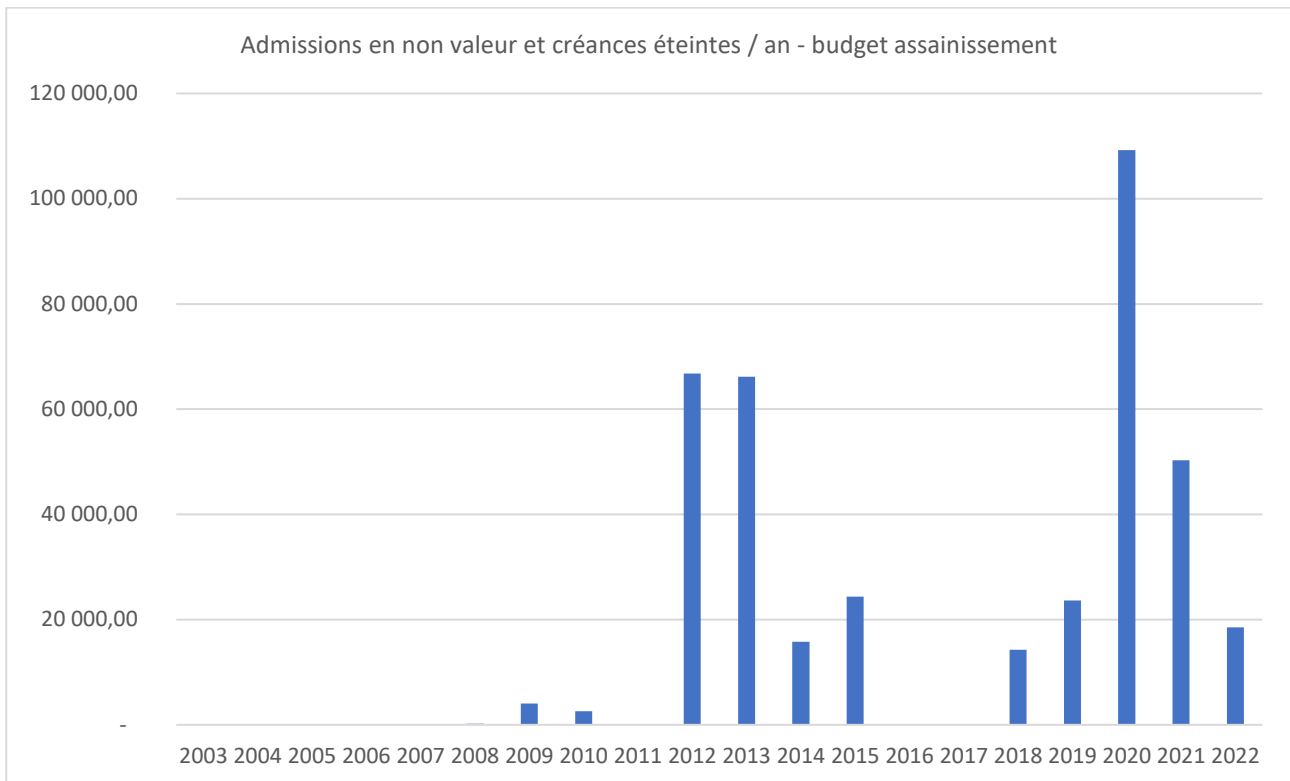
Au 31/12/2022, le montant total d'impayés budget assainissement de 2009 à 2020 était de 448 857 € HT. Il y a eu beaucoup d'admissions en non valeur en 2020 et 2021, et des procédures de recouvrement avec huissier sont mises en place.

Au 20/03/2023, le montant des impayés global est de 842798 € HT soit 393 941 € HT d'impayés liés aux années 2021 et 2022.

Un audit facturation a eu lieu courant 2016 et s'est poursuivi sur 2017 (rendu du rapport en avril 2017) notamment pour mettre en place une stratégie de diminution du taux des impayés. Un service dédié a été mis en place au 01/01/2018.

Il y a eu 18 546,07 € HT en 2021 (50 298.39 € HT d'admission en non-valeur sur 2021) pour le budget assainissement.

L'évolution des admissions en non valeur et des créances éteintes par an est présentée ci-dessous :



Depuis 2008, c'est environ 400 000 € HT qui ont été admis en non valeur.

- Primes / subventions perçues pour épuration (Agence de l'Eau Seine-Normandie)

	2021	2022
Prime pour épuration	140.085,23 € HT	112.852,18 € HT
Aide à la qualité d'exploitation	supprimée	supprimée

Tableau 85

La prime AQUEx est supprimée depuis 2017.

8.5 COMPTE ADMINISTRATIF : EAUX PLUVIALES

8.5.1 RECETTES D'EXPLOITATION

En 2022, les recettes de fonctionnement s'élevaient à **2.198,53 € TTC** (- 94,43 % / 2021).

		2021	2022	Evolution
042	Opérations d'ordre entre section	-	-	-
70	Produits des services du domaine	20.372,96 € TTC	2.198,53 € TTC	- 89 %
74	Dotations, subventions, participations	19.093,70 € TTC	-	- 100 %
75	Autres produits de gestion courante	-	-	-
76	Produits financiers	-	-	-
77	Produits exceptionnels	-	-	-
013	Atténuation de charges	-	-	-
002	Excédent antérieur reporté	-	-	-
78	Reprise sur amortissements et provisions	-	-	-
	Total	39.466,66 € TTC	2.198,53 € TTC	-94,43 %

Tableau 86 : Recette de fonctionnement

Pour 2022, il y a très peu de recettes. Sur 2021 les recettes d'exploitation liées au pluvial étaient liées à la participation de la commune de Rosoy aux travaux de la rue de Vachers, et à la participation du Département au remplacement de la buse passant au niveau de la Béronnelle au niveau du chemin d'exploitation permettant l'accès au poste de refoulement Bérégovoy.

Les recettes ne couvrent pas les dépenses, qui sont couvertes par les autres recettes d'exploitation du budget principal.

La taxe GEMAPI a été instaurée au 01/01/2020. En 2020, le montant appelé a été de 100 040 €, en 2021, il est de 192 623 €, en 2022, 201 387 €.

8.5.2 DEPENSES D'EXPLOITATION

En 2022, les dépenses d'exploitation s'élevaient à 109.008,67 € TTC (- 4,87 % /2021).

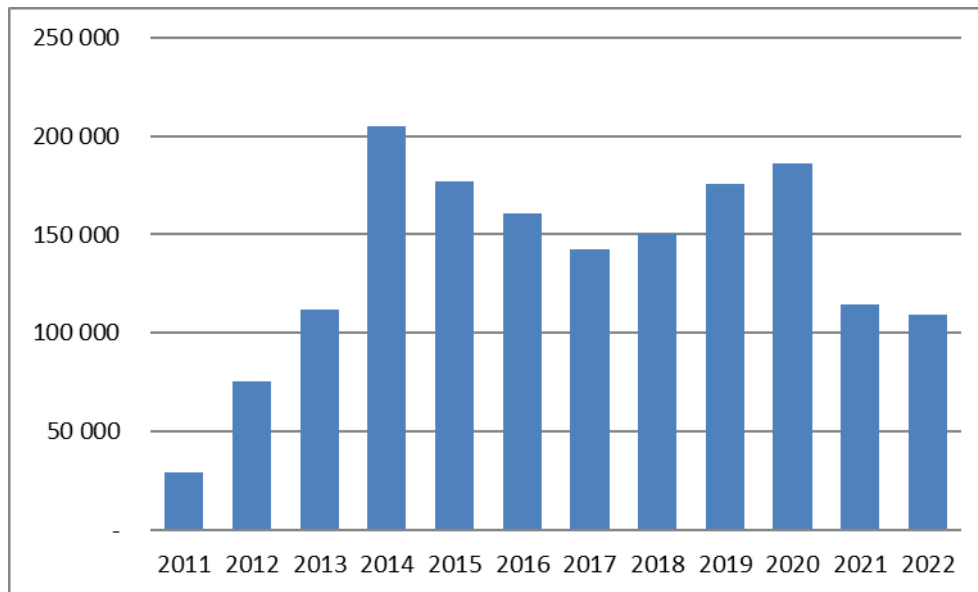


Figure 182 : Evolution des dépenses d'exploitation (€ TTC)

		2021	2022	Evolution
011	Charges à caractère général	79.399,83 € TTC	73.817,49 € TTC	- 7,03 %
012	Charges de personnel et frais assimilés	-	-	-
65	Autres charges de gestion courante	35.191,18 € TTC	35.191,18 € TTC	0 %
66	Charges financières	-	-	-
67	Charges exceptionnelles	-	-	-
68	Dotations aux provisions pour risques	-	-	-
042	Opérations d'ordre entre section	-	-	-
022	Dépenses imprévues	-	-	-
023	Virement à section d'investissement	-	-	-
014	Atténuations de produits	-	-	-
Total		114.591,01 € TTC	109.008,67 € TTC	- 4,87 %

Tableau 87 : Dépenses d'exploitation

Le 011 est stable de 40,44 % par rapport à 2021.

Le chapitre 65 est stable et correspond aux cotisations SAGE et GEMA aux Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche et au Syndicat Mixte Oise Aronde.

8.5.3 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement comptabilisent les dépenses d'équipements.

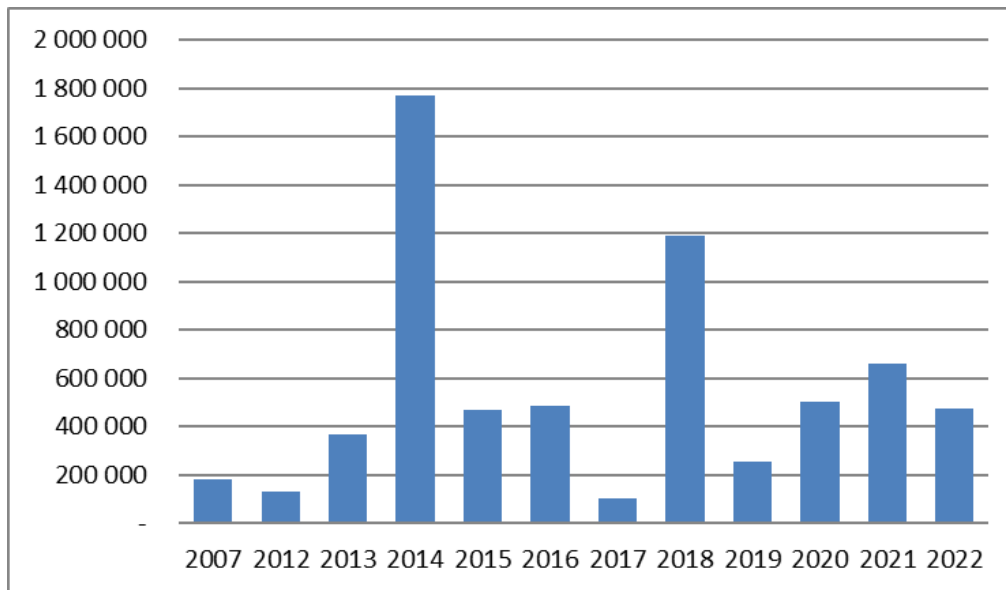


Figure 183 : Evolution des dépenses d'investissement (€ TTC)

Les dépenses d'investissement sont relativement stables en 2022 par rapport à 2021.

En 2014, les travaux avenue Albert 1^{er} à Liancourt ont été réalisés (liés au Schéma Directeur d'Assainissement).

9 INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les indicateurs de performance pour l'assainissement collectif sont présentés en **annexe 5**.

PARTIE III : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

1 PREAMBULE

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 ont pour objectif :

- La préservation de la qualité de l'eau et de la salubrité publique
- L'obligation de réalisation un état des lieux de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif, avant normalement le 31/12/2012.

Le 16 septembre 2014, la CCLVD a donc décidé de créer un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) pour les quelques habitations qui ne sont pas desservies par un réseau public.



Ce SPANC représente environ une centaine d'installation soit 1 % des abonnés.

L'objectif principal est de rénover le parc des installations ANC qui sont vieillissantes avec :

- La mise en place d'installations neuves de qualité et conformes à la réglementation (attestation de conformité projet ANC à joindre dans le dossier de PC / PA),
- La réhabilitation prioritaire les installations existantes qui présentent un danger pour la santé des personnes ou un risque avéré de pollution pour l'environnement (travaux de réhabilitation dans les 4 ans suivant le contrôle),
- S'appuyer sur les ventes immobilières pour accélérer le rythme de réhabilitation des installations existantes (travaux de réhabilitation dans l'année après la signature de l'acte de vente).

2 PRESENTATION DE LA COLLECTIVITÉ

2.1 COLLECTIVITÉ

Communauté de Communes du Liancourtois – La Vallée Dorée

1 rue de Nogent

60 290 LAIGNEVILLE

Tel : 03.44.73.89.10



Figure 184 : Territoire CCLVD

Président : Olivier FERREIRA

Maires sur l'année 2022 :

- BAILLEVAL : Olivier FERREIRA
- CAUFFRY : Virginie GARNIER
- LABRUYERE : Jean-François CROISILLE
- LAIGNEVILLE : Christophe DIETRICH
- LIANCOURT : Roger MENN
- MOGNEVILLE : Michel DELAHOCHÉ
- MONCHY-ST-ELOI : Alain BOUCHER
- RANTIGNY : Dominique DELION
- ROSOY : Gérard LAFITTE
- VERDERONNE : Philippe LEPORI

En octobre 2018, les commissions « eau potable » et « assainissement » ont été fusionnées.

Dans le cadre de la nouvelle mandature 2020 – 2026, la commission eau et assainissement est devenue la commission environnement regroupant l'eau, l'assainissement, les déchets, le Plan Climat Air Energie Territorial, et d'une manière générale la thématique du développement durable.

Membres de la commission Environnement :

- LABRUYERE : M. CROISILLE, Vice-Président
- BAILLEVAL : M. Jean Paul MARAZANOFF
- CAUFFRY : Mme Céline CHARBONNEAU,
- LAIGNEVILLE : M. Gilbert DEGAUCHY, M. Cédric THIVER
- LIANCOURT : Mme Ophélie VAN ELSUWE, M. Thierry BALLINER
- MOGNEVILLE : M. Jean Claude PECKSTADT
- MONCHY-SAINT-ELOI : M. Claude BOURGUIGNON
- RANTIGNY : M. Patrick DAVENNE
- ROSOY : M. Jacky DOUBLET
- VERDERONNE : Mme Delphine COCCIOLO

En 2022, la commission « environnement » s'est réunie **2 fois** pour des thématiques liées à l'eau et l'assainissement :

- Le 25/01/2022 : point sur les études et travaux eau et assainissement projetés en 2022,
- Le 01/09/2022 : présentation du rapport annuel DEA 2021 et de l'animation Bassin d'Alimentation de Captages

2.2 ADMINISTRATIONS

Agence de l'Eau Seine Normandie - COMPIEGNE
Mme GOSSELIN
Tel : 03.44.30.50.00

Direction Départementale des Territoires de l'Oise / Service Eau et environnement - BEAUVAIS
M. BATALLER
Tel : 03.44.06.50.58

2.3 NATURE DU SERVICE ASSURÉ PAR LA COLLECTIVITÉ

La CCLVD a pour compétence uniquement **le contrôle des installations d'assainissement non collectif** à savoir :

- La vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages,
- La vérification périodique de leur fonctionnement,
- La vérification de la réalisation périodique des vidanges et dans le cas où la filière en comporte, la vérification périodique des dispositifs de dégraissage.

La CCLVD n'a pas de compétence pour l'entretien de ces ANC ou la réalisation-réhabilitation de ces installations d'ordre privé.

2.4 ORGANIGRAMME

Fin 2022, un pôle Data & SIG (initialement rattaché au service Eau et Assainissement) a été créé.

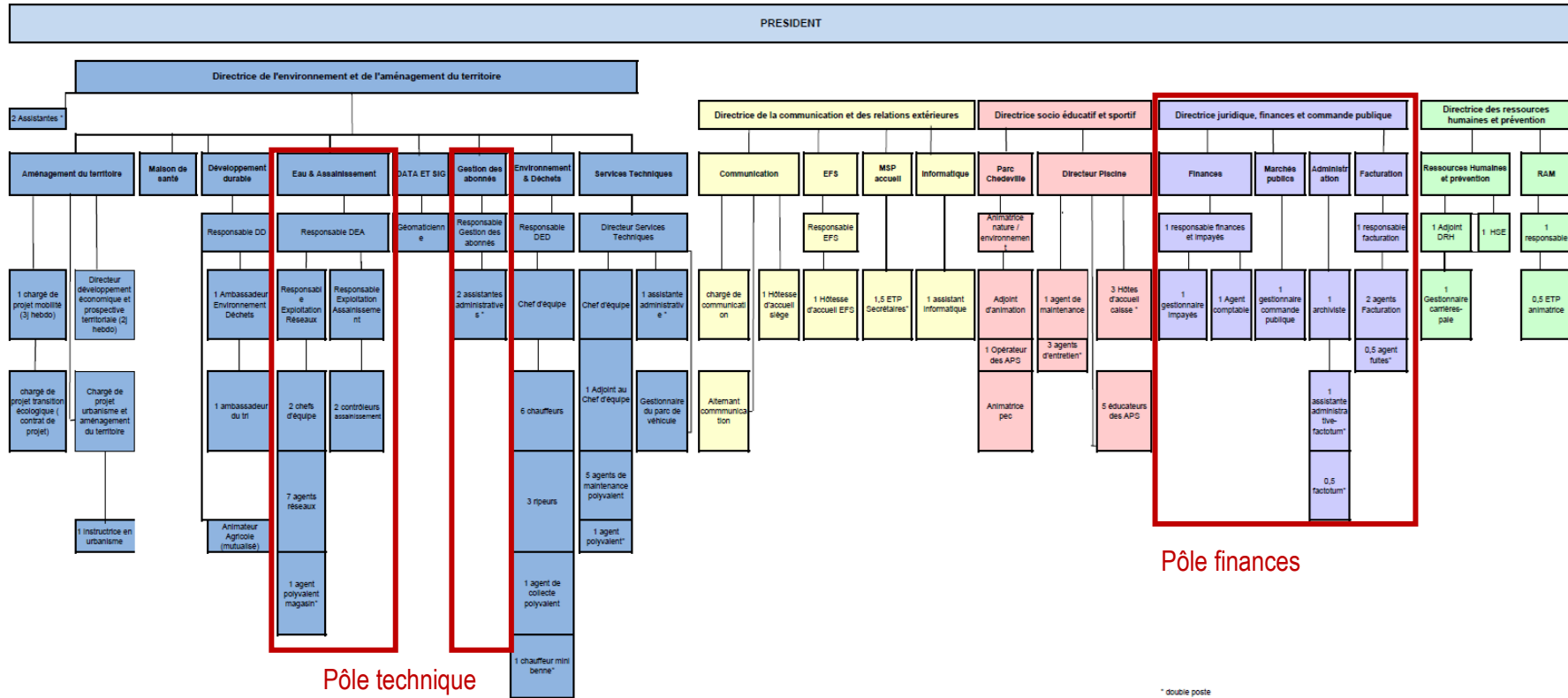


Figure 185 : Organigramme

En 2021, le service assainissement est composé de :

- 0,5 responsable assainissement (ce poste est vacant depuis juillet 2021)
- 2 chargés de contrôle assainissement.

En incluant les services administratifs et supports, le DEA est constitué de **16 personnes en 2022** (hors facturation).

Le service assainissement a été renforcé par le recrutement fin 2018 d'une personne administrative dédiée à l'assainissement (suivi des CCASS et des subventions aux particuliers).

3 INDICATEURS TECHNIQUES DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

3.1 PATRIMOINE DES INSTALLATIONS

3.1.1 RECENSEMENT

	Nombre d'installation	Secteur
Bailleval	10	Rue de l'Hôtel Guehain, allée des Frênes, ...
Cauffry	11	Route de Mouy, rue de la Croix de Bois, ...
Labruyère	1	Rue Henri Ayrald
Laigneville	20	Rue de Mello, rue Gérard de Nerval, Rue de la République, ...
Liancourt	11	Rue Jules Michelet, rue Jean Jaurès...
Mogneville	50	Hameau de l'Ordibée, allée de la Planchette, ...
Monchy Saint Eloi	10	Rue Raymond Maillet, rue de l'Avenir, ...
Rantigny	8	Allée des Frênes, rue Edouard Vaillant, ...
Rosoy	2	Rue du Marais et rue du Prieuré
Verderonne	3	Chemin de la Tour, chemin de catenoy
Total	126	-

Tableau 88 : Recensement des installations

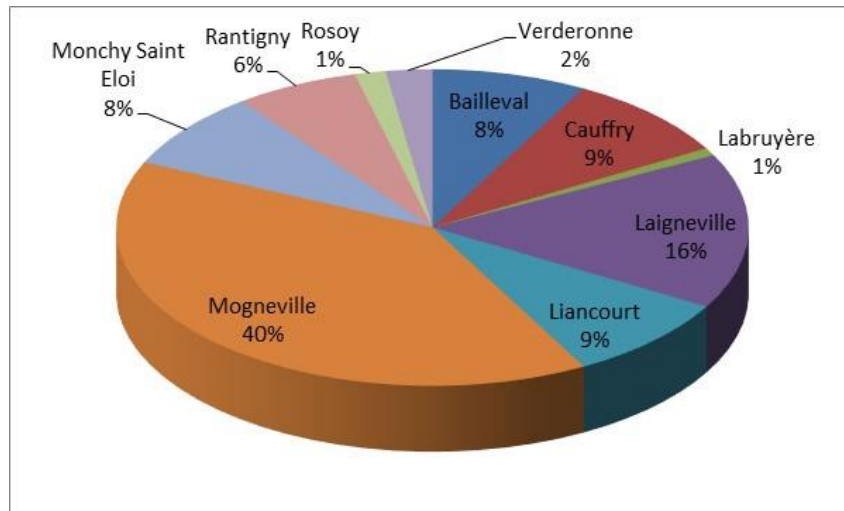


Figure 186 : Répartition des installations sur le territoire CCLVD

Suite à la révision du zonage d'assainissement (et notamment du zonage définitif en assainissement collectif du hameau de l'Ordibée), les études pour la création de la desserte en assainissement du hameau de l'Ordibée situé à Mogneville (Verderonne et Angicourt) ont démarré en 2022 avec le bureau d'études ETUDIS AMENAGEMENT.

Les travaux consisteront en la pose d'un poste de refoulement, 635 ml de réseau en refoulement, 2,08 km de réseau gravitaire et la réalisation d'une 40aine de branchements.



Figure 187 : Plan du projet de desserte en assainissement du hameau de l'Ordibée

Le marché a été notifié fin d'année 2022 à la société OISE TP HYDRA pour un montant total de **946.844,50 € HT**. A noter plus particulièrement que le matériau « grès » a été retenu pour la réalisation des conduites et des branchements.

Ces travaux se dérouleront en 2023, ainsi le nombre d'installations ANC sera actualisé en conséquence.

3.1.2 TYPE D'INSTALLATION

Sur le territoire de la CCLVD, on retrouve principalement **des fosses septiques avec bac dégraisseur et puisard** (installations non conformes car incomplètes) ainsi que quelques micro-stations ou fosses toutes eaux suivis d'un épandage.

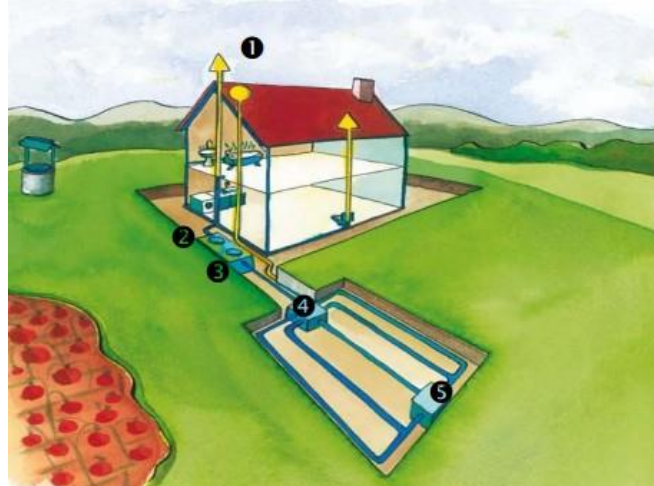


Figure 188 : Exemple d'une installation type ANC

3.2 REVISION PARTIELLE DU ZONAGE

Le zonage d'assainissement a été réalisé en 2005 – 2006. Il a permis de définir les zones en assainissement collectif et en assainissement non collectif sur les 10 communes.

Cependant, pour certaines zones zonées en assainissement collectif, les travaux d'assainissement ne sont pas envisagés à moyen terme par la Communauté de communes. Par ailleurs, les techniques d'assainissement non collectif ou de semi-collectif ont évolué depuis 2006.

En 2017, la CCLVD a donc souhaité **réviser son zonage d'assainissement sur certains secteurs** et revoir éventuellement le zonage initial sur ces secteurs selon les évolutions techniques et réglementaires. Cela permettait également la mise à jour du zonage d'assainissement des eaux pluviales.

Les principaux périmètres réétudiés sont :

- **Secteur de l'Ordibée à Mogneville** zoné en assainissement collectif.
La révision a étudié différents scénarii dont celui du semi-collectif et a pris en compte les projets de la commune d'Angicourt sur ce secteur.
- **Secteur du stade à Laigneville** zoné en assainissement collectif,
- **Secteur Saint-Gobain à Rantigny** zoné en assainissement collectif mais sans chiffrage de travaux alors qu'il n'y a pas de réseau existant.
- **Habitations ponctuelles** par commune zonées en non collectif donc dépendantes du service d'assainissement non collectif car non raccordables, non identifiées dans le zonage précédent.

De plus, les communes ont parfois révisé leur PLU depuis 2006, la révision du zonage d'assainissement a intégré les nouveaux documents d'urbanisme des communes.

Le bureau d'étude AMODIAG ENVIRONNEMENT a été retenu pour cette mission. En 2017, cette révision des zonages d'assainissement a démarré avec la réalisation notamment de la phase 1 (collecte et recensement des données sur chaque commune) et le démarrage de la phase 2 (proposition des aménagements).

Cette révision s'est poursuivie en 2019 et s'est achevée en 2020 avec l'enquête publique.

Le zonage révisé a été approuvé lors du Conseil communautaire du 22/06/2020.

3.3 CONTRÔLES DE CONFORMITE

	2021						2022					
	Absence de NC Délai d'un an si vente	Nombre total d'installations NC*			Nombre total de contrôles	% NC	Absence de NC Délai d'un an si vente	Nombre total d'installations NC*			Nombre total de contrôles	% NC
		NC Délai d'un an si vente	NC Délai de 4 ans	NC Mise en demeure				NC Délai d'un an si vente	NC Délai de 4 ans	NC Mise en demeure		
Bailleval	1	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-
Cauffry	-	1	-	-	1	100 %	-	-	-	-	-	-
Labruyère	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Laigneville	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	2	100%
Liancourt	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mogneville	1	2	-	-	3	33 %	-	-	-	-	-	-
Monchy Saint Eloi	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rantigny	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rosoy	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Verderonne	-	-	1	-	1	100 %	-	-	-	-	-	-
Total	2	3	1	-	6	67 %	-	1	1	-	2	100 %

Tableau 89 : Nombre de contrôles ANC réalisés

*NC : non conforme

2 contrôles ont été effectués en 2022 (6 en 2021, 4 en 2020, 2 en 2019, 3 en 2018, 24 en 2017 et 10 en 2016). **100 % des contrôles se sont avérés non-conformes.**

Par ailleurs, il n'y a pas eu de contrôle de conception en 2022.

Depuis les années 2012, 80 installations ANC ont été contrôlées (avec une moyenne de 86 % de NC) :

	Absence de NC	Nombre total d'installations NC*			Nombre total de contrôles	% NC
		NC Délai d'un an si vente	NC Délai de 4 ans	NC Mise en demeure		
Bailleval	4	5	0	0	9	56 %
Cauffry	0	8	2	2	12	100 %
Labruyère	0	0	0	0	0	-
Laigneville	1	9	3	3	16	94 %
Liancourt	0	8	3	0	11	100 %
Mogneville	5	7	0	0	14	64 %
Monchy Saint Eloi	1	7	0	0	8	88 %
Rantigny	0	4	1	0	5	100 %
Rosoy	0	0	0	1	1	100 %
Verderonne	0	3	1	0	4	100 %
Total	11	51	12	6	80	86 %

Tableau 90 : Nombre total de contrôle des installations ANC depuis 2012

Environ 63 % du parc d'ANC a été contrôlé.

Il est à noter que les installations ANC de l'Ordidée à Mogneville, environ 39 abonnés n'ont pas été sollicités dans le cadre de demande de contrôle ANC. En décomptant ce secteur, le taux de contrôle arrive à 77 %.

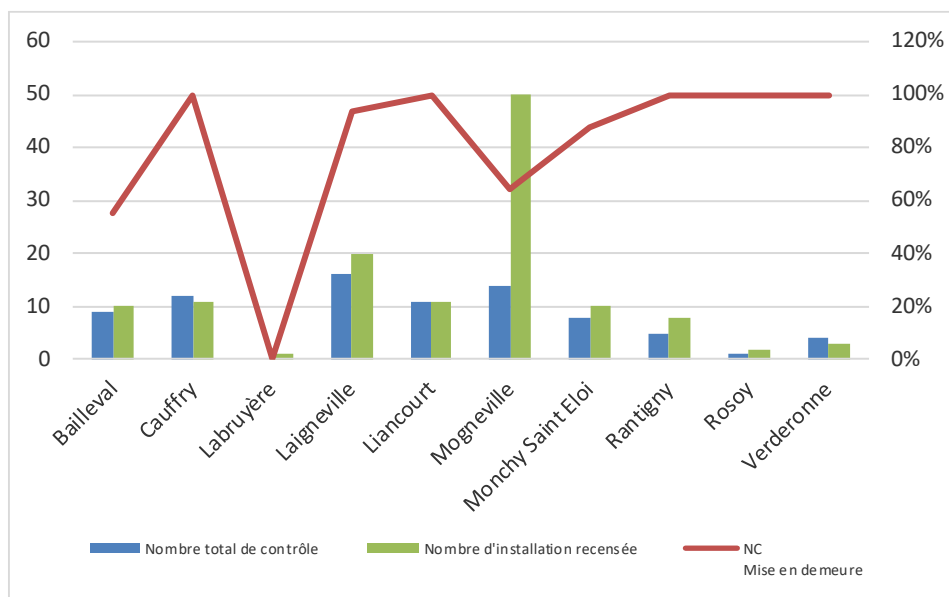


Figure 189 : Répartition par commune des contrôles ANC réalisés depuis 2012

Nota :

Les installations non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement sont intégrées dans la colonne NC du tableau ci-avant (travaux obligatoires dans un délai de 1 an si vente).

Les installations situées en risque avéré pour l'environnement peuvent obtenir des subventions AESN. La Communauté de communes est en train de définir les zones qui pourraient être intégrées dans une zone à risque avéré (a priori que les zones situées dans le périmètre rapproché du champ captant et dans les zones vulnérables du BAC).

Au niveau de l'indicateur réglementaire P301.3, les installations jugées non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement sont incluses dans les installations conformes.

Les conclusions du contrôle peuvent être les suivantes :

	Exemple
Absence de non-conformité	Microstation ou fosse toutes eaux + épandage dont le type et le dimensionnement correspondant aux normes actuelles
Installation non-conforme : travaux obligatoires dans un délai de 1 an si vente	Fosse septique + bac dégraisseur + puisard
Installation non-conforme : travaux obligatoires dans un délai de 4 ans ou de 1 an si vente	Fosse septique + bac dégraisseur + puisard <u>situées dans une zone à enjeux sanitaires</u>
Installation non conforme : mise en demeure de réaliser les travaux dans les meilleurs délais	Absence de dispositif d'assainissement non collectif

Tableau 91 : Illustrations des conclusions de diagnostic ANC

En 2018, le coût de réalisation d'un contrôle ANC (diagnostic de l'installation, conseil en terme d'entretien et de mise en conformité, remise du guide d'entretien ANC avec explications verbales) est de **63,80 € TTC pour l'abonné** (63,80 € TTC en 2017).

En 2018, l'agence de l'eau Seine Normandie subventionne **66 € TTC (66 € TTC en 2017)**.

Cette aide s'est soldée en fin d'année 2018.

En 2022, le coût total est de 187 € TTC (129,80 € TTC en 2021).



Figure 190 : Guide ANC de la CCLVD

Retours sur ces contrôles :

En majorité, les abonnés sont compréhensifs de l'intérêt de ce contrôle :

- Compréhension de leur installation,
- Sensibilisation sur la nécessité d'entretenir leur installation,
- Information sur les bonnes et mauvaises pratiques,
- Rappel de la réglementation et des obligations (étude de sol dans le cadre de réhabilitation, ...).

Les points négatifs soulevés par les abonnés sont :

- Le caractère payant de ce contrôle,
- L'obligation de travaux obligatoires lors de la vente (moins-value sur le prix de la maison)

Pour certaines installations, la mise en conformité est complexe à cause de :

- Manque de place
- La nature de sol
- L'absence d'exutoire

Concernant l'entretien, très peu d'abonnés le réalisent et lorsque celui-ci est fait, il s'agit d'une vidange agricole (moins onéreuse 150 €) par rapport aux entreprises agréées (400 €). La Communauté de communes souhaite lancer un marché afin de faire disposer aux abonnés de prix préférentiels et d'une vidange conforme à la réglementation en vigueur.

Sur 2020, il est envisagé de relancer une campagne de contrôles diagnostics pour les installations non conformes ou incomplètes conformément à notre règlement d'assainissement non collectif.

3.4 ACHATS DES GROS MATERIELS

En 2022, il n'y a pas eu d'acquisition de gros matériels pour ce service.

4 RÉCLAMATIONS CLIENTS

L'arrêté du 02 mai 2007 relatif aux indicateurs de performance des services impose le reporting **des réclamations écrites** de toute nature, à l'exception de celles relatives au prix.

Pour l'année 2022, pour l'assainissement non collectif, il n'y a pas eu de réclamation (0 en 2021).

Le taux de réclamation pour 1000 abonnés en 2022 est de 0 (0 en 2021).

5 BILAN DES ANIMATIONS ASSAINISSEMENT / COMMUNICATION

Il n'y a pas eu de communication spécifique à l'assainissement non collectif en 2020.

6 INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

6.1 PRIX DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Il y a une tarification unique pour tous les abonnés, domestiques ou industriels. Les gros consommateurs d'eau bénéficient d'abattements réglementaires au-delà de 6.000 m³/an pour les redevances Agence de l'Eau.

Pour les abonnés ANC, les éléments constitutifs du prix de l'eau sur l'exercice 2022 sont les suivants :

- l'abonnement eau forfaitaire,
- la redevance eau de la Communauté de communes,
- la redevance Prélèvement de l'Agence de l'Eau,
- La redevance pollution de l'Agence de l'Eau,
- TVA à 5,5 %.

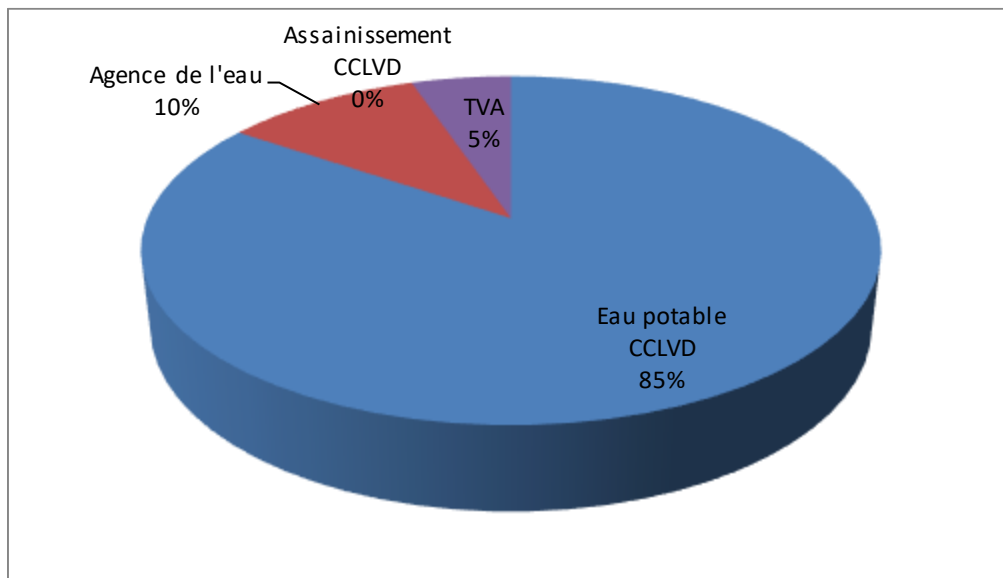


Figure 191 : Répartition du prix de l'eau pour un abonné (abonnement + consommation)

En 2022, le montant pour une facture type d'eau de 120 m³ est de **361,301 € TTC il est identique à 2021** (part eau, avec l'ensemble des taxes Agence de l'Eau et l'abonnement) (354,717 € TTC/m³ en 2019).

Les montants des différents paramètres sont indiqués en **Annexe 2**.

La note d'information de l'Agence de l'Eau relative aux redevances et à leur programme est présentée en **Annexe 3**.

Le prix au m³ de l'eau sur la base **d'une facture d'eau de 120 m³ s'élevait à 3,01 € par m³ TTC en 2022** (abonnement compris) (3,01 € par m³ TTC en 2021).

6.2 COMPTE ADMINISTRATIF

6.2.1 RECETTES D'EXPLOITATION

En 2022, les recettes de fonctionnement hors taxes s'élevaient à 1147,79 € HT (-3% / 2021).

		2021	2022
042	Opérations d'ordre entre section	-	-
70	Produits des services du domaine	443,00	340,00
74	Dotations, subventions, participations	-	-
75	Autres produits de gestion courante	0,30	0,30
76	Produits financiers	-	-
77	Produits exceptionnels	-	-
013	Atténuation de charges	-	-
002	Excédent antérieur reporté	738,29 € HT	807,49 € HT
78	Reprise sur amortissements et provisions	-	-

	2021	2022
Total	1181,59 € HT	1147,79 € HT

Tableau 92 : Recette d'exploitation

Les recettes de fonctionnement correspondent pour 2022 à l'excédent antérieur reporté et à quelques recettes liées aux contrôles.

6.2.2 DEPENSES D'EXPLOITATION

En 2022, les dépenses de fonctionnement hors taxes s'élevaient à 480.00 € HT.

		2021	2022
011	Charges à caractère général	285,00	480,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	-	-
65	Autres charges de gestion courante	89.10	-
66	Charges financières	-	-
67	Charges exceptionnelles	-	-
68	Dotations aux provisions pour risques	-	-
042	Opérations d'ordre entre section	-	-
022	Dépenses imprévues	-	-
023	Virement à section d'investissement	-	-
014	Atténuations de produits	-	-
	Total	374.10 € HT	480.00 € HT

Tableau 93 : Dépense d'exploitation

Il n'y a pas eu très peu de dépenses pour l'année 2022.

Le résultat de l'exercice 2022 est de -139.70 € HT hors excédent antérieur reporté.

6.2.3 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Il n'y a pas eu de dépenses d'investissement sur le budget d'assainissement non collectif.

7 INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les indicateurs de performance pour l'assainissement non collectif sont présentés en **annexe 7**.

ANNEXES

8 ANNEXE 1 : RAPPORT ANNUEL 2022 DE L'ARS

DELEGATION TERRITORIALE
DE L'OISE

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2022

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION :	LIANCOURT
--------------------------------------	------------------

Nom de l'unité de gestion : LIANCOURT

Année : 2022

II. Situation administrative des captages

1. RAPPELS REGLEMENTAIRES

La Loi du 16 juillet 1964 a rendu obligatoire l'instauration des périmètres de protection autour des captages d'eau potable. La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a étendu cette exigence aux captages antérieurs à 1964 et dont la protection naturelle est insuffisante.

2. NOTE SPECIFIQUE A L'ATTENTION DU RESPONSABLE DE LA PRODUCTION ET DE LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Il vous appartient de vous assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique (D.U.P.) a été signé par le Préfet et que les documents d'urbanisme (P.L.U., P.O.S.) ont été mis en compatibilité avec les prescriptions de la D.U.P.

DESCRIPTIF du ou des CAPTAGE(S)				SITUATION ADMINISTRATIVE		
Nom	Type	Commune d'implantation	Code B.R.G.M.	Avis Hydrogéologue agréé	Avis C.D.H. ou CODERST	Arrêté D.U.P.
LABRUYERE F1	FORAGE	LABRUYERE	01038X0005			
LABRUYERE F10	FORAGE	LABRUYERE	01038X0279	01/03/2014	20/04/2017	12/05/2017
LABRUYERE F3	FORAGE	LABRUYERE	01038X0006			
LABRUYERE F9	FORAGE	LABRUYERE	01038X0278	01/03/2014	20/04/2017	12/05/2017
LABRUYERE P1	PUITS	LABRUYERE	01038X0007	01/03/2014	20/04/2017	12/05/2017
LABRUYERE P2	PUITS	LABRUYERE	01038X0008	28/10/1980	10/12/1982	05/12/1983
LABRUYERE P2 BIS	PUITS	LABRUYERE	01038X0210	01/03/2014	20/04/2017	12/05/2017

Nom de l'unité de gestion : LIANCOURT

Année : 2022

DESCRIPTIF du ou des CAPTAGE(S)				SITUATION ADMINISTRATIVE		
Nom	Type	Commune d'implantation	Code B.R.G.M.	Avis Hydrogéologue agréé	Avis C.D.H. ou CODERST	Arrêté D.U.P.
LABRUYERE P3	FORAGE	LABRUYERE	01038X0003	16/02/1981		
LABRUYERE P3 BIS	PUITS	LABRUYERE	01038X0190	16/02/1982		
LABRUYERE P4	PUITS	LABRUYERE	01038X0141	28/10/1980	10/12/1982	05/12/1983
LABRUYERE P5	PUITS	LABRUYERE	01038X0211			
LABRUYERE P6	PUITS	LABRUYERE	01038X0212			
LABRUYERE P7	PUITS	LABRUYERE	01038X0209	01/03/2014	20/04/2017	12/05/2017
RANTIGNY	FORAGE	RANTIGNY	01038X0065	18/08/1980	10/02/1982	23/09/1985

Nom de l'unité de gestion : LIANCOURT

Année : 2022

III. Evaluation de la conformité réglementaire de la qualité de l'eau

Les données présentées dans les parties III, IV et V du présent rapport sont basées sur les résultats du contrôle sanitaire des eaux réalisé par l'A.R.S. Picardie/DT60

Les paramètres suivants sont pris en compte :

Paramètres bactériologiques

CTF : Coliformes totaux (n/100ml)
 ECOLI : Escherichia coli (n/100ml)
 STRF : Entérocoques (n/100ml)

Paramètres physico-chimiques

CDT25 : Conductivité à 25°C (µS/cm)
 TURBNFU : Turbidité (NFU)
 NO3 : Nitrates (mg/l)
 TH : Titre hydrotimétrique (°F) ou dureté
 FMG : Fluorures (mg/l)
 ALTMICR : Aluminium (µg/l)
 ATRZ : Atrazine (µg/l)
 ADET : Déséthylatrazine (µg/l)
 ATRZMET : Atrazine et ses métabolites (µg/l)
 DTI : Dose Totale Indicative calculée (mSv/an) (paramètre radiologique)

Type de l'installation : CAPTAGE
 Nom de l'installation : LABRUYERE F9

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	100,0 %

Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériologique	Conformité chimique
25/05/22	LABRUYERE	FORAGE F9	C	C

C = conforme aux limites de qualité réglementaires

N = non conforme aux limites de qualité réglementaires

S = sans objet

	ADET	ATRZ	ATRZMET	CLDZ	CLDZ_D	CLDZ_MD	ECOLI	FMG	NO3	PESTOT	STRF	TH	TURBNFU
	µg/L	µg/L	µg/L	µg/L	µg/L	µg/L	n/(100mL)	mg/L	mg/L	µg/L	n/(100mL)	°f	NFU
25/05/2022	<0,005	<0,005	<0,020	<0,005	<0,10	0,023	0	0,552	4,2	0,059	0	43,2	6,3

Nom de l'unité de gestion : LIANCOURT

Année : 2022

Type de l'installation : CAPTAGE
Nom de l'installation : LABRUYERE P7

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	100,0 %

Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactéri.	Conformité chimique
28/02/22	LABRUYERE	STATION DE POMPAGE P7	C	C

C = conforme aux limites de qualité réglementaires
N = non conforme aux limites de qualité réglementaires
S = sans objet

	ADET	ATRZ	ATRZMET	CLDZ	CLDZ_D	CLDZ_MD	ECOLI	FMG	NO3	PESTOT	STRF	TH	TURBNFU
	µg/L	µg/L	µg/L	µg/L	µg/L	µg/L	n/(100mL)	mg/L	mg/L	µg/L	n/(100mL)	°f	NFU
28/02/2022	0,015	0,010	0,025	<0,005	0,53	0,234	0	0,342	37,0	0,858	0	42,0	<0,30

Nom de l'unité de gestion : LIANCOURT

Année : 2022

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION
Nom de l'installation : DEMI-LUNE

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	20,0 %

Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
26/01/22	LIANCOURT	STATION DEMI-LUNE	C	N
15/03/22	LIANCOURT	STATION DEMI-LUNE	C	C
12/04/22	LIANCOURT	STATION DEMI-LUNE	C	N
03/08/22	LIANCOURT	STATION DEMI-LUNE	C	N
13/10/22	LIANCOURT	STATION DEMI-LUNE	C	N

C = conforme aux limites de qualité réglementaires
N = non conforme aux limites de qualité réglementaires
S = sans objet

	ADET	ALTMICR	ATRZ	ATRZMET	CLDZ	CLDZ_D	CLDZ_MD	CTF	ECOLI	FMG	NO3	PESTOT	STRF	TH	TURBNFU
	µg/L	µg/L	µg/L	µg/L	µg/L	µg/L	µg/L	n/(100mL)	n/(100mL)	mg/L	mg/L	µg/L	n/(100mL)	°f	NFU
26/01/2022	0,014	<10	0,005	0,019	<0,005	0,29	0,118	0	0	0,392	24,4	0,455	0	44,0	<0,30
15/03/2022								0	0		24,8		0	44,0	<0,30
12/04/2022	0,011	<10	<0,005	0,011	<0,005	0,23	0,120	0	0	0,426	20,6	0,379	0	44,0	<0,30
03/08/2022	0,013		<0,005		<0,005	0,37	0,156	0	0		26,2	0,584	0	44,1	<0,30
13/10/2022	0,009	<10	<0,005	0,009	<0,005	0,51	0,173	0	0	0,397	23,4	0,711	0	42,4	<0,30

Nom de l'unité de gestion : LIANCOURT

Année : 2022

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
Nom de l'installation : LIANCOURT

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	100,0 %

Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
05/01/22	RANTIGNY	CENTRE VILLAGE	C	C
06/01/22	VERDERONNE	CENTRE VILLAGE	C	C
15/02/22	MONCHY-SAINT-ELOI	CENTRE VILLAGE	C	C
17/02/22	LIANCOURT	CENTRE VILLE	C	C
17/02/22	LIANCOURT	CENTRE VILLE	S	C
18/03/22	LAIGNEVILLE	CENTRE VILLAGE	C	C
18/03/22	MOGNEVILLE	CENTRE VILLAGE	C	C
04/04/22	LIANCOURT	CENTRE VILLE	C	C
04/04/22	ROSOY	CENTRE VILLAGE	C	C
29/04/22	LAIGNEVILLE	CENTRE VILLAGE	C	C
16/05/22	BAILLEVAL	CENTRE VILLAGE	C	C
16/05/22	BAILLEVAL	CENTRE VILLAGE	S	C
16/05/22	RANTIGNY	CENTRE VILLAGE	C	C
03/06/22	LABRUYERE	CENTRE VILLAGE	C	C
03/06/22	LAIGNEVILLE	CENTRE VILLAGE	C	C
03/06/22	LIANCOURT	CENTRE VILLE	C	C
25/07/22	CAUFFRY	CENTRE VILLAGE	C	C
03/08/22	LIANCOURT	CENTRE VILLE	C	C
07/09/22	LAIGNEVILLE	CENTRE VILLAGE	C	C

C = conforme aux limites de qualité réglementaires
N = non conforme aux limites de qualité réglementaires
S = sans objet

Nom de l'unité de gestion : LIANCOURT

Année : 2022

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Nom de l'installation : LIANCOURT

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactério.	Conformité chimique
07/09/22	LIANCOURT	CENTRE VILLE	C	C
07/09/22	MOGNEVILLE	CENTRE VILLAGE	C	C
14/10/22	MONCHY-SAINT-ELOI	CENTRE VILLAGE	C	C
28/10/22	LIANCOURT	CENTRE VILLE	C	C
25/11/22	CAUFFRY	CENTRE VILLAGE	C	C
25/11/22	CAUFFRY	CENTRE VILLAGE	S	C
25/11/22	LIANCOURT	CENTRE VILLE	C	C
21/12/22	LAIGNEVILLE	CENTRE VILLAGE	C	C
21/12/22	RANTIGNY	CENTRE VILLAGE	C	C

	CTF	ECOLI	NO3	PCLAT	PH	STRF	TURBNFU
	n/(100mL)	n/(100mL)	mg/L	µg/L	unité pH	n/(100mL)	NFU
05/01/2022	0	0				0	<0,30
06/01/2022	0	0		<1		0	<0,30
15/02/2022	0	0				0	<0,30
17/02/2022	0	0				0	<0,30
17/02/2022			24,8		7,3		
18/03/2022	0	0				0	<0,30
18/03/2022	0	0				0	<0,30
04/04/2022	0	0				0	<0,30
04/04/2022	0	0				0	<0,30
29/04/2022	0	0				0	<0,30
16/05/2022	0	0				0	<0,30
16/05/2022	0	0				0	<0,30

Nom de l'unité de gestion : LIANCOURT

Année : 2022

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Nom de l'installation : LIANCOURT

16/05/2022			25,7		7,2		
03/06/2022	0	0				0	<-0,30
03/06/2022	0	0				0	<-0,30
03/06/2022	0	0				0	<-0,30
25/07/2022	0	0				0	<-0,30
03/08/2022	0	0				0	<-0,30
07/09/2022	0	0				0	<-0,30
07/09/2022	0	0				0	<-0,30
07/09/2022	0	0				0	<-0,30
14/10/2022	0	0				0	<-0,30
28/10/2022	0	0				0	<-0,30
25/11/2022	0	0				0	<-0,30
25/11/2022	0	0				0	<-0,30
25/11/2022			26,5		7,3		
21/12/2022	0	0				0	<-0,30
21/12/2022	0	0				0	<-0,30

Nom de l'unité de gestion : LIANCOURT

Année : 2022

IV. Valeurs minimales, moyennes et maximales des principaux paramètres mesurés dans l'eau

REMARQUES: 1) les valeurs inférieures au seuil de détection de l'analyse sont exprimées sous la forme 0,00.
2) les exigences de qualité réglementaires figurent dans les quatre dernières colonnes des tableaux ci-après (cf. partie V pour obtenir des informations sur les exigences de qualité réglementaires).

TTP DEMI-LUNE

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
ALUMINIUM TOTAL	µg/L	0,00	0,00	0,00	3		200,00		
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00	5		0,10		
AMPA	µg/L	0,00	0,00	0,00	3				0,10
ANTHRAQUINONE (PESTICIDE)	µg/L	0,00	0,00	0,00	4				0,10
ATRAZINE	µg/L	0,00	0,00	0,01	4				0,10
ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	0,01	0,01	0,01	4				0,10
ATRAZINE ET SES MÉTABOLITES	µg/L	0,01	0,01	0,02	3				0,50
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML	n/(100mL)	0,00	0,00	0,00	5		0,00		
BENTAZONE	µg/L	0,00	0,00	0,00	4				0,10
BROMATES	µg/L	0,00	0,00	0,00	3				10,00
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	2,32	2,58	2,81	5		2,00		
CHLORIDAZONE	µg/L	0,00	0,00	0,00	4				0,10
CHLORIDAZONE DESPHÉNYL	µg/L	0,23	0,35	0,51	4				0,10
CHLORIDAZONE MÉTHYL DESPH	µg/L	0,12	0,14	0,17	4				0,10
CHLORURE DE VINYL MONOMÈR	µg/L	0,00	0,00	0,00	3				0,50
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0	0	5				0
ESA METOLACHLORE	µg/L	0,00	0,01	0,02	3				0,10
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0	0	0	5				0
FLUORURES MG/L	mg/L	0,39	0,41	0,43	3				1,50
GLYPHOSATE	µg/L	0,00	0,00	0,00	3				0,10
MANGANÈSE TOTAL	µg/L	2,80	3,27	4,20	3		50,00		

Statistiques / INS

Nom de l'unité de gestion : LIANCOURT

Année : 2022

IV. Valeurs minimales, moyennes et maximales des principaux paramètres mesurés dans l'eau

REMARQUES: 1) les valeurs inférieures au seuil de détection de l'analyse sont exprimées sous la forme 0,00.
2) les exigences de qualité réglementaires figurent dans les quatre dernières colonnes des tableaux ci-après (cf. partie V pour obtenir des informations sur les exigences de qualité réglementaires).

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
NITRATES (EN NO3)	mg/L	20,60	23,88	26,20	5				50,00
NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00	5				0,50
N,N-DIMETHYLSULFAMIDE	µg/L	0,00	0,00	0,00	3				0,10
OXADIXYL	µg/L	0,00	0,00	0,01	4				0,10
SULFATES	mg/L	88,80	97,76	104,00	5		250,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	µg/L	0,00	0,00	0,00	3				10,00
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHL	µg/L	0,00	0,00	0,00	3				10,00
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	42,40	43,70	44,10	5				
TOTAL DES PESTICIDES ANALYS	µg/L	0,38	0,53	0,71	4				0,50
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE	NFU	0,00	0,00	0,00	5		2,00		

Nom de l'unité de gestion : LIANCOURT

Année : 2022

IV. Valeurs minimales, moyennes et maximales des principaux paramètres mesurés dans l'eau

REMARQUES: 1) les valeurs inférieures au seuil de détection de l'analyse sont exprimées sous la forme 0,00.
2) les exigences de qualité réglementaires figurent dans les quatre dernières colonnes des tableaux ci-après (cf. partie V pour obtenir des informations sur les exigences de qualité réglementaires).

UDI LIANCOURT

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00	25		0,10		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML	n/(100mL)	0,00	0,00	0,00	25		0,00		
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	0,66	1,87	2,56	3		2,00		
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	µg/L	0,00	0,00	0,00	3				0,50
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0	0	25				0
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0	0	0	25				0
NITRATES (EN NO3)	mg/L	24,80	25,67	26,50	3				50,00
NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00	3				0,50
PH	unité pH	7,20	7,27	7,30	3	6,50	9,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE	NFU	0,00	0,00	0,00	25		2,00		

Nom de l'unité de gestion : LIANCOURT

Année : 2022

V. Bilan des dépassements des exigences de qualité réglementaires

Ce bilan porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux. Les résultats d'analyses sont comparés aux exigences de qualité réglementaires.

REMARQUES:

1. Les exigences de qualité sont fixées par l'arrêté ministériel du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine.
2. Les exigences de qualité sont composées de limites de qualité (pour les paramètres ayant une incidence sanitaire) et de références de qualité (pour les paramètres sans risque sanitaire mais pouvant être à l'origine de désagréments pour les consommateurs).
3. Les exigences de qualité portent sur des paramètres bactériologiques et des paramètres physico-chimiques.
4. Selon les paramètres, il peut exister des valeurs minimales et/ou maximales pour les exigences de qualité réglementaires.
5. Les exigences de qualité peuvent être différentes selon le type d'eau (eau brute au niveau du captage/eau produite ou eau distribuée).

UDI LIANCOURT

Date Prélèvement	Paramètre	Unité	Valeur mesurée	Limites de qualité min.	Limites de qualité max.
Nombre de dépassements :		0			

Date Prélèvement	Paramètre	Unité	Valeur mesurée	Références de qualité min.	Références de qualité max.
29/04/2022	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	2,56		2,00
25/07/2022	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	2,40		2,00
Nombre de dépassements :		2			

Résultats hors Exigences

9 ANNEXE 2 : FACTURE POUR UNE CONSOMMATION DE REFERENCE FIXEE PAR L'INSEE A 120 M3/AN

	Unité	2021	2022	Evolution
<u>Eau potable</u>				
CCLVD				
Abonnement	€ HT/an	23,181	23,181	0 %
Consommation	€ HT/m ³	2,351	2,351	0 %
Organismes publics Agence de l'eau				
Cv pollution	€ HT/m ³	0,220	0,220	0 %
Redevance prélèvement	€ HT/m ³	0,0897	0,0897	0 %
Modernisation des réseaux de collecte	€ HT/m ³	0,185	0,185	0 %
<u>Collecte et traitement des eaux usées</u>				
CCLVD				
Abonnement	€ HT/an	10,930	10,930	0 %
Taxe assainissement	€ HT/m ³	2,0449	2,0449	0 %
TOTAL HORS ABONNEMENT				
Total	€ HT/m ³	4,891	4,891	0 %
Facture annuelle HT pour 120 m ³	€ HT/an	620,983	620,983	0 %
Facture annuelle TTC pour 120 m ³	€ TTC/an	667,687	667,687	0 %

Prix du service eau et assainissement pour un ménage consommant 120 m³/an (y compris prime fixe pour un compteur simple)

	Unité	2021	2022	Evolution
Prix TTC pour 120 m ³	€ TTC/an	5,56	5,56	0 %
Dont				
Part CCLVD fixe (abonnement eau)	€ HT/m ³	0,193	0,193	0 %
Part CCLVD fixe (abonnement assainissement)	€ HT/m ³	0,091	0,091	0 %
Part CCLVD (consommation)	€ HT/m ³	2,351	2,351	0 %
Part Agence de l'eau	€ HT/m ³	0,49	0,49	0 %
Part assainissement CCLVD	€ HT/m ³	2,0449	2,0449	0 %
TVA	€ /m ³	0,389	0,389	0 %

10 ANNEXE 3 : NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU SUR LES REDEVANCES & LE PROGRAMME D' ACTIONS

Édition mars 2023
CHIFFRES 2022

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour améliorer les performances des stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'assainissement et d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

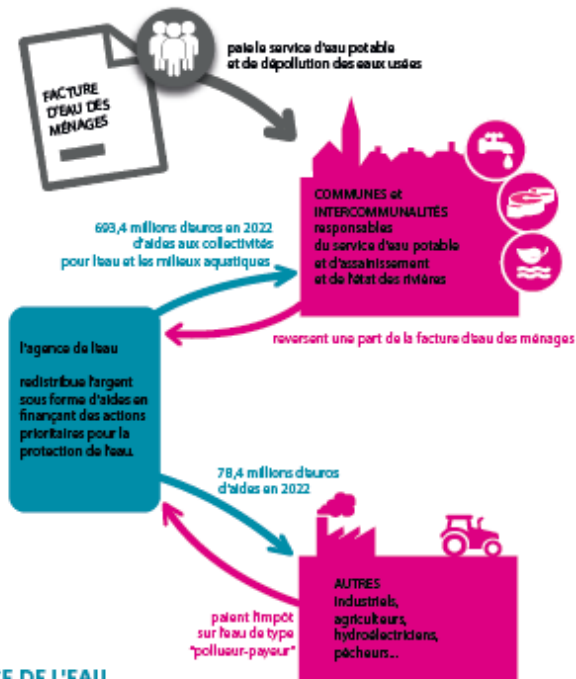
Le prix de l'eau en Seine-Normandie est de 4,19 euros TTC par m³.

Source : Agence de l'eau Seine-Normandie - Étude sur le prix de l'eau - 2021

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
 - le service de collecte et de traitement des eaux usées
 - les redevances de l'agence de l'eau
 - les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA
- www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_v46comp4



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

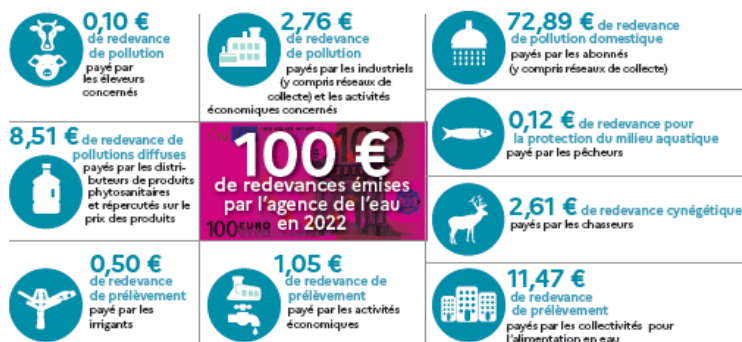
NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement / 1

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 690 millions d'euros dont plus de 424 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

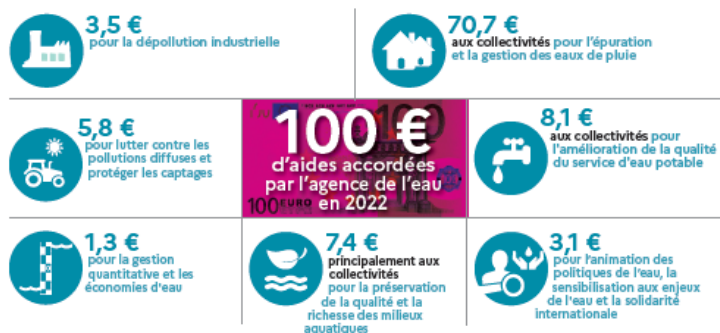


À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

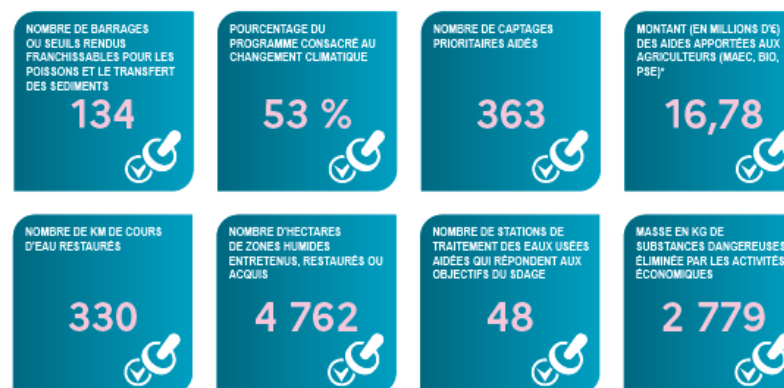
Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2022)



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Seine-Normandie. 3721 projets portés par les collectivités, les entreprises, les agriculteurs et les associations représentent 1,6 milliard d'euros de travaux aidés par l'agence de l'eau, pour 804,5 millions d'euros d'aides.

Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau, des milieux aquatiques et de la biodiversité et pour l'adaptation au changement climatique.



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

53 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Seine-Normandie est consacré au changement climatique en 2022 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- études ;
- sensibilisation.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Le 23 mars 2022, le comité de bassin Seine-Normandie a adopté le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures qui l'accompagne. Les collectivités, acteurs majeurs du SDAGE, sont concernées par un grand nombre de dispositions : <https://bit.ly/collectivites-acteurs-du-sdage>

PLAN BAINNADE

L'objectif du plan baignade, lancé en 2018, est de rendre la Seine baignable dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques à Paris en 2024, et, de façon pérenne. 62 % des travaux prévus ont été engagés par les maîtres d'ouvrage à fin 2022. Ces investissements d'un montant de 729 M€ sont financés par l'agence de l'eau à hauteur de 390 M€ dont 191,4 M€ en 2022.



<https://www.eau-seine-normandie.fr/domaines-d-action/sdage>

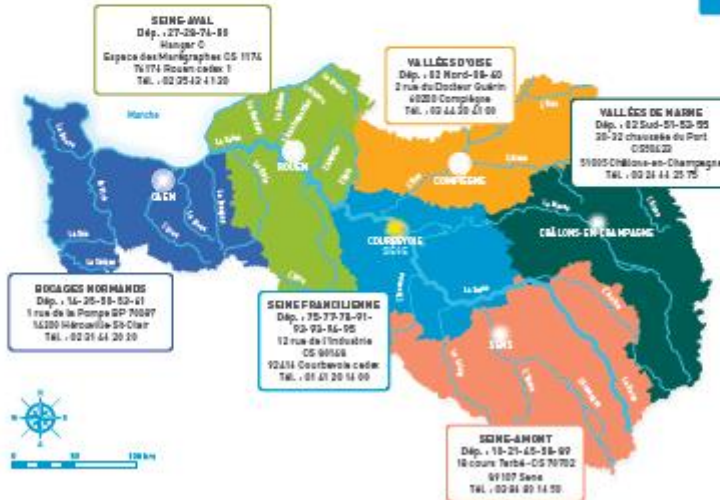
VOS INTERLOCUTEURS

SIÈGE

12 Rue de l'Industrie,
CS 80148
92416 Courbevoie cedex
Tél. : 01 41 20 16 00
seinenormandie.communication@aesn.fr

DIRECTIONS TERRITORIALES

L'organisation de l'agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



L'agence de l'eau Seine-Normandie du Morvan à la Normandie
Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km², soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands. Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8138 communes et 18,3 millions d'habitants. L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale. 68 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières. 5100 captages produisent par an 1 400 millions de m³ d'eau et 2775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.

L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE
met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redondances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.

ENSEMBLE DONNONS VIE À L'EAU
Agence de l'eau

RESTONS CONNECTÉS SUR
eau.seine-normandie.fr
f @seine_normandie in

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE eau seine NORMANDIE

Realisation : AELBOIC - mars 2023 - Impression sur papier PEFC®
Crédit : photos : les agences de l'eau - iStockphoto, Olycom et Jean-Louis Aubert



Retrouvez la campagne de communication
www.lesagencesdeleau.fr/comprendre-apprendre-agir-pour-leau

Nouveaux podcasts → bit.ly/Podcasts-Eau



11 ANNEXE 4 : INDICATEURS DE PERFORMANCE : EAU POTABLE

Indicateur				Valeur 2012	Valeur 2013	Valeur 2014	Valeur 2015	Valeur 2016	Valeur 2017	Valeur 2018	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022
Code	Intitulé	Définition	Unité											
Indicateurs descriptifs des services														
D.101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers	habitants	23 202	23 676	23 781	23 773	23 817	23 895	23 934	23 981	23 981	24 168	24 268
D.102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	Prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour 120 m ³ <i>Remarque</i> : il s'agit ici du prix du service <u>Eau et Assainissement</u> pour un ménage consommant 120 m ³ /an, toutes taxes comprises.	€/ m ³	4,900	4,97	5,43	5,54	5,56	5,56	5,56	5,56	5,56	5,56	5,56
D.151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel	heures, jours...	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
Indicateurs de performance														
P.101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	- Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m ³ /j : pourcentage de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques (réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire ou par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue tout ou en partie au Contrôle Sanitaire) jugés conformes selon la réglementation en vigueur ; - Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m ³ /j : nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes.	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
P.102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	- Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m ³ /j : pourcentage de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques (réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire ou par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue tout ou en partie au Contrôle Sanitaire) jugés conformes selon la réglementation en vigueur ; - Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m ³ /j : nombre de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes.	%	100	100	97,4	100	100	100	100	100	100	92,6	88,6
P.103.2b	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau d'eau potable. Cette nouvelle définition s'applique à compter de l'exercice 2013. Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise à jour des plans des réseaux (Partie A - 15 points), à l'existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux (Partie B - 30 points) et aux autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (Partie C - 75 points).	sans unité valeur de 0 à 120	25	71	71	71	75	75	75	87	87	87	87
P.104.3	Rendement du réseau de distribution	Il s'agit du ratio entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable.	%	74	76	80,6	80,8	82,8	77,8	84,1	80,7	79,4	79	78,6
P.105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	Il s'agit du ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte	m ³ /km/jour	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*

P.106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	Il s'agit du ratio entre le volume de perte, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte	m ³ /km/jour	6,67	6,3	4,85	4,6	4,14	5,59	3,73	4,52	5,09	5,11	5,25
P.107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte	%	*	*	*	*	*	0,96	0,71	0,814	1,014	0,856	0,890
P.108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée	%	40	40	40	40	40	62	62	80	80	80	80
P.109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	Abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé	€/m ³	0,17	0,043	0,031	0,047	0,000	0,000	0,019	0,038	0,092	0,182	0,020
P.151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	- Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, par milliers d'abonnés - Une coupure d'eau est une interruption totale de la fourniture de l'eau à un ou plusieurs abonné(s) (les incidents de pression ou de qualité de l'eau ne constituent donc pas une coupure d'eau s'ils n'entraînent pas l'interruption totale de la fourniture)	nombre / milliers d'abonnés	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
P.152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle	%	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
P.153.2	Durée de l'extinction de la dette de la collectivité	Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service	années	41	20	7	6	4	4	7	4	6	9	5
P.154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1	%	6,27%	4,28%	3,59%	5,44%	5,85%	8,00%	7,00%	7,41%	5,67%	4,38%	3,10%
P.155.1	Taux de réclamation	- Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service - Le nombre de réclamations est rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000	nombre / milliers d'abonnés	15,5	12,3	12,3	16,06	12,77	23,65	14,42	13,75	8,27	12,73	12,73

12 ANNEXE 5 : INDICATEURS DE PERFORMANCE : ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Indicateur				Valeur 2012	Valeur 2013	Valeur 2014	Valeur 2015	Valeur 2016	Valeur 2017	Valeur 2018	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022
Code	Intitulé	Définition	Unité											
Indicateurs descriptifs des services														
D.201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée	habitants desservis	*	*	23 232	23 533	23 559	23 637	23 679	23 696	23 696	23 883	23 983
D.202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L.1331-10 du code de la santé publique	nombre	2	2	2	2	2	5	5	5	5	5	5
D.203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	Il s'agit des boues issues des stations d'épuration et qui sont évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Les sous-produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traitées par les files eau ou boue de la station ne sont pas prises en compte	Tonnes de matières sèches (TMS)	348,4	373,7	356	406	347	346	370	350	351	484	450
D.204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	Prix du service de l'assainissement collectif, toutes taxes comprises pour 120m ³ <i>Remarque : il s'agit ici du prix du service Eau et Assainissement pour un ménage consommant 120m³/an, toutes taxes comprises.</i>	€ / m ³	4,9	4,97	5,43	5,54	5,56	5,56	5,56	5,56	5,56	5,56	5,56
Indicateurs de performance														
P.201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service d'assainissement collectif	%	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
P.202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Indice de 0 à 100 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau de collecte des eaux usées. De 0 à 60, les informations visées sont relatives à la connaissance du réseau (inventaire), de 70 à 100, elles sont relatives à la gestion du réseau	valeur de 0 à 100	30	71	71	71	71	71	71	25	25	25	25
P.206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	- Pourcentage des boues évacuées par les stations d'épuration selon une filière conforme à la réglementation. Les sous-produits et les boues de curage ne sont pas pris en compte dans cet indicateur. - Une filière est dite 'conforme' si elle remplit les 2 conditions suivantes : le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur, la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
P.207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	Abandons de créances annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé	€/m ³	0,073	0,068	0,016	0,025	0,000	0,000	0,014	0,024	0,108	0,051	0,019
P.251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	L'indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public. Ce nombre de demandes d'indemnisations est divisé par le nombre d'habitants desservis.	Nombre par milliers d'habitants desservis	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*

P.252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100km de réseau	- On appelle point noir tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins 2 interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit sa nature (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement...) et le type d'intervention requis (curage, lavage, mise en sécurité...). Les interventions sur la partie publique des branchements ainsi que les interventions dans les parties privatives des usagers dues à un défaut situé sur le réseau public (et seulement dans ce cas là) sont à prendre en compte. - L'indicateur indique le nombre de points noirs pour 100 km de réseau de collecte des eaux usées hors branchements	Nombre par centaines de km	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
P.253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	Quotient linéaire moyen du réseau de collecte hors branchements renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de collecte hors branchements	%	*	*	*	*	*	*	*	0,402	0,37	0,37	0,32
P.254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	Pourcentage des bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
P.255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Indice de 0 à 120 attribué selon l'état de connaissance des rejets au milieu naturel en relation avec l'application de l'arrêté du 22 décembre 1994 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées	valeur de 0 à 120	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
P.256.2	Durée de l'extinction de la dette de la collectivité	Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'assainissement collectif si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service	années	10	14	12	15	9	8	19	10	39	13	10
P.257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1	%	6%	5%	4%	7%	7,7%	9%	2%	9,59%	10,02%	5,45%	3,84%
P.258.1	Taux de réclamations	- Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service - Le nombre de réclamations est rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1000	Nombre par milliers d'abonnés	10,39	12,2	16,7	14,9	11,5	8,4	5,9	3,3	1,5	1,1	1,2

13 ANNEXE 6 : FACTURE TYPE ANC POUR UNE CONSOMMATION DE REFERENCE FIXEE A 120 M³/AN

	Unité	2021	2022	Evolution
<u>Eau potable</u>				
CCLVD				
Abonnement	€ HT/an	23,181	23,181	0 %
Consommation	€ HT/m ³	2,351	2,351	0 %
Organismes publics Agence de l'eau				
Cv pollution	€ HT/m ³	0,220	0,220	0 %
Redevance prélèvement	€ HT/m ³	0,0897	0,0897	0 %
Modernisation des réseaux de collecte	€ HT/m ³	-	-	-
<u>Collecte et traitement des eaux usées</u>				
CCLVD				
Abonnement	€ HT/an	-	-	-
Taxe assainissement	€ HT/m ³	-	-	-
TOTAL HORS ABONNEMENT				
Total	€ HT/m ³	2,661	2,661	+ 0 %
Facture annuelle HT pour 120 m³	€ HT/an	342,465	342,465	+ 0 %
Facture annuelle TTC pour 120 m³	€ TTC/an	361,301	361,301	+ 0 %

Prix du service eau et assainissement pour un ménage consommant 120 m³/an (y compris prime fixe pour un compteur simple)

	Unité	2021	2022	Evolution
Prix TTC pour 120 m³	€ TTC/an	3,01	3,01	0 %
Dont				
Part CCLVD fixe (abonnement eau)	€ HT/m ³	0,193	0,193	0 %
Part CCLVD fixe (abonnement assainissement)	€ HT/m ³	-	-	-
Part CCLVD (consommation)	€ HT/m ³	2,351	2,351	0 %
Part Agence de l'eau	€ HT/m ³	0,31	0,31	0 %
Part assainissement CCLVD	€ HT/m ³	-	-	-
TVA	€ /m ³	0,157	0,157	0 %

14 ANNEXE 7 : INDICATEURS DE PERFORMANCE : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Indicateur				Valeur 2015	Valeur 2016	Valeur 2017	Valeur 2018	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022
Code	Intitulé	Définition	Unité								
Indicateurs descriptifs des services											
D301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif	Le nombre d'habitants desservis correspond à la population ayant accès au Service Public d'Assainissement non Collectif, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement.	habitants	240	258	255	285	285	285	285	285
D302.0	Indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif	Cet indicateur, sur une échelle de 0 à 100, renseigne sur les prestations obligatoires fournies par la collectivité dans le cadre du service public d'assainissement non collectif (SPANC). Au delà de 100, sur une échelle allant jusqu'à 140, il évalue l'étendue des services complémentaires et facultatifs proposés par le SPANC.	Valeur de 0 à 140	100	100	100	100	100	100	100	100
Indicateurs de performance											
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	Cet indicateur évalue le pourcentage d'installations d'assainissement non collectif conformes, après contrôle, à la réglementation sur l'ensemble des installations contrôlées depuis la création du service. Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité + nombre d'installations jugées non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement) / Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service x 100	%	96,30	94,59	77,05	75,00	78,08	77,92	78,48	77,50

15 ANNEXE 8 : RAPPORT D'ACTIVITES ANIMATION BASSIN D'ALIMENTATION DE CAPTAGE 2022

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

-

ANIMATION AGRICOLE POUR LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

-

BASSINS D'ALIMENTATION DES CAPTAGES DE LABRUYERE/SACY-LE-GRAND, ESTREES- SAINT-DENIS, GRANDFRESNOY ET LONGUEIL-SAINTE-MARIE



Table des matières

1. Contexte territorial de l'animation.....	4
2. Bilan de l'animation sur le BAC SL.....	5
a. Restitution de l'étude « SensiBio » et actions sur l'agriculture biologique, dans le cadre du dialogue territorial.....	5
b. Poursuite de la démarche de dialogue territorial	6
c. Organisation ou participation à des événements grand public	6
d. Approfondissement du travail sur la gestion de l'azote, pour réduire les fuites de nitrates vers la nappe	7
e. Participation à un voyage d'étude et démarrage d'un projet alimentaire de territoire.....	9
f. Bilan des indicateurs sur le BAC de Sacy-Labruyère.....	11
3. Bilan de l'animation sur les BAC de la Plaine d'Estrées.....	11
a. Poursuite de la mise en place d'une filière chanvre locale	11
b. Mise en place du contrat azote et du groupe pilote du projet GAZELLE	12
c. Restitution de l'étude SensiBio et ouverture d'une réflexion sur le développement de l'agriculture biologique sur le territoire	14
d. Mobilisation et accompagnement des communes sur l'amélioration de l'approvisionnement de la restauration collective.....	14
e. Suivi des projets sur la CCPE suite à l'étude « circuits courts » : création d'une AMAP, atelier de transformation de la ferme du Metz, candidature à un PAT avec l'APC.....	14
f. Bilan des indicateurs.....	15
4. Projets transversaux.....	15
a. Replantation de haies.....	15
b. Transversalité entre services	17
c. Ciné-débat « Tu nourriras le monde ».....	17
5. Perspectives.....	18
6. ANNEXES.....	18
a. COMPTE-RENDU de la réunion de restitution de l'étude SensiBio sur le BAC de Sacy/Labruyère et la CCLVD	18
Restitution de l'étude dite « SensiBio » en comité technique du dialogue territorial – Réunion de travail sur les actions ayant trait à l'agriculture biologique	18
10 juin 2022, 13h30 à Laigneville	18
1. Déroulé de la réunion.....	19
Rappel du contexte.....	19
Restitution de l'étude.....	20
Travail pour affiner les actions déjà prévues	21
Nouvelles actions proposées.....	21

Participation de Bio en HDF au comité technique	22
2. Fiches actions mises à jour	22
Proposer des diagnostics, au cas par cas, pour que les agriculteurs sachent s’il leur est possible de passer en bio	22
Diffuser des informations sur les débouchés / besoins / marchés en bio pour répondre à la question de l’assurance financière, et informer les agriculteurs sur les acteurs économiques du territoire	23
b. COMPTE-RENDU de la première réunion de suivi de la mise en œuvre des actions issues du dialogue territorial sur le BAC de Sacy/Labruyère et la CCLVD	24
Réunion de suivi n°1 – Mise en œuvre des actions Dialogue territorial – 12 décembre 2022, 16h à Laigneville	24
1. Rappel de la gouvernance établie pour la mise en œuvre et le suivi des actions	25
2. Point d’étape de la mise en œuvre – Relevé des échanges	25
Catégorie 1 : L’amélioration de la communication et des relations locales entre habitants, élus et agriculteurs.....	25
Catégorie 2 : Le développement et la valorisation des pratiques agricoles durables pour la qualité de l’eau souterraine et pour les sols	26
Catégorie 3 : La diversification des revenus agricoles en lien avec la recherche d’économies d’intrants, et la sécurisation des débouchés par la structuration des filières	27
Catégorie 4 : Le développement raisonné de la méthanisation, et le partage des ressources (terres, produits agricoles, eau)	27
Catégorie 5 : Les phénomènes de ruissellement, érosion et coulées de boue	27
Catégorie 6 : Les liens entre quantité d’eau, milieux humides et agriculture dans un contexte de changement climatique.....	28
Autres actions transversales	28
c. SYNTHÈSE des deux réunions-bilans avec les agriculteurs du réseau de suivi des reliquats début drainage (21/06/2022 à Arsy et 14/06/2022 à Sacy-le-Grand)	28
Sur les couverts	28
Sur la rotation.....	28
Sur la gestion de la fertilisation en amont de la culture	28
Sur la gestion de la fertilisation en végétation.....	29
d. COMPTE-RENDU du tour de plaine des couverts 2022	31
TOUR DE PLAINE – COUVERTS D’INTERCULTURES LONGUES – BAC DE SACY/LABRUYERE & PLAINE D’ESTREES.....	31

1. Contexte territorial de l'animation

Une protection de la ressource en eau portée par la Communauté de communes du Liancourtois « la Vallée dorée » (CCLVD) et la commune de Sacy-le-Grand, à l'échelle du bassin d'alimentation des captages (BAC) de Labruyère/Sacy-le-Grand et du bassin versant du marais de Sacy

Disposant de la compétence d'approvisionnement en eau potable (AEP), la CCLVD alimente en eau l'ensemble des communes de son territoire et s'occupe donc des différentes étapes qui vont du captage à la distribution. L'eau qu'elle puise au niveau du champ captant de Labruyère, est conforme aux différentes normes de qualité hormis pour le fer pour lequel une déferrisation est effectuée.

Dans un souci de maintien de cette qualité par des mesures préventives, la CCLVD s'est lancée fin mars 2009 dans l'étude de son bassin d'alimentation de captages (BAC). La commune de Sacy-le-Grand et son captage se trouvant englobés dans le BAC, la commune a donc décidé de participer à l'animation. L'étude a été finalisée en 2013, avec un premier plan d'action mis en œuvre à partir de 2014. C'est dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan d'actions que la CCLVD et la commune de Sacy-le-Grand ont signé un contrat d'animation avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie et ainsi recruté une animatrice.

De plus, les captages concernés puisent à proximité du marais de Sacy-le-Grand, site naturel d'intérêt majeur pour la préservation de la biodiversité et la gestion de l'eau, à la fois Natura 2000 et site RAMSAR. Par conséquent, l'animation agricole sur le bassin versant du marais de Sacy se fait en partenariat entre l'animatrice BAC et la chargée de mission marais de Sacy rattachée au Syndicat mixte Oise-Aronde (SMOA).

Une volonté de protection de la ressource partagée par la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées

Concernée également, la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées a pris la compétence pour la protection de la ressource en eau au 1^{er} janvier 2020, et la compétence AEP au 1^{er} janvier 2021. Trois bassins d'alimentation de captages ont été définis : Estrées-Saint-Denis, Grandfresnoy et Longueil-Sainte-Marie. En 2019, l'Agence de l'Eau Seine Normandie est entrée dans son 11^{ème} programme, qui encourage une animation mutualisée sur plusieurs BAC et plus axée sur le volet agricole. Ainsi, étant donné la contiguïté géographique de leurs BAC, la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées, la Communauté de Communes du Liancourtois « la Vallée Dorée » et la commune de Sacy-le-Grand ont signé une convention pour porter une animation agricole mutualisée sur leurs 4 BAC.

Un réseau de territoires à enjeu pour la préservation de l'eau

Le territoire se situe à proximité immédiate des BAC de Baugy et des Hospices, dont l'animation est portée par l'Agglomération de la Région de Compiègne. De plus, des liens existent entre animateurs et animatrices sur d'autres secteurs de l'Oise, notamment le Pays de Sources et Vallées, le PNR des Pays de l'Oise et le BAC de Méru. Un lien existait aussi avec l'animatrice du BAC d'Auger-Saint-Vincent dans la vallée de l'Automne, mais elle n'a pas encore été remplacée suite à son départ. Ces liens plus ou moins formels permettent un échange d'expériences et d'informations qui bénéficient à tous.

Du fait de la localisation du BAC de Sacy-Labruyère sur plusieurs EPCI, l'animatrice est également en contact avec la Communauté de communes du Clermontois, qui a récemment recruté une animatrice agricole mutualisée avec la Communauté de communes du Plateau Picard.

2. Bilan de l'animation sur le BAC Sacy-Labruyère

a. Restitution de l'étude « SensiBio » et actions sur l'agriculture biologique, dans le cadre du dialogue territorial

L'étude de sensibilité à la conversion à l'agriculture biologique, dite étude « SensiBio », initiée à l'hiver 2020-2021 et conduite par Bio en Hauts-de-France avec la participation de l'animatrice BAC (prise de contact avec les exploitants par courrier, prise de RDV, présence lors des entretiens), s'est terminée à l'hiver 2021-2022. Les résultats de l'étude ont été restitués le 10/06/2022, lors d'une réunion spécifique du comité technique du dialogue territorial (voir le compte-rendu de cette réunion en annexe a).

Cette étude a consisté en la rencontre de 45 exploitants sur le BAC de Sacy/Labruyère et la CCLVD. Les entretiens étaient approfondis et ont permis une bonne interconnaissance entre les agriculteurs et l'animatrice ; ce sont des moments d'échanges riches qui ont été très majoritairement appréciés. Au-delà d'ouvrir la discussion sur l'agriculture biologique et de fournir des éléments pour le plan d'action bio du territoire, cette étude s'est inscrite dans une démarche de dialogue territorial et a permis la compréhension des besoins des agriculteurs et des dynamiques locales.

Les retombées de l'étude sont : des actions sur l'Agriculture Biologique (AB) affinées grâce à la meilleure connaissance des besoins et profils des agriculteurs, et de nouvelles actions proposées en réponse aux principales conclusions de l'étude (cf. CR en annexe a)).

Les actions actées :

- ✓ Les communes sont incitées à voter une exonération de taxe sur le foncier non bâti pour les propriétés exploitées en bio : au 01/02/2023, la commune de Bailleval l'a votée, le 13/03/2023 une délibération a été prise par la Communauté de communes du Liancourtois la Vallée dorée.
- ✓ 2 agriculteurs (référénts du dialogue territorial) vont « tester » le diagnostic de conversion à l'AB
- ✓ Ce diagnostic sera aussi proposé chaque année aux agriculteurs pour lesquels il existe des marchés en bio
- ✓ Des informations économiques seront diffusées à tous dès que l'état des marchés sera plus favorable
- ✓ Une formation à destination des agriculteurs conventionnels a été organisée dans le cadre du mois de la bio, le 30/11/2022 (voir l'article ici : <https://www.terre-net.fr/fertilisation/article/222855/quels-leviers-pour-augmenter-son-autonomie-azotee->)
- ✓ Les collectivités doivent soutenir la filière bio en agissant sur les débouchés, pour que le développement de l'AB ne dépende pas que du « marché » et de ses fluctuations.



Événement technique organisé dans le cadre du mois de l'agriculture biologique le 30/11/2022

b. Poursuite de la démarche de dialogue territorial

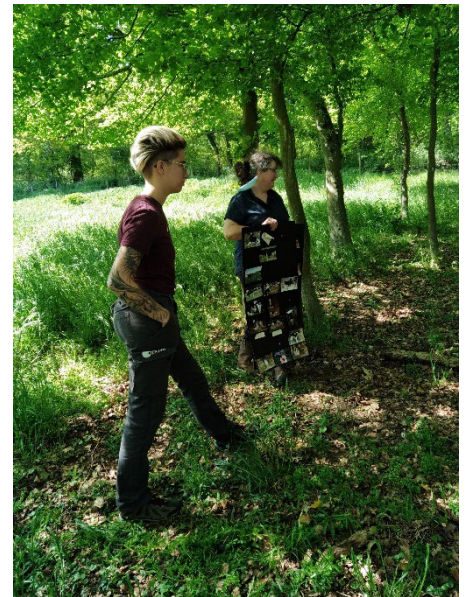
Au début de l'année 2022, un « comité technique » a été créé dans la continuité du groupe de concertation. Le comité de pilotage (COFIL) reste l'instance décisionnaire de la démarche. Il est constitué de M. Davenne, Mme Defoly, M. Ferreira, M. Jamin (remplacé par Mme Cluzel), M. Lambert, Mme Perras-Jupin, et M. Robert, les fonctions des représentants sont présentées en annexe dans un des comptes-rendus de réunion.

Un premier plan d'action composé de 25 actions a été validé lors du COFIL le 24/03/2022. Certaines actions restaient encore à affiner, notamment celles sur l'agriculture biologique qui l'ont été suite à la restitution de l'étude SensiBio le 10/06/2022.

Le comité technique a vocation à se réunir tous les 6 mois, afin de faire le point sur l'avancement de la mise en œuvre du plan d'action, voire l'ajuster au besoin. Si l'un des membres du COFIL en fait la demande, ces modifications peuvent être soumises à décision du COFIL. Le CR de la première réunion de suivi qui s'est tenue le 12/12/2022 est disponible en annexe b).

c. Organisation ou participation à des événements grand public

Une sortie nature a été organisée le 16/04/22 à Sacy-le-Grand avec le CPIE dans le cadre de « la fabrique des alternatives » : il s'agissait d'une balade découverte de la prairie avec une chasse aux œufs pour les enfants. L'objectif : faire découvrir les intérêts des prairies pour la protection de la qualité de l'eau et pour la biodiversité. Le lien entre prairies et élevage à l'herbe a été expliqué. L'éleveuse est venue parler de ses vaches et de son métier et a beaucoup apprécié les échanges avec la dizaine de participants présents. Valoriser, soutenir voire développer l'élevage herbager dans ce secteur spécialisé en grandes cultures est essentiel pour la protection de l'eau, mais aussi pour la biodiversité, et pour l'équilibre agronomique et paysager.



Sortie nature en prairie organisée avec le CPIE le 16/04/2022

L'animatrice agricole a aussi tenu un stand au festival des marais de Sacy le 23/04/22, afin de présenter au grand public les facteurs qui influencent la qualité de l'eau. L'idée était de répondre aux questions « d'où vient l'eau que l'on boit et comment la protège-t-on ? ». Une petite animation était aussi prévue sur l'eau du robinet et l'eau en bouteille pour interroger sur ses habitudes de consommation.



Stand au festival des marais de Sacy le 23/04/2022

d. Approfondissement du travail sur la gestion de l'azote, pour réduire les fuites de nitrates vers la nappe

Le contrat azote est un outil visant à réduire le risque de lixiviation des nitrates sous les champs en hiver. En 2022, 16 agriculteurs sont suivis, pour un nombre total de 46 parcelles.

Pour les agriculteurs suivis en 2021, une réunion collective a eu lieu le 14/06/22 pour :

- faire le bilan de l'année (avec la quantité d'azote réellement lixiviée selon la pluviométrie de l'hiver 2021-2022) : cf. image ci-dessous.
- permettre la discussion autour des pratiques qui fonctionnent pour avoir un reliquat début drainage (RDD) faible et donc une faible production de nitrates sous les champs. Les pratiques agricoles déterminantes relevées lors de cette réunion, regroupées avec celles issues de la réunion bilan sur les BACs de la CCPE, sont présentées dans le CR en annexe c).

Quel bilan pour la qualité de l'eau produite sous les champs en 2021 ?

- A échelle du BAC : impossible de faire une estimation fiable, par manque de données → besoin d'améliorer encore la représentativité de l'échantillon

- A échelle des parcelles suivies (436 ha) : **RDD moyen = 77 kgN/ha**

Pertes estimées sous les parcelles suivies = 7221 kgN
soit en moyenne **17 kgN/ha**

→ **Concentration moyenne en nitrates dans l'eau sous-racinaire = 55 mg/L**

Cette réunion a aussi été l'occasion de présenter le projet GAZELLE porté par AgroTransfert, et de recenser les agriculteurs motivés par l'idée de former un groupe-pilote du projet. Les objectifs du projet GAZELLE dans le cadre de l'animation du contrat azote sur le BAC de Sacy/Labruyère sont de :

- ✓ maintenir l'intérêt des agriculteurs déjà engagés depuis plusieurs années dans cette démarche
- ✓ répondre aux demandes de technicité émanant de plusieurs agriculteurs
- ✓ identifier les situations de pertes de nitrates les plus problématiques ou récurrentes et les leviers pour les éviter
- ✓ faire bénéficier l'ensemble des agriculteurs du BAC des connaissances et des pratiques-clés identifiées par le groupe-pilote.

Fin 2022, le groupe-pilote du projet GAZELLE est constitué de 11 agriculteurs dont 6 sur le BAC de Sacy/Labruyère, 4 sur les BACs de la CCPE + 1 à cheval sur les deux territoires. Les mesures de reliquats début drainage sont prises en charge dans le cadre du projet GAZELLE, elles ne sont donc pas financées via le contrat azote (l'animatrice agricole est particulièrement vigilante sur ce point pour garantir qu'il n'y a pas de double financement d'un même reliquat par l'Agence de l'eau).

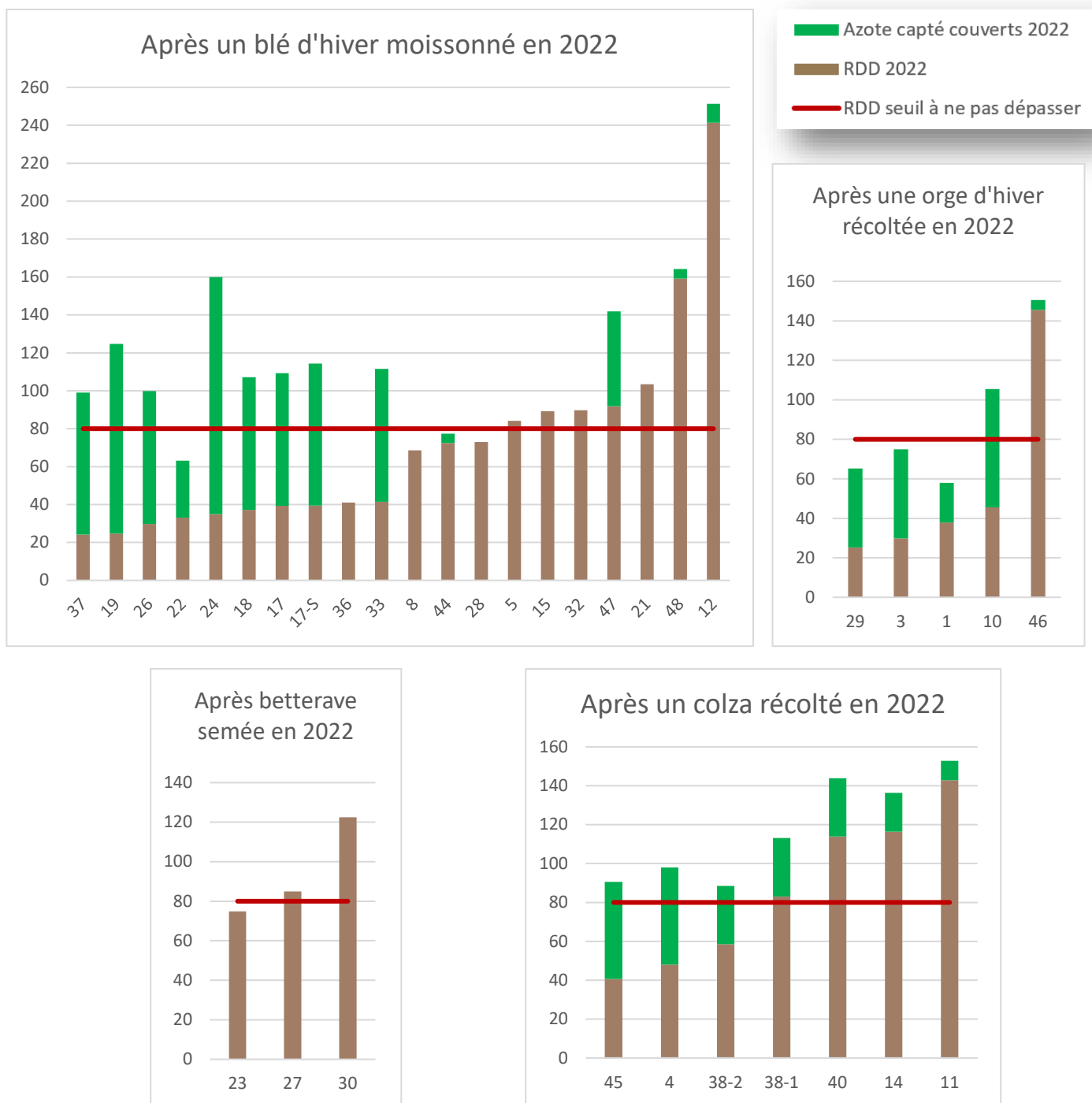
Le groupe GAZELLE s'est mis d'accord sur un objectif commun en termes de qualité de l'eau : il s'agira de ne pas dépasser le seuil de 50kgN/ha en reliquat début drainage. Dans un premier temps, une réflexion collective sera menée pour approfondir comment atteindre l'objectif de qualité de l'eau, notamment avec un travail spécifique autour des couverts d'interculture. Dans un second temps, les autres objectifs et contraintes de chaque exploitant seront approfondis par le groupe sous forme d'ateliers de co-conception : en se déplaçant sur les fermes pour à chaque fois travailler individuellement sur le système de l'un des membres du groupe.

La première étape du projet GAZELLE est de réaliser des simulations des pertes par lixiviation, via l'outil Syst'N. Au 01/02/2023, 3 simulations (3 parcelles) ont été réalisées et 2 sont en cours. Ces modélisations des pertes d'azote et de l'azote dans le sol tout au long de la rotation permettent d'identifier les situations de fortes pertes par lixiviation, et d'identifier les causes et les leviers pour les réduire. L'idée à partir de ce travail est de pouvoir répliquer les pratiques qui fonctionnent sur le BAC, d'organiser des formations complémentaires si besoin, d'expérimenter de nouvelles pratiques, etc. Les agriculteurs du groupe ont des systèmes très variés : céréaliers, avec ou sans betterave, avec ou sans pomme de terre, éleveur, légumes. Cela permettra ainsi que chaque agriculteur du BAC puisse se reconnaître dans l'un des systèmes modélisés.

A l'automne 2022, en plus des mesures de reliquats début drainage et des analyses granulométriques (pour les nouvelles parcelles qui entrent dans le réseau de suivi), des pesées de couverts ont été réalisées par l'animatrice afin d'estimer, grâce à la méthode MERCI, la quantité d'azote absorbé par les couverts d'interculture. Une restitution en a été faite aux agriculteurs via :

- Un tour de plaine des couverts organisé le 10/11/22 (cf. CR du tour de plaine en annexe d))
- Des RDV individuels réalisés en mairie d'Arsy le 19/01/23 et de Sacy-le-Grand le 20/01/23.

Les résultats de la campagne de prélèvement des reliquats début drainage (RDD) 2022 sont présentés ci-après tels qu'ils ont été présentés individuellement aux agriculteurs, anonymisés et regroupés par précédent cultural. Les numéros en axe des abscisses sont des numéros de parcelles. Le RDD seuil a été recalculé pour la BAC de Sacy-Labruyère grâce à la méthode de Burns : il est de 80kgN/ha.



Ces données, ainsi présentées aux agriculteurs lors de rendez-vous individuels de 30 minutes, permettent d'échanger sur les pratiques qu'ils ont mises en place ou qu'ils pourraient mettre en place l'an prochain pour réduire leur valeur de RDD. L'objectif n'est pas d'être systématiquement sous le seuil de 80kgN/ha, mais de l'être globalement à l'échelle du BAC.

e. [Participation à un voyage d'étude et démarrage d'un projet alimentaire de territoire](#)

Le point de départ de la réflexion sur l'alimentation a été la restauration collective, du fait qu'elle se trouve au cœur de nombreux enjeux territoriaux. A ce titre, elle fait l'objet de l'une des actions phares issues de la démarche de dialogue territorial. La restauration collective peut en effet permettre de :

- Développer ou conforter les filières agricoles locales (et les emplois associés) : producteurs, transformateurs, distributeurs
- Fournir des débouchés pour les productions respectueuses de l'environnement (par ex. bio)

- Donner accès à toutes les couches sociales à une alimentation de qualité (par ex. fait-maison, local, frais, bio, diversifié), et éduquer les enfants au goût

Pourtant, nombreuses sont les communes qui constatent que leur service de restauration collective délégué à un prestataire n'est pas satisfaisant, avec un ou plusieurs de ces problèmes :

- Les repas à la cantine sont médiocres au niveau gustatif
- L'équilibre alimentaire est à revoir
- Les plats végétariens ne sont pas appréciés
- Le gaspillage alimentaire est très conséquent
- Le rapport qualité/prix est mauvais

Ainsi, à l'échelle du territoire, ce sont plusieurs centaines de milliers d'euros qui sont déboursés chaque année pour financer un service dont la qualité n'est pas satisfaisante et dont l'effet de levier sur la transition agroécologique du territoire est nul.

Forts de ces constats et de l'envie de se saisir du sujet, 3 élus de la CCLVD ainsi que l'animatrice agricole, la responsable du service développement durable, et la directrice générale des services techniques, se sont rendus au voyage d'étude organisé par Bio en Hauts-de-France du 23 au 25 novembre 2022, dont le programme était le suivant :

- **Visite de la cuisine centrale** de Bruz 100% bio et locale, témoignages du chef de cuisine, de la commune d'Auray, du Syndicat Inter-communal Restauration de Chartres-de-Bretagne, visite du restaurant scolaire de Tréffléan et témoignage du maire de la commune
- **Régie agricole** et planification auprès de maraîchers indépendants
- **Terres de Sources, un label pour protéger l'eau** : témoignages de la collectivité Eau du Bassin Rennais et d'un agriculteur impliqué
- **Scénario bio au sein du Plan Climat Air Energie Territorialisé (PCAET) de Rennes Métropole** : témoignages de Rennes Métropole, d'Agrobio 35 et d'un agriculteur impliqué
- **Différents outils pour un projet politique** : témoignage d'élus de Rennes Métropole
- **Développement des filières de production** : présentation de la filière blé panifiable Terres de Sources, visite du moulin de Champcors
- **Développement d'une filière pour une culture innovante, le chanvre** : témoignages du GAB56 et d'un agriculteur impliqué



Visite du restaurant scolaire de Tréffléan – 25/11/2022

Au retour du voyage, la motivation des élus et des techniciens était grande et ils ont partagé la volonté de s'engager dans un projet alimentaire de territoire qui fasse la part belle aux filières utiles pour la préservation de la ressource en eau (bio, chanvre, élevage herbager, etc). Celle-ci s'est concrétisée par la candidature à l'appel à projet PAT porté par la DRAAF, le 09/01/23. Cette démarche se fait en étroite coopération avec les territoires engagés dans des projets similaires, notamment la CCPE et plus largement les 3 intercommunalités qui composent l'APC (Association du Pays Compiégnois), mais aussi la CCPOH (Communauté de communes des Pays d'Oise et d'Halatte), l'ACSO (Agglomération Creil Sud-Oise) et le PNR des Pays de l'Oise.

La candidature n'a finalement pas été retenue pour 2023 mais le projet se poursuit et donnera lieu à des actions ainsi qu'à un nouveau dépôt de candidature si un appel à projet est lancé par la DRAAF fin 2023 - début 2024.

f. [Bilan des indicateurs sur le BAC de Sacy-Labruyère](#)

Les indicateurs de suivi sont renseignés directement dans le tableau en annexe e).

3. [Bilan de l'animation sur les BAC de la Plaine d'Estrées](#)

a. [Poursuite de la mise en place d'une filière chanvre locale](#)

Suite au travail initié en 2021 avec un groupe d'agriculteurs motivés par la culture du chanvre pour ses multiples intérêts agronomiques, et à la lumière des visites réalisées chez Planète Chanvre (77) et dans le PNR du Gâtinais (91), la stratégie s'est orientée plutôt vers le développement d'une filière locale de petite taille, sur le modèle de Chanvre Mellois (79). Les deux tableaux ci-après récapitulent les caractéristiques et les intérêts/inconvénients de chaque modèle :

Scénarios possibles	Spécificités
Travail avec Planète Chanvre	Récolte paille et graine en même temps → machine coûteuse (250k) Surface pour une usine ~ 1200ha max Stockage chez l'agriculteur plusieurs mois
Filière industrielle locale (ex : Gâtichanvre)	Mêmes machines que Planète Chanvre Usine en 3x8 montée par une coopération d'acteurs Forte implication du PNR et d'autres partenaires tech et financiers
Filière locale en circuit court – partielle (ex : monter un séchoir local pour la graine et paille emmenée chez Planète Chanvre ; ex : TerraChanvre)	Récolte en 2 temps : graine puis paille → autre méthode/machines moins complexes et moins coûteuses Conservation de la valeur ajoutée notamment sur la graine
Filière locale en circuit court – totale (ex : Chanvre Mellois)	Récolte en 2 temps : graine puis paille → autre méthode/machines moins complexes et moins coûteuses. Paille non pressée Implication des agriculteurs dans l'outil de transfo de la paille et dans la commercialisation (+rémunération au temps passé)

Scénarios possibles	Avantages	Inconvénients
Travail avec Planète Chanvre	Structure existante, relation « classique » agri/coop	Coût de stockage et de transport Marge faible
Filière industrielle locale (ex : Gâtichanvre)	Transformation de plus de 1000 ha	Très lourd à mettre en place, gros investissements (même si des financements existent)
Filière locale en circuit court – partielle (ex : monter un séchoir local pour la graine et paille emmenée chez Planète Chanvre ; ex : TerraChanvre)	Investissements moins lourds Gain de valeur ajoutée sur la graine Autonomie partielle	Autonomie partielle
Filière locale en circuit court – totale (ex : Chanvre Mellois)	Investissements moins lourds 100% de la valeur ajoutée pour les producteurs-transformateurs Pas de concurrence entre unités	Implication dans la transformation/commercialisation (mais temps rémunéré)

Une étude de faisabilité d'une telle filière locale devrait être lancée par l'animatrice agricole, co-portée par les deux intercommunalités (CCLVD et CCPE), afin de poser l'état des lieux, au-delà des agriculteurs. L'objectif est de savoir quels sont les partenaires qui pourraient s'impliquer dans l'émergence d'une telle filière (qui finance, qui porte, quelle orientation de la filière, à quelle échelle, avec quels acteurs de l'alimentaire, etc.). Cette étude aura aussi l'effet de mobiliser les acteurs de la filière et de faciliter ainsi son développement.

Les agriculteurs sont quant à eux mobilisés pour réaliser le plan de financement de la création de filière et trouver un bâtiment ou un terrain disponible pour y installer le stockage et l'unité de transformation (défibrage) du chanvre.

b. Mise en place du contrat azote et du groupe pilote du projet GAZELLE

Suite à une première année de lancement de la démarche avec des reliquats début drainage prélevés en 2021 sur 30 parcelles, des restitutions des résultats ont eu lieu début 2022 et une réunion-bilan s'est tenue en mairie d'Arsy le 21/06/2022 (cf. image ci-dessous).

Quel bilan pour la qualité de l'eau produite sous les champs en 2021 ?

- A échelle des BAC : impossible de faire une estimation fiable, par manque de données → besoin d'améliorer la représentativité de l'échantillon et d'avoir plus d'informations sur les types de sol
- A échelle des parcelles suivies (353 ha) : **RDD moyen = 77 kgN/ha**

Pertes estimées pendant l'hiver 2021-2022 : de 14% à 62% du RDD

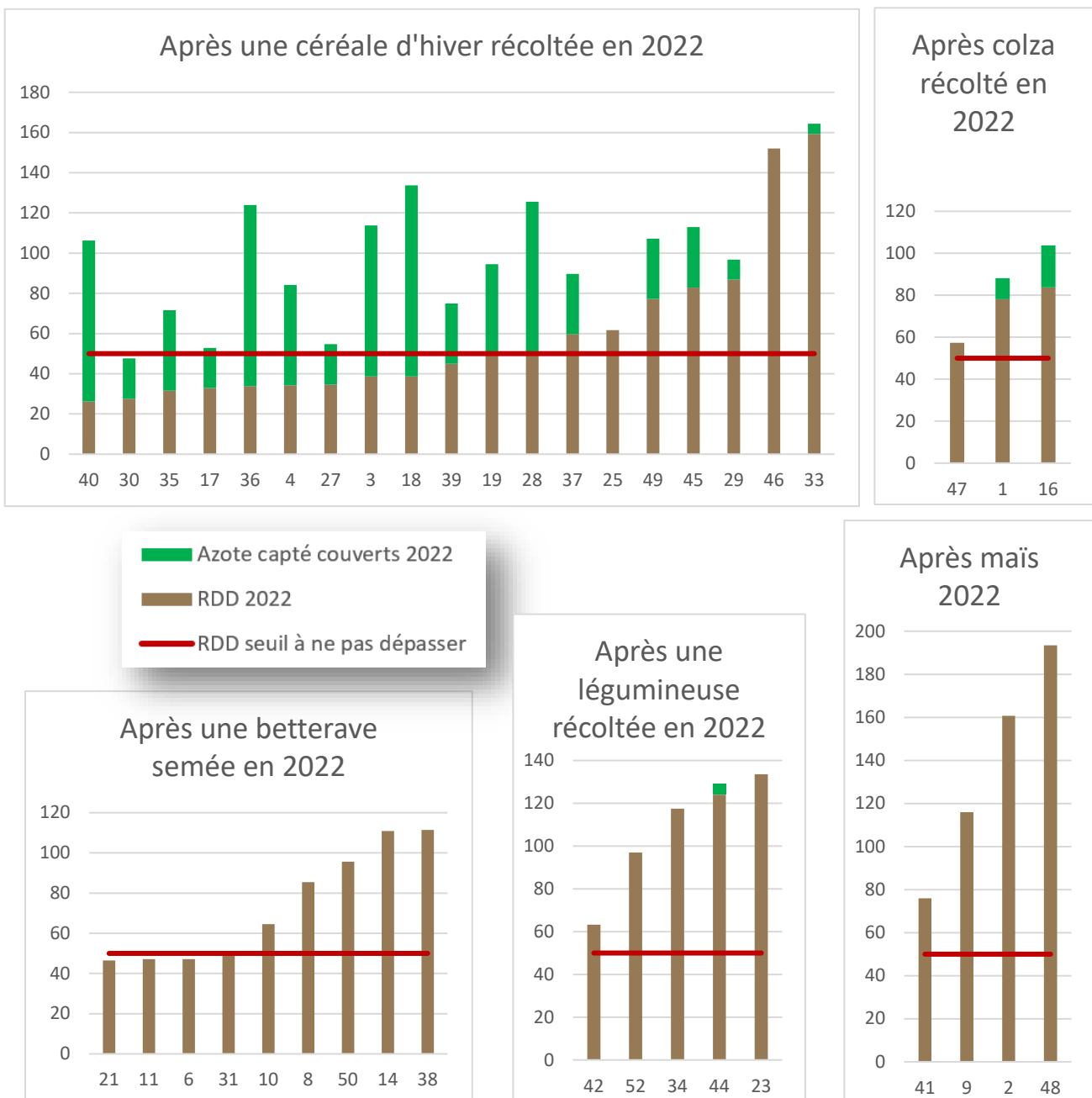
En moyenne **16kgN/ha perdus**

Les pratiques agricoles déterminantes qui en sont ressorties, regroupées avec celles de la réunion du 14/06/2022 pour le BAC de Sacy/Labruyère, sont synthétisées dans le document en annexe c).

La démarche s'est structurée avec la mise en place du contrat azote débutant à l'hiver 2022 sur les BACs de la Plaine d'Estrées. 46 parcelles ont été prélevées en reliquat début drainage et analyse granulométrique de sol, pour 18 agriculteurs. L'animation de ces contrats azote est en partie distincte de celle du BAC de Sacy-Labruyère (le seuil de RDD à ne pas dépasser est différent) et en partie mutualisée (le tour de plaine des couverts a été fait en commun).

Le seuil de RDD calculé sur le BAC de Longueil-Sainte-Marie est de 60kgN/ha, et celui sur le BAC d'Estrées-Saint-Denis est de 50kgN/ha. Il a été choisi de généraliser le seuil de 50kgN/ha à l'ensemble des BAC de la CCPE, afin de se donner comme ligne de mire pour l'ensemble des agriculteurs le seuil le plus exigeant (et donc le plus protecteur pour la qualité de l'eau).

Les résultats pour l'hiver 2022-2023 sont présentés ci-après.



Des agriculteurs des BACs de la CCPE ont également choisi de faire partie du groupe-pilote du projet GAZELLE, afin d'approfondir leur travail sur la gestion de l'azote et la réduction des pertes. Voir le paragraphe 2. d. pour plus de détails sur le projet GAZELLE.

c. Restitution de l'étude SensiBio et ouverture d'une réflexion sur le développement de l'agriculture biologique sur le territoire

L'étude SensiBio sur les BACs de la CCPE a été restituée par Bio en Hauts-de-France dans le cadre d'une commission mixte eau et agriculture le 23/05/2022. Elle a été introduite par une présentation des scénarios du PIREN-Seine et une contextualisation territoriale (en 2019, seulement 1.4% de la SAU est en bio sur le périmètre de la CCPE).

Cette restitution a été l'occasion pour les élus présents de mieux comprendre les intérêts de l'agriculture biologique pour la préservation de l'eau, et d'identifier les principaux freins à la conversion des agriculteurs. Cependant, il est apparu que les élus se sentent peu légitimes et relativement impuissants pour inciter les agriculteurs conventionnels à s'intéresser à l'agriculture biologique. Le point d'entrée le mieux partagé par les élus et le plus solide pour continuer à travailler sur le sujet est, dans un premier temps, l'approvisionnement des cantines scolaires en bio local (voir le paragraphe d. ci-dessous).

Néanmoins, certains élus se sont montrés volontaires sur le sujet du développement de l'agriculture biologique. Il pourrait être envisagé de s'appuyer sur eux pour développer d'autres actions sur le sujet.

d. Mobilisation et accompagnement des communes sur l'amélioration de l'approvisionnement de la restauration collective

Etant donnée la motivation de plusieurs élus, dont la présidente de la CCPE, à travailler sur l'approvisionnement local des cantines scolaires, il a été décidé d'approfondir ce sujet en faisant le lien avec la qualité de l'eau souterraine, notamment en développant via les cantines des débouchés pour des productions biologiques qui seraient localisés dans des aires de captages. Des échanges avec un agriculteur partiellement en bio et situé sur plusieurs BAC indiquent en effet que le rythme de sa conversion en bio a été revu à la baisse, du fait des difficultés de trouver des débouchés rémunérateurs en bio en circuits longs. Il est donc essentiel de développer des débouchés pour ces produits en circuits courts, si l'on souhaite à la fois pérenniser les surfaces existantes en bio et en développer de nouvelles sur les zones à enjeu eau.

Une proposition d'accompagnement, pilotée par Bio en Hauts-de-France avec 2 partenaires (AGORES et la SCIC Nourrir l'Avenir) a été faite à l'ensemble des communes de la CCPE. Les communes les plus motivées ont été recontactées et rencontrées individuellement par l'animatrice agricole. Deux d'entre elles ont participé au voyage d'étude organisé par Bio en Hauts-de-France du 23 au 25 novembre.

Un projet de cuisine mutualisée est en train d'émerger sur la CCPE, dans le but de pouvoir reprendre la main sur l'approvisionnement et les menus, notamment pour y intégrer plus de bio local qu'actuellement. Le lien est fait entre ce projet et ceux des communes de l'ARC qui ont déjà enclenché la démarche de reprise en régie directe via l'accompagnement de Bio en HDF. Le lien est fait également avec les autres projets qui touchent à l'alimentation bio et locale sur le territoire.

e. Suivi des projets sur la CCPE suite à l'étude « circuits courts » : création d'une AMAP, atelier de transformation de la ferme du Metz, candidature à un PAT avec l'APC

En 2022, l'étude « de faisabilité pour le développement de circuits courts et de proximité favorisant l'agriculture biologique » s'est poursuivie, portée par l'Association du Pays Compiégnois avec le soutien des 3 EPCI qui le composent. L'animatrice agricole a assuré le relai pour la CCPE et la mise en

avant des enjeux de qualité de l'eau. Plusieurs ateliers de travail ont été organisés sur des thématiques ressorties comme étant prioritaires :

- sur le projet d'un atelier de transformation porté par un agriculteur mixte bio/conventionnel situé à cheval sur le BAC de Sacy-Labruyère et d'Estrées-Saint-Denis (la ferme du Metz)
- sur les leviers à activer pour faciliter l'installation en maraîchage bio et/ou paysan
- sur l'approvisionnement durable de la restauration collective
- sur la lutte contre la précarité alimentaire.

Ces ateliers portaient pour les 3 premiers sur des sujets d'actualités et concrets pour la protection de la ressource en eau sur la CCPE. L'animatrice agricole a donc par la suite contribué à la mise en lien et à la mobilisation des acteurs autour du projet d'atelier de transformation de la ferme du Metz, afin de maximiser ses chances de concrétisation ; en effet un tel outil permettrait de :

- o Compléter le maillage territorial en répondant à de nombreux besoins identifiés par l'étude
- o Relocaliser la valeur ajoutée et les emplois sur le territoire
- o Réduire les coûts et les impacts du transport actuel pour transformer ailleurs
- o Réduire le gaspillage (légumes abîmés ou en surplus) en les transformant ou conservant
- o Pérenniser des emplois locaux en agriculture (12 ETP + 4 familiaux + 15 à 35 saisonniers) et en créer de nouveaux (de 1 à 4 ETP)
- o Donner un nouveau souffle aux débouchés du bio localement et permettre ainsi de poursuivre la conversion de surfaces (actuellement la Ferme du Metz a 11ha en bio ou en conversion bio)

L'animatrice a également accompagné le développement d'une AMAP (association pour le maintien de l'agriculture paysanne) sur la CCPE, pour sécuriser les débouchés des productions bio paysannes du territoire et permettre l'installation d'un maraîcher bio sur Chevrières.

Enfin, le lien entre ces 2 projets et l'approvisionnement des cantines scolaires a été au cœur des discussions avec les communes, étant donné qu'elles pourraient également fournir des débouchés supplémentaires aux productions bio de ces 2 agriculteurs.

Afin de structurer cette démarche alimentaire ayant émergé au niveau du Pays Compiégnois suite à l'étude dite « circuits courts », l'APC a porté une candidature auprès de la DRAAF afin de faire reconnaître son Projet Alimentaire Territorial. Il s'agit d'un PAT qui est largement appuyé sur l'objectif d'améliorer la qualité de l'eau sur les BACs de Baugy, l'Hospice, ceux de la CCPE et ceux de la CCLO. L'objectif serait de pouvoir amplifier les actions en la matière en s'appuyant sur un poste pérenne à l'APC, chargé de l'animation de ce PAT.

f. Bilan des indicateurs

Les indicateurs de suivi sont renseignés directement dans le tableau en annexe e).

4. Projets transversaux

a. Replantation de haies

Deux projets de plantation de haies avaient été accompagnés dès 2021 en tant que projets « pilotes » sur les BACs en partenariat avec l'association Les Planteurs Volontaires :

- un projet porté par un agriculteur du BAC de Labruyère/Sacy-le-Grand, souhaitant créer une délimitation physique entre sa parcelle (en conventionnel) et la parcelle voisine conduite en agriculture biologique.
- un projet porté par un agriculteur du BAC de Longueil-Sainte-Marie, souhaitant segmenter 2 de ses plus grandes parcelles pour recréer une mosaïque paysagère propice à la biodiversité et permettant de réduire la pression de maladies et ravageurs.

En 2022, le premier projet a été mis en pause à cause de l'absence d'accord sur la délimitation des parcelles. Le deuxième projet a été concrétisé avec succès par un chantier de plantation participatif le 26/11/2022 (voir l'article sur le site de la CCPE : <https://www.ccplaine-estrees.com/actualite/faconnons-lavenir-ensemble/>).



Lieu de plantation de la future haie sur la parcelle (26 ha) de M.Leduc à Canly, le 26/11/2022

Un troisième projet a été initié en 2022 et concrétisé le 03/02/2023 : des haies ont été plantées tout autour d'une parcelle qui se convertit à l'agriculture biologique, afin d'avoir notamment un rôle de brise-vent, de protection vis-à-vis de la dérive des produits phytosanitaires, et d'hébergement des auxiliaires de culture. Ce chantier a été réalisé en partenariat avec une classe du lycée Saint-Joseph de Cluny à Estrées-Saint-Denis.



Plantation participative sur la parcelle de M. Butté avec une classe du lycée Saint-Joseph de Cluny

Les Planteurs Volontaires avaient été lauréat de l'AMI « Plantons des haies » en y intégrant ces projets ; ils ont donc pu les accompagner en ayant leur temps de travail déjà financé. A l'avenir, il est possible que les collectivités décident de mettre en place des programmes de plantation pluriannuels (d'où l'aspect « pilotes » de ces projets de plantation). De plus, le CPIE de l'Oise a été associé aux plantations du 26/11/2022 et du 03/02/2023 afin d'organiser un transfert de connaissance avec les Planteurs Volontaires. Ainsi, si les projets de plantation venaient à se développer en Picardie, ils ne seraient pas freinés par la difficulté des Planteurs Volontaires à se déplacer depuis leur siège (Lille), car l'association bénéficierait du relai local du CPIE.

b. Transversalité entre services

Les actions des collectivités qui concernent le monde agricole ne sont pas limitées à la qualité de l'eau. En effet, l'urbanisme, le développement économique, la mise en place de Plans Climat Air Energie Territoriaux...sont autant de politiques qui ont une influence sur l'agriculture et qui doivent être cohérentes avec ce qui est porté au niveau de la qualité de l'eau.

L'animatrice agricole a organisé en 2022 deux réunions avec les services économie et urbanisme au sein de la CCPE et de la CCLVD. Une réunion spécifique s'est aussi tenue avec l' élu et l'agent en charge du développement économique pour la CCLVD, sur le sujet de la création de la filière chanvre.

c. Ciné-débat « Tu nourriras le monde »

L'étude SensiBio avait fait ressortir qu'une idée reçue sur l'agriculture biologique était largement répandue au sein des agriculteurs : « l'agriculture biologique ne pourra pas nourrir le monde ». En creux, cela révèle aussi une certaine conception de leur métier par les agriculteurs du territoire, qui serait de produire pour nourrir le monde. Forte du succès de la projection d'un film dans le cadre du festival AlimenTerre en 2021, l'animatrice agricole a souhaité réitérer le format du ciné-débat pour aborder ce sujet crucial. Le documentaire « Tu nourriras le monde », réalisé par deux agronomes et produit par l'association Paroles de paysans, revient sur l'histoire récente de l'agriculture française en Champagne crayeuse, histoire qui a de fortes similarités avec celle de la Picardie.

Lors de la projection le 09/11/2022 au domaine de Béthencourt à Bailleva, une quarantaine de spectateurs étaient présents dont une dizaine d'agriculteurs. Le film a été unanimement salué pour sa qualité, et les échanges ont été riches malgré des désaccords entre le réalisateur et certains agriculteurs dans la salle.



Projection du film documentaire « Tu nourriras le monde », le 09/11/2022

5. Perspectives

L'objectif de la diversité d'actions mises en œuvre est d'activer tous les leviers possibles pour tirer un maximum d'agriculteurs « vers le haut ». Ainsi, certaines actions visent à optimiser les pratiques existantes (par exemple la gestion de l'azote) : elles s'adressent à tous les agriculteurs mais le potentiel de changement reste assez limité. D'autres actions en revanche portent vers des changements de systèmes importants (par exemple la conversion à l'agriculture biologique) : le potentiel d'impact est fort mais ce type de voie mobilise peu d'agriculteurs par la complexité et le risque que ces changements représentent. Il est donc nécessaire de combiner les deux approches.

Le rôle de l'animation agricole est aussi de suivre ce qui se passe sur le territoire, à la fois pour limiter les nouveaux risques qui pourraient peser sur la qualité de l'eau et aussi pour saisir les opportunités, par exemple l'installation de maraîchers bio. Ce dernier exemple montre aussi le besoin de réfléchir à une stratégie foncière en parallèle, pour se donner les moyens de localiser les pratiques les plus protectrices aux bons endroits, autrement dit sur les BACs...

Une réflexion sur une stratégie foncière « eau » a débuté en 2022 au sein de la CCPE surtout (les BACs sont situés presque intégralement sur la CCPE et une stratégie foncière existe déjà pour d'autres objectifs), au sein de la CCLVD également (mais le BAC est principalement situé en dehors des limites de la communauté de commune). Cette réflexion est à poursuivre et approfondir en 2023 afin de mettre en place une stratégie foncière efficace pour la protection de la ressource en eau.

6. ANNEXES

- a. COMPTE-RENDU de la réunion de restitution de l'étude SensiBio sur le BAC de Sacy/Labryère et la CCLVD

Restitution de l'étude dite « SensiBio » en comité technique du dialogue territorial – Réunion de travail sur les actions ayant trait à l'agriculture biologique
10 juin 2022, 13h30 à Laigneville

Présents (membres du comité technique) :

Marion BEAUREPAIRE – Chargée de mission Marais de Sacy, syndicat mixte Oise-Aronde
Patrick DAVENNE – Premier adjoint à la mairie de Rantigny, élu référent du dialogue territorial
Charlotte DEFOLY – Responsable du développement durable, Communauté de Communes du Liancourtois « la Vallée dorée » (CCLVD)
Olivier FERREIRA – Président, CCLVD
Erwan MENVIELLE – animateur Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, syndicat mixte du bassin versant de la Brèche
Jean-Paul NOTTEZ – Habitant de Monchy-Saint-Eloi

Présentes (intervenantes) :

Delphine BEUN – Chargée de projets eau et territoires, chargée de l'étude SensiBio pour la CCLVD, Bio en Hauts-de-France

Lorène VILLAIN – Conseillère-animatrice polyculture-élevage, chargée de l'étude SensiBio pour la CCLVD, Bio en Hauts-de-France

Animatrice de la réunion :

Marie GILLET – Animatrice agricole, CCLVD

Excusés :

Denis GRISON – Directeur général, coopérative UCAC

Xavier JAMIN – Chargé d'opération agricole, Agence de l'eau Seine-Normandie

Philippe LAMBERT – Agriculteur à Catenoy – **a validé ce CR en date du 22/12/2022**

Emmanuel LETESSE – Responsable du Pôle Agroécologie, coopérative Agora

Arnaud PETIT – Technicien conseil, coopérative Agora

Muriel PERRAS-JUPIN – Maire de Sacy-le-Grand

Julien ROBERT – Agriculteur à Bailleval – **a validé ce CR en date du 22/12/2022**

Nelly ZAGHDOUDI – Chargée d'études qualité de l'eau, Chambre d'agriculture de l'Oise

1. Déroulé de la réunion

Rappel du contexte

L'étude de sensibilité à la conversion à l'agriculture biologique (dite « SensiBio ») est un outil qui a déjà utilisé sur des territoires voisins du BAC de Labruyère/Sacy-le-Grand (ARC, Pays de Sources et Vallées...) avec des résultats prometteurs, tels que :

- ✓ L'ouverture d'une discussion sur l'agriculture biologique, comme outil pour préserver la qualité de l'eau
- ✓ Des entretiens approfondis et appréciés des agriculteurs, permettant une bonne interconnaissance avec l'animateur(ice) BAC
- ✓ Une compréhension plus fine des besoins des agriculteurs et des dynamiques locales, permettant de développer des axes de travail pertinents en réponse à ces besoins

L'étude SensiBio a été lancée sur le BAC de Labruyère/Sacy-le-Grand fin 2020, soit avant que la démarche de dialogue territorial ne débute. Les premiers entretiens menés avec les agriculteurs ont fait émerger de nombreux sujets, parmi lesquels un réel besoin d'améliorer le dialogue. Dans la foulée, lorsque la démarche de dialogue territorial s'est mise en place, la question de poursuivre ou non l'étude SensiBio a été posée. Il a été décidé unanimement par les instances du dialogue territorial de poursuivre l'étude, en l'adaptant légèrement afin de s'intégrer dans la démarche de dialogue. Plus concrètement :

- ✓ Les réticences et craintes d'un grand nombre d'agriculteurs sur l'agriculture biologique ont été entendues et prises en compte tout au long de la démarche de dialogue.
- ✓ Il a été décidé de poursuivre les entretiens pour recueillir un maximum de points de vue.
- ✓ Il n'est pas question de forcer qui que ce soit à se convertir.
- ✓ En revanche il est utile de regarder concrètement si, parmi les besoins exprimés, certains peuvent être comblés ; et parmi les inquiétudes exprimées, certaines peuvent être apaisées.

En 2019, l'agriculture biologique sur le BAC de Labruyère/Sacy-le-Grand représentait 19 parcelles (de 490m² à 28ha), soit 1,8% de la SAU (~75 ha), et concernait 2 exploitations.

L'objectif de cette restitution de l'étude SensiBio en comité technique est d'apporter des éléments de compréhension du territoire et des attentes des agriculteurs, et d'orienter l'action du comité technique afin qu'il soit plus efficace dans l'atteinte de ses objectifs. Concrètement, suite à la restitution de l'étude, le travail du comité consistera à :

- ✓ Affiner certaines actions déjà identifiées
- ✓ Et peut-être en proposer de nouvelles

Restitution de l'étude

40 rendez-vous ont été réalisés, soit 45 agriculteurs rencontrés pour une surface concernée de 7000ha. L'activité principale des agriculteurs rencontrés est à 77% la grande culture, 13% les vaches allaitantes, 5% les vaches laitières et 5% les volailles de chair. La surface moyenne des exploitations est de 179ha, avec un minimum à 15ha et un maximum à 700ha.

Concernant leur perception de l'agriculture biologique, la majorité (près de 70%) des agriculteurs rencontrés reconnaissent que c'est une agriculture plus respectueuse de l'environnement répondant à un cahier des charges strict. Une grosse moitié (54%) pense que c'est une agriculture qui se développera. Les agriculteurs rencontrés (90%) estiment également que l'agriculture biologique est un défi technique, ce qui peut être perçu comme une motivation (nouveau, challenge) ou comme un frein (difficulté, nécessité de ré-apprendre). Les aspects économiques de l'agriculture biologique sont mal connus et génèrent des réponses variées : environ un tiers des agriculteurs rencontrés considère que l'AB est une opportunité économique, un tiers pense l'inverse, et un tiers ne sait pas se prononcer. Enfin, une idée reçue met également 82% des agriculteurs rencontrés d'accord : l'AB ne pourra pas nourrir le monde.

Tous les agriculteurs rencontrés connaissent au moins un agriculteur bio de nom, mais seulement 21% d'entre eux connaissent vraiment un agriculteur bio. Ainsi, la connaissance des agriculteurs bio passe essentiellement par l'analyse extérieure de leurs parcelles (peu d'échanges techniques). On remarque qu'un agriculteur bio (M. Rosier) a une grande influence sur le territoire, crédibilisant l'AB sur l'aspect « technique » et « moderne » mais générant aussi des réactions critiques sur d'autres aspects. La perception de l'AB est ainsi biaisée par la connaissance d'un seul agriculteur bio.

Concernant le volet économique, seulement 8% des personnes rencontrées connaissent les opérateurs économiques collectant en bio, et très peu en dehors de leurs coopératives habituelles (UCAC et Agora, principalement, ainsi que Tereos et Noriap).

Les principales craintes évoquées par les agriculteurs lorsqu'ils pensent à l'AB sont : la gestion de l'enherbement, la viabilité économique, et la peur de devoir avoir de la main d'œuvre. Les freins les plus évoqués lorsqu'ils essaient de projeter leur système en AB sont : leur désaccord avec l'AB, des terres difficiles à travailler mécaniquement, un parcellaire morcelé.

Les principaux intérêts de l'AB évoqués sont : l'image de marque et la capacité à répondre à une demande de la société, la technique et l'agronomie, la protection de la santé (de l'agriculteur en premier lieu), et l'opportunité économique. Quant à la question des atouts de leur ferme pour passer en AB, certains agriculteurs apportent des éléments variés et souvent pertinents, mais beaucoup d'entre eux ne savent pas répondre car ils ne parviennent pas à se projeter dans un système bio.

Il ressort également de l'étude un fort sentiment de pression vis-à-vis des pratiques agricoles, provenant principalement de la population et aussi de la société en général. Les agriculteurs du territoire, conventionnels, sentent leurs pratiques mises en opposition avec l'agriculture biologique, ce qui crée un climat de défiance envers l'AB.

En conclusion, l'étude montre que :

Une grande majorité des agriculteurs rencontrés sont peu enclin au changement et se montrent très prudents face à l'AB ; ils seraient plus susceptibles de s'y intéresser s'il y avait un élan vers l'AB dans

leur environnement proche, en partenariat par exemple avec leurs coopératives. Il y a surtout une forte méconnaissance de l'AB, avec des idées reçues, ce qui induit une faible identification des intérêts de l'AB. Un seul agriculteur bio est principalement identifié (M. Rosier), et les opérateurs économiques bio ne sont pas connus des agriculteurs du territoire.

Les principaux freins au passage en AB sont :

- Le sentiment des agriculteurs conventionnels d'être mis en opposition avec l'AB, ce qui génère des réactions de crispation et de rejet
- La méconnaissance technique pour gérer une ferme en bio (néanmoins il n'existe pas de frein technique important au passage en AB sur le territoire)
- Les craintes quant à la rentabilité en bio

Néanmoins, ¾ des agriculteurs enquêtés se sont dit intéressés pour en savoir plus, et notamment pour visiter une ferme bio. Les sujets qui pourraient être pertinents sont la gestion de l'enherbement / le désherbage en bio, et la vision de l'ensemble d'un système à différentes périodes, avec des éléments économiques.

Travail pour affiner les actions déjà prévues

Les actions déjà prévues dans le plan d'action validé par le COPIL du 24/03/22 et qui devaient être affinées suite à cette restitution de SensiBio étaient :

- Former à l'agriculture de conservation des sols, à la lutte intégrée, à l'agriculture biologique, et à la gestion des aléas climatiques → n'a pas été creusée car absence d'acteurs agricoles
- Proposer des diagnostics, au cas par cas, pour que les agriculteurs sachent s'il leur est possible de passer en bio
- Réaliser une étude ou diffuser des informations sur les débouchés/besoins/marchés en bio
+ ajout suite à l'étude : Informer les agriculteurs sur les acteurs économiques bio du territoire

Les fiches actions mises à jour par les membres du comité technique présents ce jour sont en 2^{ème} partie de ce CR.

Nouvelles actions proposées

Les nouvelles actions qui ont été proposées¹ par le comité technique et par Bio en Hauts-de-France lors de cette réunion sont :

- Travailler sur le bien-être des éleveurs pour maintenir l'élevage et travailler à sa reconnexion au territoire (production des aliments sur place notamment).
- Solliciter Agora, l'UCAC, Tereos, le CER et l'AS60 pour organiser une/des visites de ferme(s) bio et faire connaître ainsi leurs filières bios auprès de leurs adhérents conventionnels.
- Créer des espaces de rencontres et de dialogue entre bios et conventionnels (ex : Point Info Diversification). Apporter aux agriculteurs conventionnels la connaissance d'un autre réseau, de structures/interlocuteurs qu'ils ne connaissent pas encore.
- Organiser des soirées-débats, cafés-débats (avec conso offerte, titre provocateur...) : créer de l'échange en se basant sur les résultats de l'étude SensiBio (craintes, préjugés, vrai/faux etc).
- Communiquer sur des profils d'agriculteurs diversifiés (ex : portrait dans le Mag de la CCLVD) ; définir un plan de communication, organiser la visibilité de la CCLVD sur les différents sujets.
- Augmenter le volume d'approvisionnement en bio local dans les cantines en sortant des produits du marché de prestation.

¹ L'ajout de ces actions à la liste pourrait être à valider en COPIL si l'un des membres du COPIL le réclame

- Faire un diagnostic des potentialités de la restauration collective.
- Sélectionner les sujets d'intérêt à creuser auprès de la collectivité ; s'inspirer de ce qui est fait ailleurs pour sélectionner les leviers les plus pertinents et efficaces, en montrant ce qui avance.
- Prendre en compte le lobbying inverse (firmes, syndicats, techniciens vendeurs...).

Participation de Bio en HDF au comité technique

A l'issue de la réunion, Bio en HDF rejoint le comité technique pour pouvoir contribuer plus efficacement à la mise en œuvre et au suivi d'actions en lien avec l'agriculture biologique.

2. Fiches actions mises à jour

Action n°14

Proposer des diagnostics, au cas par cas, pour que les agriculteurs sachent s'il leur est possible de passer en bio

En quoi consiste l'action exactement ?

Proposer aux agriculteurs de mener un diagnostic (et éventuellement une étude technico-économique) sur leur ferme avec un conseiller bio, afin de savoir quelles opportunités existent via une conversion partielle ou complète à l'agriculture biologique. Faire savoir que ces démarches sont gratuites pour l'agriculteur.

A quels besoins répond-elle ?

- ✓ Assurer la rentabilité économique des exploitations agricoles
- ✓ Faire exister une diversité d'agricultures
- ✓ Assurer une information complète sur les possibilités de filières afin d'assurer la liberté d'un choix éclairé
- ✓ Disposer de produits locaux issus de l'agriculture biologique
- ✓ Réduire la dépendance de l'agriculture locale aux engrais minéraux
- ✓ Maintenir voire développer l'emploi agricole
- ✓ Anticiper les changements (économiques, climatiques, réglementaires) qui vont influencer l'agriculture
- ✓ Diversifier les assolements

Qui porte l'action (une ou plusieurs personnes/structures) ?

- Bio en HDF (en partenariat avec la chambre d'agriculture, et la coopérative Agora dans un deuxième temps) portent les diagnostics, à la fois individuels et sur les filières.
- Collectivités et coopératives apportent les débouchés.

Quels sont les moyens (techniques et/ou financiers) nécessaires ou à mobiliser ?

- S'appuyer sur les entretiens réalisés dans le cadre de l'étude « SensiBio », pour s'adresser aux agriculteurs selon leurs besoins et leurs profils.
- Les études technico-économiques (réalisées par Bio en HDF ou par la chambre d'agriculture) sont gratuites pour l'agriculteur (financeur Agence de l'eau).

Lieu de déroulement de l'action

Territoire.

Calendrier de déroulement de l'action (notamment la 1ere étape et l'échéance finale)

- Julien Robert et Philippe Lambert « testent » la démarche et font leurs retours dessus : idéalement à l’hiver 2023, selon les disponibilités des conseillers bio
- Proposer aux profils 5 et 6 de l’étude SensiBio pour lesquels il existe un marché : hiver 2023
- Pour les autres agriculteurs : commencer par apporter de l’information (par exemple via une visite ou via une formation) ; et faire naître un intérêt, par exemple en identifiant le problème auquel on souhaite apporter une solution grâce à l’AB, ou par exemple en apportant de l’information économique et sur les débouchés (cf. action n°26)
- Recontacter plus tard (suite à l’apport d’information, pendant un hiver et selon l’état des marchés) ceux qui souhaitaient recevoir de l’info, pour proposer un diagnostic.

Action n°26

Diffuser des informations sur les débouchés / besoins / marchés en bio pour répondre à la question de l’assurance financière, et informer les agriculteurs sur les acteurs économiques du territoire

En quoi consiste l’action exactement ?

Diffuser des informations sur les débouchés / besoins / marchés en bio pour répondre à la question de l’assurance financière, qui est prégnante chez les agriculteurs (quelle garantie de débouchés ?). Si besoin, réaliser des études complémentaires.

A quels besoins répond-elle ?

- ✓ Assurer la rentabilité économique des exploitations agricoles
- ✓ Faire exister une diversité d’agricultures
- ✓ Assurer une information complète sur les possibilités de filières afin d’assurer la liberté d’un choix éclairé
- ✓ Disposer de produits locaux issus de l’agriculture biologique
- ✓ Réduire la dépendance de l’agriculture locale aux engrais minéraux
- ✓ Maintenir voire développer l’emploi agricole
- ✓ Anticiper les changements (économiques, climatiques, réglementaires) qui vont influencer l’agriculture
- ✓ Diversifier les assolements

Lieu de déroulement de l’action

Territoire.

Quelles données déjà existantes sont intéressantes et pourraient être diffusées ? Par qui et quel(s) moyen(s) ?

Données/études existantes	Qui peut diffuser	Par quel(s) moyen(s) de diffusion
Annuaire des coopératives bio	CCLVD	Profiter d’un événement, d’une réunion, d’une formation...
Informations sur l’AB qui apportent une réponse à des questions/craintes formulées lors des entretiens SensiBio	Bio HDF CCLVD	Réunion Café débat Projection de film
Etude SensiBio à restituer à l’UCAC, Agora et Tereos	Bio HDF CCLVD et autres EPCI ?	Réunion

Existence de filières bio et de conseil technique chez les 3 principaux acteurs économiques du territoire (Agora, Tereos, UCAC)	Agora, Tereos, UCAC	A coupler avec une visite de ferme ou une formation (cf. actions 10 et 14)
Informations sur les marchés porteurs, à destination des profils entrepreneurs et innovateurs	Binôme CCLVD – Bio HDF	Mail Faire le lien avec les prises de contact pour proposer un diagnostic (cf. action 14)
Profils d'agriculteurs et témoignages	CCLVD La Chambre ?	Le Mag + site web CCLVD L'Oise Agricole ?

Y aurait-il des études complémentaires à mener ?

- Nombre de repas scolaires, entreprises, établissements de santé pour avoir une idée des surfaces associées à la restauration collective
- Réaliser et diffuser des fiches économiques par type de production

b. COMPTE-RENDU de la première réunion de suivi de la mise en œuvre des actions issues du dialogue territorial sur le BAC de Sacy/Labruyère et la CCLVD

Réunion de suivi n°1 – Mise en œuvre des actions Dialogue territorial – 12 décembre 2022, 16h à Laigneville

Présents (membres du comité technique) :

Perrine CLUZEL (en remplacement de Xavier JAMIN) – Chargée d'opération agriculture, Agence de l'eau Seine-Normandie

Patrick DAVENNE – Premier adjoint à la mairie de Rantigny, élu référent du dialogue territorial

Charlotte DEFOLY – Responsable du développement durable, Communauté de Communes du Liancourtois « la Vallée dorée » (CCLVD)

Olivier FERREIRA – Président, CCLVD

Emmanuel LETESSE – Responsable du Pôle Agroécologie, coopérative Agora

Erwan MENVIELLE – Animateur Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, syndicat mixte du bassin versant de la Brèche

Muriel PERRAS-JUPIN – Maire de Sacy-le-Grand

Arnaud PETIT – Technicien conseil, coopérative Agora

Présents (membres en suivi) :

Jean-Paul LEFEBVRE – Membre de l'association « Consommation Logement Cadre de Vie », antenne de l'Oise

Animatrice de la réunion :

Marie GILLET – Animatrice agricole, CCLVD

Excusés :

Marion BEAUREPAIRE – Chargée de mission Marais de Sacy, syndicat mixte Oise-Aronde – a transmis ses éléments en amont de la réunion

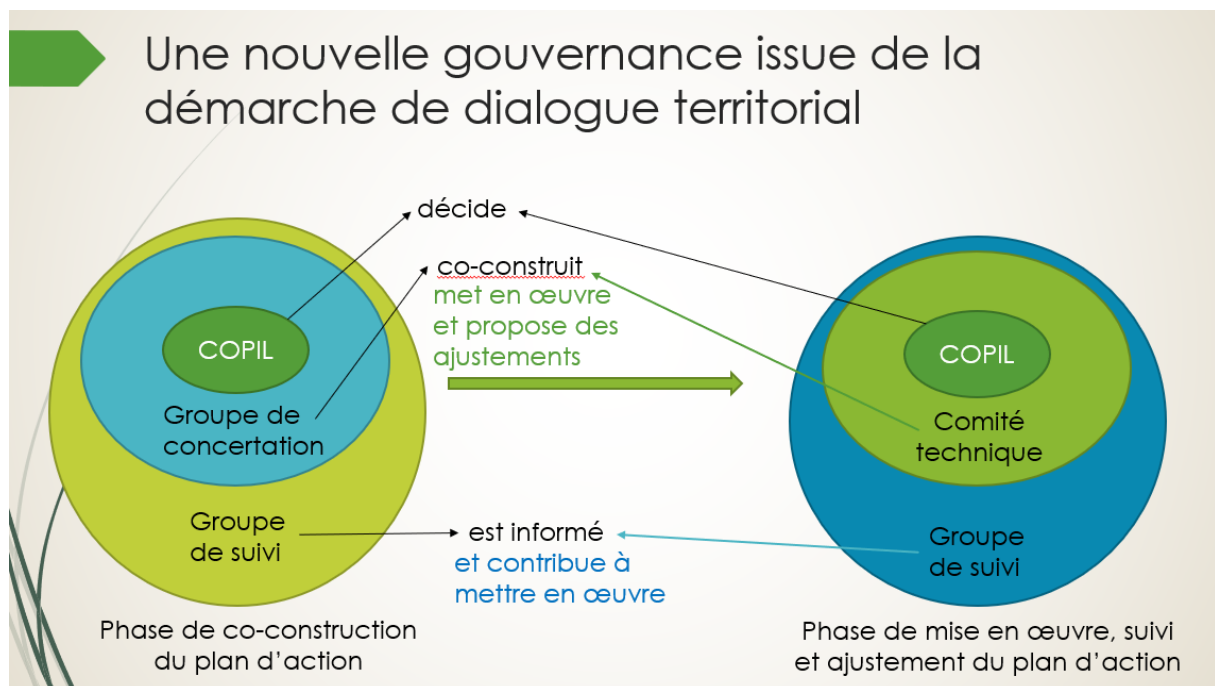
Denis GRISON – Directeur général, coopérative UCAC

Philippe LAMBERT – Agriculteur à Catenoy – **a apporté des compléments après la réunion**

Jean-Paul NOTTEZ – Habitant de Monchy-Saint-Eloi

Julien ROBERT – Agriculteur à Bailleval – **a apporté des compléments après la réunion**

1. Rappel de la gouvernance établie pour la mise en œuvre et le suivi des actions



Rappels sur la mise en œuvre du plan d'action (cf. COPIL du 24/03/2022) :

- Chacun est responsable de mettre en place les actions qui sont de son ressort
- La facilitatrice du dialogue est motrice pour maintenir la dynamique collective, mais nous en sommes tous co-responsables
- Pour définir les indicateurs de suivi de la mise en œuvre :
 - Le ou les porteurs de chaque action proposent au moins 2 indicateurs, assortis ou non d'un objectif
 - Ils doivent être validés par le COPIL

2. Point d'étape de la mise en œuvre – Relevé des échanges

Objectifs :

- *Où en est-on ?* Faire l'état des lieux de notre avancement collectif
- *Où va-t-on ?* Proposer des modifications et/ou des nouvelles actions
- *Comment ?* Proposer des indicateurs de suivi et désigner des chefs de file

Pour le détail de l'avancement des actions, et le choix des indicateurs et des chefs de file, voir le tableau en annexe.

Catégorie 1 : L'amélioration de la communication et des relations locales entre habitants, élus et agriculteurs

Action 1 : « Agora des collègues » relancé pour 2023. Concept : les collégiens (classes de 4^e et 3^e se déplacent chez les agriculteurs et dans les sites de la coopérative). Evénement de clôture le 08/06/2023 à Catenoy. Les classes intéressées peuvent d'ores-et-déjà se signaler. Agora se propose de fournir le kit de communication aux élus qui le souhaitent pour qu'ils fassent le relai auprès des établissements de leur territoire.

La commune de Bailleval aimerait mettre en place quelque chose sur l'agriculture avec les parents d'élèves.

Un agriculteur à Catenoy est aussi moteur sur la communication auprès des enfants et des habitants.

Action 2 : Commune de Labruyère pas concernée car il n'y a plus d'agriculteur. Commune de Rantigny preneuse d'éléments pour communiquer sur les travaux agricoles.

Action 3 : considérée comme clôturée. Les élus cherchant à contacter les agriculteurs qui cultivent sur leur commune se rapprocheront des agriculteurs locaux qu'ils connaissent pour leur demander.

Action 4 : La deuxième édition du festival des marais de Sacy aura lieu le 15/04/2023. Pour évaluer le ressenti du public sur des événements comme le ciné-débat, un questionnaire de satisfaction serait utile.

Il est proposé par les agriculteurs de faire gagner des tours en tracteur ou en moissonneuse-batteuse, par exemple via une tombola, c'est un moment ludique et convivial.

Action 7 : Travail en attente des résultats de ce qui est fait en interne par Agora, pour pouvoir mutualiser les efforts. En effet, la coopérative travaille aussi à la mise en place d'indicateurs pour suivre les évolutions de la « ferme Agora », dans le cadre de sa politique RSE. Il y en aura des plutôt techniques (IFT, balance azotée...) et des plus communicables au grand public (nombre de cultures, % de surface couverte, présence de protéagineux...). Pour information, l'AgroForum aura lieu le 02/02/2023 au cinéma CGR de Beauvais et portera sur « l'agriculture face aux défis climatiques ». Il y a aussi la possibilité de savoir qui émerge à l'AgroForum.

Les communes présentes ont le sentiment que la communication institutionnelle sur les résultats d'analyse d'eau est problématique. Notamment sur les métabolites de pesticides, les informations communiqués étaient peu claires et ont contribué à un sentiment d'inquiétude généralisée. Il conviendrait d'avoir plus d'éléments sur ces sujets aussi complexes qu'importants, notamment sur les produits utilisés, leurs dangers, les quantités etc. Agora pourrait contribuer à fournir ces informations, sur la base des produits vendus par la coopérative. NB : il conviendra que regarder les chiffres de vente sur un secteur de façon pluriannuelle, et de prendre en compte l'effet « année » (par ex : beaucoup plus d'utilisation de fongicide en année humide).

Parmi les données à collecter auprès du monde agricole, il faudrait également s'assurer du respect de la charte méthanisation (issues du groupe de travail départemental).

[Catégorie 2 : Le développement et la valorisation des pratiques agricoles durables pour la qualité de l'eau souterraine et pour les sols](#)

Action 9 : le conseil stratégique en phytosanitaires (CSP) est fait par la chambre car les coopératives ont choisi la vente et pas le conseil. Agora pourra aider en fournissant des salles par exemple. HVE et bio ne sont pas concernés par l'obligation de conseil stratégique.

La proposition d'organiser une session avec la mallette de « Mission Ecophyt'eau » semble toujours pertinente aux agriculteurs, malgré l'obligation de CSP. Cette action est maintenue pour 2023.

Action 11 : Exonération profite au propriétaire, mais est-ce que le paysan en fermage en bénéficie ? L'intercommunalité a aussi une part, donc il y aura une délibération à prendre (à proposer aussi donc à CCPOH etc.). Il y a aussi une part de la chambre mais qui est assez faible.

Action 12 : Le groupe formé dans le cadre du projet GAZELLE fonctionne bien, il faut en maintenir la dynamique. Prochaine formation pourrait se faire sur un format 2h matin/déjeuner/2h après-midi, avec éventuellement une sortie terrain (pour voir une fosse pédo ou autre).

Action 13 : le projet de label bas carbone porté par Agora est subventionné à 90%. M. Ferreira demande à avoir plus d'informations sur le marché du carbone.

L'outil ClimAgri est recommandé par la DREAL.

Action 26 : cette nouvelle action est validée. Il est convenu d'attendre 2023 que les marchés soient revenus à un état un peu plus stable. Est rappelée également l'importance de réfléchir au format pour transmettre les informations : ludique, convivial.

NB : Agora a une ferme pilote bio. Ont organisé une visite à destination de tous leurs agriculteurs. Ce sont surtout des agriculteurs bio qui étaient présents.

Catégorie 3 : La diversification des revenus agricoles en lien avec la recherche d'économies d'intrants, et la sécurisation des débouchés par la structuration des filières

Action 15 : une filière pain bio local est aussi en train de voir le jour sur le pays compiégnais. L'UCAC aussi est en train de bouger : silo bio à Rousseloy, travail sur la diversification...

Le miscanthus est une filière que les collectivités peuvent soutenir. Débouché en compost aussi.

Il est souligné par Agora qu'actuellement, les prix du blé très élevés n'incitent pas à la diversification : les projets s'en trouvent freinés. D'autres incitations existent néanmoins, via la PAC (écorégimes) par exemple. M. Ferreira répond que le législateur doit prendre la décision, sinon les décisions seront prises par les agriculteurs et acteurs économiques sur des critères uniquement financiers. Il ne faut pas s'opposer, mais les positionnements restent nécessairement différents.

Il est rappelé par M. Lefèbvre que la disponibilité de repas à la cantine en quantité suffisante est l'exigence de base, et que la lutte contre le gaspillage alimentaire ne doit pas nuire à cela.

Mme Perras Jupin indique faire le lien avec le Clermontois par le biais de son président sur le sujet du Projet Alimentaire Territorial. La commune de Sacy-le-Grand est quant à elle en groupement d'achat via la CCPOH, qui serait potentiellement à intégrer aussi, de par le choix qu'elle a fait de prendre la compétence « service à la population ».

Le portage des cuisines devrait plutôt se réfléchir à échelle des intercommunalités, car ce serait trop compliqué pour les communes.

Catégorie 4 : Le développement raisonné de la méthanisation, et le partage des ressources (terres, produits agricoles, eau)

Action 18 : Il existe une carte des projets d'énergie renouvelable, portée par la DDT : <https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=972a980f-a67d-4a65-93ef-05ef2004269c>

Il serait intéressant de diffuser la charte méthanisation auprès du grand public et de communiquer sur les agriculteurs engagés dans cette charte, afin de mettre en avant la méthanisation durable (NB : cf. une action qui avait été laissée de côté au dernier COPIL, peut-être à remettre à l'ordre du jour).

Est signalé que des détournements de l'interdiction d'irriguer les CIVE existent : par exemple ne pas irriguer le seigle (CIVE) puis irriguer le maïs qui est planté après. Il est nécessaire d'être vigilant envers les pratiques qui cherchent à contourner les règles.

Catégorie 5 : Les phénomènes de ruissellement, érosion et coulées de boue

L'étude de gouvernance sur le sujet « ruissellement / érosion » avance bien sur le territoire Oise-Aronde (SMOA) ; elle a été suspendue sur la Brèche (SMBVB) du fait de connaissances trop hétérogènes. L'objectif est donc d'homogénéiser la connaissance dans un 1^{er} temps. Les communes restent donc maîtres d'ouvrages pour le moment ; certains EPCI pourraient prendre la compétence. Est envisagée l'option d'embaucher un animateur pour accroître le dynamisme sur certains secteurs.

Action 22 : une plantation de 1.3km de haies est prévue sur Sacy-le-Grand, en domaine public, en concertation avec les agriculteurs pour prendre en compte les contraintes de chacun. Le bornage a été fait au mois de décembre. Dans un 2^{ème} temps, seront mises en place des fascines, fossés etc. Conventions passées avec lycées d'Airion et de Ribécourt pour l'entretien et le suivi des haies.

Action 23 : Sur Bailleval, il y a une zone humide qui pourrait être fermée par le moyen d'une vanne pour l'inonder en cas de gros orage, et éviterait d'inonder le village.

Catégorie 6 : Les liens entre quantité d'eau, milieux humides et agriculture dans un contexte de changement climatique

Pas de commentaires.

Autres actions transversales

Action 24 : Groupement d'employeurs est relativement facile à mettre en place au niveau juridique (M. Robert en a monté un avec un autre agriculteur) mais difficile à faire vivre, du fait du manque de main d'oeuvre et des besoins qui sont inégalement répartis au long de l'année.

c. SYNTHESE des deux réunions-bilans avec les agriculteurs du réseau de suivi des reliquats début drainage (21/06/2022 à Arsy et 14/06/2022 à Sacy-le-Grand)

Pratiques prometteuses

Sur les couverts

- Semer les couverts le plus tôt possible
- Tester le semis des couverts à la volée dans la culture avant moisson pour profiter de l'eau et lisser le pic de travail
 - Limite : pas adapté aux grosses graines, et impossible au-delà de 36m
- Planter des couverts derrière pois (obligation avant le 14/07)
- Planter des couverts en interculture même entre deux blés
- Couvrir le sol en hiver
- Augmenter la densité de semis des couverts
- Utiliser un semoir de semis direct (à dents par exemple) et bien rappuyer les semis
 - Limite : matériel nécessaire
- Choisir ses couverts selon ses cultures et sa rotation (pour éviter notamment le risque sclérotinia ou aphanomyces)
- Choisir un couvert avec C/N faible qui permette de restituer l'azote à la culture suivante
- Travailler sur les variétés des couverts
- Utiliser un buvard à 5cm pour estimer l'humidité du sol (pour les grosses graines)

Sur la rotation

- Prendre en compte la potentielle forte minéralisation de l'humus en été
- Derrière légumineuse (récoltée tôt), planter une 2^{ème} culture qui pourra valoriser l'azote rapidement (colza, maïs, seigle...)
- Derrière légume, planter un maïs

Sur la gestion de la fertilisation en amont de la culture

- Prendre en compte les « loupés » des années précédentes, qui peuvent laisser beaucoup d'azote dans le sol

- Prendre en compte l'effet négatif sur le rendement d'un surplus d'azote
- Raisonner son rendement objectif
- Faire ses apports de fertilisation organique au printemps plutôt qu'avant l'hiver, surtout sur sols filtrants
- Mieux comprendre et prendre en compte la minéralisation du sol
- Adapter les pratiques selon le sol (minéralisation plus ou moins forte)
- Planter des cultures à enracinement profond qui sont capables d'aller chercher l'azote au 3^{ème} horizon
- Suivre l'évolution du reliquat début drainage sur plusieurs années

Sur la gestion de la fertilisation en végétation

- Prendre réellement en compte le reliquat pour la fertilisation de la betterave, ne pas avoir peur de mettre 0 unité d'azote
- Comparer et combiner différents outils d'aide à la décision
- Prendre en compte le fait que le risque de diminuer l'azote sur betterave est moins risqué que sur blé
- Faire des reliquats sortie d'hiver sur 3 horizons (sauf en pomme de terre et légumes, 2 horizons), avec soin, et ne pas forcément se limiter aux plus grandes parcelles ou à 1 reliquat/précédent
- Tester des bandes moins fertilisées (par exemple -40UA sur colza)

Situations à risque (risques de RDD élevé et donc de pertes par lixiviation)

- Sol nu en été derrière pomme de terre ou légume : forte minéralisation des résidus en été et pas de végétation pour capter cet azote
- Sol nu derrière légumineuse
- Rendement de la culture n'a pas atteint l'objectif (objectif trop élevé ou accident de culture)
- Maïs et betterave : pas de rattrapage possible entre la récolte et la période de drainage hivernal

Questions complémentaires soulevées :

- Les couverts peuvent-ils être efficaces pour gérer le ray-grass ?
- Peut-on éliminer les grosses aberrations sur certaines parcelles (RDD beaucoup trop élevés) ?
- Comment s'assurer qu'un couvert lève dans des conditions sèches ?
- Intérêts et limites du fractionnement des apports d'azote
- Minéralisation des couverts : quand est-ce que les éléments sont restitués aux cultures ?
- Quelles sont les différences de dynamique de l'azote entre des parcelles bio et des parcelles conventionnelles ?

Ressources évoquées :

- Outil ACACIA pour le choix des couverts : <https://gieemagellan.wixsite.com/magellan/acacia>
- Thierry Têtu, paysan-chercheur à l'UPJV, pour des couverts très productifs

- Jean-Luc Forrler, coopérative Vivescia, pour des couverts qui restituent beaucoup d'éléments à la culture suivante
- Outils d'AgroTransfert et projet GAZELLE, pour le choix des couverts, la compréhension de la dynamique de l'azote via modélisation, etc.

TOUR DE PLAINE – COUVERTS D'INTERCULTURES LONGUES – BAC DE SACY/LABRUYERE & PLAINE D'ESTREES

Objectif du tour de plaine : observer ensemble quelques parcelles de couverts, estimer leur efficacité pour la qualité de l'eau, et partager les réflexions sur les itinéraires techniques. **Rappel : absorption d'azote par les couverts à l'été/automne => moins d'azote dans les sols pendant la période de lessivage hivernal => moins de risque de pertes de nitrates vers la nappe phréatique en hiver.** En cette matinée ensoleillée du 10/11/2022, nous avons observé 3 parcelles :

PARCELLE 1 : Chemin de Choisy, Raoul Cugnière



Type de couvert : avoine rude, radis, moha, phacélie

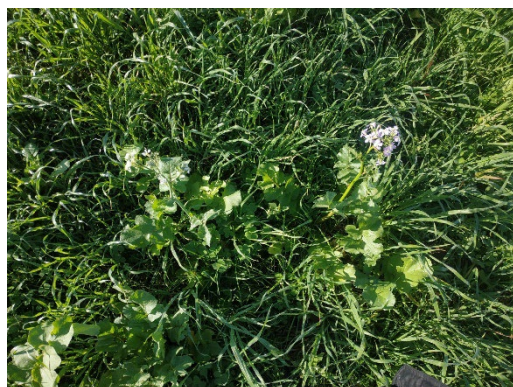
Etat du couvert : bien développé, en particulier l'avoine. Les pieds de radis sont clairsemés (il y avait peu de graines dans le mélange semé) mais bien développés. Le moha et la phacélie sont moins présents.

Satisfaction de l'agriculteur : Bonne. Le couvert n'a levé que le 10/09 mais s'est bien développé. Très couvrant, bonne structuration racinaire par l'avoine. Le moha s'est très peu développé à cause de l'utilisation exceptionnelle d'un puissant herbicide pour lutter contre les chardons (Allié).

Efficacité supposée par rapport à la qualité de l'eau (effet piège à nitrates) : le couvert a probablement capté une quantité importante d'azote et pourra continuer à en capter d'ici à sa destruction prévue mi-décembre. La couleur des feuilles et la vigueur du couvert semble indiquer que l'azote n'est pas limitant → le couvert a bien joué son rôle mais cela n'est peut-être pas suffisant. Sera à confirmer avec les résultats des reliquats début drainage.

ITK : 12kg avoine, 10kg moha, 1kg phacélie, 1kg radis. Semé au semoir le 27/08.

Comparaison entre parcelle 1 (à droite) et sa parcelle voisine (à gauche), Raoul Cugnière



← *Vue de haut, parcelle de gauche
(avec du trèfle en plus dans le mélange)*

Comparaison :

Le couvert est plus bas sur la parcelle de gauche, moins vigoureux, le stade du radis est plus avancé (en fleur) alors que les conditions de semis étaient identiques. Il reste probablement moins d'azote dans le sol de la parcelle de gauche que dans celle de droite. Cela pourrait s'expliquer par une différence de précédent cultural. Un prélèvement de RDD supplémentaire sera fait cette année dans la parcelle de gauche pour tester cette hypothèse.

PARCELLE 2 : Sous le tertre, Olivier Vreven



Vue de haut



Type de couvert : moutarde blanche, radis chinois, phacélie, avoine blanche, pois.

Etat du couvert : bien développé, dense, bonne complémentarité entre les espèces. Les 5 espèces sont présentes. Estimation de la biomasse aérienne du couvert par la méthode MERCI : 3,6 tMS/ha.

Satisfaction de l'agriculteur : très bonne. En plus de capter l'azote restant dans le sol après le blé de haricot et l'azote apporté par fertilisation organique (compost), l'objectif serait aussi d'essayer de ne pas avoir à apporter d'azote sur la culture suivante (oignon) grâce au couvert.

Efficacité par rapport à la qualité de l'eau (effet piège à nitrates) : 125kg/ha d'azote capté par le couvert. A priori d'après la couleur des feuilles et le début de floraison de la moutarde malgré le fait que c'est une variété tardive qui a été semée, il reste peu d'azote dans le sol → sera à confirmer avec les résultats de RDD.

ITK : 2kg moutarde (tardive), 2kg radis, 2kg phacélie, 45-50kg de pois bruché. Semis fin août avec éclateurs devant tracteur, grosses graines devant (ex : avoine), petites graines derrière l'outil, rouleau pour rappuyer.

Comparaison entre parcelle 2 et Moulin Joseph, Olivier Vreven



Comparaison :

Mêmes espèces mais semées en proportions différentes → il y a moins de radis et de moutarde et nettement plus de pois ici que sur la parcelle précédente, l'objectif étant de rapporter de l'azote dans le système pour la culture suivante (betterave), étant donné qu'il n'y a pas eu d'apport de matière organique sur cette parcelle.

La méthode MERCI sur cette parcelle « Moulin Joseph » permet d'estimer la biomasse aérienne du couvert à 2.3 tMS/ha et 75 kg/ha d'azote capté. La quantité d'azote disponible pour la culture suivante serait néanmoins très similaire à celle de la parcelle « Sous le Tertre ».

PARCELLE 3 : Vers Avrigny, Isabelle Patin



Type de couvert : moutarde, phacélie, repousses d'orge.

Etat du couvert : moutarde et phacélie bien présentes mais il reste des zones importantes où les repousses d'orge, très compétitives, ont complètement étouffé le couvert (en particulier sur les zones situées à l'arrière du passage de la batteuse).

Satisfaction de l'agricultrice : moyenne.

Efficacité supposée par rapport à la qualité de l'eau (effet piège à nitrates) : le couvert a probablement capté plusieurs dizaines d'unité d'azote et pourra continuer à en capter d'ici à sa destruction prévue mi-décembre.

ITK : 2 déchaumages avant semis. Variété tardive de moutarde pour éviter floraison, car couvert reste jusqu'à mi-décembre. Semis fin août au semoir à disque + rouleau. Intérêt par rapport à semis à la volée : phacélie a levé.

→ Prochaine étape : on se revoit pour analyser les résultats des prélèvements et voir l'azote qu'il restait réellement dans le sol en ce début de période de lessivage

16 ANNEXE 8 : INFO FACTURE ARS – LA QUALITE DE VOTRE EAU EN 2022



La qualité de votre eau en 2022

Communauté de Communes de la Vallée Dorée

L'origine de l'eau

Votre réseau est alimenté en eau potable à partir de forages situés sur la commune de **Labryère**



Les adoucisseurs individuels

Il est préférable de ne pas modifier la qualité de l'eau alimentant le robinet destiné à la boisson et à la préparation des repas.

L'adoucisseur peut alimenter uniquement le réseau d'eau chaude.

Le contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par L'Agence Régionale de Santé Hauts de France.

En 2022, **30** prélèvements ont été réalisés sur la station de traitement et sur le réseau de distribution.



Astuces

Après plusieurs jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la consommer.

BACTERIOLOGIE	<p>Une recherche de bactéries pathogènes est effectuée.</p> <p>La présence de ces bactéries dans l'eau révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de distribution.</p> <p>Résultats d'analyses : 100 % des analyses sont conformes.</p>
PESTICIDES	<p>Des dépassements récurrents de la limite de qualité (fixée à 0,1 µg/L) ont été mesurés pour les paramètres des métabolites de la chloridazone, sans jamais atteindre les valeurs sanitaires. Cette situation n'a pas empêché la consommation de l'eau. Un contrôle renforcé a été mis en place afin de suivre l'évolution de ces dépassements.</p> <p>Teneur moyenne : 0,35 µg/l ; Teneur maximale relevée : 0,51 µg/l pour la chloridazone desphényl</p>
NITRATES	<p>L'excès de nitrates dans l'eau peut provenir de la décomposition de matières végétales ou animales, d'engrais utilisés en agriculture, du fumier, d'eaux usées domestiques et industrielles, des précipitations ou de formations géologiques renfermant des composés azotés solubles.</p> <p>La teneur à ne pas dépasser est de 50 mg/l.</p> <p>Teneur moyenne : 26 mg/l , Teneur maximale : 27 mg/l</p>
DURETE (ou TH)	<p>La dureté exprime dans cette unité la teneur de l'eau en calcium et magnésium.</p> <p>L'eau est fortement calcaire lorsque sa teneur est entre 25 et 35°f.</p> <p>Teneur moyenne : 44°f</p>
FLUOR	<p>Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.</p> <p>La valeur limite à ne pas dépasser est de 1,5 mg/l.</p> <p>Teneur moyenne : 0,41 mg/l</p>
AUTRES PARAMETRES	<p>Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux valeurs limites réglementaires (métaux, solvants chlorés, ...)</p>

CONCLUSION SANITAIRE

En 2022, l'eau est restée conforme aux exigences de qualité réglementaires fixées pour l'ensemble des paramètres mesurés, à l'exception des pesticides. Cette situation n'a pas empêché la consommation de l'eau. Un contrôle renforcé a été mis en place afin de suivre l'évolution de ces dépassements.

Consultez les résultats d'analyses d'eau en ligne : <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>

ARS Hauts de France
556 avenue Willy Brandt
59777 EURALLILLE

LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

LA QUALITE BACTERIOLOGIQUE : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

LE CONTROLE SANITAIRE DES EAUX D'ALIMENTATION

Le contrôle sanitaire est confié au service santé-environnement de la Délégation Territoriale de l'Oise. Les analyses sont réalisées par des laboratoires agréés pour le contrôle sanitaire des eaux (le laboratoire Départemental d'analyses et de recherches de l'Aisne à Laon et le laboratoire CARSO à Lyon). Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis. Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement) et sur le réseau de distribution.

LA DURETE: la dureté représente le calcium et le magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé.

LES NITRATES : Le nitrate est un élément fertilisant présent naturellement dans les eaux; les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des nitrates dans les ressources. Le respect de la valeur limite de 50 mg par litre pour les eaux de consommation permet d'assurer la protection des nourrissons et des femmes enceintes alimentés avec l'eau du robinet.

LES PESTICIDES : A l'état naturel, l'eau ne contient pas de pesticide. Les activités humaines sont responsables de la présence de ces composés qui, à une concentration dépassant la valeur sanitaire maximale fixée pour chaque molécule, sont suspectés d'effets sur la santé lorsqu'ils sont consommés durant toute une vie. Par précaution, la limite de qualité est inférieure à la valeur sanitaire maximale.

LE FLUOR : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. Une valeur limite réglementaire de 1,5 mg par litre a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés,...)

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Pour préserver la qualité de votre eau :

- ✓ après quelques jours d'absence, purgez vos conduites avant consommation
- ✓ consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, conservez la au froid, pas plus de 24h, dans un récipient fermé
- ✓ les traitements complémentaires (adoucisseurs individuels, "purificateurs",...) sont sans intérêt pour la santé sur le réseau d'eau froide utilisé pour la consommation, voire même *dangereux*. ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou devenir des foyers de développement microbien lorsque leur entretien est mal assuré. Ils sont aussi déconseillés car participant à l'augmentation de la consommation journalière en sel. Ces éventuels traitements complémentaires sont à réserver exclusivement aux eaux chaudes sanitaires.

Le plomb d'origine hydrique

L'eau, à la sortie de l'usine de production, ne contient pas de plomb. Cependant, des branchements publics ou des canalisations d'immeubles anciens en plomb peuvent la dégrader au cours de son transport. Aussi, est-il vivement conseillé de remplacer les anciennes conduites en plomb et, en attendant, de laisser s'écouler l'eau avant de la consommer. Un recensement des branchements a été réalisé par le responsable de la distribution, les résultats sont mis à la disposition du public.

POUR PLUS D'INFORMATIONS...

Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés à la Mairie de votre commune où ils sont affichés. De même, vous pouvez y consulter un rapport annuel détaillé établi chaque année par chaque Délégation Territoriale.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution d'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Elle peut être affichée dans les immeubles collectifs.